

Date de dépôt : 10 décembre 2011

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2012 (LBU-2012) (D 3 70)

Partie 1

Rapport de majorité de M. Guy Mettan (page 3)

Rapport de première minorité de M. Eric Stauffer (page 212)

Rapport de deuxième minorité de M^{me} Anne Emery-Torracinta (page 217)

Rapport de troisième minorité de M. Eric Bertinat (page 232)

Table des matières

Page

Introduction.....	3
Présentation générale du projet de budget 2012 et chronologie des débats.....	4
Budget révisé et Plan de mesures	6
Eléments abordés lors des auditions sur les différentes politiques publiques	7
Discussions et votes relatifs au troisième débat.....	12
Prise de position des groupes ou pourquoi il faut voter ce budget malgré les oppositions	14
PL 10866, version issue des travaux de la Commission des finances.....	18
Récapitulatif des amendements sur le Budget 2012 « fonctionnement » adoptés par la Commission des finances.....	23
Récapitulatif des amendements sur le Budget 2012 « investissement » adoptés par la Commission des finances.....	71
Débat de la Commission des finances du 23 novembre 2011	89
Débat de la Commission des finances du 30 novembre 2011	117
Débat de la Commission des finances du 7 décembre 2011	149

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Guy Mettan

Mesdames et
Messieurs les députés,

Introduction

Le Conseil d'Etat a présenté le projet de budget 2012 le 22 septembre 2011. La commission en a formellement entamé l'examen lors de sa séance du 28 septembre et, par le biais de nombreuses auditions, l'a poursuivi chaque semaine jusqu'à fin novembre. Les séances du 23 et du 30 novembre n'ayant pas suffi au vote global du PL 10866, c'est finalement le 7 décembre que la Commission s'est prononcée à son sujet. Outre les auditions préparatoires menées par les différentes sous-commissions, la Commission des finances a ainsi passé environ 65 heures à examiner ce projet de budget 2012. Plusieurs séances marathon, trois mercredis de suite de midi à presque minuit, ont jalonné la progression des travaux qui ont culminé avec le vote final du budget par une majorité de la commission au milieu de la nuit.

Lors de cet exercice, la Commission des finances a pour la première fois décidé d'axer ses auditions autour de ses politiques publiques, et non plus des départements, ceci afin de coller au mieux à la logique voulue par la présentation du budget par politiques publiques, programmes et prestations, qui date de l'année passée. Certains acteurs des politiques publiques ont à ce titre été auditionnés pour la première fois, mais en sous-commission uniquement ; il s'agit en particulier des Transports publics genevois (TPG), des Services industriels de Genève (SIG) et de certains établissements pour personnes handicapées.

L'entier du processus budgétaire s'est déroulé sous la présidence de M. Claude Jeanneret, qui a assuré la direction des débats avec bravoure, sinon avec brio, et ne s'est pas laissé démonter par les piques, manœuvres de diversion, incidents de procédure et autres attentats verbaux qui ont émaillé les discussions. Les procès-verbaux de Commission ont été pris par M^{me} Marianne Cherbuliez, partiellement suppléée par M^{mes} Marie Savary (23 octobre) et Amandine Duperrier (7 décembre), et par MM. Julien Siegrist (5 octobre), Hubert Demain (30 novembre), Jean-Luc Constant, Lionel Binz et Aurélien Riondel (7 décembre).

Lors des travaux, le Département des finances a régulièrement été représenté par MM. David Hiler, Conseiller d'Etat, Jacques Beuchat, secrétaire général, et Pierre Béguet, directeur général des finances de l'Etat, par M^{me} Joëlle Andenmatten, secrétaire générale adjointe, et par MM. Yves Fornallaz, directeur du budget de l'Etat, et Marco Cuocolo, économiste à la direction du budget de l'Etat ; M^{me} Adriana Jost, directrice de la trésorerie générale, ainsi que MM. Noureddine Bouzidi, directeur administratif et financier de l'Office du personnel de l'Etat, et David Miceli, économètre, ont également représenté le Département des finances de manière ponctuelle. MM. Dominique Anklin, directeur administratif et financier du DCT I, et Alan Rosset, directeur du budget des investissements, ont quant à eux également assisté la commission dans le domaine des investissements. Enfin, de nombreux autres représentants du petit et du grand Etat ont également fait bénéficier la Commission de leur apport au cours de ces travaux.

Je voudrais donc rendre un hommage particulier à M. Nicolas Huber, secrétaire de la commission, ainsi qu'aux procès-verbalistes du Secrétariat du Grand Conseil, sans qui il n'aurait simplement pas été possible de rédiger ce rapport dans les délais impartis. Mais c'est aussi les responsables des finances des Départements et l'ensemble des fonctionnaires du Département des Finances chargés du budget qu'il faut remercier chaleureusement. Depuis l'élaboration de la première version du budget au début de l'été dernier, les collaborateurs du DF ont dû travailler sans relâche pour adapter le projet à l'évolution alarmante de l'économie. Ils ont dû élaborer un projet de plan financier quadriennal (PFQ), réviser les données de bases et reprendre à zéro les différentes vagues d'amendements déposés successivement par le Conseil d'Etat et la Commission. Une tâche dont l'ampleur de ce rapport ne donne qu'une mince idée. Un grand merci donc à eux.

Présentation générale du projet de budget 2012 et chronologie des débats

Mesdames et Messieurs les députés, l'enjeu du présent rapport est de vous convaincre que la République et Canton de Genève doit avoir un budget, et un budget conforme à celui que vous propose la commission des finances, et qu'il serait catastrophique pour notre Etat, pour nos fonctionnaires et pour notre réputation après des institutions créancières s'il devait en aller autrement.

Commençons donc par un petit rappel des faits.

Le 22 septembre 2011, le Conseil d'Etat dépose un projet de budget qui prévoit un total de charges de plus de 8 milliards de francs avec un déficit de quelque 429 millions de francs. Les investissements bruts culminent à 986 millions de francs.

L'exposé des motifs justifie cet état de choses alarmant par l'inquiétante détérioration économique constatée depuis le début août 2010 consécutive à l'envolée du franc par rapport au dollar et à l'euro qui pénalise gravement l'économie suisse et genevoise, très dépendante des exportations et sensible du taux de change (tourisme, congrès et Genève internationale). C'est ainsi que les recettes fiscales sont en baisse de 147 millions de francs par rapport à 2011 et que les dépenses sociales incompressibles parce qu'imposées par des lois votées par le Grand Conseil (prestations d'assistance et d'assurance maladie) sont en hausse d'une trentaine de millions en 2012 après une augmentation de 40 millions en 2011. A cela s'ajoutent les contraintes dues au droit fédéral (péréquation financière inter-cantonale, révision de la LACI et financement des hôpitaux) et celles dues au nouveau droit cantonal (réforme du CO, allocations familiales, cotisations des caisses de pension publiques), qui augmentent les charges respectivement de 84 et 40 millions au total. Côté priorités, l'accent est mis sur la sécurité, la justice, la mobilité et l'environnement. Au final, l'augmentation des effectifs du personnel est de 120 postes (+0,85%) et celle des subventions accordées par l'Etat de 112 millions (13,1%).

Le Conseil d'Etat insiste également sur le fait que la réserve conjoncturelle dépasse le milliard de francs et que sur le plan comptable l'excédent de charges est donc couvert. Toutefois l'impact sur la trésorerie et les liquidités a pour effet de faire grimper la dette à 11,4 milliards de francs.

Dire que l'accueil réservé à ce budget a été très froid relève de l'euphémisme ! De nombreux partis ont immédiatement décrété que jamais ils ne voteraient un tel budget, quelques autres ont laissé entendre qu'ils entreraient en matière pour autant qu'on parvienne à réduire le déficit et/ou à augmenter les recettes sans couper dans les prestations. Conscient de l'existence d'un déficit structurel de 150 millions de francs, des difficultés à faire voter un tel budget sans sacrifices complémentaires et alarmé par la baisse continue des rentrées fiscales à partir du mois de septembre, le Conseil d'Etat a aussitôt annoncé qu'il déposerait un catalogue de mesures (PFQ) à une date qui a été fixée au mercredi 23 novembre, jour prévu pour le vote du budget par la Commission des finances.

Budget révisé et Plan de mesures

Le projet de budget révisé résulte d'amendements déposés par le Conseil d'Etat qui tiennent compte de l'évolution défavorable de la conjoncture depuis septembre. Côté revenus, la chute des rentrées d'impôts observée depuis l'été est plus grave que prévue et une réduction des recettes de 100 millions supplémentaires est envisagée en 2012. De même, les revenus des biens et les recettes diverses sont revus à la baisse pour 70 millions environ. Les versements de la banque nationale seront réduits de 58 millions en 2012. Sans mesures correctrices, le déficit attendu dépasserait allègrement les 500 millions de francs. Pour éviter un tel désastre, le Conseil d'Etat propose toute une série d'amendements pour réduire les charges. Les rubriques consacrées au personnel (12 millions) et aux subventions accordées (25,5 millions) sont les plus concernées. En conclusion, l'ensemble des amendements du Conseil d'Etat revient à réduire les revenus d'une quarantaine de millions de francs et les charges de 33 millions de francs, ce qui porte le déficit final à 437 millions de francs au lieu des 429 prévus dans le budget initial. Les investissements ne sont pas touchés et culminent toujours à 810 millions de francs nets.

Sur le plan politique, ce projet corrigé mais aggravé des choses n'est mieux accueilli que le premier. Les réactions sont d'autant plus vives que, parallèlement à ces amendements pour le budget 2012, le Conseil d'Etat dévoile un Plan financier quadriennal 2012-2015 qui prévoit notamment une augmentation de la fiscalité.

Parmi ces mesures touchant les recettes fiscales, on notera la suppression de la déduction sociale sur la fortune jusqu'à 500 000 francs pour les indépendants, la suppression de l'exonération des collections artistiques et scientifiques, l'adaptation de la valeur fiscale des immeubles de 20%, la limite pour la déduction de primes d'assurance maladie et la suspension du bouclier fiscal (2013 et 2014). Tout cela alors que Genève arrive en tête des cantons suisses pour les charges fiscales sur la fortune.

Côté dépenses, une diminution moyenne de 2 % sur la globalité des charges de personnel, la suppression des effets de seuil pour les prestations complémentaires AVS/AI ainsi que la suspension de l'indexation et la limitation des mécanismes salariaux sont prévus. Enfin des mesures d'appoint figurent également au menu : augmentation de 7 centimes additionnels cantonaux et diminution de 1% supplémentaire sur toutes les charges de personnel, dépenses générales et subventions en 2014. Ce qui n'empêcherait pas la dette d'augmenter de 1,5 milliard entre 2011 et 2015.

Une bonne partie de ces mesures devraient entrer en vigueur en 2012. Mais elles exigent de modifier plusieurs lois et doivent faire l'objet d'une votation populaire, ce qui rend leur probabilité d'application pour le budget 2012 fort aléatoire. Le débat politique promet d'être chaud et bouillant. Après diverses péripéties, débats et conciliabules, une majorité estime qu'il convient de séparer le projet de budget 2012 du plan de mesures et de mener à bien le premier avant d'ouvrir les feux sur le second. Ceci permet d'avancer plus sereinement sur le budget 2012, qui est l'objet du présent rapport.

Voici donc pour le contexte général et la chronologie des événements.

On trouvera dans le deuxième volet de ce rapport le détail des amendements votés en deuxième débat et les aller-retour qui ont finalement abouti à voter les amendements du Conseil d'Etat et les suggestions de la commission (par ex. projet de loi sur les SIG qui doit être déposé et voté sur le siège lors de la séance plénière du 16 décembre). Par souci de clarté, je me bornerai ici à énumérer les principales questions soulevées lors de l'examen des différentes politiques publiques et à détailler les discussions et les votes du projet de loi budgétaire proprement dit.

Eléments abordés lors des auditions sur les différentes politiques publiques

A

DIP

- Hausse de charges (nouvelle organisation des élèves par regroupements en scolarité obligatoire)
- Coût moyen par élève et effectifs par classe et comparaisons inter-cantoniales
- Rattachements du service école-médias
- Développement du dispositif sports-études
- Organisation du SPMi

IHEID

- Hypothèse école fédérale ou rattachement à l'Université
- Politique salariale envers les professeurs

Université

- Conséquences d'une éventuelle application des douzièmes provisoires
- Complémentarité/partage des tâches avec l'Université

HES

- Eventuelle insuffisance des infrastructures pour les stagiaires

B

- Contrôles du marché du travail
- Baisse du budget pour les programmes cantonaux d'emploi et de formation/compensation par une hausse des ARE
- Engagement de résidents genevois vs frontaliers
- Sous-enchère salariale liée à la sous-traitance

C

Hospice général

- Augmentation de la subvention concernant les prestations, liée à la LASI, soit la loi sur le chômage
- Locaux d'accueil des requérants d'asile (coût important de l'hébergement en abris PC)
- Evolution de la réserve conjoncturelle
- Types d'aide fournie à certaines personnes sans besoins financiers
- sécurisation des collaborateurs de l'HG contre les agressions
- effets de seuil de l'aide sociale

DSE

- effets de l'augmentation des allocations familiales

D

- Coût global du réseau de soins

E

- Collaboration et rationalisation des établissements pour personnes handicapées
- Temps d'attente et capacité de réponse aux besoins des personnes handicapées
- Taux de subventionnement des différentes fondations

F

- Augmentation des postes liés aux PSD
- Développement des alternatives énergétiques (géothermie, gaz de schistes)
- Contraintes imposées dès 2018 par l'OPair et l'OPB
- Projections de remboursements de la part des SIG
- Consommation énergétique des bâtiments de l'Etat

G

- Avancées des projets stratégiques de développement (PSD)/organisation de leur direction/taux de réalisation des projets
- Utilisation des différents bonus et aides en matière énergétique
- Différents problèmes relatifs aux zones de développement
- Possibilités de blanchiment d'argent dans le domaine immobilier
- Subventions aux HLM
- Adaptation éventuelle du prix de vente des villas en zone de développement
- Lien entre le budget et le plan directeur cantonal

H

- Augmentation de 66 postes de policiers
- Heures supplémentaires (et organisation) de la police
- Service des droits humains (activités liées au respect des droits de l'homme au sein de l'Etat ?)
- Réorganisation du DSPE
- Incitations aux retours dans le pays d'origine (exemple algérien)

- Modifications des périmètres des politiques publiques (exemple du STEB)
- Conséquences des éventuels 12^e provisoires

I

- Décalage entre le PB2012 déposé par le PJ et celui déposé par le CE : besoins en termes de personnel ; détails de la hausse proposée ; éventuelle inclusion des postes validés courant 2011 par la COFIN

J

- Entretien des routes (notamment relations avec la Ville)
- CEVA : coût des recours, financement français
- Aménagement du trafic (notamment aux Acacias)

K

HUG

- Augmentation des missions d'intérêt général
- Revendications salariales des aides-soignants
- Répartition des interventions entre HUG et privé
- Eventualité d'une pharmacie aux HUG

FSASD

- Organisation et structure de la FSAS D (et nombre de chargés de communication)
- Dissolution des réserves/thésaurisation
- Eventualité d'une division privée

L

- Entreprises bénéficiant d'allègements fiscaux
- Opportunité de l'attraction de hedge funds
- Effets de la libre-circulation
- Création des postes de délégués aux relations avec la Chine
- Compétitivité de l'aéroport

M

- incertitudes quant aux revenus (impôts, BNS...)

N

- Place croissante de l'Etat dans la culture, par rapport à la Ville
- Point de situation sur les festivités Rousseau 2012

O**Grand Conseil :**

- loi sur le financement des partis politiques.
- Fiscalisation éventuelle des jetons de présence des députés
- Retransmission des débats sur Léman Bleu

Cour des comptes :

- volume d'activité de la Cour/évolution éventuelle de son rôle

Constituante :

- décalage entre le PB2012 voté par l'Assemblée et celui déposé par le CE

Préposées à la protection des données et à la transparence:

- arbitrage entre le droit supérieur européen, qui pose de grands principes, et la loi particulière genevoise
- utilisation de la revue de presse
- comparaison inter-cantonale des effectifs

Chancellerie :

- Avenir des attachés parlementaires à Berne
- Engagement de collaborateurs en charge des relations avec la Chine : opportunité, modalités

P

- Répartition des coûts de dépollution

Discussions et votes relatifs au troisième débat

Le président passe au troisième débat et procède d'abord au vote article par article.

Chapitre I Contributions publiques

Art. 1 Perception des impôts

Pas d'opposition, adopté.

Art. 2 Perception des centimes additionnels

Pas d'opposition, adopté.

Chapitre II Centimes additionnels

Art. 3 Personnes physiques

Pas d'opposition, adopté.

Art. 4 Personnes morales

Pas d'opposition, adopté.

Art. 5 Successions et enregistrement

Pas d'opposition, adopté.

Chapitre III Budget administratif

Art. 6 Budget administratif

Pas d'opposition, adopté.

Art. 7 Fonctionnement

Le président met aux voix l'article 7 ainsi amendé en fonction de ses amendements votés par la Commission :

« Art. 7 Fonctionnement

¹ Les charges s'élèvent à 7 970 624 697 F et les revenus à 7 618 396 312 F hors imputations internes et subventions redistribuées.

² L'excédent de charges s'élève à 352 228 385 F et l'excédent de charges à 394 520 142 F avant dotations et dissolutions de provisions. »

Pour : 10 (3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L)

Contre : 5 (2 S, 1 UDC, 2 MCG)

Abstention : –

Art. 8 Investissements

Un député libéral précise a voir pris note de modifications qui seront proposées d'ici la semaine prochaine pour ramener à moins de 350 millions le déficit. Son groupe votera par conséquent favorablement ce budget.

Le président met aux voix l'article 8 en fonction des amendements votés par la Commission, en précisant que sont inclus les investissements de la politique publique N telle qu'amendée :

« Art. 8 Investissements

¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 973 673 940 F et les recettes à 175 557 907 F.

² Les investissements nets s'élèvent à 798 116 033 F avec les locations financement et à 893 224 644 F hors locations financement. »

Pour : 10 (3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L)

Contre : 5 (2 S, 1 UDC, 2 MCG)

Abstention : –

Chapitre IV Dérogations

Art. 9 Cas d'urgence pour une dépense nouvelle

Pas d'opposition, adopté

Chapitre V Emprunts

Art. 10 Emprunts

Pas d'opposition, adopté

Chapitre VI Garantie de l'Etat

Art. 11 Facturation

Pas d'opposition, adopté

Chapitre VII Dispositions finales

Art. 12 Référendum

Pas d'opposition, adopté

Prise de position des groupes ou pourquoi il faut voter ce budget malgré les oppositions

Le PDC constate que le travail s'est effectué dans la douleur, mais ce qui lui semblait important a pu être sauvé, à savoir la formation, la sécurité et la santé. Le PDC a pris ses responsabilités comme parti gouvernemental et votera ce budget en séance plénière.

Les Verts voteront ce budget. Ils ne sont certes pas satisfaits, ce n'est pas la politique qu'ils soutiennent mais c'est la moins mauvaise solution. Les Genevois ont demandé un accroissement de la sécurité, ainsi qu'une réforme du cycle d'orientation. Il s'agit aujourd'hui de faire marcher le mieux possible l'Etat de Genève dans une période où le canton subit très fortement les influences extérieures, et en particulier la position du franc fort. Les Verts constatent que le gouvernement a proposé une solution allant dans la bonne direction et qu'ils peuvent donc soutenir ce budget.

Les Libéraux souhaitent un budget avec un déficit intermédiaire entre le plan financier quadriennal et le nouveau plan financier. Le déficit approche les 350 millions. C'est la marge maximale. Il faut noter aussi que les priorités nouvelles du Conseil d'Etat peuvent être assurées, et en particulier dans le domaine de la sécurité et de la formation. Cela étant, ce budget n'est qu'un élément dans un contexte comprenant deux autres étages. Le premier est le plan financier quadriennal avec ses hausses d'impôts; pour les Libéraux, il y aura 255 millions à trouver autrement que ce que prévoit le Conseil d'Etat. Quant au deuxième étage, il s'agit de la fusion des caisses de pension. Elle demandera de la part des contribuables un effort chiffré par le Conseil d'Etat à 94 millions par an pendant 40 ans pour l'assainissement des caisses de pension. Le parti libéral s'engagera pour que cette fusion ait lieu, mais il la mettra en balance avec certaines mesures.

Il est soutenu par le parti radical qui pense que les trois amendements déposés par le PLR il y a quinze jours ont exercé une pression suffisante pour que le Conseil d'Etat prenne conscience de la situation. Quant au budget que la commission s'apprête à adopter, il est beaucoup mieux que les douzièmes,

qui auraient coûté beaucoup plus cher. Un refus total de ce budget aurait été négatif. Il s'étonne enfin de la position de l'UDC, qui tape sur le tambour mais ne fait aucune proposition.

Du côté des opposants, le Parti socialiste ouvre la danse en regrettant infiniment qu'un accord n'ait pas pu être trouvé en phase avec le plan financier quadriennal du Conseil d'Etat. Elle trouve par ailleurs que le travail effectué en commission n'étant absolument pas sérieux, puisque des amendements différents ont été déposés d'une semaine à l'autre. Aujourd'hui, les uns et les autres ont voté des amendements, mais la plupart des commissaires ne savent pas ce qu'ils ont voté. Il est hallucinant de ne pas savoir sur quoi l'on vote. Le parti socialiste s'opposera au budget et fera en sorte pour que les partis gouvernementaux prennent à l'avance leurs responsabilités au niveau des recettes.

Le MCG avait quant à lui un objectif à 220 millions de déficit au maximum. Or on en est aujourd'hui très loin. Le MCG estime que des efforts supplémentaires auraient dû être faits, notamment avec les SIG et la BCGe. Il relève par ailleurs que les choix gouvernementaux dans la politique, notamment quant à la DGM, ne sont pas opportuns : pourquoi y a-t-il 300 fonctionnaires au DIM, alors que le canton manque cruellement de policiers et que l'on refuse d'augmenter les effectifs du Pouvoir judiciaire ? La politique gouvernementale n'est pas satisfaisante et ne correspond pas aux attentes des citoyens. C'est ainsi que certains ont voté des millions pour couvrir les déficits des lignes de transport public transfrontalières, alors que les mêmes ont voté la suppression d'une demi-annuité pour les fonctionnaires. On demande donc aux fonctionnaires de faire un effort, alors que l'on continue à financer des déficits des transports publics frontaliers. Quant à la Fondation des parkings, c'est devenu un gouffre financier. Autre constat, les communes ont perdu le contrôle sur leur domaine public. Pour toutes ces raisons, le MCG refusera le budget 2012 et il assumera sa responsabilité. Il conclut en rappelant que les Socialistes, l'UDC et le MCG représentent 41 voix au Grand Conseil et qu'à 8 voix près il risque de ne pas y avoir de budget.

Pour l'UDC, la situation économique est gravissime. Aujourd'hui encore, Allemands et Américains font part de leur extrême préoccupation. Par ailleurs, la fiscalité baisse pratiquement tous les mois et les estimations fiscales baisseront sans doute encore ces prochains mois. Si tel devait être le cas, le budget voté aujourd'hui sera d'ici quelques mois encore davantage déficitaire. Autre problème, ce budget reflète un état de confort et qui n'est pas fondamentalement remis en question. Certes, des efforts importants ont été faits. On peut être satisfait du chiffre de 350 millions, mais il ne

représente néanmoins pas ce que l'UDC attend depuis de nombreuses années, à savoir que l'Etat arrive à abandonner certaines tâches pour pouvoir se concentrer sur l'essentiel et par-là même diminuer ses charges. Il ne paraît donc pas possible à l'UDC de pouvoir voter ce budget.

Quant au chef du Département des finances, il remercie la commission de l'ardeur mise à ces débats. La constitution de ce budget n'a été facile pour personne puisque le planning s'est avéré difficile pour tout le monde. C'est au mois de juillet que la situation a tourné, pratiquement sur un élément unique, qui est le franc fort. Cela étant, tant l'économie suisse que l'économie genevoise sont, au niveau des fondamentaux, solides. Et les collectivités publiques sont solides. Même le canton de Genève, qui n'est pas le premier de la classe, fait bonne figure. Mais il est vrai qu'il a fallu assez rapidement prendre un certain nombre de mesures, non pas de réduction des charges, mais bien de décélération de leur augmentation. Il y a eu des arbitrages, puisqu'il s'est agi de financer des priorités et les dépenses sociales avec un certain nombre d'économies faites les uns avec un certain recul, les autres assez rapidement par les chefs de départements et validées par le Conseil d'Etat. Il précise qu'il n'y a rien de dommageable dans les amendements adoptés. On se situe clairement dans la norme de confort. L'amendement sur les SIG n'est pas non plus dommageable. Il signale que le Conseil d'Etat reviendra avec une certaine insistance sur la demi-annuité. Il y a là quand même un léger déséquilibre. Il peut souscrire à l'idée que supprimer d'emblée l'annuité dans le contexte actuel, alors qu'il a toujours été dit aux fonctionnaires que l'annuité représentait un dernier recours et que l'action se porterait sur l'indexation, ne s'avère pas heureux. Le Conseil d'Etat trouvera les arguments pour essayer de faire changer d'avis la majorité de la Commission des finances. Le Conseil d'Etat entend trouver les millions permettant de rétablir la demi-annuité. Et il n'y aura pas de secteur en crise au sein de l'Etat à cause de ce budget.

M. Hiler aborde ensuite le contexte actuel. Si la situation devait s'aggraver au niveau mondial, si le scénario médian choisi par le groupe de perspective économique devait s'avérer inexact, ou s'il ne devait pas y avoir de recettes supplémentaires, il faudra aller devant le peuple pour qu'il tranche. Il ne sera pas possible de faire passer des projets de lois s'ils ne sont pas opposés à des augmentations de recettes. A l'avenir, le Conseil d'Etat n'ira pas au-delà de 3 % de diminution des charges. Pour le reste, ce sera la procédure prévue par la constitution. Il ne sera en effet pas possible d'assurer des besoins sociaux en augmentation, les priorités de la sécurité, de l'instruction publique, des transports publics et de l'hôpital, tout en prétendant que l'on pourra le faire sans ressources supplémentaires. Il est

néanmoins possible que l'année 2012 ne soit pas aussi mauvaise que prévu. Cela dépendra fondamentalement de décisions politiques au niveau européen.

Il fait part de ses regrets pour les conditions de travail imposées à la Commission des finances, ainsi que pour ce qui a été imposé depuis trois mois à la direction du budget. Mais le résultat s'avère aujourd'hui satisfaisant. Le risque principal n'est pas l'ampleur du déficit, c'est de ne pas résorber la menace des caisses de pension. Ce ne sont pas les mêmes ordres de grandeur. La menace des caisses de pension, si elle n'est pas traitée au cours de l'année à venir, atteindra un niveau dix fois plus élevé que le présent budget. Il faudra donc s'y atteler, car cela concerne l'avenir de dizaines de milliers de personnes et la situation financière de l'Etat risque de fortement et rapidement se dégrader si elle n'est pas traitée à temps.

Le président procède au vote final du PL 10866 qui est accepté par :

Pour : 10 (3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L)

Contre : 5 (2 S, 1 UDC, 2 MCG)

Abstention : –

Mesdames et Messieurs les députés, la majorité de la commission vous prie instamment de la suivre et d'accepter ce budget.

Projet de loi (10866)

établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2012 (LBU-2012) (D 3 70)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 54, 56, 80, 81, 82, 83, 96, 97 et 117 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993,
décrète ce qui suit :

Chapitre I Contributions publiques

Art. 1 Perception des impôts

Le Conseil d'Etat perçoit les impôts conformément aux lois en vigueur.

Art. 2 Perception des centimes additionnels

Il est perçu en 2012, au profit de l'Etat, les centimes additionnels prévus au chapitre II de la présente loi.

Chapitre II Centimes additionnels

Art. 3 Personnes physiques

¹ Il est perçu 47,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

² En application de la loi accordant une indemnité et des aides financières annuelles de fonctionnement à des institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile pour les années 2012 à 2015, du [...] (loi 10862), il est perçu, en 2012, 1 centime additionnel supplémentaire, par franc et fraction de franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Art. 4 Personnes morales

Il est perçu :

- a) 88,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales;
- b) 77,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales.

Art. 5 Successions et enregistrement

Il est perçu :

- a) pour les successions ouvertes après le 31 décembre 2011, 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus aux articles 19 à 21 de la loi sur les droits de succession, du 26 novembre 1960; les successions ouvertes avant le 1er janvier 2012 restent soumises aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année du décès;
- b) 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus dans la loi sur les droits d'enregistrement, du 9 octobre 1969, à l'exception des amendes. Les actes enregistrés avant le 1er janvier 2012 restent soumis aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année de leur enregistrement.

Chapitre III Budget administratif**Art. 6 Budget administratif**

Le budget administratif de l'Etat de Genève pour 2012 est annexé à la présente loi.

Art. 7 Fonctionnement

¹ Les charges s'élèvent à 7 970 624 697 F et les revenus à 7 618 396 312 F hors imputations internes et subventions redistribuées.

² L'excédent de charges s'élève à 352 228 385 F et l'excédent de charges à 394 520 142 F avant dotations et dissolutions de provisions.

Art. 8 Investissements

¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 973 673 940 F et les recettes à 175 557 907 F.

² Les investissements nets s'élèvent à 798 116 033 F avec les locations financement et à 893 224 644 F hors locations financement.

Chapitre IV Dérogations

Art. 9 Cas d'urgence pour une dépense nouvelle

A titre exceptionnel, si des circonstances particulières empêchent absolument le Conseil d'Etat de consulter le Grand Conseil avant d'engager une dépense nouvelle, le gouvernement doit immédiatement, après avoir engagé la dépense, transmettre au Grand Conseil un projet de loi la sanctionnant.

Chapitre V Emprunts

Art. 10 Emprunts

¹ Pour assurer l'exécution du budget administratif, le Conseil d'Etat est autorisé à émettre des emprunts en 2012, au nom de l'Etat de Genève.

² Le Conseil d'Etat peut, en outre, renouveler en 2012 les emprunts venant à échéance ou remboursés par anticipation.

Chapitre VI Garantie de l'Etat

Art. 11 Facturation

¹ La rémunération des engagements de pied de bilan de l'Etat est fixée pour l'année 2012 à 0,125 % pour l'ensemble des entités concernées sous réserve du taux de la Banque cantonale de Genève et des Rentes Genevoises fixé à 0,081%.

² Le détail de la rémunération des engagements de pied de bilan de l'Etat est le suivant :

Transports publics genevois (TPG)	0,125%
Fondation de l'Ecole internationale de Genève	0,125%
Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)	0,125%
Rentes Genevoises (RG)	0,081%
Banque cantonale de Genève (BCGe)	0,081%
Fondation Cité universitaire	0,125%
Haute école de travail social (HETS)	0,125%
Association Première Ligne	0,125%
Fondation d'aide aux entreprises	0,125%

Fondation des parkings	0,125%
Fondation des parkings (Etoile)	0,125%
Fondation des parkings (Sous-Moulin)	0,125%
Fondation des parkings (Genève-Plage)	0,125%
Fondation des parkings (Alpes)	0,125%
Palexpo SA	0,125%
Fondation pour l'expression associative	0,125%

³ La liste des engagements ci-dessus peut évoluer en cours d'exercice en fonction des engagements décidés par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil.

Chapitre VII Dispositions finales

Art. 12 Référendum

Selon les articles 53 et 54 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, l'article 10 (emprunts) est soumis au délai référendaire de 40 jours.

Projet de Budget administratif 2012

en CHF

Projet de budget 2012
amendé par la
COMFIN le 07
décembre 2011

Compte 2010

Budget 2011

Fonctionnement

Revenus (Hors imputations internes et subventions à redistribuer)	7 618 396 312 F	7 615 967 883 F	8 142 002 212 F
Charges (Hors imputations internes et subventions redistribuées)	7 970 624 697 F	7 791 009 902 F	7 868 717 590 F
Résultat net	- 352 228 385 F	- 175 042 019 F	273 284 622 F
Résultat net hors provisions	- 394 520 142 F	- 218 838 743 F	334 150 456 F

Investissement

Recettes (Hors imputations internes)	175 557 907 F	152 409 359 F	324 310 445 F
Dépenses (Hors imputations internes)	973 673 940 F	923 504 998 F	800 092 174 F
Investissements nets	798 116 033 F	771 095 639 F	475 781 729 F

Récapitulatif des amendements sur le Budget 2012 « fonctionnement » adoptés par la Commission des finances

TOTAL DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTÉ EN SEME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011

FONCTIONNEMENT

PROGRAMME	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2012	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
TOTAL ETAT		8949 338 919	7 840 558 698		57 948 924	1 857 942	8 911 342 948	7 832 639 660
RESULTAT			-418 772 221		78 542 946			-485 229 346
	TRANSVERSAL			Amendements budgétaires Amendements mesures Amendements techniques	86 203 676 5 918 074 1 188 294			
				Amendements budgétaires Amendements mesures Amendements techniques	-2 927 406 -12 867 200 -12 887 200	-9 950	-28 214 408	-9 950
A	FORMATION	1 326 426 937	6 931 227	Amendements budgétaires Amendements mesures Amendements techniques	-15 842 193 1 844 779 1 544 774	1 544 774	1 194 443 966	62 346 038
B	BUDJ. MARCHÉ DU TRAVAIL	15 771 148	5 835 928	Amendements budgétaires Amendements mesures Amendements techniques	-17 202 966 254 116 -118		150 410 797	58 335 928
C	ACTION SOCIALE	734 669 034	1 873 416	Amendements budgétaires Amendements mesures Amendements techniques	-1 000 000 -5 000 000 -12 500 000	33		
D	PERSONNES AGÉES	452 168 258	6 938 632	Amendements budgétaires Amendements mesures Amendements techniques	860 000 -5 000 000 1 400 000	260 000	725 158 034	1 873 416
E	HANDICAP	309 868 837	6 532 692	Amendements budgétaires Amendements mesures Amendements techniques	-2 778 444 -91 378 000 -3 672 200			
F	ENVIRONNEMENT ET ENERGIE	129 629 517	102 199 638	Amendements budgétaires Amendements mesures Amendements techniques	-105 000 -165 000 -1 435 497	1 552 200	309 662 937	67 574 939
G	AMENAGEMENT ET LOGEMENT	134 666 943	32 197 416	Amendements budgétaires Amendements mesures Amendements techniques	60 450 000 20 000 000 47 450 000		124 198 920	162 359 638
H	SECURITE ET POPULATION	549 669 984	219 939 044	Amendements budgétaires Amendements mesures Amendements techniques	-341 533 -5 933 -32 706	30 911	139 728 519	32 821 209
				Amendements budgétaires Amendements mesures Amendements techniques	4 299 127 8 790 763 -4 789 391		541 360 911	211 941 527
				Amendements budgétaires Amendements mesures Amendements techniques	2 116 446 8 500 000 81			
				Amendements budgétaires Amendements mesures Amendements techniques	2 116 446 8 500 000 81			

TOTAL DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTE EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011

FONCTIONNEMENT

PROGRAMME	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2012	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
I	JUSTICE	125255427	45819388		294284	-33	125258371	45819327
				Amendements budgétaires	2002000			
				Amendements mesurés	-39201	-33		
				Amendements techniques				
J	MOBILITE	582109337	72668852		-587844	6769938	58259691	79338792
				Amendements budgétaires	-439748			
				Amendements mesurés	-2582000	6700000		
				Amendements techniques				
K	SANTE	1198079388	7862794		-814953	38868	1198000000	7862794
				Amendements budgétaires	1927200			
				Amendements mesurés	-10718750	30000		
				Amendements techniques				
L	ECONOMIE	37719744	82217897		-811268	2648038	36907944	84868927
				Amendements budgétaires				
				Amendements mesurés	-611268	2046000		
				Amendements techniques				
M	FINANCE ET IMPOTS	1366928710	648857869		7519887	-57478888	1366903623	641110001
				Amendements budgétaires	848970			
				Amendements mesurés	-48808	-57352000		
				Amendements techniques		816000		
N	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	84449299	2983514		-384884	-25	84064415	2983514
				Amendements budgétaires				
				Amendements mesurés	-384884	-25		
				Amendements techniques				
O	AUTORITE ET GOUVERNANCE	80122715	2099377		-222078	-	79900937	2099377
				Amendements budgétaires	192277			
				Amendements mesurés	-588000	-		
				Amendements techniques	-182278			
P	ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN	669148731	136769448		-11794554	-482282	657354177	136287166
				Amendements budgétaires	-4411548	183700		
				Amendements mesurés	-7583948	-482282		
				Amendements techniques	2085295	337724		

TOTAL DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTE EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FUNCTIONNEMENT
TOTAL ETAT

Nature LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2012		TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 VOTE	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
TOTAL HORS NATURES 37/39-47/49	8'028'593'571	7'599'821'350	-57'968'874	18'574'962	7'970'624'697	7'618'396'312
TOTAL	8'069'330'919	7'640'558'698	-57'968'874	18'574'962	8'011'362'045	7'659'133'660
RESULTAT		-428'772'221		76'543'836		-352'228'385
30 Charges de personnel	2'202'157'669	-	-22'828'139	-	2'179'329'530	-
31 Dépenses générales	447'558'026	-	-5'918'178	-	441'639'848	-
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	267'347'000	-	15'542'000	-	282'889'000	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	640'274'594	-	-8'443'167	-	631'831'427	-
34 Parts et contributions sans affectation	531'288'935	-	-203'148	-	531'085'787	-
35 Dédommagements à des tiers	168'818'456	-	-1'812'251	-	165'004'205	-
36 Subventions accordées	3'773'150'891	-	-34'305'991	-	3'738'844'900	-
37 Subventions redistribuées	24'133'600	-	-	-	24'133'600	-
39 Charges imputations internes	16'603'748	-	-	-	16'603'748	-
40 Impôts	-	5'630'995'670	-	-103'400'000	-	5'527'595'670
41 Patentes et concessions	-	15'278'223	-	-	-	15'278'223
42 Revenus des biens	-	348'101'010	-	117'734'432	-	465'835'442
43 Recettes diverses	-	610'256'923	-	12'540'530	-	622'797'453
44 Parts à des recettes sans affectation	-	523'477'358	-	8'300'000	-	531'777'358
45 Dédommagements de collectivités publiques	-	153'556'793	-	-16'600'000	-	136'956'793
46 Subventions acquises	-	318'155'373	-	-	-	318'155'373
47 Subventions à redistribuer	-	24'133'600	-	-	-	24'133'600
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
49 Revenus imputations internes	-	16'603'748	-	-	-	16'603'748

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
 FONCTIONNEMENT
 TRANSVERSAL ETAT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 Amendé	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
						-25 374 406	-9 750		
					Amendements budgétaires	-12887203	-4775		
					Amendements mesures	-12887203	-4775		
					Amendements techniques	-	-		
Tous	30	Charges de personnel	2202157669			-6005205	-	2196152464	-
	36	Subventions accordées	3773150891		Impacts (hors caisses de pensions gérées par l'Etat) de la limitation des 2012 des mécanismes salariaux à une demi-annuelle. Voir également P102.	-6881998	-	3766348893	-
	43	Recettes diverses		610256923	Amendement pour l'impact sur les caisses de pension gérées par l'Etat.	-	-4775	-	610251948
Tous	30	Charges de personnel	2196152464*			-6005205	-	21960747259*	-
	36	Subventions accordées	3766468930*		Dans sa séance du 7 décembre 2011, la Commission des finances a décidé de suspendre la deuxième demi-annuelle (mécanismes salariaux).	-6881998	-	3759786965*	-
	43	Recettes diverses		610251948*		-	-4775	-	610248973*

* Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
A. FORMATION

Programme	Nature	Libellé*	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
			1'900'406'057	80'691'227		-15'962'192	1'604'781	1'914'443'965	82'306'008
					Amendements budgétaires	13'467'790	13'467'790		
					Amendements mesures	-17'302'982	35'4110		
					Amendements techniques	-119	-119		
	30	Charges de personnel	586'227'654		Selon le Règlement sur les crédits (débiteur), ceux-ci doivent disposer d'un budget (article 5, alinéa 6 du C.F. 1019). Un transfert du budget des charges de personnel vers celui des dépenses générales permet la mise en conformité de l'OC avec le règlement sus-cité. Ce transfert n'a aucune incidence sur les charges.	-20'000	-	586'207'654	-
	31	Dépenses générales	1'384'653			20'000	-	1'384'653	-
	43	Provisions diverses		874'876,4	Conformément aux recommandations de la Cour des comptes, la DFP souhaite à l'avenir le personnel enseignant affecté aux tâches administratives et le recluser dans le budget du personnel administratif et technique. Dans ce contexte, le personnel en charge de l'administration de la formation continue (actuellement en crédits de personnel en francs-enseignants) est transféré en dépenses de personnel. Descripteur relatif sur les charges : voir n. n. 3038.003835.	-20	-		874'896,4
	30	Charges de personnel	586'202'654*		Dans le cadre du financement des sorties scolaires, et de la prise en compte des frais engagés par le personnel enseignant notamment, un budget supplémentaire de +30000 CHF est attribué à la rubrique 305 00001 (sorties scolaires, par allocation des charges de personnel. L'incidence sur les charges est nulle.	-30'000	-	586'202'654*	-
	306 00001	Excursions scolaires, classes multivoies (C/SB, orientation)	485'000			30'000	-	785'000	-
	43	Provisions diverses		874'876,4*		-	-347		874'806,4*
AM1 - Engagement obligatoire	30	Charges de personnel	587'302'654*			10'560	-	597'912'614*	-
	31	Dépenses générales	1'384'652*		Le service des bûches, en collaboration avec la direction de l'enseignement primaire, organise des ateliers (dans d'autres locaux que les classes de 6, 7 et 8) sous le thème "Classes multivoies". En 2011, l'ICEF a procédé à un audit de la gestion des classes multivoies à l'échelle de la juracane. Il a été constaté que les classes multivoies ne sont pas intégrées dans les charges (Y) bases 0004 et que cette activité fait partie d'une autre mission de service. Ceci se traduit par une croisière des charges et des recettes d'un montant équivalent de 1'346'790 CHF. L'impact en terme de résultat est neutre. (voir également A.03)	25'024	-	1'413'427*	-
	306 00001	Excursions scolaires, classes multivoies	750'000			-750'000	-		-
	43	Provisions diverses		874'876,4*		-	89'447		874'929'134*
	30	Charges de personnel	587'912'614*		Recherche d'efficacité	1'002'946	-	586'909'668*	-
	43	Provisions diverses		874'297'134*	Recherche d'efficacité	-820	-	1'411'663'602	-
	31	Dépenses générales	1'413'427*		Recherche d'efficacité	-2'865	-	587'142'70*	-
	30	Charges de personnel	586'209'789*		Recherche d'efficacité	1'92'468	-		-
	43	Provisions diverses		874'292'86*		-	164		874'293'131*
	30	Charges de personnel	586'714'270*		Recherche d'efficacité	-2'842'707	-	584'071'563*	-
	43	Provisions diverses		874'297'131*	Recherche d'efficacité	-	-2'710		874'293'611*

* Ces montants peuvent varier compte de l'arrondissement des amendements indiqués sur cette rubrique.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTÉS EN 3ÈME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
A. FORMATION

Programme	Nature	Libellé*	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDÉ	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
A01 Enseignement obligatoire	365.00301	Associations locales pour l'école instrument de paix	327839	-		-328	-	327512	-
	365.00801	Contribution à la promotion de la JRI	1097650	-	Production de 1% des indemnités et des autres franchises	-1095	-	1097255	-
	365.00902	Fonds spéciale - Subventions aux associations de parents d'élèves	1007000	-		-1300	-	997000	-
	365.00801	Fraîces (GAPP / PAPFECO) (CFI)	407000	-	Production de 1% des indemnités et des autres franchises	-490	-	207000	-
	365.00801	Fraîces (GAPP / PAPFECO) (CFI)	107000	-	Production de 1% des indemnités et des autres franchises	-100	-	97000	-
	30	Charges de personnel	594727627	8'625'387	Recherche d'efficacité sur les départs du DIP en ETP	97'728	-	593749899	8'625'387
	43	Fraîces diverses	580727025	8'625'328	Recherche d'efficacité sur les charges de personnel de l'ensemble des unités du DIP	-2542780	-82	591'420'245	8'625'328
	43	Fraîces diverses		8'625'328			-27125		8'622'714
	31	Depenses generales	147'07'602		Recherche d'efficacité sur les départs de l'ensemble des unités du DIP	-58962	-	147'07'539	-
	30	Charges de personnel	401789630		Conformément aux recommandations de la Cour des comptes, le DIP s'attache à identifier le personnel enseignant affectant des tâches administratives et à le réclasser dans le budget du personnel administratif et technique. Dans ce contexte, un travail important a été mené à l'incorporation de ce personnel dans les postes PAI et à la transmission de crédits de personnel en francs pour un montant de 0,8 ETP (4,4 ETP PAT au total). Bien que financée sur les charges sol-mat, le mouvement total de création de 3,8 ETP supplémentaire.				401789630
A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue	31	Depenses generales	19322023		Recherche d'efficacité	-307552	-	19324471	-
	30	Charges de personnel	401789630		Recherche d'efficacité	-192498	-	401597132	-
	43	Fraîces diverses		12258772			-164		12258609
	30	Charges de personnel	401594132		Recherche d'efficacité	-1022311	-	389971921	-
	43	Fraîces diverses		122587089			-1236		122585253
	365.00401	Librairie du 2ème App	697650	-		-697	-	687650	-
365.00801	Contribution à la promotion de la JRI	1097650	-	Production de 1% des indemnités et des autres franchises	-1095	-	1087655	-	
365.00902	Fonds spéciale - Subventions aux associations locales	1007000	-		-1300	-	997000	-	

* Ces montants peuvent varier en fonction des amendements déposés sur cette table.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
 FONCTIONNEMENT
 A. FORMATION

Programme	Nature	Libellé#	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
	361.02201	Subvention cantonale pour la formation de base - cours Invest'espères lies canton	311'000			-3110		307'890	
	365.02501	Fondations pour l'exercice	21'000			-210		20'790	
	365.03001	Universités suisses de Genève (USG)	1'054'000			-1'0540		1'042'600	
	365.05501	Centre de population de Genève	140'000			-1'450		142'550	
	365.08501	Institut de formation des adultes de Genève	2'318'500			-2'2185		2'295'215	
	365.48501	mesures incitatives de formation (FAJE, incitatifs des étudiants)	-3'270'000		Réduction de 1% des indemnités et des salaires financiers	2'730		-3'892'730	
A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue	365.08701	collège bilingue de Genève (CEBG)	932'000			-9'230		922'770	
	365.08801	Centre suisse de gestion (CSEB)	742'000			-7'420		734'580	
	365.08901	Subvention cantonale pour la formation de base - cours Invest'espères	4'065'000			-40'660		4'024'340	
	365.09001	Associations de diplômés ADA	487'000			-49'70		482'300	
	365.09101	Subvention qualification (OFC pour adultes)	142'500			-7'425		730'685	
	30	Charges de personnel	3'892'732**		Redevance d'adhésion sur les états majors du DIP en ETP.	9'741		3'892'438**	
	30	Coûts divers	3'892'438**	12'255'250*	Redevance d'adhésion sur les charges de personnel de l'ensemble des unités	-14'634	42	3'892'496**	12'255'217*
	31	Dotations financières	1'952'471*	12'255'217*	Redevance d'adhésion sur les besoins de l'ensemble des unités du DIP.	-1'002'6	1'208	1'952'466*	12'255'200*

* Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTÉS EN 3ÈME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
A. FORMATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDÉ		
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	30	Charges de personnel	13469262		Transfert du budget de C.G.E. 17909 affecté au traitement, notamment de l'index des substitutions vers les charges de personnel. L'index médico-adolescent de l'ADP est le principal pourvoyeur de soins psychiatriques enfants par la justice (COJ Interads). Or il s'agit de grandes difficultés à trouver des thérapeutes à qui déléguer ces traitements en prime et se retrouve à devoir intégrer des charges de personnel (psychologues salariés) par rattachement de coût des substitutions. Les incidences financières sur les charges sont nulles.	17000		13486262		
	306.08001	Frais de placements	327000			-17000		150000		
	43	Recettes diverses		13141774			148			13141922
	30	Charges de personnel	13469262		Le service des hôpitaux, en collaboration avec la direction de formation primaire, organise divers séjours d'une semaine réservés aux classes de 6, 7 et 8ème primaire sous l'appellation "Classes multicoïnes".	11540		13480802		
	31	Depenses generales	13469241		En 2011, l'ICF a procédé à un audit de la gestion des classes multicoïnes à l'échelle de la Région. Les conclusions de l'audit ont permis de constater la non-compatibilité des classes multicoïnes dans les complexes d'Etat étant donné qu'une partie des charges s'y trouve déjà et que cette activité fait partie intégrante des missions du service. Ceci se traduit par une confusion des charges et des recettes d'un montant équivalent (13469241 - 13469241). L'impact en terme de total est nul. (voir également A.01)	1318466		15277707		
	43	Recettes diverses		13744382				1200743		14622265
	31	Depenses generales	15277707		Recherche d'efficacité	164563			15113144	
	30	Charges de personnel	13469402		Recherche d'efficacité	-192488			13276954	
	43	Recettes diverses		1462286			-164			1462122
	30	Charges de personnel	13469204		Recherche d'efficacité	-152164			13317040	
	43	Recettes diverses		1462101			-127			1461974

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTÉS EN 3ÈME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
A. FORMATION

Programme	Nature	Libellé*	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDÉ	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
	363 00102	Université de Genève	32871220		Le Geneva Quality Center (GQC) est une démarche de l'Université de Genève et de la HES-SO Genève, soutenue par l'Office de Promotion des Industries et des Technologies (OPIT) et l'Union Industrielle Genevoise (UIG). Il consiste en la création d'un espace de collaboration, de stimulation et d'accompagnement des entreprises innovantes de la région genevoise et des partenaires industriels au moment pour contourner leurs besoins, sous problèmes afin d'établir ensemble de nouveaux projets d'innovation. Au projet de budget 2012 la somme de 250000 CHF a été allouée à ce projet à côté d'autres financements de Genève mais après avoir été été reporté partiellement vers les deux structures.	-125000		329507220	
	363 01701	Conditions locales particulières - HES-SO	43689741			125000		4314741	
	363 03901	Fonctionnement	497000			490		398000	
	363 03702	Institut des hautes études interdisciplinaires de développement (I.H.E.D.)	14775000		Production de 1% des indemnités et des aides financières	-147750		14627250	
	361 07701	Contributions intercantionales - HES-SO	44962000			-489020		44512980	
	361 07801	Contributions intercantionales - HES-SZ	27064000			-220840		21847260	
	361 07802	Contributions intercantionales - HES-SZ	19225000			-192250		19032750	
	363 07701	Conditions locales particulières - HES-SO	4314741*		Production de 1% des indemnités et des aides financières	-43090		4770941*	
	363 07801	Conditions locales particulières - HES-SZ	8716469			91948		8834811	
	363 07802	Conditions locales particulières - HES-SZ	29424619			-10940		29325219	
	363 00102	Université de Genève	32856720*		Production de 1% des indemnités et des aides financières	-2287723		325580497*	
	363 00102	Université de Genève - mouvement des mandats postérieurs	6744000			62440		6286440	
	363 07701	Conditions locales particulières - HES-SO	4770941*			-30992		4461249*	
	363 07801	Conditions locales particulières - HES-SZ	6824811*		Émission d'indemnités au 01/01/12 des mandats postérieurs: les conditions locales particulières des HES. Amortissement, sous la répartition entre les trois instances compétentes est modifiée.	449250		6922761*	
	363 07802	Conditions locales particulières - HES-SZ	29225219*			-139358		1884921*	

* Ces montants sont le résultat de l'arrondissement des amendements effectués sur ce tableau.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
 FONCTIONNEMENT
 A. FORMATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENGE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
A04 Hautes écoles	363.17701	Conditions locales (pertinences sur charges d'administration - HESS2 NM)	5141000			407000		5141000	
	363.17801	Conditions locales (pertinences sur charges d'administration - HESS2 NM)	200000		Suggestion des charges de subventions non monétaires et les recettes liées à cet effet plus leur offre. Le montant restant comme subvention non monétaire correspond à l'écart entre la valorisation des locaux mis à disposition et le forfait loyer que reçoit la HES- Gembloux de la HESS2 (Retrocédé au DCTL)	-307000			
	363.17802	Conditions locales (pertinences sur charges d'administration - HESS2 musique et autres arts NM)	225000			-225000			

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN JEME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
B. EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDÉ	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
			157771406	587635826		-2367696	-6007803	1554107707	5870357025
					Amendements budgétaires	-13097000	-6097838		
					Amendements mesures	-13667006	32		
					Amendements techniques				
	30	Charges de personnel	40984219		Recalcul des charges et recettes de l'OBCE cantonal de l'emploi (régime légal); suite à la baisse du chômage (diminution de 7 postes d'auxiliaires) et ajustement des recettes (participation perso-de gain malade)	-13097000	-	39884219	-
	43	Recettes diverses	1898527			-	-836	-	18985191
	45	Deductions de cotisations publiques		38107000		-	6907000	-	374007000
	35	Deductions à des fins	105757000		Actualisation des barèmes de rattachement concernant le montant de la prime en charge par l'Hospice général des lycées des personnes au bénéfice de l'aide sociale. Recalcul des besoins de financement pour le programme cantonal d'emploi et de formation (PCEF) en fonction de l'évolution des chiffres de chômage	-14697000	-	104257000	-
	30	Charges de personnel	8501226		Transfert du gîte de la Chambre des relations collectives du travail du Pouvoir judiciaire vers le DSE suite à la nouvelle loi (L. 10761) modifiant la loi sur l'organisation judiciaire et ajustements des recettes (participation perso de gain) (voir programme 01)	397911	-	8899530	-
	43	Recettes diverses		1307943		-	32	-	1307976

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTÉS EN 3ÈME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
C. ACTION SOCIALE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
			734 680/634	187 574/168		900/000	25/0/000	735 360/634	187 524/168
					Amendements budgétaires Amendements mesures Amendements techniques	-50/0/000	25/0/000		
						1'48/0/000	-		
C02 Soins à la famille	365.00196	Prestations complémentaires familiales	3198/967		Intégration de la borne des allocations familiales (N 145) dans le cadre des prestations complémentaires familiales.	-50/0/000	-	2'598/967	-
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	36600195	Mesures générales, prestations action sociale	20986355/6		Actualisation des besoins de placement concernant le montant de la prise en charge par l'Etat pour les enfants des personnes au bénéfice de l'allocation sociale. Faculté des besoins de financement pour le programme national d'emploi de formation (PCEF) en fonction de l'évolution des chiffres d'émigration.	1'48/0/000	-	211'265'355/6	-
C04 Protection des personnes âgées sous tutelle et curatelle	43	Prestations diverses		1097245	Facturation aux parents de certaines prestations fournies par le service des familles d'accueil, conformément au droit fédéral.	-	25/0/000	-	441'245

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN JEUNE DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
 FONCTIONNEMENT
 D. PERSONNES AGEES

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
			453'182'258	89'588'939		-2'778'484	1'747'800	450'380'774	91'336'739
	365 10783	Subvention non modulable EMS - Val Flacey							
	365 10742	Subvention non modulable EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex			Amendements budgétaires Amendements mineurs Amendements techniques		1'747'800		
Dot Mise en oeuvre et conduite des actions de soutien aux personnes âgées	365	Institutions privées	127'561'717		Adaptation des subventions non modulables. Un revenu d'un montant correspondant est inscrit sous le programme P04.	151'971	-	151'971	-
					Facturation d'une contribution personnelle aux coûts des soins de 8 CHF par jour et par résident en EMS, selon l'article 25a, alinéa 5 premier phrase LAMAL, à l'exception des subventions versées en raison des recettes nouvelles perçues par les EMS résultant de cette facturation. Ce nouveau dispositif dégage une économie de l'ordre de 1,5 million de francs. Ce nouveau dispositif dégage une économie de l'ordre de 1,5 million de francs compte tenu de l'amendement qui lui est associé, portant sur le programme D02.	182'265	-	182'265	-
						521'2760	-	122'247'957	-
	366 09123	Prestations complémentaires (PCF) - SPC	205'567'776			-1'169'248	-	204'410'528	-
	366 09126	Prestations complémentaires (PCC) - SPC	70'469'223		1. Révision générale des prix de pension en EMS et recalcule des loyers selon les nouvelles normes de la loi sur la gestion des établissements pour les personnes âgées (LE GPA) 2. Recalcule des recettes en matière de prestations complémentaires AVS / AI	-432'769	-	70'026'453	-
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	43	Recettes diverses		305'469'612			1'747'800		320'94'412
	366 09123	Prestations complémentaires (PCF) - AVS			Facturation d'une contribution personnelle aux coûts des soins de 8 CHF par jour pour les personnes âgées selon l'article 25a, alinéa 5 premier phrase LAMAL, à compter du 1er juillet 2012. Prise en charge de cette contribution en faveur des résidents en EMS, au bénéfice des prestations complémentaires. Ce nouveau dispositif dégage une économie de l'ordre de 1,5 million de francs. Ce nouveau dispositif dégage une économie de l'ordre de 1,5 million de francs compte tenu de l'amendement qui lui est associé, portant sur le programme D01).		-		-
						37'099'959	-	208'1'025'367	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN SEEME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
E. HANDICAP

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDÉ	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
	nat		3997859497	657627660		-1057000	19527200	3997859497	675747960
	363 00501	EPH EMBRESONNE Mesures pour l'intégration (EPH)	547069551					544309551	
	365 00405	EPH Alpes Vertes	168573922		Amendements budgétaires		12527200	167305922	
	365 00504	EPH Clair Bois	187395928		Amendements mesures	-1657000	7097000	185738928	
	365 01002	EPH La Maison des Ch...	15888869		Amendements techniques			17287699	
	365 00002	EPH Sociétés professionnelles pour l'intégration							
EO1 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des handicapés	365 00002	Entreprenariat et d'habiles professionnels	169319478		Amendement technique suite à l'intégration des montants relatifs à l'ouverture des nouvelles places 2011 dans les subventions des établissements pour personnes handicapées concernées	771200		173031678	
	365 00227	Parasitologie et Innovations nouvelles (SAGEPA)	64607030					51752200	
	365 00717	Equipement pour placement des personnes handicapées psychiques	5007000			-1207000		3800000	
	43	Recettes diverses		1944220203	Budget des recettes en lieu des recettes selon l'annuaire statistique CIES, pour le placement de personnes handicapées (autres catégor. dans les institutions génériques)		7097000		21142223
EO2 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	43	Recettes diverses		21741837	Budget des recettes en matière de réalisations de prestations complémentaires AVS/AI		12527200		22969837
	366 00128	Prestations complémentaires fédérales (PCL) : SPC	147284751			-1207318		147163933	
	366 00131	Prestations complémentaires cantonales (PCC) : SPC	54779440		Prestation générale des prestations de pension en EPH : impact sur les prestations versées par le service des prestations complémentaires	-44862		54734578	

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN JEME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
 FONCTIONNEMENT
 F. ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
F01 Protection de l'environnement	31	Dépenses générales	13776405*		Le plan de mesures complémentaires et structurales (stratégie au PFQ 2012-2015), adopté par le Conseil d'Etat, prévoit un effort de 4290 F sur le budget 2012. Le budget de service d'information et de communication du DM étant versé dans 9 programmes différents (F 01 F02 F03 F04 F06 G04 H02 J01 F01), l'application de cette mesure a un effet de 4290 F sur le programme F01 qui révoque du DSPE.	4290		13776405*	
	30	Charges de personnel	125623818		Dans sa séance du 30 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie de 24580 F sur le budget 2012. Cette mesure est affectée au programme F01 qui révoque de ce montant 24580 F.	-24580		125623818*	
	31	Dépenses générales	13776405*		Le programme F01 est financé par le budget de l'Etat et par des crédits de programmes thématiques et subventionnés non monétaires). Pour le DSPE, cela représente un montant global de 1,7 million. Sur ce montant, F 700000 ont été pris de manière ciblée et F 1000000 ont fait l'objet d'une répartition locale sur les rubriques 30, 31 et 36 de tous les programmes du DSPE.	-429181		13796224*	
	364 00117	Soutien aux activités d'information, de sensibilisation et de formation à la SRPEC.	1000000		Le présent amendement correspond à la part du programme F01 à l'échelle globale.	500		997500*	

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN JEMME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
F. ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDÉ	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
	31	Depenses générales	1387425		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (adopté au PFQ 2012 2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0,67% sur certains postes comptables du projet de budget 2012. Le budget du service d'information et de communication du DIM doit être ventilé dans 9 programmes différents (F01 - F02 - F03 - F04 - F05 - 004 - 4100 - J01 - J01), l'application de cette mesure a un effet sur le programme F02 qui relève du DISPE.	-700		1387425	
	31	Depenses générales	1387425*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (adopté au PFQ 2012 2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0,32% sur certains postes comptables du projet de budget 2012. Le budget du service d'information et de communication du DIM doit être ventilé dans 9 programmes différents (F01 - F02 - F03 - F04 - F05 - 004 - 4100 - J01 - J01), l'application de cette mesure a un effet de 200 F sur le programme F02 qui relève du DISPE.	-300		1387125*	
	30	Charges de personnel	37007625			-7456		37007169	
F02 Energie	31	Depenses générales	1387125*		Dans sa séance du 20 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0,23% sur les rubriques 30_31 et 30 (hors subventions aux personnes physiques et subventions non monétaires). Pour le DISPE, cela correspond à une économie de 17521100 F. Cette économie est répartie sur les rubriques 30_31 et 30 de tous les programmes du DISPE.	-3020		1387505*	
	302 00112	Fonds d'énergie des collectivités publiques : subventions accordées aux communes	17521100		Le présent amendement correspond à la part du programme F02 à l'échelle globale.	-860		17509240	
	304 00114	Subventions pour la publication d'énergies renouvelables et à utilisation rationnelle de l'énergie	7000000			-20000		7000000	
	42	Revenus des biens		87782023	Le présent amendement vise à augmenter la redevance versée par les SIG pour la justification du domaine public. En effet, au vu des résultats des SIG ces dernières années, il est constaté que les communes ne paient pas la somme de 500 F par hectare, ce montant nécessaire pour couvrir les dépenses de maintenance. Un projet de loi est déposé pour que le montant de la redevance annuelle précitée due à l'Etat passe de 5% à 26,5% pour les montants versés en 2012 et 2013. Cette augmentation ne sera pas répercutée sur les prix facturés aux consommateurs finaux, et sera par conséquent entièrement prélevée en charge par les SIG.		47000000		487782023
	42	Revenus des biens		487782023*	Dans sa séance du 7 décembre 2011, la Commission des finances a décidé l'ajout de 20 mois à l'amendement proposé par le Conseil d'Etat concernant la redevance versée par les SIG portant cette dernière à CHF 60 mois.		27000000		487782023*

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN JEMME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
F. ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
F03 Gestion des eaux	31	Dépenses générales Fonds cantonal de restauration : participation dans le cadre des contrats de rivières transfrontalières	10462720		Le plan de mesures contraignantes et structurales (intégré au PFCQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0,67% sur certains postes comptables du projet de budget 2012 (Programme F03. - 142900 CHF sur les dépenses générales et - 37900 CHF sur les subventions). En outre, le plan prévoit une diminution de 100000 CHF sur les frais d'entretien du barrage de laugue.	-242900		10159920	
			810900			-8700		801290	
F03 Gestion des eaux	31	Dépenses générales Participation dans le cadre des contrats de rivières transfrontalières	107159920*		Le plan de mesures contraignantes et structurales (intégré au PFCQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0,33% sur certains postes comptables du projet de budget 2012 (Programme F03. - 70200 F sur les dépenses générales et - 4100 F sur les subventions).	-70200		107089720*	
			801230*			-4100		797200*	
F04 Espèces, diversité paysans et laits de plein air	31	Dépenses générales Fonds forestier - subventions (bois, eau subventions fédérales) Fonds forestier - subventions diverses Revenus des biens	6461910		Le plan de mesures contraignantes et structurales (intégré au PFCQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0,67% sur certains postes comptables du projet de budget 2012 (Programme F04. - 108700 CHF sur les dépenses générales et - 47000 CHF sur les subventions). En outre, le plan prévoit une diminution de 25000 CHF sur les subventions diverses ainsi qu'une hausse de 200000 CHF sur la redevance de grazing du Mont Blanc.	-108700		6252210	
			527000			-4900		468000	
			353000			-25000		109000	
			2034000				200000		2034000
F05 Politique agricole	31	Dépenses générales Promotion de l'agriculture Subventions aux paysans (bois aux subventions fédérales)	6252210*		Le plan de mesures contraignantes et structurales (intégré au PFCQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0,33% sur certains postes comptables du projet de budget 2012 (Programme F05. - 32700 CHF sur les dépenses générales et - 2700 F sur les subventions).	-32500		6259710*	
			467000*			-2700		42300*	
F05 Politique agricole	31	Dépenses générales Promotion de l'agriculture Améliorations structurales Dépenses générales Promotion de l'agriculture Améliorations structurales	1151650		Le plan de mesures contraignantes et structurales (intégré au PFCQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0,67% sur certains postes comptables du projet de budget 2012 (Programme F05. - 32700 CHF sur les dépenses générales et - 30000 CHF sur les dépenses générales de 23500 CHF.	-32700		1165450	
			371800			-17300		354500	
			765900			-16700		749200	
			1066650*			-16100		1050550*	
F05 Politique agricole	31	Dépenses générales Promotion de l'agriculture Améliorations structurales	354500*		Le plan de mesures contraignantes et structurales (intégré au PFCQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0,33% sur certains postes comptables du projet de budget 2012 (Programme F03. - 18100 F sur les dépenses générales et - 15700 F sur les subventions).	-7900		346600*	
			749200*			-7800		741400*	

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FUNCTIONNEMENT
G. AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE AGENDE		
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	
	nat		1347066543	324907498		-341533	3307811	133725110	3278213008	
					Amendements budgétaires	-58933				
					Amendements mesures	-282700	3307900			
					Amendements techniques		811			
	366 08150	36 Subvention en faveur des habitations mises	197597000		Augmentation du plancher pour la subvention IM (de CHF 1000 à CHF 2000) (mesure 05-06)	-507000		107000000		
	43	43 Recettes diverses		9589781	Augmentation des décaissements pour examen de loyer selon art 42 LGL (Taux de 1.25 0/00 à 2.5 0/00, embalement panacher de 600 à 17000, embalement plâtré de 2500 à 55000 (mesure 05-07))		1307000		97107881	
	43	43 Recettes diverses		877199817	Dans le cadre de la gestion des décaissements, la politique actuelle est de ne facturer aucun décaissement de la part des locataires en cas de retard de paiement. Cette mesure est destinée à améliorer les flux de trésorerie. Les décaissements sont effectués sur la base de dossiers pour des demandes d'arrangements voir même des intérêts sur des montants qui dépassent un certain seuil.		707000		877899817	
	31	31 Dépenses générales	102557		Participation des offices du DCTI à l'économie demandée de 0.20% par le Conseil d'Etat. Cette diminution va impacter l'ensemble des subdépenses des dépenses générales des offices.	-207000		172557		
	30	30 Charges de personnel	14200299		Le coût standard actuellement utilisé pour activer en investissement les charges de personnel internes s'élève à CHF 700 pour ETP, soit CHF 67.50 par heure. En contrepartie de l'inscription sur les comptes de dépenses (53), les charges de personnel internes sont comptabilisées sur les comptes de dépenses (53). Cette mesure a pour objectif de réduire le salaire annuel moyen imputé de 20% de charges sociales) des ressources directement affectées. Il ne tient pas compte de la quote-part des charges de personnel administratif, d'encadrement et de support (finances, RH, SI, logistique, DGI). Ces charges de personnel indirectes engendrées par les dépenses de personnel internes sont comptabilisées sur les comptes de dépenses (53) et sont considérées. La mesure proposée consiste à imputer, par analogie à ce qui est fait pour les prestations externes, ces frais indirects en majorant le coût standard de 20% qui passerait ainsi de CHF 700 à F 840 pour ETP. Elle concerne le CTI (PMS), l'VEBA (PMS), l'OGC (J02), la DGM (J01) et l'OU (J02).		-58933		14141666	
	31	31 Dépenses générales	16701272		Participation des offices du DCTI à l'économie demandée de 0.20% par le Conseil d'Etat. Cette diminution va impacter l'ensemble des subdépenses des dépenses générales des offices.	-1707000		895312727		

* Ces montants peuvent varier compte tenu de l'ensemble des amendements déposés sur cette subdépense.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN JEME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
 FONCTIONNEMENT
 G. AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE AMENUE							
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS						
G02 Aménagement du territoire	30	Charges de personnel	1 474 166*		Le projet d'agglomération est entré dans la phase de réalisation opérationnelle des mesures du projet d'agglomération 1. Le suivi et la gestion de l'exécution du projet d'agglomération 1 sont assurés par l'agent spécialisé (EIP Agents Spécialisés) qui sera délégué de deux agents (2 EIP Agents Spécialisés), un directeur et un assistant. Le financement sera pris sur les crédits du projet d'agglomération, ce qui revient à activer les deux postes.			1 474 166							
	43	Récupéris diversés			Cette-ci doit être ratiocinée par trois nouveaux postes (2 EIP Agents Spécialisés). Suivant la même logique que pour le contrôle, ils seront financés par les recettes de l'agglomération. Le montant de ces postes est inscrit sur la loi H10, portant à 4 le nombre de postes actifs sur catalogue (1 EIP Agent Spécialisé étant déjà prévu au BP 2012).	811						378534			
					Cet amendement n'a pas d'impact budgétaire sur le programme G02. En effet, l'activation des charges de personnel en investissement neutralise la charge de personnel en fonctionnement.										
					NB: Aucun amendement ne sera effectué en investissements car le montant inscrit au PB 2012 permet de couvrir cette activation.										
G03 Confort des constructions et des chantiers	30	Charges de personnel	1 474 166*		Transfert d'un EIP agent spécialisé d'une direction de l'office de l'habitat vers une autre de ses directions, dont les clés de répartition sur les programmes G02 et G03 sont différentes.	69221							1421086**		
	43	Récupéris diversés					58							379586*	
					Révision de la perception des émoluments : la mesure perçue plus particulièrement sur les faits d'autorisation ou d'attribution, pour citer quelques exemples de faits perçus. La direction des autorisations de permis de construire et des permis de construire est financée par des émoluments (éventuellement des régularisations abonnées) à des rebus et pour les dossiers déposés qui ne seront pas traités. (mesure 05-14)										753877
					Transfert d'un EIP agent spécialisé d'une direction de l'office de l'habitat vers une autre de ses directions, dont les clés de répartition sur les programmes G02 et G03 sont différentes.										
G03 Confort des constructions et des chantiers	30	Charges de personnel			Dans le cadre de la gestion des DRH, les politiques actuelles est de ne facturer aucun frais aux débiteurs. L'idée est de facturer ces coûts aux débiteurs sous forme de rappels de paiement, mais de miser progressivement sur le fait de déléguer certains de ces engagements vers autres des traités sur des montants qui dépassent un certain seuil.										7556619
	43	Récupéris diversés					20909								

* Ces montants peuvent comporter des ratiocinés des amendements déposés sur cette rubrique.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN JEME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
 FONCTIONNEMENT
 G. AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE AGENIE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
	43	Bucettes diverses		12967237	Dans le cadre de la gestion des déboursés, la pétitionneuse a dû ne pas facturer les honoraires de la société de conseil en raison de la démission de son associé ainsi que de la mise en quarantaine de ce dernier. Les frais de dossier pour des demandes d'emprunts vont même des intérêts sur des montants qui dépassent en certain cas.		10900		12967237
	31	Depenses générales	575262		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFC 2012 2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0,33% sur certaines nature comptables du projet de budget 2012 (Programme GH4 - 18169 CHF sur les dépenses générales).	-18169		567762	
	31	Depenses générales	567762*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFC 2012 2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0,33% sur certaines nature comptables du projet de budget 2012 (part du programme GH4 qui concerne le DIM - 9110 F sur les dépenses générales).	-9100		547862*	
	31	Depenses générales	547862*		Participation des offices du DCTI à l'économie demandée de 0,33% par le Conseil d'Etat. Cette diminution va impacter l'ensemble des sous-projets des dépenses générales des offices.	-15900		532962*	

* Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTÉS EN 3ÈME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
H. SECURITE ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE		
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	
			540'060'384	2'10'000'044		4'290'127	1'962'473	544'360'011	2'11'961'527	
					Amendements budgétaires	829'783	3299			
					Amendements mesures	4'892'94	1'119'164			
					Amendements techniques	711'48	80'000			
	43	Bonadies diverses		1925'622	Mise en place des équipements pour un meilleur efficacité en région ou pour les districts présentant des difficultés particulières.				19266222	
	43	Bonadies diverses		19266222*	La dépense relative à l'achat de passeports provisoires a été transférée par la police de sécurité internationale (PSI) à l'office central de la population (OCP) au mois de juin 2011. Les dépenses relatives à l'achat de passeports provisoires ont été transférées au compte 016 du budget par la PSI. La PSI a alloué 2200 millions de francs suisses en 2010. Chaque passeport est vendu au prix de CHF 150. Si nous nous basons sur ces chiffres, la projection de la recette prévue en 2012 se monterait à CHF 342500 (2200x150), montant amorti à CHF 350'000 (voir programme H 102).			35'000	Techn	19266222*
	30	Charges de personnel	24228514		Dans le cadre des économies supplémentaires de 0,67% décidées par le Conseil d'Etat pour la réduction des dépenses de personnel, la subvention accordée au budget de l'Etat pour la garantie de l'achat de l'habitat de l'Etat a été transférée au budget de l'Etat.	-59'488		24228516		
	31	Dépenses générales (consolidation de la fonction publique)	12837854		Par ailleurs, la subvention accordée au budget de l'Etat pour la garantie de l'achat de l'habitat de l'Etat a été transférée au budget de l'Etat.	-25'500		12837854		
		Bonadies diverses	300'000		Les dépenses relatives à l'achat de l'habitat de l'Etat ont été transférées au budget de l'Etat.	-50'000		250'000		
	43	Bonadies diverses		19266222*	Les dépenses relatives à l'achat de l'habitat de l'Etat ont été transférées au budget de l'Etat.		85		192662167	
H01 Population, droit de cité et migration	35	Dedoublements à des fins	5520'038		Par rapport au budget 2011, le PB 2012 prévoit d'augmenter de CHF 600'000 les frais de mesure liés à la détermination administrative (Framboles). Dans le cadre des économies supplémentaires de 0,67 %, décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, le budget de l'Etat a financé les dépenses de mesure de gestion de l'économie (Framboles) pour un montant de CHF 600'000. Le Conseil d'Etat a autorisé le Service d'application budgétaire à réduire les dépenses pour l'établissement des permis à des fins de mesure, ce qui permet de générer une économie supplémentaire de CHF 200'000 pour 2012.	-80'000		4840'038	Measures	
	30	Charges de personnel	24229978*		Dans sa séance du 30 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0,25% sur les dépenses 30, 31 et 36 de la partie H01. Cette économie a été financée par le budget de l'Etat. Le montant global de CHF 1'700'000 est réparti de la manière suivante : CHF 1'300'000 sur le budget d'Etat, CHF 400'000 sur le budget de l'Etat de l'Etat. Le présent amendement correspond à la part du programme H01 à l'effet global.	-462'016		24782978*	Measures	
	31	Dépenses générales	12837254*			-3'020		12837230*	Measures	

* Ces montants peuvent varier en fonction des amendements déposés sur cette table.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTÉS EN 3ÈME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
H. SECURITE ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE					
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS				
	43	Rhodius diversus	70727040		La dépense relative à l'achat de passeports provisoires a été transférée par le pôle de sécurité internationale (PSI) à l'office cantonal de la population (OCP) au mois de juin 2011. Le budget 2012 de TOCP a été adapté en conséquence. Or, le budget lié à la sécurité internationale est financé par le compte de l'Etat. Le montant de la dépense en chiffres, la projection de la recette prévue en 2012 se monte à CHF 342590 (2260150), montant amendé à CHF 550900. (voir programme H 01)		-	350900		70727040			
	39	Charges de personnel	274805382		Montant représentant une estimation des heures supplémentaires pôle est pourrais être demandées en paiement sur l'année 2012, conformément aux accords passés entre le Conseil d'Etat et les associations représentatives de la police. Ce montant est inscrit en amendement 2012 par le Conseil d'Etat conformément aux décisions prises en Commission des finances les 6 de la séance du 30 novembre 2011.	2900900		-	274804482				
	363 00118	Fonction des patrouilles	9972090		Aggravation de la subvention pour la condition des patrouilles, selon contrat de résultats, conformément à la loi 10752 entrée en vigueur le 19 mars 2011.	99775		-	9971965				
	39	Charges de personnel	274804577		Dans le cadre des économies supplémentaires de 0,67% décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, le secrétaire général du DSPE propose de réduire ses charges de personnel. Or, selon les clés de ventilation en vigueur, 14% des budgets du secrétaire général concernent le programme 102.	8925		-	274803682				
HQ2 Sécurité publique	43	Rhodius diversus	70727040		Le CTI et l'office des bâtiments achètent, respectivement depuis 2008 et 2009, une partie de leurs charges de personnel travaillant sur des projets d'investissement conformément aux normes ISO 9001. Le Cour des comptes et l'Inspection cantonale des finances ont constaté que les dépenses de personnel effectuées par ces deux entités sur le compte d'épargne sont activées brutalement dans le cadre de la réalisation des projets d'investissement. Par ailleurs, la méthode HERMES prévoit théoriquement que la gestion des projets informatiques puisse être assurée soit par le CTI, soit par la direction des projets informatiques. L'information départementale, en fonction des ressources et compétences disponibles, a été prise en compte par le CTI et l'office des bâtiments, ce qui a permis de constater que les dépenses de personnel effectuées par ces deux entités sur le compte d'épargne sont activées brutalement dans le cadre de la réalisation des projets d'investissement. Par ailleurs, la méthode HERMES prévoit théoriquement que la gestion des projets informatiques puisse être assurée soit par le CTI, soit par la direction des projets informatiques. L'information départementale, en fonction des ressources et compétences disponibles, a été prise en compte par le CTI et l'office des bâtiments, ce qui a permis de constater que les dépenses de personnel effectuées par ces deux entités sur le compte d'épargne sont activées brutalement dans le cadre de la réalisation des projets d'investissement.								
	39	Charges de personnel	274805382		Des recommandations, qui n'ont pas pu être mises en œuvre pour des raisons techniques, ont été prises en compte par la DGI et le CTI qui ont adapté, courant 2011, l'outil informatique qui permet la saisie des temps et la facturation des charges salariales. Par conséquent :	-50900		-	274805382				
					L'effet budgétaire de ce potentiel d'activation supplémentaire sur le compte de l'Etat est positif. Le montant de ce potentiel d'activation supplémentaire est de CHF 50900. Ce montant est inscrit en amendement 2012 par le Conseil d'Etat conformément aux décisions prises en Commission des finances le 6 de la séance du 30 novembre 2011. Une éventuelle réduction des budgets d'investissement permettrait à l'avenir d'ajuster le potentiel d'activation (fiche n° 05.02)								

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTÉS EN 3ÈME DÉBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
H. SECURITE ET POPULATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENGE		
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	
HQ2 Sécurité publique	30	Charges de personnel	274262582*		Dans sa séance du 20 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0,32% sur les rubriques 30, 31 et 36 (hors subventions aux personnes physiques et interventions non monétaires). Pour le DSPE, cela représente un montant global de 17 700 000 CHF. Le présent amendement correspond à la part du programme HQ2 à effort global.	-520512		274262582*		
	31	Dépenses générales	282260675		Le présent amendement correspond à la part du programme HQ2 à effort global.	-154742		282260675		
HQ2 Sécurité civile	31	Dépenses générales	843251		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (plage au FPO 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une déduction de 0,67% sur certains postes comptables du projet de budget 2012 (Programme HQ2 - 47390 CHF sur les dépenses générales et - 3200 CHF sur les subventions).	-47390		796251		
	302.07011	Instruction	1487009			-3200		1395009		
	31	Dépenses générales	796251*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (plage au FPO 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une déduction de 0,32% sur certains postes comptables du projet de budget 2012 (Programme HQ2 - 22260 F sur les dépenses générales et - 1160 F sur les subventions).	-22260		772261*		
	302.07011	Instruction	126200*			-1800		126200*		
HQ4 Armée et obligation de servir	30	Charges de personnel	4272742		Dans le cadre des économies supplémentaires de 0,67% décidées par le Conseil d'Etat pour le service des affaires militaires prévues au budget 2012, le présent amendement correspond à la part du programme HQ4 à effort global.	-34122		4238620		
	43	Régimes divers		297776			-29		297747	
	30	Charges de personnel	4238220*		Dans sa séance du 20 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0,32% sur les rubriques 30, 31 et 36 (hors subventions aux personnes physiques et interventions non monétaires). Pour le DSPE, cela représente un montant global de 17 700 000 CHF. Le présent amendement correspond à la part du programme HQ4 à effort global.	-8182		4230038*		
	31	Dépenses générales	224169			-431		223738		
	302.00105	Équipement et fonctionnement des machines agricoles	30900			-200		29700		
	302.00202	Fonctionnement aux subventions	60900			-400		59500		
	31	Dépenses générales	222019*		Dans sa séance du 7 décembre 2011, la Commission des finances a décidé de couvrir les dépenses pour le poste de CHF 450.	-450		221569*		

* Ces montants tiennent compte de l'arrondissement des aménagements déposés sur cette rubrique.

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTÉS EN 3ÈME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
H. SECURITE ET POPULATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation	30	Charges de personnel	127107651		Engagement de deux experts supplémentaires pour le contrôle périodique des volumes. Actuellement, l'OCAN a prévu d'être en retard dans les contrôles périodiques des volumes de tourisme. Sachant qu'un expert effectue 4000 contrôles par an à CHF 70, il rapporte - un chiffre d'affaires supplémentaire de CHF 280'000 par an et son engagement est donc « rentable ».	307000	-	124037651	
	43	Bonificati diverses		277079243			567239		278079243
	33	Amortissements, provisions, imputations	13853945		Application de la directive d'UE sur la gestion des débiteurs imputant une provision pour les débiteurs en défaut. Cette mesure permet de réduire le risque de non recouvrement de la provision (variation de provision au total).	6207000	-	13853945	
	43	Bonificati diverses		277079243			6207000	-	283286243
	30	Charges de personnel	124039267		Dans le cadre des économies supplémentaires de 0.52% décidées par le Conseil d'Etat pour l'année 2012, les mesures de réduction des dépenses de personnel ont été évaluées en fonction de leur impact sur les charges de personnel et des dépenses générales.	-747000	-	123292267	
	31	Dépenses générales	13045113			-27900	-	13017213	
	43	Bonificati diverses		28708243			64	-	28708243
	30	Charges de personnel	12419967		Dans sa séance du 30 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0.52% sur les rubriques 30, 31 et 36 (hors subventions aux personnes physiques et subventions non monétaires). Pour le DESPE, cela représente un montant de CHF 1'700'000 net de plus sur les dépenses de personnel et de CHF 1'300'000 net de plus sur les dépenses de personnel et de CHF 400'000 net de plus sur les programmes du DESPE. Le présent amendement correspond à la part du programme H05 à l'effet global.	-25502	-	12364465	
	31	Dépenses générales	13872910			-7600	-	13865310	
	30	Charges de personnel	29551865		Mesures conjoncturelles et structurelles, économie d'efficacité supplémentaire de 0.67% sur les charges de personnel et dépenses générales pour 2012.	-227000	-	29324865	
31	Dépenses générales	72967530			-487000	-	72480530		
H06 Exécution des poursuites et faillites	30	Charges de personnel	292871936		Transfert de 202000 francs de la rubrique 30 à la rubrique 31 au sein du CF, afin de couvrir les besoins supplémentaires en dépenses générales pour des agents gérés par le Secrétariat général. L'augmentation des dépenses générales est financée par la suppression de 2.1 ETP équivalents. Ce transfert a un impact nul sur les charges. (voir également P01, P02, P03, P04, CH4.03, CH4.03 et CH4.08.)	-67300	-	292208936	
	30	Charges de personnel	295542986		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles, validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution additionnelle de 0.52% sur les rubriques 30	-114551	-	294397435	
	31	Dépenses générales	7279768		Charges de personnel et 31 Dépenses générales. Cette diminution a été appliquée sur tous les offices et directeurs du Département des Finances.	-27000	-	7252768	

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTÉS EN 3ÈME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
H. SECURITE ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
M07 Révision de libellés et mesures d'investissement	30	Charges de personnel	67597927		La projection budgétaire établie par les RH est basée sur l'effectif au 31.3.2011. Or, à cette date-là, la grande majorité des ES-ETP reviens au budget 2011 initialement pas encore engagé. Il s'agit de faire les mises à jour des engagements des 13 laboratoires de la Charente et de la Gironde, sur son C2000 supplémentaire, sur une convention de CFE 717900 2, corrigé le montant lié à la progression salariale de l'ensemble des nouveaux agents de détection engagés entre 2010 et 2011 (117). En outre, les agents de détection sont engagés en classe 7 pendant les 12 premiers mois d'exercice. Il passera, dès le 13ème mois d'exercice, en classe 8 (pour les agents de détection) et en classe 9 (pour les autres agents) (total 8200001328000). Au niveau budgétaire, les engagements sont passés en janvier et en septembre, d'où une progression salariale qui boucle 3 corrections budgétaires consécutives. L'impact pour 2012 est de CHF 3252000.	4941706		72941723	
				5706062					
M07 Révision de libellés et mesures d'investissement	35	Dotations/engagements à des biens	142917054		L'entité envisage de "Contrat de prestations entre la Confédération des directions et directions des départements: cantonniers de jonction et police et toutes autres directions des directions et des établissements des Concessions sur l'exploitation des pelles et mesures en Saône " a débuté le 1 janvier 2011. Il s'agit, entre autres, le financement et la facturation de la formation de bases Fop. L'impact budgétaire a été informé début janvier 2011 par la participation de la Saône et Loire au contrat de prestations. Pour caractériser l'impact de la Saône et Loire sur le budget de la Charente, il a été constaté que la participation de la Saône et Loire est de CHF 467748. La date de reportation des coûts est la même que celle du Centre status de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFP). Pour 2012, le montant dû est fixé à CHF 467748. Il sera appelé à approuver jusqu'à CHF 606547 en 2014.	467748		148594503	
M07 Révision de libellés et mesures d'investissement	30	Charges de personnel	729817720*		Suggérerait de la prime pour "heures de nuit et travail spécial" aux collaborateurs de Champ-Dolan qui ne travaillent pas la nuit.	-175517		729642503*	
			43	Procédure diverses				-162	
M07 Révision de libellés et mesures d'investissement	43	Procédure diverses		57092239	Suggérerait des arrangements pour les peines pécuniaires de Biéris de substitution de la prison de Champ-Dolan. Les personnes condamnées paient directement ou sont mises en aménagement. Cela génère des revenus supplémentaires dès 2012.		207000		59062239
M07 Révision de libellés et mesures d'investissement	30	Charges de personnel	724687150*		Dans le cadre des économies supplémentaires de 0,67%, décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, toutes propositions de réduire certaines subventions de charges de personnel, telles que les indemnités pour travail de nuit au service des Procédure de la Charente-Dolan (SSEPA), formations (SEPA) ou les frais. Par ailleurs, le budget du service de probation et d'insertion dépend du reclassement des Biéris Biéris est également diminué.	-237001		72231749*	
			31	Dépenses générales		66828716		-155300	
M07 Révision de libellés et mesures d'investissement	306.00117	Procédure diverses Biéris Biéris	252710			-50000		202710	
			43	Procédure diverses					-48
M07 Révision de libellés et mesures d'investissement	30	Charges de personnel	722297155*		Dans le cadre des économies supplémentaires de 0,67 %, décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, un recalcul des frais de formation et d'hébergement a été effectué au sein de la prison de Champ-Dolan, générant une économie de CHF 50000.	-50000		722297155*	

* Ces montants peuvent varier en fonction des amendements déposés sur cette subp.

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTÉS EN 3ÈME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
H. SECURITE ET POPULATION**

Programme	Nature	Liberté	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENGE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
H07 Protection de l'emploi et mesures d'encadrement	30	Charges de personnel	727327155*	-	Dans sa séance du 30 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0,10% des dépenses 30, 31 et 36 (hors subventions au personnel) de 1,7 million. Sur ce montant, F 7007000 est cité pris de montant global et F 1907000 est fait figurer dans répartition budgétaire sur les rubriques 30, 31 et 36 de tous les programmes de l'ESPE.	1437007	-	Mouans	727067148*
	31	Dépenses générales	63279208*	-	Le présent amendement correspond à la part du programme H07 à l'effet global.	-1653001	-	Mouans	671719205*
	365.00117	Prévisionnement des Aliments Bioles	2627110*	-	Dans sa séance du 7 décembre 2011, la Commission des finances a décidé d'annuler l'amendement proposé sur la ligne 365.00117 (prévisionnement des aliments Bioles).	-507000	-	Mouans	1527110*
	365.00117	Prévisionnement des Aliments Bioles	1527110*	-	Dans sa séance du 7 décembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé de retirer son amendement suite à l'amendement de la Conf' FN.	507000	-	Budj	2027110*
	365.00117	Prévisionnement des Aliments Bioles	2027110*	-		507000	-	Budj	2527110*
	365.10616	Centre de conseil relationnel - location NMJ	78164	-	Adaptation de la subvention non monétaire pour la mise à disposition de locaux. Un revenu d'entretien correspondant est inscrit sous le programme F04.	2448	-	Techn.	78812
H08 Droits Humains	365.00152	Association Face à Face	-	-	Le 24 août 2011, le Conseil d'Etat a décidé suite à la motion M 1903 "pour la prévention de la violence des jeunes et le soutien à l'association Face à Face" déposée le 21 août 2011, de verser à l'association Face à Face un montant global de 1,7 million. Ce montant sera réparti sur le rapport au Grand Conseil M 1903A (établir avec l'association Face à Face un contrat de prestations des années 2012). Le point de presse du Conseil d'Etat du 24 août 2011 en a fait mention et le Grand Conseil a pris acte du rapport du Conseil d'Etat (M 1903A) lors de sa séance des 22 et 23 septembre 2011. Par suite du 19 octobre 2011, le Grand Conseil a décidé de verser à l'association Face à Face un montant de 1,7 million. Le présent amendement a été introduit par le Grand Conseil à l'occasion de la séance annuelle de 159 000 CHF à l'association Face à Face pour les années 2012 à 2015.	1507000	-	Budj	1507000
	367.00112	Aide aux pays en voie de développement (sect al pour Mondial Int.)	8907000	-	Par rapport au budget 2011, le PB 2012 prévoit d'augmenter de CHF 1 million la subvention globale à l'abri au pays en voie de développement. Dans le cadre des économies supplémentaires de 0,67%, décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, un montant de CHF 1707000 est cité pris de montant global et F 1707000, soit un montant net supplémentaire de CHF 8207000 par rapport au budget 2011.	-1707000	-	Mouans	87307000
	365.00151	Financement du dispositif d'intégration des réfugiés (sect al B Biélagis - Fortal)	2507000	-	Par rapport au budget 2011, le PB 2012 prévoit d'augmenter de CHF 1'321'000 la subvention globale au dispositif d'intégration des réfugiés (sect al B Biélagis). Dans le cadre des économies supplémentaires de 0,67%, décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, un montant net de CHF 2507000 est cité pris de montant global et F 1707000, soit un montant net supplémentaire de CHF 8207000 par rapport au budget 2011.	-7507000	-	Mouans	27507000
	367.00112	Aide aux pays en voie de développement (sect al pour Mondial Int.)	67020000*	-	Par rapport au budget 2011, le PB 2012 prévoit d'augmenter de CHF 1'007'000 la subvention globale au dispositif d'intégration des réfugiés (sect al B Biélagis - Fortal). Dans le cadre des économies supplémentaires de 0,67%, décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, la progression de la subvention a été retenue (le CHF 2507000 par rapport à 2011).	507000	-	Mouans	67020200*
	367.00112	Aide aux pays en voie de développement (sect al pour Mondial Int.)	2218596	-	Dans sa séance du 30 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0,25% sur les rubriques 30, 31 et 36 (hors subventions au personnel) de 1,7 million. Sur ce montant, F 7007000 est cité pris de montant global et F 1907000 est fait figurer dans répartition budgétaire sur les rubriques 30, 31 et 36 de tous les programmes de l'ESPE.	-6125	-	Mouans	2218984
	367.00112	Aide aux pays en voie de développement (sect al pour Mondial Int.)	570811	-	Le présent amendement correspond à la part du programme H08 à l'effet global.	-1160	-	Mouans	570818
365.00050	Comité International Croix Rouge (CICR)	37007000	-	Augmenter la subvention au Comité International Croix Rouge (CICR).	-87000	-	Mouans	8707000*	
					1'507000	-	Budj	4500700	

* Ces montants peuvent composer de l'ensemble des amendements déposés sur cette séance.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FUNCTIONNEMENT
I. JUSTICE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
			125 255 427	40 581 360		2 962 699	-33	128 218 126	40 581 327
					Amendements budgétaires Amendements mesures Amendements techniques	3 000 000	-		
	30	Charges de personnel	97175947		Transfert du gré de la Chambre des relations collectives de travail du PJ vers le DSC suite à la nouvelle loi (L. 10101) modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (voir programme 8102)	-39201	-33	97130946	
	43	Recettes diverses		39180210					
					Le CTI et l'office des bâtiments activistes, respectivement depuis 2008 et 2009, une partie de leurs charges de personnel travaillant sur des projets d'investissement continuent aux normes FPSAS. La Cour des comptes et l'inspection générale des finances ont émis des recommandations pour que les dépenses de personnel soient prises en compte dans le budget de fonctionnement conformément à la réalisation des projets d'investissement. Par ailleurs, la méthode HERMES prévoit désormais que la gestion des projets informatiques puisse être assurée soit par le CTI, soit par la direction des systèmes d'information départementaux, en fonction des ressources et compétences disponibles.				
	30	Charges de personnel	97306646*		Ces recommandations, qui n'ont pas pu être prises en compte pour des raisons budgétaires, ont été reprises par le DSI et le CTI dans le budget de fonctionnement 2011, tout informatique qui permet la saisie des temps et facturation des charges salariales.	-70000	-	97306646*	
101 Pouvoir judiciaire					Avertissement : il vaudrait bien de ce potentiel d'activation supplémentaire sur le compte de fonctionnement (diminution des charges de personnel) compte toutefois un risque de dépassement des crédits d'investissement votés! En cas d'activation insuffisante, il pourrait également générer des dépassements sur la nature 30. De la même manière, une éventuelle réduction des budgets d'investissement pourrait à l'encontre réduire le potentiel d'activation (fiche n° 05-021.				
	30	Charges de personnel	97306646*		La commission des finances a voté le 7 septembre 2011 un dépassement de crédit concernant des financements supplémentaires (21 06 postes) au forfait de fonctionnement de la Cour des comptes et du Conseil d'Etat proposé d'ajouter son budget 2012 pour couvrir ses 23 05 postes.	3102000	-	100138964*	

* Ces montants concernent compte de rattachement des amendements déposés sur cette rubrique.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
 FONCTIONNEMENT
 J. MOBILITE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE		
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	
402 Infrastructures routières et de transports publics	30	Charges de personnel	16591974		Le coût standard actuellement utilisé pour activer en investissement les charges de personnel interne s'élève à CHF 7000 par ETP, soit 1877.50 par heure. En contrepartie de l'inscription sur des comptes de dépenses (5.x), les charges de personnel sont diminuées (titr. 306). Ce coût standard prend uniquement en compte les dépenses de personnel. Les dépenses de personnel sont des ressources directement activables. Il ne s'agit pas de la partie des charges de personnel administratif, d'encadrement et de support (finances, RH, SI, juridique, DG). Ces charges de personnel indirectes engendrées par les ressources activables représentent au minimum 20 % de l'effectif total selon les entités considérées. La mesure proposée consiste à intégrer, par analogie à ce que font les prestataires externes, ces frais indirects en matière de coût standard dans le coût standard. Cette mesure est financée par le poste de dépenses de personnel (5.10) au titre de la CCI (196), KORA (194), KOSG (192), la DGM (101) et l'OU (102).	-4767749		Budg	16115225	
	31	Dépenses générales	19'004'037		Participation de l'office du génie civil à l'économie de 0.67% demandée par le Conseil d'Etat. Cette diminution va impacter l'ensemble des rubriques des dépenses générales de cet office.	-3'00'000		18954'037		
	31	Dépenses générales	18'954'037*		Participation des offices du DCTII à l'économie demandée de 0.33 % par le Conseil d'Etat. Cette diminution va impacter l'ensemble des rubriques des dépenses générales des offices.	-3'00'000		18'654'037*		

* Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN JEME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
K. SANTE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
SANTÉ	PHI		1'168'979'000	7'802'794		-9'140'353	30'000	1'168'969'647	7'832'794
365 00206	Actions ponctuelles d'aide à domicile		250'000		Amendements budgétaires Amendements mesures Amendements techniques	1'322'000 -10'763'553	30'000		
363 00117	Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)		512'981'982		Dans le cadre de l'élaboration du PL 10862 relatif aux différents intervenants de l'aide à domicile, un contrat de prestation a été conclu avec la CSI Coopérative de soins infirmiers regroupant l'ensemble de ses activités. Le budget inscrit sous cette ligne pour le contrat de la CSI doit être supprimé.	-200'000		50'000	
365 00204	Mariages, aide et soins à domicile, Autres institutions		1'271'9966		Suite à la modification du financement des séjours hospitaliers par l'assurance-accident, l'assurance-maladie et l'assurance-invalidité, la convention liant le département de la Santé à la CSI doit être supprimée. Par conséquent, le part de financement contractuel passera de 20% actuellement à 10% en 2012.	-25'000'000		51'0281'982	
365 00170	Hospitalisations secteur		24'000'000		Détermination effectuée dans le cadre des économies décidées par le Conseil d'Etat	-1'002'000		1'221'1788*	
363 00117	Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)		51'0281'982*		Détermination effectuée dans le cadre des économies décidées par le Conseil d'Etat	-3'000'000		21'000'000	
363 00209	Indemnités et honoraires Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)		1'998'925'50		Détermination effectuée dans le cadre des économies décidées par le Conseil d'Etat	-13'200'000		50'8241'982*	
363 00222	Mission d'itinéraire général HUG		1'201'227'20		En date du 16 novembre 2011, le Conseil d'Etat a approuvé le protocole d'accord avec le syndicat des aides-soignants et des Hôpitaux universitaires de Genève relatif à la mise en place d'un nouveau contrat de travail pour les aides-soignants correspondant au plan d'urgence dans la grille salariale. Le coût de ce protocole est de 1'569'000 pour les Hôpitaux universitaires de Genève à été calculé à hauteur de CHF 1'569'000 pour l'Office du personnel de l'Etat.	-25'4'000		1'997'625'50*	
363 00117	Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)		50'8241'982*		Suppression du budget relatif aux indemnités de la Direction générale de la santé.	-25'1'000		1'200'727'20*	
30	Charges de personnel		820'810		Mesures	15'841		810'849	
363 00117	Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)		51'040'1982*		Mesures	999'000		50'950'1982*	
363 00209	Engagement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)		1'997'625'50*		Augmentation de l'effort d'efficacité des Hôpitaux universitaires de Genève pour compenser cette diminution effectuée dans le cadre des économies décidées par le Conseil d'Etat	-15'000		1'992'825'50	
363 00222	Mission d'itinéraire général HUG		1'200'727'20*		Mesures	15'800		1'200'727'20*	
365 00117	Fonctionnement des services d'urgence de la Santé à domicile (SASD)		14'001'1900		Augmentation du budget d'efficacité de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile de la Santé à domicile (SASD) en raison de la diminution effectuée dans le cadre des économies décidées par le Conseil d'Etat	-700'000		13'901'1900	

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN JEMME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
 FONCTIONNEMENT
 K. SANTE

Programme	Noms	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
K01 Réseau de soins	365 60294		55687038		Détermination de l'enveloppe destinée au financement des autres interventions de l'Etat à caractère social sur les engagements relatifs à ce projet.	-507000		55687038	-
	365 60419	Unités d'accueil temporaire (UAT)	817000		Détermination de l'enveloppe destinée à l'indemnisation des Bt d'UAT réalisés dans des EMS compte tenu de l'ouverture des structures. Améliorer et valoriser par la F-SASD.	-417000		391000	-
K02 Régulation sanitaire	30	Charges de personnel	47149700		Suspension du budget relatif aux indemnités de la Direction générale de la Santé.	-15963		47133737*	-
	30	Charges de personnel	47133997*		Suspension du budget relatif aux activités de la Commission de surveillance des professions de la santé.	-32668		46807297*	-
K03 Sécurité sanitaire, prévention de la santé et prévention	361 60122	Fondation accrédité des patients	47000		L'augmentation concernant le financement de la Fondation accrédité des patients découle d'un accord inter-cantonal dans le cadre de la CDS.	207000		607000	-
	365 64311	Rien ne va être - centre de prévention des problèmes de jeunesse	111600		L'augmentation concernant l'Etat financier en faveur de l'association Rien ne va plus (RNVP) sera versée lors de la séance du P2012. La diminution entre le P2011 et le P2012 a été obtenue à double. Il convient de proposer que l'Etat finance le RNVP sur les caisses et attribue au fonds de prévention du Jai.	42200		154800	-
	365 63190	Fondation Health on the net	189700		Compte tenu du renforcement des collaborations entre la Fondation et les organismes inter-cantonaux, il est proposé de diminuer pour 2012 l'Etat financier à la Fondation Health on the net (F-HN).	-207000		159000	-
	43	Recettes diverses		3405408	Nouvelle taxe administrative pour les inspections et les analyses qui se relèvent non conformes à la législation en vigueur.		307000		3405408
	30	Charges de personnel	12407268		Suspension du budget relatif aux activités de la Commission de surveillance des professions de la santé.	-15963		12381305	-

* Ces montants peuvent varier en fonction des amendements déposés sur ce projet de loi.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
L. ECONOMIE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDÉ	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
			30719144	52217207		-611250	2046000	30107894	54263207
					Amendements budgétaires Amendements mesures Amendements techniques	-611250	2046000		
	42	Revenus des biens		12000000	Fondation pour les terrains industriels - restitution supplémentaire de 1 million sur le bénéfice annuel.				12000000
	305.00315	Fondation pour le tourisme	485000		Suppression de la subvention suite au regroupement des 2012 de la Fondation pour le Tourisme avec Genève tourisme, barrais des congrès.	-485000			
	43	Recettes diverses		500000	Comptabilisation en fonctionnement des taxes d'équipements compte tenu du fait qu'elles sont relatives à des dépenses d'investissements amorties en totalité.				500000
	43	Recettes diverses		6620060*	Déploiement de financement en matière d'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (L'FAE).				6620060*
Loi Développement et soutien à l'économie	305.01014	Subvention CGN (compagnie générale de navigation sur le lac Léman)	2500000		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFG 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'inscription d'une diminution de dépenses de 18000 CHF au projet de budget 2012 (programme L.01 - 18000 CHF sur la subvention en faveur de la CGN).	-18000		2482000	
	30	Charges de personnel	3140000		Suppression du budget relatif aux rémunérations de la Direction générale des affaires économiques.	-22240		3145751	
	31	Dépenses générales	894703		Diminution du budget relatif aux travaux effectués par des tiers du service de promotion économique.	-32000		862703*	
	31	Dépenses générales	662700*		Suppression du budget relatif aux frais de démantèlement de la Direction générale des affaires économiques.	-10000		646700*	
	305.01014	Subvention CGN (compagnie générale de navigation sur le lac Léman)	2462000*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFG 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'inscription d'une diminution de 0.25% sur certaines mesures conjoncturelles du projet de budget 2012 (part du programme L.01 qui concerne le DIM - 8250 F sur la subvention en faveur de la CGN).	-8250		2453750*	

* Des montants peuvent composer le total des amendements déposés sur cette rubrique.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
 FONCTIONNEMENT
 L. ECONOMIE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
LOS Régulation du commerce	43	Recettes diverses		19637532	Augmentation des taxes pour les autorisations d'établissement public et sur les appareils automobiles	-	590700	-	19637532
	43	Recettes diverses		19637532 [*]	Augmentation des décaissements du Régulateur du Commerce pour la certification des entrées	-	507000	-	19530532 [*]
	31	Dépenses générales	4032965		Distribution des feux de Signalisation du commerce concernant la location de salles pour les événements (Taxes et LRU184)	-207910	-	3832965	-
	30	Charges de personnel	6779183		Suppression du budget relatif aux infrastructures de la Direction générale des affaires économiques.	-	-	6779183	-
	31	Dépenses générales	3632965 [*]		Suppression du budget relatif aux frais de démantèlement de la Direction générale des affaires économiques.	-	-	3791665 [*]	-

* Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTÉS EN 3ÈME DÉBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
M. FINANCE ET IMPÔTS**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2011		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMÉRIQUE		
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	
			1'060'826'510	6'486'575'659		7'510'687	-574'76'000	1'065'337'497	6'441'069'659	
					Amendements budgétaires	8'448'879	-58'52'000			
					Amendements mesures	-809'896	679'000			
					Amendements techniques	-1'292'777				
33	Amortissements, provisions, incorporeables		165'580'000		Mise à jour des estimations fiscales - situation à l'inocdre 2011	-678'7482		1'784'82'018		
					compte rendu des recommandations émises par le Groupe de perspectives économiques (GPE) dans sa synthèse d'automne, soit +2,0% en 2011 et +1,0% en 2012.					
40	Impôts			530'066'876	Pour les personnes morales, le taux de cotisation relatif des réponses est fixé par les entreprises relatif partie au point d'application de septembre 2011.		-104'20'000		5528'958'876	
					Pour mémoires, les hypothèses relatives au moment de l'abolition du P2012 ont été un taux de cotisation de +2,1% en 2011 et 1,5% en 2012. Pour les personnes physiques, les modalités fiscales relatives au maintien du point de départ au 2011.					
43	Bonificat divers			997'749'88	En ce qui concerne la ratification de la constitution de provision (pub. 288) destinée de 10,2 millions en raison du changement de la mécanique comptable (1/4) et la baisse des revenus fiscaux (1/3). Les cotisations incorporeables (pub. 329) sont de 3,3 millions supplantant une baisse de 6,5 millions (-10,9-3,2) sur la ratification.		2'31'0'000		102'484'889	
44	Partis à des recettes sans affectation			3772'463'827	La conséquence directe de la hausse des cotisations incorporeables (+2,2 millions), est que la dissolution/utilisation de provision (partie 43) augmente du même montant.		-2'90'0'000		3876'463'821	
45	Deductions de collecteurs publics			6452'5'000	précisé sur les véhicules et le bateau.		-10'00'0'000		4652'5'000	
					Au 01 du résultat 2011 (96 600 CHF) et de l'abandon de 0,7% décidé pour 2012, le montant "toute chose égale par ailleurs" se monte à 397 200 000 CHF. Ces derniers seront, une évolution positive d'un million de F. A été constaté au vu de l'évolution du prix du véhicule et de sa structure (véhicule de plaisir) de 2010 à 2011, le montant de la déduction de 2011 est de 272 000 CHF. Les bons accords approuvés par rapport au malin. Ainsi, une petite augmentation des bons par rapport au malin) d'environ 300 000 CHF peut être estimée. Donc, le gain net de l'évolution de la structure du prix se limitera à environ 700 000 F. Le montant à budgéter pour 2012 se monte donc à CHF 97 200 000 + 300 000 = 98 500 000.			2'00'0'000		5528'958'876
40	Impôts			5528'958'876	Les deux premiers décimales de la Confédération pour le premier semestre 2011 ont été de 10,2 millions. Le montant de la modification (taux fixe) en fonction du chiffre d'affaires annuel effectif (caé) et de l'efficacité de la Confédération est allée entre 15 et 18 millions. Cette estimation sera affinée en fonction de la réception des décomptes de la Confédération pour les 3ème et 4ème trimestres 2011 qui serviront à déterminer le montant effectif concédé en 2010 et 2011. Pour les personnes physiques, le montant effectif concédé en 2010 et 2011 est de 14,7 millions. Pour les personnes morales, le montant effectif concédé en 2010 et 2011 est de 14,7 millions. Pour les personnes morales, le montant effectif concédé en 2010 et 2011 est de 14,7 millions. Pour les personnes morales, le montant effectif concédé en 2010 et 2011 est de 14,7 millions.		-2'90'0'000		5528'958'876	

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
M. FINANCE ET IMPOTS**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMERCE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
M02 Gestion des actifs et des passifs du Département des Finances et Administratif	42	Revenus des biens		152715107	Le service du contentieux est chargé notamment de la régularisation des derniers actifs de l'Etat de Genève. Certains de ces actifs sont rattachés au Département des Finances et Administratif. Les procédures de recouvrement ont été entreprises depuis plusieurs années. En fonction de l'avancement des procédures et du renforcement de la position de l'Etat de Genève, les arriérés de nos débiteurs viennent régulariser les modes de recouvrement. Il s'agit par conséquent d'être à l'initiative d'un montant de CHF 200'000 correspondant à des honoraires d'avocats mandats afin de poursuivre les gros débiteurs de l'Etat. Fondation de valorisation de la BCSGE		1'000'000		152715107
					Les procédures sont complètes et les montants en jeu sont importants. Cette somme sera versée à nos partenaires sociaux et autres. Cette somme de CHF 1'000'000 sera versée au budget, prenant ainsi un montant de CHF 800'000. (voir programme M 65)				
M03 Réévaluation financière intercantonale	42	Biens, passifs et frais financiers		152715107	La garantie octroyée par l'Etat aux Banques Genevoises (BG) sera facturée dès le 1er janvier 2012. Ce montant sera facturé à tous les autres entités au bénéfice d'une telle garantie (BLS dans la loi budgétaire).				
					Le montant retenu pour le calcul est constitué du capital de prévision avec les provisions techniques, soit pour 2010 un montant de CHF 1'081'917'429. Le montant retenu au titre des applications sera de CHF 500'000. A ce montant, il faut ajouter le montant de CHF 500'000. Le montant total de CHF 1'082'417'429 sera réalisé sur la base des chiffres au 31.12.2011. Le montant total exact ne sera connu qu'au moment où les comptes 2011 des BG seront bouclés, soit en début d'année 2012.				
M04 Production et perception des impôts	32	Bénéfices passifs et frais financiers	2673420900		Passage du taux de 1,5% en 2011 à 2% en 2012. Il est à noter que le taux retenu au P2012 Atal de 1%.		155427000	2628840900	
	42	Revenus des biens		1543091107			464309000	2025291107	
M05 Réévaluation financière intercantonale	34	Pris et contributions sans affectation	3515203085		Le Conseil Fédéral a adopté le 16 novembre 2011 l'indemnisation sur la base de la participation de Genève à la perception des ressources fiscales de 207148 francs par rapport à l'estimation que nous avons prise en compte pour l'élaboration du projet de budget 2012.		-302148	3515229207	
	30	Charges de personnel	62460554				-463813	629997741	
M04 Production et perception des impôts	31	Dépenses générales	55897446		Moins coproductibles et structurales - économie d'efficience supplémentaire de 301% sur les charges de personnel et dépenses générales pour 2012.		-37259	5522988	
	30	Charges de personnel	629697741		Transfert de 300'000 francs de la nature 30 à la nature 31 au sein du DF afin de couvrir les dépenses de personnel de la production des impôts effectuées par le Secrétariat général. L'augmentation des dépenses générales est imputée par la suppression de 2.1 ETP assésiens. Ce transfert a un impact nul sur les charges.		-129277	628902864	
M04 Production et perception des impôts	30	Charges de personnel	62961264		Le plan de mesures coproductibles et structurales, validé par le Conseil d'Etat, prévoit l'application d'une réduction additionnelle de 0,32% sur les dépenses de personnel de la nature 30. Cette mesure sera appliquée à la date de la loi applicable sur tous les offices et directions du Département des Finances.		-249278	62711986	
	31	Dépenses générales	53222087				-187865	53034287	

* Ces montants peuvent varier en fonction des amendements adoptés par cette assemblée.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
N. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
			84'449'296	2'845'514		-384'694	-25	84'064'605	2'845'489
					Amendements budgétaires Amendements mesures Amendements techniques	-	-		
	30	Charges de personnel	2'431'031		L'amendement vise à transférer un montant de 30'000 CHF du budget relatif aux activités culturelles offertes aux élèves de l'école primaire de la rubrique de dépenses de personnel vers les dépenses générales. En effet, la majorité des artistes qui interviennent dans les classes, pour le programme "Les Arts et l'Ecriture" notamment, travaillent au sein d'associations et adressent des factures	-30'000	-	2'401'031	-
	31	Dépenses générales	1'468'474			30'000	-	1'488'474	-
	43	Recettes diverses		18'540		-	-26	-	18'515
N01 Culture	365.00106	Conservatoire de musique de Genève	10'717'863			-10'717	-	10'610'476	-
	365.00205	Institut Jacques-Dalcroze	4'508'222			-4'5'83	-	4'463'229	-
	365.00301	Conservatoire populaire de musique	14'248'281		Reduction de 1% des indemnités et des aides financières	-14'248	-	14'105'908	-
	365.00201	Confédération des écoles de musique	300'000			-3'000	-	297'000	-
	365.00201	Ecoles de musique, théâtre et danse associatives	2'999'050			-2'9'991	-	2'969'059	-
N02 Sport et loisirs	365.00201	Sport - soutien aux mouvements juniors (Genève Future Hockey)	700'000		Reduction de 1% des indemnités et des aides financières	-7'000	-	693'000	-
	365.00401	Sport - encadrement et équipement des jeunes (12-20ans)	190'000			-1'900	-	188'100	-
	31	Dépenses générales	527'948		Recherche d'efficience sur les débours de l'ensemble des unités du DIP.	-23'066	-	504'882*	-
N03 Mise en protection du patrimoine et des sites genevois	31	Dépenses générales	1'956'144		Participation des offices de DCTI à l'économie domestique de 0.25% par le Conseil d'Etat. Cette mesure va impacter l'ensemble des rubriques des dépenses générales des offices.	-25'000	-	1'931'144*	-

* Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTÉS EN 3ÈME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
O. AUTORITE ET GOUVERNANCE

Programme	Nature	Localité	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
			637122315	2 095 097		-222 076		62 900 239	2 095 097
					Amendements budgétaires Amendements mesurés Amendements techniques	119277 -327895 -18158			
002 Constituante	30	Charges de personnel	1'467'012		Le projet actuel représente une diminution de 50% du budget 2011 qui ne correspond pas à la réalité des charges prévues. Le bureau de la Constituante, conscient des difficultés actuelles, a procédé à un réexamen de toutes les autres prévisions dans la version initiale. Un potentiel d'économie de CHF 346'942 a pu être dégagé. Le budget révisé, hors amortissements et imputations internes, s'élève désormais à CHF 2'796'527.	264'230		1'871'242	
	31	Dépenses générales	712'667			412'418		1'125'085	
008 Conseil d'Etat	31	Dépenses générales	2'891'557		Salle aux mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat, la nature 31 du programme "Conseil d'Etat" est diminuée de CHF 62'420. Cette baisse concerne principalement les rubriques du protocole qui ont un impact sur ce programme et celle de la Genève internationale. Elle concerne également la rubrique "loc, accessoires et doner" qui a été diminuée de CHF 2'829'137. Cette baisse est compensée par une augmentation de CHF 2'829'137 dans les rubriques "locaux à louer" et "autres locaux à louer" qui ont été augmentés de CHF 2'829'137. Cette mesure est destinée à garantir le bon fonctionnement de la Commission des finances et à assurer la continuité de son action. Elle est destinée à garantir le bon fonctionnement de la Commission des finances et à assurer la continuité de son action. Elle est destinée à garantir le bon fonctionnement de la Commission des finances et à assurer la continuité de son action.	-62'420		2'829'137	
	30	Charges de personnel	8'064'311		Dans sa séance du 7 décembre 2011, la Commission des finances a décidé de renvoyer au budget pour le projet délégué Chine à la Chancellerie.	-26'000		8'064'311	
	30	Charges de personnel	521'943		Mesures conjoncturelles et structurelles: économie d'efficiences supplémentaire de 0.67% sur les charges de personnel et dépenses générales pour 2012.	4'974		517'569	
	31	Dépenses générales	2'14'658			-1'440		2'13'028	
0 04 02 Services généraux - Evaluations de politiques publiques	30	Charges de personnel	5175'699		Traitement de 300'000 francs de la nature 30 à la nature 31 au sein du DF afin de couvrir des besoins supplémentaires en dépenses générales pour des projets gérés par le Département des affaires étrangères. Ces besoins ont été financés par la suppression de 2-1 ETP auxiliaires. Ces besoins ont un impact nul sur les charges (voir Ajoutement H 00, P01, P02, P03, M04, O04 03 et O04 08).	-1'000		5165'699	
	30	Charges de personnel	5165'699		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles, validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution additionnelle de 0.33% sur les dépenses 30. Charges de personnel et 31. Dépenses générales. Cette diminution a été appliquée sur tous les offices et directions du Département des finances.	-2'008		5145'691	
	31	Dépenses générales	2'132'298			-705		2'122'239	

* Ces montants servent de base de calcul pour les amendements déposés sur cette rubrique.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTÉS EN 3ÈME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
LE FONCTIONNEMENT
O. AUTORITE ET GOUVERNANCE

Programme	Nature	Localité	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDÉ	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
O 04.05 Services généraux - Missions d'information et d'information statistiques publiques	30	Charges de personnel	42267565	-	Mesures conjoncturelles et structurelles : économie d'efficiency supplémentaire de 0,67% sur les charges de personnel et dépenses générales pour 2012.	-30555	-	42603006	-
	31	Dépenses générales	6640337	-		-4450	-	6595887	-
	30	Charges de personnel	42307009*	-	Traitement de 300000 heures de la nature 30 à la nature 31 au sein du DF afin de couvrir des besoins supplémentaires en dépenses générales pour des projets gérés par le Secrétariat général. L'amortissement des dépenses générales est financé par la suppression de 21 ETP auxiliaires. Ce transfert a un impact nul sur les charges. (voir règlement H 06, P01, P02, P03, M04, O04.02 et O04.08)	-8756	-	42542262*	-
	30	Charges de personnel	42542262*	-	Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles, validé par le Conseil d'Etat, prévoit une application d'une réduction additionnelle de 0,38% sur les dépenses de la nature 30. Cette mesure est financée par le programme 046	-16511	-	4237741*	-
	31	Dépenses générales	6695877*	-	Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles, validé par le Conseil d'Etat, prévoit une application d'une réduction additionnelle de 0,38% sur les dépenses de la nature 31. Cette mesure est financée par le programme 046 appliqué sur tous les offices et directions du Département des Finances.	-2190	-	6673977*	-
	30	Charges de personnel	7367895	-	Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (prévu au PFG 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une réduction de 0,38% sur les dépenses de la nature 30. Cette mesure est financée par le programme 004	-4900	-	731885	-
O 04.05 Services généraux - Contrôle de la conformité des décisions communales	31	Dépenses générales	37900	-	4900 CHF sur les charges de personnel et - 200 CHF sur les fournitures (généralistes).	-200	-	37700	-
	30	Charges de personnel	721980*	-	Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (prévu au PFG 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une réduction de 0,38% sur les dépenses de la nature 30. Cette mesure est financée par le programme 004.05. - 2450 F sur les charges de personnel et - 200 F sur les fournitures (généralistes).	-2450	-	729430*	-
	31	Dépenses générales	37700*	-		-200	-	37500*	-
	31	Dépenses générales	130713	-	Suite aux mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat, la nature 31 du programme "Services généraux" est diminuée de 6344 CHF	-6344	-	129369	-
O 04.05 Services généraux - Surveillance de la bonne application de la LIPAD	30	Charges de personnel	828249	-	Cette baisse concerne la rubrique "mandats" du Bureau des Préposés à la perception des deniers et à la transparence.	-300000	-	528249	-
	30	Charges de personnel	2003177	-	Dans sa séance du 7 décembre 2011, la Commission des finances a décidé de réduire 3 postes au service surveillance application LIPAD.	-3820	-	1999357	-
O 04.07 Archives d'Etat	31	Dépenses générales	346511	-	Dans sa séance du 30 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0,33% sur les rubriques 30, 31 et 36 (hors subventions aux personnes physiques et subventions non monétaires). Pour le DSPE, cela représente un montant global de F 1,7 million. Sur ce montant, F 700000 ont été pris de manière ciblée et F 1'000'000 ont fait l'objet d'une répartition linéaire sur les rubriques 30, 31 et 36 de tous les programmes du DSPE.	665	-	347186	-
	31	Dépenses générales	346511	-	Cette mesure est compensée à la part de la prestation O04.07 "Archives d'Etat" à l'échelle global.	-	-	347186	-

* Ces montants peuvent varier en fonction des amendements déposés sur cette rubrique.

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTÉS EN 3ÈME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
O. AUTORITE ET GOUVERNANCE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
O.04.06 Services généraux - Autorité et compétences de l'EC	30	Charges de personnel	4260799		Mesures conjoncturelles et structurelles : économie d'économie supplémentaire de 0,67% sur les charges de personnel et dépenses générales pour 2012	-307120	-	Mesures	4207077
	31	Dépenses générales	1097792			-740	-	Mesures	1097052
	30	Charges de personnel	4260797*		Transfert de 300000 francs de la nature 31 à la nature 30 au sein du DF afin de couvrir des besoins supplémentaires en dépenses générales pour des projets gérés par le Secrétariat général. L'augmentation des dépenses générales est financée par la suppression de 2,1 ETP auxiliaires. Ce transfert a un impact nul sur les charges. (voir également H 06, P01, P02, P03, M04, O04 02 et O04 03.)	-8042	-	Techn.	4199035*
	30	Charges de personnel	4199030*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles, validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution additionnelle de 0,33% sur les dépenses 30 (Charges de personnel et 31 Dépenses générales). Cette diminution a été appliquée sur tous les articles et structures du Département des finances.	102946	-	Mesures	4182738*
	31	Dépenses générales	1097052*			-358	-	Mesures	108694*
O06 Exercices des droits politiques	31	Dépenses générales	32957069		Pour la nature 30, il s'agit d'une mesure d'économie tendant à réduire de moitié la participation de l'Etat aux frais électoraux. L'Etat participe aux frais électoraux des partis politiques (A.S. 10), des associations de citoyens (A.S. 11), des associations de citoyens (A.S. 12), des groupements prenant part à une élection à raison de CHF 10'000 maximum et en fonction de l'importance du scrutin. Les montants sont livrés dans le règlement d'application de la LEOP (art. 32). L'économie proposée se justifie par une modification de la procédure liée à l'impression des bulletins électoraux d'une part, et par la nouvelle loi L10018 qui prévoit une réduction de moitié des dépenses de campagne d'autre part. Le Grand Conseil a alloué un montant de 7000 CHF pour chaque député élu d'une part. Suite aux mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat, la nature 31 est diminuée de CHF 2475. Ces mesures d'économie modifient la fiche PFCO n° 01-001 adoptée par le Conseil d'Etat.	-2475	-	Mesures	3295954
	365.06013	Participation de l'Etat aux frais électoraux	60000			-40000	-	Mesures	40000

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTÉS EN 3ÈME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
O. AUTORITE ET GOUVERNANCE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
007 Genève internationale	304 10212	Club suisse de la presse NM	1007000		Le PL 10863, déposé au Grand Conseil le 7 septembre 2011, prévoit notamment une aide financière monétaire et non monétaire s'élevant au maximum à CHF 120'000 par an pour le Club suisse de la presse NM (CSJP) pendant les années 2012-2015. Pour 2012, le PL prévoit une subvention de CHF 122'659.04, le montant inscrit au PB 2012 étant identique à 2011, soit CHF 100'000. Le présent amendement vise donc à adapter le budget au PL. Il est à relever que la contrepartie de cette subvention non monétaire se retrouve en revenus au DCL. Un amendement n'est pas nécessaire, car le montant figurant au budget du DCL correspond déjà au PL 10863.	22029	-	122'659	-
	31	Depenses générales	1'455'822		Salle aux mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat, les rubriques du budget ont été diminuées de CHF 35'298. L'impact sur le programme de Genève international est de CHF 35'298. L'autre impact était sur le programme du Conseil d'Etat.	-35'298	-	1'420'524	-
	31	Depenses générales	1'430'542*		Dans le cadre des économies supplémentaires de 0.67%, décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, le département propose de réduire de 1% la subvention pour mise à disposition d'un parking à TOMC. Le solde de l'effort est pris sur les dépenses générales du délégué à Genève internationale.	-1'226	-	1'419'316*	-
	307 00116	Mise à disposition d'un parking à TOMC	1'520'966			-15'296	-	1'514'670	-
	30	Charges de personnel	1'071'229		Dans sa séance du 30 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0.35% sur les rubriques 30, 31 et 36 (hors subventions aux personnes physiques et subventions non monétaires). Pour le DSGC, cela correspond à une économie de CHF 1'071'229. Cette économie sera prise sur les rubriques 30, 31 et 36 de tous les programmes du DSGE.	-726	-	1'070'503	-
	31	Depenses générales	1'419'316*		Le présent amendement correspond à la part du délégué à Genève internationale à l'effort global.	-3'946	-	1'415'370*	-
006 Régional et transfrontalier	305 06001	Projets régionaux et transfrontaliers	8967000		Diminution effectuée dans le cadre des économies décidées par le Conseil d'Etat	-27'500	-	8939'500	-

* Ces montants peuvent varier compte de l'ensemble des amendements déposés sur ce texte sublégué.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMERGE		
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	
			66P126731	15670944E		-11706554	-492292	6573367171	136217153	
					Amendements budgétaires Amendements mesures Amendements techniques	-4261546 -7505943 208235	157768 -687724 337724			
	30	Charges de personnel	71527237		Salde des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat, les articles 29 et 31 du programme "Tâches majeures et actions de support départementales" - soit diminutions de 20950 CHF au total	-8706		71544737		
	31	Dépenses générales	8162591			-12690		8150901		
	30	Charges de personnel	71244729*		Recherche d'efficacité	-154477		71190292*		
	43	Recettes diverses		1354135			130		1354265	
	305.0001	Salaires et honoraires	229460		Blocco de 1% des indemnités et des autres financements	-2794		227166		
	30	Charges de personnel	71190287		Dans le cadre des économies supplémentaires de 0,67% décidées par le Conseil d'Etat, les articles 29 et 31 du programme "Tâches majeures et actions de support départementales" - soit diminutions de 14% des budgets du secrétariat général concernant le programme 102. Les montants figurant dans le présent amendement sont la part du secrétariat général alloué au programme 101. Ils sont inférieurs au total de l'effort fourni par le secrétariat général.	-52981		71137297*		
	43	Recettes diverses		1354240*			-43		1354200*	
P01 Etats-majors et activités de support départementales	30	Charges de personnel	71137299		Le CCI et l'ordonnateur des bâtiments, activent, respectivement depuis 2008 et 2009, une partie des dépenses de personnel. Les dépenses de personnel sont affectées au programme 101 au nom des IGAS. La Cour des comptes et l'Inspection cantonale des finances ont émis des recommandations pour que les tâches effectuées par l'assistance à maîtrise d'ouvrage soit activée lorsqu'elle contribue directement à la réalisation des projets d'investissement. Les montants HEFMS (hors dépenses de personnel) sont affectés au programme 101. Le CCI, soit sur la base des projets d'information départementale, en fonction des ressources et compétences disponibles. Ces recommandations, qui ne sont pas prises en compte pour des raisons techniques, ont été prises en compte par le CCI en 2011 (dépenses de personnel, courant 2011, total) dans le cadre de la mise en œuvre de la loi fédérale sur le budget fédéral. Avertissement : L'effet budgétaire de ce potentiel d'activation supplémentaire sur le compte de fonctionnement (diminution des charges de personnel) comporte toutefois un risque de financement des crédits d'investissement votés. En cas d'activation de ce potentiel d'investissement, les dépenses de personnel du programme 101, qui sont financées par le même montant, ont éventuellement diminué. L'investissement journalier à financer le potentiel d'activation.	-38000			70757299*	
	30	Charges de personnel	70757299*			-2000		70755299*		
	31	Dépenses générales	8162591*			-10000		8146901*		
	30	Charges de personnel	70755299*		Diminution effectuée dans le cadre des économies décidées par le Conseil d'Etat	-49999		70714829*		

* Ces montants peuvent composer de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTE EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
	30	Charges de personnel	70774009*		Mesures correctives et structurelles, économie d'échelle supplémentaire de 0,07% sur les charges de personnel et dépenses générales pour 2012.	-54292		70828217*	
	31	Dépenses générales	8148991*			Mesures	-5304		8154292*
	30	Charges de personnel	70809429*		Transfert de 200000 francs de la nature 30 à la nature 31 au sein du DF afin de couvrir des besoins supplémentaires en dépenses générales pour des projets gérés par le Secrétaire général. L'augmentation des dépenses générales est financée par le Secrétaire général. L'augmentation est financée par le Secrétaire général (voir également H 08, F 02, P 03, M 04, O 04 02, O 04 03 et O 04 08).	14135		70824292*	
	31	Dépenses générales	81432357*			Mesures	200000		81452357*
	31	Dépenses générales	81432357*		Cet amendement prend compte de mesures d'économie sur le programme P01, permettant à l'effet de réduction de -1% des charges (notamment 20, 31 et 30) abordés dans le Département.	-299740		81402317*	
	30	Charges de personnel	70846282*		Le détail des mesures correctives et structurelles, validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution additionnelle de 0,25% sur les salaires 30. Charges de personnel et 31. Dépenses générales. Cette diminution a été appliquée sur tous les effectifs et directeurs du Département des Finances.	-7604		70838688*	
	31	Dépenses générales	81448177*			Mesures	-4210		81406467*
	30	Charges de personnel	70820259*		Dans sa séance du 20 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0,25% sur les rubriques 30, 31 et 30 (hors salaires) au sein du Département des Finances. Cette économie est financée par le Secrétaire général pour un montant global de F 1,7 million. Sur ce montant, F 700000 est allé vers des mesures d'économie et F 1000000 est allé vers des dépenses liées aux rubriques 30, 31 et 30 de tous les programmes du DSPE.	19439		70839708*	
P01 Etats-majors et activités de support départementales	31	Dépenses générales	81427467*			Le présent amendement correspond à la part de secondarité général à l'effet global.	-19377		81313691*
	31	Dépenses générales	8130729*		Le détail des mesures correctives et structurelles (révisé au PFCO 2012.2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0,25% sur certains salaires comptables du projet de budget 2012 (part du programme P01 qui concerne le DM - 6200 F sur les dépenses générales).	-4290		8126530*	
	30	Charges de personnel	70820219*			Mesures	-419773		70778446*
	31	Dépenses générales	8132530*		Pochette d'économie sur les état-majors du DFP.	-350000		7102530*	
	43	Provision diverses	1554200*			Mesures	-	-351	1553949*
	30	Charges de personnel	70820446*		Pochette d'économie sur les état-majors du DFP en ET.	-11298		70809146*	
	43	Provision diverses	1553949*			Mesures	-	-98	1553851*
	30	Charges de personnel	7083748*		Pochette d'économie sur les charges de personnel de l'ensemble des unités du DFP.	142		70838908*	
	31	Dépenses générales	7182530*			Mesures	-12446		7170284*
	31	Dépenses générales	7170284*		Participation des offices du DCFI à l'économie demandée de 0,25% par le Conseil d'Etat. Cette diminution va impacter l'ensemble des rubriques des dépenses générales des offices.	-70900		7100384*	
	31	Dépenses générales				Mesures	-		

* Ces montants sont un simple exemple de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique.

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
P02 Gestion transversale des ressources humaines	30	Charges de personnel	467227022		Impacts sur les calculs de pension du Conseil d'Etat, de la Cour des Comptes et des magistrats du pouvoir judiciaire de l'année 2012 des mécanismes relatifs à une demi année. Cet amendement prendrait en compte (notamment pour les provisions) une indexation à 0% pour l'année 2013.	467		467227165	
	30	Amortissements, provisions, incorporeables	21268247			-2975165		18911062	
	43	Recettes diverses		181981544			-12260		
	31	Depenses générales	1303020		Le détail des mesures conjoncturelles et structurelles (révisé au FCO 2012.2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0,67% sur certains rubans comptables du projet de budget 2012 (Programme 102 - 50740) sur les dépenses générales.	59760		1785326	
	30	Charges de personnel	467271857			-177684		467424611	
	31	Depenses générales	17265327		Mesures conjoncturelles et structurelles, occasionnelles supplémentaires de 0,67% sur les charges de personnel et dépenses générales pour 2012.	-89526		17282207	
	30	Charges de personnel	467424611			Transfert de 309000 francs de la nature 30 à la nature 31 au sein du DF afin de couvrir des besoins supplémentaires en dépenses générales pour des projets précis par le biais de la détermination des dépenses de personnel par la programmation de 2 LEP parallèles. Cet transfert d'impact est sur les charges. (voir également H 06, P 01, P 03, M 04, O 04 02, O 04 03 et O 04 06)	467265		467697167
	30	Charges de personnel	467697167		Le détail des mesures conjoncturelles et structurelles, validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution supplémentaire de 0,25% sur les rubans 30 Charges de personnel et 31 Dépenses générales. Cette diminution a été appliquée sur tous les offices et directions du Département de la Finance.		66158		467002667
	31	Depenses générales	177697079			-2941		177726297	
	30	Charges de personnel	467002667		Le détail des mesures conjoncturelles et structurelles (révisé au FCO 2012.2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0,32% sur les dépenses de personnel et de prestations de moyens (Programme 102) qui concerne le DM - 24598 F sur les charges de personnel.	-24598		479702667	

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMENDE			
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS		
	30	Charges de personnel	275159480		Le coût standard actuellement utilisé pour activer ou investir les charges de personnel liera à F. 700joursE.T.P., soit 187,50 par heure. En contrepartie de l'augmentation de ces dépenses (5,3), les charges de personnel sont distribuées sur l'ensemble des dépenses de personnel. Le montant des dépenses de personnel (moins de 20% de charges sociales) des ressources documentaires, à titre de base de calcul de la quote part des charges de personnel administratif, d'attachement et de support (finances, RH, SI, juridique, DSI). Ces charges de personnel indirectes sont affectées à la prestation de services. Le montant des dépenses de personnel est réajusté à ce que font les prestations externes, ces frais indirects en appliquant le coût standard de 20% qui passerait alors de F. 700 à F. 840joursE.T.P. Elle concerne la CITI (90%), ICSA (90%), IODG (100%) et ICDU (100%).	-7709913		267379467		Budg	
	42	Revenus des biens		107969104	Ajustement de la contrepartie aux subventions non monétaires sur la base des montants effectivement inscrits au PBD2012 au DP.		157708			Budg	108126912*
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (Généralistes et services associés)	30	Charges de personnel	267379467*		Redéfinition des contrats de services et sous-traitances (hors nettoyage) dans un objectif d'optimisation des coûts et de réduction des dépenses. Le montant des dépenses de personnel est réajusté à ce que font les prestations externes, ces frais indirects en appliquant le coût standard de 20% qui passerait alors de F. 700 à F. 840joursE.T.P. Elle concerne la CITI (90%), ICSA (90%), IODG (100%) et ICDU (100%).	567000		26729467*		Meures	
	31	Dépenses générales	170307714		Adaptation des subventions non monétaires de REIMS Val Fleury (CFE 151973) et de REIMS Maison de retraite du Petit Saconnex (CAF 182265) (programme D 01) inscription du revenu correspondant.	-567000		170307714		Meures	
	43	Revenues diversés		5482855	Adaptation des subventions non monétaires de REIMS Val Fleury (CFE 151973) et de REIMS Maison de retraite du Petit Saconnex (CAF 182265) (programme D 01) inscription du revenu correspondant.		293			Meures	5483748
	42	Revenus des biens		108726912*	Adaptation des subventions non monétaires de REIMS Val Fleury (CFE 151973) et de REIMS Maison de retraite du Petit Saconnex (CAF 182265) (programme D 01) inscription du revenu correspondant.		335276			Techn	108462208*
	42	Revenus des biens		108462208*	Adaptation de la subvention non monétaire pour le Centre de contact suisse images (programme H 05) inscription du revenu correspondant.		2448			Techn	108464656*
31	Dépenses générales	170307714*		Afin de participer à la mesure d'économie de 0,60% demandée par le Conseil d'Etat, l'ordonnance de la Haute Cour de justice a été révisée. Le montant des dépenses de personnel est réajusté à ce que font les prestations externes, ces frais indirects en appliquant le coût standard de 20% qui passerait alors de F. 700 à F. 840joursE.T.P. Elle concerne la CITI (90%), ICSA (90%), IODG (100%) et ICDU (100%).	-2100000		168338714*			Meures	
	42	Revenus des biens		108464656*	Suppression des charges de subventions non monétaires et les recettes liées ont été ajoutées au budget. Le montant inscrit non monétaire correspond à l'écrit entre la collectivité des locaux mis à disposition et le forfaitoyer qui reçoit la HES Genève de la HESSO rattachée au DCTI.		-975000			Meures	107489656*
31	Dépenses générales	168307714*		Pré-évaluation des coûts du DCTI. Information demandée de 0,32% par le Conseil d'Etat. Cette attribution va impacter l'ensemble des budgets des dépenses générales des offices.	-290000		168047714*			Meures	

* Ces montants peuvent varier en fonction des amendements déposés sur cette rubrique.

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTEES EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
FONCTIONNEMENT
P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Niveau	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 AMERIE			
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS		
P06 Développement et services aux systèmes informatiques	30	Charges de personnel	48359762		Le coût standard actuellement utilisé pour activer en investissement les charges de personnel interne s'élève à F 700/jour/ETP, soit 287,50 par heure. En contrepartie de ce montant, les dépenses de personnel sont comptabilisées au budget (voir article 306). Ce coût standard prend notamment en compte le salaire annuel moyen (majoré de 20% de charges sociales) des ressources directement affectées. Il ne tient pas compte de la quote-part des charges de personnel administratif, d'investissement et de support (Inseans, IRI, SA, Inlogique, DGI). Ces charges de personnel intrinsèques de la prestation sont comptabilisées au budget. Le montant de ces charges de personnel selon les entités considérées. La mesure proposée consiste à incorporer, par analogie, à ce que font les prestataires externes, ces frais indirects en majorant le coût standard de 20%, qui passerait ainsi de F 700 à F 840/jour/ETP. Elle concerne le CTI (P06, ICSA (P06), ICSG (P06), la DGM (P06) et l'OU (P06)).	-2409623		(BdJ)		44750819	
	31	Dépenses générales	40781725		Afin de participer à la mesure d'économie de -0,67% demandée par le Conseil d'Etat, le CTI propose de réduire une partie de ses mandats à des fins sur les prestations informatiques.	-457000		Measures	40431725		
	31	Dépenses générales	40741725*		Prévisions des offices du DCTI à l'exercice 2012 de 0,32% sur le Conseil d'Etat. Cette diminution va impacter l'ensemble des catégories des dépenses générales des offices.	-257000		Measures	40481725*		
	30	Charges de personnel	47207199		Dans sa séance du 7 décembre 2011, la Commission des finances a décidé de réduire le budget charges de personnel sur le programme P05.	-907000		(BdJ)	47208199		

* Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements adoptés sur cette catégorie.

Récapitulatif des amendements sur le Budget 2012 « investissement » adoptés par la Commission des finances

TOTAL DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN SEME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
INVESTISSEMENT

	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS		TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET POUR NOTE	
	Dotations	Recettes	Dotations	Recettes	Dotations	Recettes	Dotations	Recettes
TOTAL ETAT (total Etat)	896 037 290	1 73 367 007	-12 263 330		873 673 940		1 73 367 007	7 981 116 022
A	FORMATION	17 669 620	14 904 000	Anoncements budgétaires Amendements techniques	8 62 923 56		2 985 000	
B	EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL	6 330 000	600 000	Anoncements budgétaires Amendements techniques	1 300 000		3 524 000	
C	ACTION SOCIALE	3 924 000	-	Anoncements budgétaires Amendements techniques	221 000		221 000	600 000
D	PERSONNES AGÉES	9 400 000	-	Anoncements budgétaires Amendements techniques	569 000		569 000	
E	HANDICAP	4 330 000	-	Anoncements budgétaires Amendements techniques	137 000		137 000	9 537 000
F	ENVIRONNEMENT ET ENERGIE	41 719 370	1 015 000	Anoncements budgétaires Amendements techniques	13 700		-300 000	4 030 000
G	AMENAGEMENT ET LOGEMENT	71 660 000	23 367 000	Anoncements budgétaires Amendements techniques	-4 926 000		4 926 000	1 015 000
H	SECURITE ET POPULATION	75 562 000	7 000 000	Anoncements budgétaires Amendements techniques	4 900 000		5 282 000	
				Anoncements budgétaires Amendements techniques	84 670		84 670	
				Anoncements budgétaires Amendements techniques	1 361 000		1 361 000	7 022 000
				Anoncements budgétaires Amendements techniques	1 361 000		1 361 000	

**TOTAL DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
INVESTISSEMENT**

	PROJET DE BUDGET 2012		MOYENS		TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2011 VOTE	
	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
I JUSTICE	7130000	-			1156000	-	8300000	-
			Amendements budgétaires					
			Amendements techniques		1156000			
J MOBILITE	341365000	43360000			-148000	-	341330000	43360000
			Amendements budgétaires					
			Amendements techniques		-148000			
K SANTE	110730000	-			2730250	-	112760250	-
			Amendements budgétaires		2467250			
			Amendements techniques		-127000			
L ECONOMIE	9960000	500256			626400	-	10786400	500256
			Amendements budgétaires		4339400			
			Amendements techniques		-2807900			
M FRANCE ET BPOIS	4960000	95106911			185000	-	5141000	95106911
			Amendements budgétaires					
			Amendements techniques		185000			
N CULTURE SPORTS ET LOISIRS	24796000	1000000			-1255000	-	12242000	1000000
			Amendements budgétaires		12510000			
			Amendements techniques		-4000			
O AUTORITE ET GOUVERNANCE	11110000	-			546000	-	11656000	-
			Amendements budgétaires					
			Amendements techniques		546000			
P ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN	84116000	10000000			-7576000	-	76540000	10000000
			Amendements budgétaires					
			Amendements techniques		-7576000			

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
INVESTISSEMENT
K. SANTE

N° de projet	Libellé	CIS (projet)	Nature	RÉSULTAT DE BUDGET 2012		MUTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BILAN DU VOTE	
				Exécution	Financie		Exécution	Financie	Exécution	Financie
				FINL 110370000		2370250		112740250		
						Amendements budgétaires Amendements techniques	2449250 -120'000	-200'000 -200'000	-200'000 -200'000	-
2010895	Credit de programme 2012-2015 - HUG	06.05.31	5				45300'000		45300'000	-
2010895	Credit de programme 2012-2015 - HUG	06.05.31	5				498250		498250	-
2010732	Credit de programme 2011-2014 - HUG	06.05.31	5		45300'000		-45300'000		-	-
1010895	Credit d'ouvrage HUG - Nouvelle modalité d'imagerie IRM-PET	06.05.31	5				2000'000		2000'000	-
2010890	Credit de programme 2012-2015 - Joli-Mort et Montana	080531	5				1419'000		1419'000	-
2010731	Credit de programme 2011-2014 - DARES	080111	5		1930'000		-1419'000		-	-
2010726	Credit de programme 2011-2014 - CTI	05.08	5		400'000		-120'000		-	-
						Ajustement du CP 2011-14 CTI entre les politiques			274'000	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 ADOPTES EN 3EME DEBAT PAR LA COMMISSION DES FINANCES LE 07.12.2011
INVESTISSEMENT
L' ECONOMIE

N° de projet	Libellé	CPI (partiel)	Niveau	PROJET DE BUDGET 2012		MONTANT	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET PROPOSE	
				Engagements	Revenus		Engagements	Revenus	Engagements	Revenus
			mil.	9 960 000	200 296		8 287 900	10 758 900	200 296	
1912011	CGN rénovation "Vevey" et "Village de Genève"	06.01	5			Amendements budgétaires Amendements techniques	4 635 400 -2 967 000			
3010854	Prise de participation du groupe CGN (holding)	06.01	5	6 552 000		Passage du n° de projet provisoire aux n° définitifs (subvention d'investissement et prise de participatory; ajustement de F 400.	-6 552 000 2 967 000			
1010854	CGN rénovation du bateau "Vevey" - subvention accordée	06.01	5				2 685 400		2 685 400	
1010888	FAE - FONGIT - OPI - nouvel incubateur Cleantech et regroupement des locaux	06.07.11	5			Incubation de projets et d'entreprises cleantech et regroupement sur un seul site	950 000		950 000	
2010726	Credit de programme 2011-2014 - CTI	05.08	5	400 000		Ajustement du CP 2011-14 CTI entre les politiques publiques	-122 000		278 000	

Travaux de la Commission des finances

Mercredi 23 novembre 2011

Un commissaire socialiste explique que tous savaient que la baisse des impôts aurait comme conséquence une baisse des recettes de CHF 400 millions par année. Le but était de relancer le pouvoir d'achat et donc l'économie. Il s'agit maintenant de faire preuve de cohérence avec les décisions prises à l'époque.

Un commissaire libéral estime que le Conseil d'Etat n'est pas prêt à entendre la Commission des finances et qu'il l'a déjà prouvé. Concernant la baisse d'impôt, personne ne pouvait prévoir la situation actuelle. En outre, il rappelle que la baisse d'impôts n'a pas empêché le groupe socialiste de participer sauvagement à l'augmentation des dépenses de l'Etat. Concernant les 12èmes, il explique que ceux-ci s'appliquent aux rubriques 30, 31 et 36 et qu'ils tiennent compte des augmentations de crédits que la Commission a accepté l'année précédente. Ils pénalisent donc peu les investissements car il y a peu d'investissements dont le financement commencerait entre janvier, février et mars. La solution des 12èmes ne serait donc pas actuellement la plus mauvaise des situations.

Un commissaire Vert demande alors quelle sera la réaction du PLR quand le Conseil d'Etat demandera des dépassements de crédits à partir de janvier. Concernant la baisse des impôts, après évaluation de la situation, certains aspects semblaient intéressants et c'est pour cela que les Verts avaient accepté cette baisse. Actuellement, la situation est autre. Selon elle, les personnes visées par les changements fiscaux sont aptes à faire un effort financier supplémentaire. Il estime que les propositions faites par le Conseil d'Etat sont pragmatiques, même si il souhaite y apporter certaines améliorations.

Un commissaire MCG annonce que le MCG refusera l'entrée en matière si la Commission accepte de donner une conférence de presse afin d'expliquer les raisons de ce refus.

Le Président propose de passer au vote d'entrée en matière.

L'entrée en matière du PL 10866 est acceptée par :

En faveur: 8 (2 S, 3 V, 2 PDC, 1 MCG)

Contre: 7 (3 L, 2 R, 1 UDC, 1 MCG)

Abstention: -

Le Président passe la parole à un représentant du DF afin qu'il présente les différents amendements.

Un représentant du DF explique qu'un document a été transmis à la Commission contenant un récapitulatif de la loi simulée avec l'ensemble des amendements du Conseil d'Etat. Le reste des documents résumant l'information et démontrent que le résultat comprenant l'ensemble des amendements est de CHF 437 millions.

Le Conseil d'Etat a fait des amendements ordinaires (techniques et budgétaires) qui ont entraîné une augmentation du déficit de CHF 437 millions à CHF 499 millions. A l'aide des nouveaux amendements et des mesures proposées par le Conseil d'Etat, on ramène ce déficit à CHF 437 millions. Le principal amendement propose une actualisation des recettes fiscales qui péjore le résultat de CHF 110 millions. Avec les nouveaux amendements, on ramène un déficit virtuel de CHF 540 millions à un déficit de CHF 437 millions. Un autre amendement élève les tarifs des horodateurs avec un bénéfice de CHF 6,7 millions.

Concernant les charges, les principaux amendements sont la suppression de la moitié de l'annuité qui génère une économie de CHF 15 millions et la réduction des prestations

représentant une économie de CHF 33 millions. Une augmentation des charges faites sur le Pouvoir judiciaire concerne le dépassement de crédit accordé par la Commission des finances en septembre 2011. Il y a aussi l'augmentation des intérêts fiscaux sur les intérêts débiteurs de CHF 15 millions, en lien avec l'augmentation des revenus de CHF 48 millions.

Récapitulation Etat

Nature 30

Le Président propose de passer au vote des amendements et sous-amendements.

Un commissaire socialiste note qu'elle ne pourra pas prendre part au vote.

L'amendement proposé par le groupe PLR sur la nature 30, d'un montant de -30.628.462 CHF, est refusé par :

En faveur : 6 (3 L, 2 R, 1 UDC)
Contre : 7 (1 S, 3 V, 2 PDC, 1 MCG)
Abstention : 1 (1 MCG)

Le sous-amendement proposé par le groupe PDC sur la nature 30, d'un montant de -12.010.410 CHF, est accepté par :

En faveur : 8 (2 PDC, 3 L, 2 R, 1 UDC)
Contre : 5 (1 S, 3 V, 1 MCG)
Abstention : 1 (1 MCG)

Nature 31

Vote de l'amendement proposé par des commissaires libéral et radical sur la nature 31 « Dépenses générales » d'un montant de -25.717.278 F, est refusé par :

En faveur : 7 (3 Lib, 2 Rad, 1 UDC, 1 MCG)
Contre : 7 (2 Soc, 3 Ve, 2 PDC)
Abstention : 1 (1 MCG)

Vote du sous-amendement proposé par le groupe PDC sur la nature 31 « Dépenses générales » d'un montant de -5.000.000 F :

En faveur : 8 (2 PDC, 3 Lib, 2 Rad, 1 MCG)
Contre : 5 (2 Soc, 3 Ve)
Abstention : 1 (1 UDC)

PL 10866 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2012 (L-Bu-2012) (D 3 70) (suite)

Fonctionnement - Transversal État (suite)

Un commissaire libéral, au nom du PLR, propose un amendement de -111 718 228 F, afin de contribuer à améliorer les efforts du CE et que les moyens accordés aux subventions ne soient pas dégradés par rapport à l'année 2011.

Le Président comprend qu'il demande que la variation du budget par rapport à 2011 soit annulée.

Un commissaire socialiste remarque que le PLR coupe sans savoir où il veut couper, ce qui lui paraît quelque peu absurde. Il demande à un commissaire libéral dans quelle subvention il veut couper.

Un commissaire Vert abonde dans le sens de la remarque de sa préopinante. Le Parlement a voulu un budget par politiques publiques et par prestations, afin d'avoir plus de lisibilité et une meilleure vision globale de la politique de l'Etat, cela pour pouvoir faire de véritables choix. Or, depuis le début de la séance, l'exercice réalisé consiste à ne pas faire de choix : en effet, les commissaires proposent des coupes linéaires transversales en laissant au CE le soin de faire les arbitrages. Il estime que cela consiste précisément à ne pas prendre ses responsabilités. A ce moment-là, il suggère d'abandonner le budget par politiques publiques et par prestations et de simplement couper à la louche. Il ne comprend pas la logique des commissaires ; à quoi bon tout ce travail si, finalement, les commissaires ne font que des coupes transversales.

Un commissaire libéral dit qu'elle aurait raison si le premier à proposer des coupes transversales n'était pas le CE. En effet, ce dernier propose des coupes transversales à 6 005 205 F, à 6 681 998 F et à 4 975 F.

Si cette proposition du PLR était refusée, il ferait des propositions d'amendements par politiques publiques. Il rappelle toutefois que la position des commissaires PLR est de faciliter la tâche au CE ; plutôt que de refuser le budget, il s'agit de lui donner la possibilité, avec les coupes globales que le PLR suggère, de choisir les politiques publiques pour lesquelles il veut diminuer le budget.

Il remarque qu'il y aura de toute façon des coupes à faire si l'on veut avoir les montants de l'année 2011. L'autre option serait d'avoir des 12^{èmes} provisionnels. Dans ce cas, ils se retrouveraient avec les montants de l'an dernier, sans modifications. Dès lors, ce que le PLR suggère est une méthode bien plus souple que celle des 12^{èmes} provisionnels, puisque le PLR propose des montants à hauteur des 12^{èmes} provisionnels mais sans refuser pour autant le budget. Il considère que cela représente un grand avantage.

Un commissaire socialiste pense que si Un commissaire libéral se donnait la peine de feuilleter le document présentant les amendements du CE, il verrait que ce dernier propose des baisses sur des subventions précises. Il ne voit ainsi pas la raison de proposer une coupe globale.

Un commissaire UDC revient à ce qu'il a dit au moment de l'entrée en matière, ce matin. Il estime que les commissaires ne sont pas équipés pour faire des coupes de ci et de là. Il faudrait, selon lui, refuser le budget présenté par le CE et suggérer à ce dernier de le reprendre et de le revoir à la baisse.

Il va soutenir ce genre d'amendements uniquement pour manifester sa mauvaise humeur et sa désapprobation par rapport à ce budget. Il est persuadé que ces coupes, que les commissaires font à coup de dizaines ou centaines de millions de francs, n'ont aucun sens une fois confrontées à la réalité et à quelques manifestations sous leurs fenêtres. Ils ont vu cela avec la culture, en Ville de Genève, où chacun s'est demandé ce qu'il avait fait.

Il ne sait où ils vont aboutir en fin de journée mais dit que, si les députés arrivaient vraiment à réduire ce budget, il serait curieux de voir comment cela serait encore modifié durant les prochains jours sous l'effet d'efforts renouvelés.

Il va soutenir cette coupe pour avoir un budget comparable à 2011, mais n'est pas persuadé de l'exercice que les commissaires font, malgré tout.

Un commissaire socialiste note que nombre de subventions n'ont pas augmenté entre le budget 2011 et le PB 2012 ; ce n'est donc pas forcément à ce niveau que les 12^{èmes} sont problématiques. Si le PLR voulait faire des coupes intelligentes, il faudrait qu'il regarde le détail des politiques publiques.

Un commissaire Vert considère que faire de la politique c'est choisir. Ce jour, des choix sont proposés aux commissaires. Il y a notamment eu un choix qui a été opéré par le Parlement et que les Verts soutiennent, qui consiste à avoir une politique de sécurité plus importante que celle existant actuellement. L'éducation et les transports font aussi partie des priorités.

Les Verts pensent que les coupes faites sur les grosses rubriques ne permettent pas de choisir. Il n'est même pas certain que le CE pourra choisir et il imagine qu'il procédera finalement à des coupes linéaires, ce qui est une catastrophe car cela récompense les gens qui se sont constitué un matelas et punit ceux qui ont été précautionneux avec la manne de l'Etat.

Il aurait souhaité, depuis le début de leurs travaux, que les commissaires réfléchissent en termes de politiques publiques et décident, pour chacune d'elles, s'ils veulent la soutenir ou la pondérer.

Cela fait des années que les commissaires demandent des outils supplémentaires leur permettant de choisir et, aujourd'hui, ils ont ces outils supplémentaires. Or, ils entendent le PLR, qui est le plus gros groupe de ce Parlement et le plus représenté au CE, dire qu'il ne veut pas choisir.

Les Verts ont, pour leur part, décidé de suivre le CE, qui a fait des choix clairs en termes de politiques publiques. Ils disent clairement qu'il serait possible d'enlever définitivement le bouclier fiscal et peuvent discuter sur beaucoup de choses, mais ils ne peuvent entendre que le travail du politicien ne consiste pas à choisir.

M. Hiler rappelle que le CE a fait 2 fois les choix. La première fois, il a fait des choix en termes d'augmentations de charges, là où cela était possible. Ces augmentations ont clairement consisté à essayer de trouver les moyens pour mettre en œuvre la réforme scolaire du CO et une seconde réforme, qui va faire l'objet d'un vote populaire, pour laquelle un coût était également annoncé. Le Parlement a ainsi voté en sachant que son vote impliquerait une augmentation de charges.

De plus, il y a l'augmentation des dépenses liées à la sécurité, essentiellement le corps de police pour l'année en cours, laquelle n'est pas basée au sens strict sur un PL précis.

Le CE a fait des choix qui ont été validés par les commissaires, à savoir le contrat de prestations des TPG. Il ajoute un point, qui n'a pas vraiment été annoncé dans le programme de législature mais qui semblait évident pour le CE, c'est-à-dire d'accélérer les études de mobilité, d'aménagement, sur la nature et l'agriculture pour les projets d'aménagements. Le CE a compris qu'avec les moyens qu'il avait, il n'arriverait jamais à gérer assez de projets à la fois pour éviter d'être bloqué.

Cette première étape du choix a été longue et difficile. Il répète ce que le CE a déjà expliqué aux commissaires et qui figure dans l'exposé des motifs, à savoir qu'ils avaient déjà fait exploser tous les plafonds avec l'obligatoire au sens strict, soit les engagements à l'égard des tiers et le fait de réaliser une comptabilité juste consistant à noter les amortissements là où ils doivent l'être. Ils ont alors déjà commencé à financer les priorités qui, selon le CE, pouvaient faire l'objet d'un assez large accord, par des réductions ailleurs.

Il évoque maintenant la 2^{ème} étape. Il y a eu 100 mios de pertes fiscales et le CE s'est dit qu'il fallait aller encore un peu plus loin. Le CE a décidé de ne pas toucher à ces augmentations de dépenses, mais de mutualiser l'effort pour précisément ne pas renoncer à ces priorités. Il a fait cela proprement, par des diminutions respectives de 0.67% et 1.33%, par politiques publiques et de façon linéaire. En revanche, ces réductions, à l'intérieur des politiques publiques, n'ont

pas été faites de manière linéaire sur les différents programmes. Dans le programme sécurité par exemple, ce n'est pas la police qui a fait les frais de la diminution de 0.67%, laquelle a été opérée sur les 4 autres programmes de cette politique publique. Il en va de même pour la formation, pour laquelle les coupes sont différentes d'un programme à l'autre. Le CE a choisi de faire confiance aux chefs de départements pour prendre les bonnes mesures. Les solutions sont à son sens raisonnable pour cette première étape. Il précise que l'étape de l'an prochain sera trois fois plus difficile et ajoute que le CE n'a pas encore dit que celle-ci serait forcément linéaire, par politiques publiques. Il explique que, pour la première étape, les coupes sont linéaires uniquement parce que les priorités avaient été fixées préalablement ; les réformes sont financées un peu par tout le monde.

Il explique que le résultat de cette opération peut être critiqué, mais correspond au résultat auquel le CE a abouti après des arbitrages réalisés au terme de 2.5 mois de travail, pour répondre aux nouvelles contraintes.

Il faut être clair sur la menace de ne pas avoir de budget. Ceux qui ne voteront pas de budget en prendront la responsabilité. Ici, ils n'ont plus besoin de critiques culinaires sur les plats mais de gens qui prennent des décisions dans ce Parlement, car ils ne sont plus dans la situation dans laquelle il y a beaucoup d'argent. Le CE a pris les décisions qui lui semblaient permettre de rétablir l'équilibre à l'horizon 2014. Ces mesures ne sont pas très populaires, comme elles ne le sont jamais d'ailleurs lorsqu'il s'agit de rétablir l'équilibre.

S'il n'y avait pas de budget, il en serait assez content pour le DF puisqu'il a procédé à des coupes dans le budget de son département. Plus globalement en revanche, s'ils entraient dans l'immobilisme, soit en 12^{ème} provisionnels ou par un retour au budget précédent, alors il n'y aurait pas de priorités. Il relève que les 12^{ème} ne coûtent pas moins cher que le budget 2012 et ajoute qu'il peut en faire la démonstration.

Un commissaire libéral dit que les commissaires ont justement demandé cela ce matin.

M. Hiler explique que les 12^{èmes} provisionnels ne coûtent pas moins cher que le budget, car il n'y aura pas d'économies sur les dépenses sociales, quoi que fassent les députés, tant que la loi est ce qu'elle est ; il n'y a pas d'économies non plus sur la péréquation, ni sur les intérêts de la dette et sur les allocations à des personnes physiques. Or, comme c'est justement cela qui a plombé cet exercice, s'il n'y a pas de budget, cela devra être payé de toute façon sauf à changer des lois sociales et à obtenir un assentiment populaire d'ici la fin de l'année 2012. Il relève que cela ne sera toutefois pas rétroactif.

D'un autre côté, des efforts ont été faits ici pour en mettre un peu plus là, dans les PSD, la mobilité et la sécurité. Il faut se demander si l'on veut que les contrats de prestations que les députés ont voté soient mis en œuvre.

L'économie est de 17 mios, car il n'y a pas d'annuité du tout au lieu d'une demi-annuité. Sur l'indexation, il n'y a de toute façon pas d'économies puisqu'elle est à zéro. C'est donc sur le reste que les économies vont se faire. Il note que le respect strict des 12^{èmes} fera licencier des gardiens de prison, car ils sont dans les amendements budgétaires et techniques ; il y a eu une erreur au niveau du DSPE et il n'y a pas eu, en son temps, la couverture de 3 à 4 mios pour payer les mécanismes salariaux et leur augmentation. De plus, la réforme se fera sans moyens supplémentaire. Tout ceci va se produire au profit de dépenses, dont il a été admis de manière consensuelle que l'on pouvait encore les réduire de sorte à essayer de couvrir les dépenses nouvelles.

Soit les commissaires suivent la démarche du CE tout en ajoutant des amendements ou en refusant certains amendements du CE, soit ils entreprennent une autre démarche ; il ne faut toutefois pas qu'ils croient que le CE va encore essayer de trouver une autre solution que celle sur laquelle il a déjà longuement travaillé, avec ses collaborateurs. Il ne faut pas non plus qu'ils pensent forcément que le CE déposera des demandes de dépassements de crédits supplémentaires sur les 12^{èmes} ; cela n'est pas encore fait, car ce serait un peu simple.

Il comprend que les priorités puissent être contestées. Ce matin, il a présenté le plan financier quadriennal à quelque 35 syndicalistes, qui lui ont dit que le CE ne devrait pas faire ceci mais devrait faire cela. Cela est fort intéressant mais, à la différence des députés qui ont une capacité de décision, eux ne l'ont pas et peuvent uniquement faire des manifestations. Le CE

attend du Parlement, comme dit ce matin et aux médias, des décisions qui soient si possibles logiques par rapport aux attentes des Genevois et pas inférieures que ce que le CE a proposé pour revenir à l'équilibre.

Il dit enfin que, si les commissaires veulent du linéaire, ce sera du linéaire. Par contre, de dire que c'est linéaire et que le CE fera comme il veut relève du fantasme ; cela n'a jamais existé.

Un commissaire PDC aimerait avoir un document qui dise où en sont les comptes 2011 ainsi que l'effet des 12^e provisoires sur le budget 2012. Il croit que ce n'est pas un calcul très compliqué à faire (voir annexe).

Le Président suggère de passer au vote de l'amendement PLR, portant sur la nature 36 du fonctionnement transversal Etat.

Les commissaires acceptent l'amendement proposé par le PLR sur la nature 36 « Subventions accordées », d'un montant de -111 718 228 F, par :

Pour : 8 (2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
Contre : 6 (1S, 3V, 2PDC)
Abstentions : --

Le Président signale partir du principe que, cet amendement ayant été accepté, celui du CE portant sur la même nature et étant d'un montant inférieur, soit -6 681 998 F, devient caduc.

Un commissaire socialiste dit que les 111 mios d'augmentation de subventions sont essentiellement liés à des contraintes légales. Il aimerait qu'on lui redonne la page à laquelle sont expliquées ces contraintes légales dans le budget, car il est certain d'avoir vu cela mais ne sait plus où.

Un représentant du DF répond que tout ce qui a trait aux allocations aux personnes physiques est basé sur la loi ; cela concerne de mémoire 46 mios. Les principaux éléments sont retrouvés dans l'exposé des motifs, comme les assurances maladies, le soutien aux familles ou encore les prestations complémentaires aux personnes âgées. Il faudrait faire un examen complet des subventions pour voir lesquelles sont soumises à des lois, cantonales ou fédérales.

Le Président dit que cette diminution votée sera réparti sur l'ensemble des subventions.

Un commissaire libéral rappelle que 85%-90% du budget est lié à des lois. Dès lors, la marge de manœuvre est faible.

Un commissaire socialiste rétorque que c'est la raison pour laquelle cette proposition du PLR le fait sourire, car si 85 ou 90% de cette diminution est liée à des obligations légales, il y aura simplement un dépassement de 100 mios dans les comptes par la suite. Cela revient à faire de la politique budgétaire-fiction, ce qui ne l'étonne pas.

Un commissaire Vert pense qu'il faut arrêter de croire que ce que font les commissaires n'a pas de conséquences. Dans les contrats de prestations figure toujours un article rappelant que la subvention n'est versée que sous réserve de l'acceptation du budget par le Parlement. Si l'on enlève 111 mios sur les subventions, les subventions de toutes les institutions liées à l'Etat par un contrat de prestations vont subir une diminution linéaire. En conséquence, il y aura une diminution des prestations.

Les Verts savent qu'ils ne peuvent déjà plus accepter le budget, à ce stade. Il n'y aura ainsi plus de démarche proactive de leur part, ils ne travailleront plus sur le budget, mais ils resteront néanmoins présents.

Le Président suggère de mettre aux voix l'amendement du CE.

Un représentant du Secrétariat général du Grand Conseil rappelle que le montant de l'amendement du CE a doublé, car les commissaires ont doublé l'amendement relatif à la nature 30 « Charges de personnel ». C'est une simple règle de trois qui s'applique ici.

Les commissaires acceptent l'amendement proposé par le CE (doublé suite à l'amendement de la Commission sur la nature 30) sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de -9 950 F, par :

Pour : 7 (2PDC, 2R, 2L, 1MCG)
 Contre : 3 (2S, 1MCG)
 Abstentions : 4 (3V, 1UDC)

Le Président propose de faire voter en bloc les amendements de nature technique au budget de fonctionnement, présentés par le CE et qui n'ont pas de conséquences sur le résultat.

Les commissaires acceptent en bloc les amendements de nature technique au budget de fonctionnement, proposés par le CE, par :

Pour : 13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 2L, 1UDC, 1MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 1 (1MCG)

Le Président propose de faire voter en bloc les amendements de nature technique au budget d'investissement, présentés par le CE, qui n'ont pas de conséquences sur le résultat.

Les commissaires acceptent en bloc les amendements de nature technique au budget d'investissement, proposés par le CE, par :

Pour : 13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 2L, 1UDC, 1MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 1 (1MCG)

M. Hiler a compris que les commissaires ont voté une diminution de 111 mios sur la nature 36. Il annonce que le tiers de cette somme est non conforme à la sincérité budgétaire, car elle porte sur des allocations à des personnes physiques. Comme les auteurs de l'amendement n'ont pas précisé où se fera la coupe de 111 mios sur quelque 3 mias, celle-ci sera linéaire d'environ 3% sur l'ensemble des subventions. Il estime que les commissaires ont pris leurs responsabilités et les assumeront. Cela posera des problèmes au niveau des HUG, de la FSASD, etc.

Un commissaire MCG dit que le MCG n'est pas en souci puisqu'il vient d'apprendre qu'en cas de 12^{èmes} provisionnels ou d'acceptation de budget modifié à la hache lourde, le CE peut présenter en tous temps des demandes de crédits extraordinaires.

Un commissaire socialiste revient sur la sincérité budgétaire évoquée par M. Hiler. Il salue l'effort du CE d'être revenu devant cette Commission avec un PB 2012 mis à jour, tenant compte de la baisse des recettes fiscales, car cela va dans le sens du principe de la sincérité budgétaire.

Au regard de ce même principe, il s'interroge sur les heures supplémentaires de la police ; si l'on sait que des dépenses seront faites, il estime qu'elles devraient figurer dans le PB du CE. En effet, le nombre des heures supplémentaires engendrées, durant les manifestations sportives notamment, sont connues. Il a sous les yeux la réponse du CE à l'IUE de M. IVANOV qui donne des chiffres pour l'année 2010 par exemple. Il demande si ces chiffres relatifs aux dépenses connues sont mis dans le PB 2012, au nom de la sincérité budgétaire.

Il relève qu'il n'a pas de problème avec le déficit et croit même que certaines dépenses supplémentaires devraient être prévues et que certaines économies ne devraient pas être

consenties. Il conclut en répétant que le principe de la sincérité budgétaire voudrait que les dépenses connues figurent au budget.

M. Hiler répond que ces dépenses ne figurent pas au budget, volontairement, pour les raisons déjà expliquées. Il n'a aucune garantie qu'il y a eu une reprise de maîtrise sur la manière dont sont faits les horaires. Cette manière de faire génère par elle-même des heures supplémentaires. Il veut même ajouter que cette manière vise précisément ce but.

Si la police continue avec des horaires générateurs d'heures supplémentaires, soient ils acceptent cela, soit ils refusent. Il précise que certaines heures supplémentaires sont parfaitement légitimes.

Dans le rapport intermédiaire de la Cour des comptes, cette dernière a dit qu'ils étaient encore dans un système qui génère des heures supplémentaires de par la manière dont sont faits les horaires. Le CE a eu une discussion sur ce point et part du principe qu'il ne doit pas accepter que cela se poursuive.

Il rappelle que dans les accords passés avec la police, il a été dit que le système flex permettrait de réduire ces heures.

La position du CE est de dire qu'il n'a pas l'intention d'accepter cette production constante d'heures supplémentaires ; en revanche, il ne sait s'il peut réellement les empêcher.

Il admet que subsiste la question de savoir s'il faut mettre quelque chose en francs dans le budget pour l'inévitable, pour quelques millions. Ils peuvent discuter de cette question, qui est légitime.

Politique publique A – FORMATION

Il précise que le CE, suite à l'acceptation de la baisse de quelque 111 mios de subventions proposée par le PLR, retire tous les amendements relatifs aux subventions qu'il a présentés dans les différentes politiques publiques.

Le Président appelle le programme A01 – Enseignement obligatoire

Un commissaire socialiste présente un amendement de +4 mios sur la nature 30 pour l'enseignement primaire, pour la rentrée scolaire 2012. Il rappelle qu'il a, à plusieurs reprises, déposé des IUE pour connaître le coût des postes supplémentaires, cela dans le but d'essayer de diminuer les effectifs par classes pour arriver à 20 élèves par classes. Il estime qu'il est raisonnable de consacrer des moyens supplémentaires à l'école primaire. Avec les économies votées jusqu'à maintenant, cette dépense proposée serait largement couverte.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par un commissaire socialiste sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de +4 mios, par :

Pour :	7 (2S, 3V, 1L, 1MCG)
Contre :	7 (2PDC, 2R, 2L, 1UDC)
Abstentions :	1 (1MCG)

Un commissaire libéral demande si pareille augmentation était souhaitée par le CE.

M. Beer répond que lorsque le CE souhaite une modification, il présente un amendement.

Un commissaire libéral rétorque que le CE présente un amendement que si la modification est vraiment nécessaire et non si elle ne relève que de son souhait ou de ses désirs.

M. Beer répond que le CE ne fonctionne pas selon le facteur du désir mais selon ceux de l'engagement et du devoir.

Le Président en vient aux amendements présentés par le CE au sujet de ce programme A01.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de +10 560 F, par :

Pour : 9 (2S, 3V, 2PDC, 2MCG)
 Contre: 6 (2R, 3L, 1UDC)
 Abstentions: --

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de +250 324 F, par :

Pour : 8 (2S, 3V, 2PDC, 1MCG)
 Contre: 5 (2R, 2L, 1UDC)
 Abstentions: --

Le Président rappelle que le CE a retiré les amendements sur la nature 36.

Un commissaire libéral dit que les commissaires peuvent les reprendre à leur compte et que le PLR reprend en l'espèce l'amendement du CE sur la nature 366.06001 « Excursions scolaires, classes multicolores », pour -750 000 F.

Un commissaire Vert annonce que les Verts ne peuvent pas voter cet amendement, puisqu'ils n'ont pas la garantie que le PLR retirera son amendement de 111 mios.

Un commissaire socialiste souhaite des explications de la part d'un commissaire libéral, pour savoir si cet amendement s'ajoute à celui portant sur 111 mios ou s'il y est inclus.

Un commissaire libéral dit que cela vient en plus.

M. Beer se permet de les interrompre pour dire que la décision du retrait des amendements du CE sur les subventions ne concerne pas cet amendement, qui demeure et doit être soumis au vote de la Commission. Le retrait des amendements relatifs aux subventions ne concerne que ceux relatifs aux « mesures » prises par le CE et inscrits comme tels dans la liste fournie ce matin aux députés.

Un commissaire radical comprend que cette subvention est de 750 000 F et était du même montant dans le budget 2011 et que le CE propose ici de la supprimer.

Un représentant du DIP explique que ces classes multicolores étaient gérées sur des fonds hors comptabilité ; la Cour des comptes a toutefois demandé à ce que ces classes multicolores soient réintégrées dans les comptes de l'Etat. Cet amendement est neutre en termes de résultat, mais a une influence sur les charges. Par le passé, l'Etat subventionnait cette opération en mettant de l'argent sur un compte, hors comptabilité de l'Etat ; maintenant, cette dépense reste dans les comptes de l'Etat

Le Président relève que c'est presque un amendement technique.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 366.06001 « Excursions scolaires, classes multicolores », d'un montant de -750 000 F, par :

Pour : 12 (2S, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre: --
 Abstentions: 3 (3V)

Le Président propose de voter l'amendement du CE portant sur la nature 43 « Recettes diverses », de +80 447 F.

Un commissaire libéral demande de quoi il s'agit.

Un représentant du DIP répond que c'est toujours la même chose, à savoir le retrait d'une subvention pour intégrer le montant dans les comptes de l'Etat, ce qui se traduit par une augmentation des charges sur les natures 30 et 31.

Le Président ne voit pas le rapport avec la nature 43, ici concernée.

Un représentant du DIP répond que les parents participent aux frais de sortie des classes multicolores.

Un commissaire libéral comprend qu'il ne s'agit pas d'une augmentation.

M. Beer répond que c'est un transfert, que l'on retrouve dans le programme A03.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +80 447 F, à l'unanimité, par :

14 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)

Le Président propose de voter l'amendement du CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -1 002 846 F

Un commissaire socialiste demande quel service est ici concerné, car il voit le chiffre de 03.10 dans la colonne de gauche du tableau des amendements du CE.

Un représentant du DF répond que certains amendements impactent plusieurs lignes budgétaires. Le numéro figurant dans la colonne de gauche est uniquement un numéro qui leur permet de savoir de quel amendement il s'agit, mais qui ne correspond pas à quoi que ce soit.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -1 002 846 F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre: 2 (2S)
 Abstentions: --

Le Président passe à l'amendement suivant du CE, portant sur la nature 43 « Recettes diverses », pour un montant de -839 F.

Un représentant du DIP dit qu'il s'agit d'un recalcul des charges et recettes de l'OCE, suite à la baisse du chômage ; il s'agit d'un amendement technique.

Un commissaire radical dit que si l'amendement est technique, il a déjà été voté.

Un représentant du DF explique que cet amendement est technique car c'est un automatisme, lié à la modification sur les charges de personnel, que les commissaires viennent d'accepter. Cet amendement ne peut entrer dans un vote en bloc, puisqu'il dépend d'un autre vote.

Un commissaire radical comprend que cet amendement devient technique, car les commissaires ont accepté l'amendement précédant.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de -839 F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre: 2 (2S)
 Abstentions: --

Un commissaire libéral croit que, sur ces points techniques, les commissaires pourraient un peu accélérer leur manière de procéder.

Le Président admet cela, mais note qu'ils ont voté en bloc les amendements techniques car ils leur ont été présentés comme tels dans le tableau. Il conviendra d'y penser pour le prochain budget.

Il passe à l'amendement suivant.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -27 885 F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre: 2 (2S)
 Abstentions: --

Le Président évoque deux amendements du CE qui sont liés, à savoir celui portant sur la nature 30 « Charges du personnel » pour un montant de -195 498 F et celui portant sur la nature 43 « Recettes diverses » pour un montant de -164 F.

Les commissaires acceptent les amendements présenté par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -195 498 F et sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de -164 F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre: 2 (2S)
 Abstentions: --

Un commissaire socialiste relève qu'une fois de plus, les commissaires ne savent pas sur quoi ils ont voté.

Le Président évoque deux amendements du CE qui sont liés, à savoir celui portant sur la nature 30 « Charges du personnel » pour un montant de -2 643 707 F et celui portant sur la nature 43 « Recettes diverses » pour un montant de -2 210 F.

M. Beer précise que les 2.6 mios concernent la réduction technique linéaire, à savoir en particulier les gains d'efficacité. Cela ne touche ni aux prestations, ni au nombre de postes.

Les commissaires acceptent les amendements présenté par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -2 643 707 F et sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de -2 210 F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre: 2 (2S)
 Abstentions: --

M. Beer rappelle que les amendements du CE sur les subventions, figurant en haut de page 3 du document sur les amendements, ont été retirés.

Le Président appelle le programme A02 – Enseignement postobligatoire et formation continue

Le Président présente un amendement proposé par le CE, portant sur la nature 31 « Dépenses générales », pour -307 552 F.

M. Beer dit qu'il s'agit d'économies sur des mandats.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -307 552 F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre: 2 (2S)
 Abstentions: --

Le Président évoque deux amendements du CE qui sont liés, à savoir celui portant sur la nature 30 « Charges de personnel » pour un montant de -195 498 F et celui portant sur la nature 43 « Recettes diverses » pour un montant de -164 F.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -195 498 F et sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de -164 F, par :

Pour : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre: 2 (2S)
 Abstentions: --

Un commissaire socialiste remarque qu'ils ne savent toujours pas où sont opérées ces diminutions.

Le Président évoque deux amendements du CE qui sont liés, à savoir celui portant sur la nature 30 « Charges de personnel » pour un montant de -1 622 311 F et celui portant sur la nature 43 « Recettes diverses » pour un montant de -1 356 F.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -1 622 311 F et sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de -1 356 F, par :

Pour : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre: 2 (2S)
 Abstentions: --

Un commissaire radical reprend à son compte toutes les diminutions de 1% des subventions au programme A02, qui ont été retirées par le CE.

M. Beer dit que cela revient à faire une diminution de 4%, puisque le CE proposait une diminution de 1% et que le PLR a déjà proposé une baisse transversale de 3%.

Le Président appelle le programme A03 – Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles

Le Président évoque trois amendements du CE qui sont liés, à savoir celui portant sur la nature 30 « Charges de personnel » pour un montant de +11 440 F, celui portant sur la nature 31 « Dépenses générales » pour un montant de +1 818 466 F et celui portant sur la nature 43 « Recettes diverses » pour un montant de +1 260 343 F.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de +11 440 F, sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de +1 818 466 F et sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +1 260 343 F, par :

Pour : 6 (3V, 2PDC, 1MCG)
 Contre: 2 (2S)
 Abstentions: 5 (2R, 3L)

Le Président évoque trois amendements du CE qui sont liés, à savoir celui portant sur la nature 31 « Dépenses générales » pour un montant de -164 563 F, celui portant sur la nature 30 « Charges de personnel » pour un montant de -195 498 F et celui portant sur la nature 43 « Recettes diverses » pour un montant de -164 F.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -164 563 F, sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -195 498 F et sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de -164 F, par :

Pour : 11 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1MCG)
 Contre: 2 (2S)
 Abstentions: --

Le Président évoque deux amendements du CE qui sont liés, à savoir celui portant sur la nature 30 « Charges de personnel » pour un montant de -152 164 F et celui portant sur la nature 43 « Recettes diverses » pour un montant de -127 F.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -152 164 F et sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de -127 F, par :

Pour : 11 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1MCG)
 Contre: 2 (2S)
 Abstentions: --

Un commissaire socialiste annonce un amendement de +1mio pour le Groupement intercommunal animation parascolaire (GIAP). Les commissaires savent que le GIAP travaille toujours dans des conditions difficiles et que différentes pétitions ont été rédigées pour signaler la difficulté à faire face aux demandes croissantes des parents. Il croit qu'il est raisonnable de mettre cette somme supplémentaire ici, compte tenu des diminutions opérées ailleurs.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par Un commissaire socialiste sur la nature 362.00601 « Groupement intercommunal animation parascolaire (GIAP) », d'un montant de +1 mio, par :

Pour : 2 (2S)
 Contre: 11 (3V, 2PDC, 2R, 2L, 1UDC, 1MCG)
 Abstentions: --

Le Président évoque l'amendement du CE à la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +362 739 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +362 739 F, à l'unanimité des commissaires présents, par :

13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 2L, 1UDC, 1MCG)

Le Président appelle le programme A04 – Hautes écoles

Le Président rappelle que le CE a retiré tous ses amendements sur les subventions.

Vote d'ensemble sur la politique publique A – FORMATION

Les commissaires acceptent la politique publique A – FORMATION dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 10 (3V, 2PDC, 1R, 3L, 1MCG)

Contre : 2 (2S)

Abstentions : 1 (1UDC)

M. Beer comprend, au niveau de l'organisation des travaux, que les commissaires traitent du budget politique par politique, ce qui signifie donc qu'il va revenir pour la politique publique N.

Le Président dit que tel est le cas. Il propose toutefois de traiter de la politique publique N maintenant, puisque M. Beer est présent. Les commissaires semblent accepter cela.

Un commissaire libéral signale qu'un autre Conseiller d'Etat, qui attend dehors, devrait alors être avisé qu'il va devoir attendre encore un peu.

Politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS

Le Président annonce qu'il n'y a pas d'amendement du CE sur cette politique publique, hormis les amendements techniques déjà votés, puisque les amendements sur les subventions ont été retirés.

Le Président appelle le programme N01 -Culture

Un commissaire libéral propose, comme annoncé lors de l'audition de cette politique publique, un amendement de -50 000 F sur la ligne 363.06601 « Aide aux compagnies indépendantes ».

Le Président propose de voter l'amendement présenté par Un commissaire libéral.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par un commissaire libéral sur la nature 365.06601 « Aide aux compagnies indépendantes », d'un montant de -50 000 F, par :

Pour : 6 (2R, 3L, 1UDC)

Contre : 8 (2S, 3V, 1PDC, 2MCG)

Abstentions : 1 (1PDC)

Un commissaire socialiste sait que les amendements du CE relatifs aux subventions, pour le programme N01, ont été supprimés. Il propose un amendement à chacune de ces lignes, au double de la somme indiquée en baisse. Il suggère ainsi une augmentation de 214 354 F sur la nature 365.00106 « Conservatoire de musique de Genève », de 90 166 F sur la nature 365.00205 « Institut Jaques Dalcroze », de 284 966 F sur la nature 365.00301 « Conservatoire

populaire de musique », de 6 000 F sur la nature 365.02201 « Confédération des écoles de musique » et de 59 982 F sur la nature 365.02401 « Ecoles de musique, théâtre et danse accréditées ».

Il justifie cette proposition par le fait que l'Etat a signé des contrats de prestations avec les écoles de musique, que les commissaires savent qu'il y a une forte demande, que les besoins sont calculés au plus juste et qu'il serait judicieux d'y consacrer plus de moyens et, enfin, qu'ils ont une marge de manœuvre de 111 mio.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par un commissaire socialiste sur les natures 365.00106 « Conservatoire de musique de Genève », d'un montant de +214 354 F, 365.00205 « Institut Jaques Dalcroze », d'un montant de +90 166 F, 365.00301 « Conservatoire populaire de musique », d'un montant de +284 966 F, 365.02201 « Confédération des écoles de musique », d'un montant de +6 000 F et 365.02401 « Ecoles de musique, théâtre et danse accréditées », d'un montant de -59 982 F, par :

Pour : 2 (2S)
Contre : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
Abstentions : 1 (1MCG)

Le Président appelle le programme N02 – Sport et loisirs

Un commissaire Vert propose une diminution de la subvention à Genève Futur Hockey de moitié, soit à hauteur de 350 000 F, cela en raison du flou qui entoure cette subvention.

Le Président propose de passer au vote.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par Un commissaire Vert sur la nature 365. 05201 « Sport – soutien aux mouvements juniors (Genève Futur Hockey) », d'un montant de -350 000 F, par :

Pour : 5 (3V, 1L, 1UDC)
Contre : 7 (1S, 2R, 2L, 2MCG)
Abstentions : 3 (1S, 2PDC)

Le Président appelle le programme N03 – Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

Vote d'ensemble sur la politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS

Les commissaires acceptent la politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 6 (3V, 2PDC, 1MCG)
Contre : --
Abstentions : 9 (2S, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)

Politique publique B – EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

Le Président appelle le programme B01 – Réinsertion des demandeurs d'emploi

Le Président propose de traiter des 3 amendements présentés par le CE en bloc, à savoir sur la ligne 30 « Charges de personnel » un montant de -1 mio, sur la ligne 43 « Recettes diverses » un montant de -836 F et sur la ligne 45 « Dédommagement de collectivités publiques » un montant de -600 000 F.

M. Longchamp explique la raison de ces amendements. L'OCE est financé, pour une grosse partie de ses activités, par une subvention fédérale, laquelle est calculée en fonction du taux de chômage. Ce dernier ayant fortement baissé, il y a eu un recalcul du montant des charges et des recettes de l'OCE.

Un commissaire socialiste comprend que le constat fait par le CE de la baisse du chômage l'incite à penser que cela va durer en 2012 et qu'il aura les moyens de faire face aux conséquences du changement conjoncturel actuel. En d'autres termes, il dit que sa crainte est de savoir ce qu'il va se passer si le CE pourrait avoir besoin de moyens supplémentaires en cours d'année.

M. Longchamp répond que le calcul effectué par le SECO tient compte de ce retournement de conjoncture. Ils ont tout recalculé en fonction de la dernière décision, qui est tombée il y a un mois.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -1 000 000 F, sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de -836 F et sur la nature 45 « Dédommagements de collectivités publiques », d'un montant de -600 000 F, à l'unanimité des commissaires présents, par :

14 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)

Un commissaire socialiste propose un amendement, dans le programme B01, sur la nature 365.00219 visant à faire passer la subvention de 300 000 F à 350 000 F pour les intermittents du spectacle. Il dit qu'il a entendu qu'il manquerait des fonds pour la fin de l'année, pour ceux-ci, raison pour laquelle il présente cet amendement.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par un commissaire socialiste sur la nature 365.00219 « Intermittents du spectacle », d'un montant de +50 000 F, par :

Pour : 5 (2S, 3V)
Contre : 8 (2PDC, 2R, 3L, 1UDC)
Abstentions : 1 (1MCG)

Le Président appelle le programme B 02 – Surveillance du marché du travail

Vote d'ensemble sur la politique publique B – EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

Les commissaires acceptent la politique publique B – EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL dans son ensemble, telle qu'amendée, à l'unanimité des commissaires présents, par :

14 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)

Politique publique C – ACTION SOCIALE

Le Président appelle le programme C01 – Accès à l'assurance-maladie

Le Président appelle le programme C02 – Soutien à la famille

Le Président évoque l'amendement du CE portant sur la nature 366.00106 « Prestations complémentaires familiales », pour -500 000 F.

M. Longchamp explique que, pour l'an prochain, le GC a augmenté les allocations familiales. Ces allocations familiales ont été intégrées dans tous les postes du budget de l'Etat, que ce soit en faveur ou défaveur de ce budget, mais ils n'ont pas fait ce calcul au niveau des prestations complémentaires familiales, du fait que cet outil n'est pas encore opérationnel. Ils sont arrivés à la conclusion qu'ils peuvent intégrer une diminution de 500 000 F sur ce poste budgétaire, tout en étant en mesure de remplir leurs ambitions en la matière.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 366.00106 « Prestations complémentaires familiales », d'un montant de -500 000 F, à l'unanimité des commissaires présents, par :

14 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)

Le Président appelle le programme C03 – Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Le Président appelle le programme C04 – Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle

Le Président en vient à l'amendement du CE sur la nature 43 « Recettes diverses » pour un montant de +250 000 F.

M. Longchamp signale que ces recettes diverses sont constituées de facturations aux pupilles de certains prestations fournies par le service des tutelles adultes (STA), conformément au droit fédéral. Il explique que certaines choses qui ne sont pas facturées aux pupilles, notamment lorsque les pupilles héritent ; du moment que l'Etat liquide la succession au nom du pupille, la loi fédérale l'autorise à prélever les frais effectifs de liquidation de cette succession sur la masse successorale. Ils sont confrontés à certains cas, dans lesquels le STA doit faire des travaux considérables impliquant des forces de travail importantes. Ils sont arrivés à la conclusion qu'à partir du moment où des gens héritaient et qu'ils étaient au bénéfice, une fois la liquidation de cette succession effectuée, d'un actif net important, il n'y avait aucune raison que ces pupilles ne soient pas traités de la même manière que tout un chacun, qui serait amené à payer des frais sur la liquidation de la succession. Ils facturent donc certains frais, comme les autres cantons romands le font.

Il y a aussi des cas dans lesquels les pupilles ont une situation financières qui leur permettrait de se voir prélever des frais administratifs pour le traitement des travaux fournis par le STA ; ils se proposent désormais de le faire. Il précise que cela ne concerne jamais des gens qui sont au bénéfice d'une aide sociale.

Cela représente 250 000 F de recettes supplémentaires, qui seront pérennes.

Un commissaire socialiste souhaite s'assurer que cela ne concerne pas des gens qui reçoivent des prestations complémentaires.

M. Longchamp dit que si une personne est aux prestations complémentaires, mais qu'elle devient propriétaire de 3 villas en Espagne par héritage et que c'est le STA qui doit liquider cette succession, des frais lui seront facturés. Ces personnes n'auront pas moins d'argent en fin de mois à cause de ces frais, qui sont prélevés sur la liquidation et non sur d'éventuelles prestations complémentaires. Ce n'est en effet pas une recette qui serait prélevée sur un autre service de l'Etat qui leur apporterait par hypothèse une aide, comme l'Hospice général ou le SPC.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +250 000 F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre : --
 Abstentions: 2 (2S)

Le Président appelle le programme C05 – Actions en matière d'asile et de migration

Vote d'ensemble sur la politique publique C – ACTION SOCIALE

Les commissaires acceptent la politique publique C – ACTION SOCIALE dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

Politique publique D – PERSONNES ÂGÉES

Le Président appelle le programme D01 – Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Le Président appelle le programme D02 – Soutien financier individuel aux personnes âgées

Le Président relève que les amendement du CE sur les subventions ont été retirées par ce dernier.

Un commissaire socialiste souhaiterait tout de même savoir de quoi il s'agit.

M. Longchamp explique qu'il y a eu un recalcul de certains prix de pensions pour certains EMS, que ce soit des recalculs de loyers suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées ou que ce soit sur les prix de pensions provisoires affectés à des EMS qui ont ouverts en 2011 et auront un prix de pensions définitif en 2012. Il précise que, souvent, ce prix provisoire est plus élevé que le prix définitif, car il y a des éléments inconnus au départ. Au vu de la situation actuelle, ils peuvent garantir tous les prix de pensions tels qu'ils seront fixés pour 2012 dans une enveloppe qui va baisser de 1 166 240 F pour le SPC. Il relève que les prix de pensions ne sont pas fixés dans le budget et que le seul impact de la fixation des prix de pensions porte sur les prestations complémentaires des personnes en EMS, à savoir environ $\frac{3}{4}$ des personnes en institutions. Ainsi, si les prix de pensions sont baissés, la facture finale à la charge du SPC est plus basse aussi.

Le second amendement concerne un recalcul en matière de restitution de prestations complémentaires, à savoir les sommes trop perçues par les bénéficiaires des prestations complémentaires, restituées à la suite des révisions. Ils ont fait une modification pour approcher le budget le plus possible de la réalité et ont ainsi présenté une augmentation.

Le Président demande, étant donné que les amendements concernant les charges de ce programme sont retirés, si celui relatif à cette recette supplémentaire de 1 747 800 F à la nature 43 « Recettes diverses » est maintenu.

M. Longchamp répond par l'affirmative. Les amendements à la nature 36 sont supprimés, mais celui sur la nature 43 est maintenu.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +1 747 800 F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre: --
 Abstentions: 2 (2S)

Vote d'ensemble sur la politique publique D – PERSONNES ÂGÉES

Les commissaires acceptent la politique publique D – PERSONNES ÂGÉES dans son ensemble, amendée, par :

Pour : 12 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

Politique publique E – HANDICAP

Le Président appelle le programme E 01 – Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Un commissaire socialiste présente un amendement à la subvention à Aigues-Vertes.

Le Président suggère de passer au vote de l'amendement d'un commissaire socialiste.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par Un commissaire socialistesur la nature 365.00405 « EPH Aigues-Vertes », d'un montant de +625 000 F, par :

Pour : 4 (2S, 2V)
 Contre: 5 (2PDC, 2R, 1L)
 Abstentions: 4 (2L, 1UDC, 1MCG)

Le Président passe à un amendement présenté par le CE sur la nature 43 « Recettes diverses », pour un montant de +700 000 F.

M. Longchamp dit qu'il s'agit d'un recalcul des recettes sur l'accord intercantonal qui règle les situations de Genevois accueillis dans d'autres cantons et celles de personnes d'autres cantons accueillies à Genève. Il admet qu'une partie de ce chiffre est une mesure et qu'une autre est d'ordre technique.

Un commissaire libéral signale, comme déjà évoqué à plusieurs reprises, que lorsque Genève doit placer des gens hors du canton, ils fonctionnent actuellement sur des coûts qui ne correspondent à rien et n'ont aucune base sérieuse. Il appelle de ses vœux, une fois de plus, que l'on donne aux commissaires les coûts réels, car il y a une différence entre le coût de ces placements et ce que l'Etat paie. Il faudrait qu'il y ait une certaine transparence des coûts. Il conclut en disant qu'il ne faut surtout pas imaginer que ce que l'Etat paie correspond à quoique ce soit de vrai.

Le Président propose de passer au vote.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +700 000 F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre : --
 Abstentions: 2 (2S)

Le Président appelle le programme E 02 – Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Le Président évoque l'amendement du CE portant sur la nature 43 « Recettes diverses » pour un montant de +1 252 200 F.

M. Longchamp dit que l'explication est ici exactement la même que celle donnée précédemment au sujet de la révision des prix de pensions, mais pour des personnes qui ont des prestations complémentaires au titre de l'AI et non de l'AVS.

Un commissaire socialiste demande s'il a le détail de ces recettes, par prestations.

M. Longchamp dit qu'il y a 1 252 200 F de restitutions suite à de révisions de prestations complémentaires reçues par des personnes à l'AI. Il y a 1 166 240 F au titre de la même démarche, mais pour les gens qui étaient aux prestations AVS uniquement. Les chiffres sont similaires, si ce n'est que le nombre de personnes au bénéfice de prestations complémentaires AI devient plus important que le nombre de personnes qui reçoivent des prestations complémentaires AVS. Les dossiers sont révisés tous les 5 ans et, lorsqu'ils prennent des décisions, il y a des recalculs et donc des restitutions.

Le Président met cet amendement aux voix.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +1 252 200 F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre : --
 Abstentions: 2 (2S)

Vote d'ensemble sur la politique publique E – HANDICAP

Les commissaires acceptent la politique publique E – HANDICAP dans son ensemble, tel qu'amendée, par :

Pour : 11 (3V, 2PDC, 2R, 2L, 1UDC, 1MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

Politique publique F – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Un commissaire radical a un amendement à présenter à la nature 30. Il comprend qu'il y ait des priorités environnementales et en matière d'énergie, notamment suite à toutes les discussions qui ont lieu après un accident nucléaire comme Fukushima. Or, lorsqu'ils sont dans une ville qu'il estime comme nantie au niveau de la protection de l'environnement comme l'est Genève, et lorsque l'on a des difficultés budgétaires de l'ordre de 1.2 mios de déficit par jour, il lui paraît problématique qu'il y ait une augmentation de 12,4 % des charges de personnel dans la politique Environnement et énergie, soit de +4.68 mios. Dès lors, son amendement consiste à

ramener cette augmentation sur la nature 30 de 4,6 mios à 2 mios. Il n'empêche ainsi pas les deux départements en charge de cette politique publique de continuer à développer un certain nombre de projets.

De plus, il se base sur les excellentes déclarations de Mme KÜNZLER qui a dit que, lorsqu'il le voulait vraiment, le Gouvernement avait la capacité de s'arranger entre les différents services d'une politique publique.

Un commissaire Vert rappelle que le budget se fait par programmes, alors qu'il constate que les commissaires travaillent par nature. Il vient de noter que le PLR est opposé aux PSD, car c'est à cela que revient cet amendement. Il entend le représentant de la Chambre de commerce dire qu'il ne faut pas construire à Genève. Il prend acte de ces positions politiques.

Il conclut en disant que les verts sont favorables à la construction à Genève et donc à ce que les études y relatives soient menées et que l'Etat ait des moyens pour ce faire. Peu importe les moyens mis ailleurs, s'il en manque dans les deux départements concernés par la construction tout sera bloqué.

Un représentant du DIM signale qu'entre le budget 2011 et le PB 2012, il y a un différentiel considérable qui s'explique par le fait qu'ils ont voulu rectifier l'impact des charges de personnel du STEB. Il était précédemment sous la politique du logement et est désormais dans la politique de l'environnement. Comme ils l'ont dit en sous-commission, en matière de communication, de sensibilisation et d'appui pour la gestion des déchets notamment, il leur a été chaudement recommandé de sortir des ressources, qu'ils avaient à tort implémentées au niveau de l'état-major en 2011, pour les ventiler dans les différentes politiques publiques. Le service en matière de sensibilisation sur le tri des déchets a un coût, lequel a été répercuté sur cette politique publique.

S'agissant des PSD, le CE était venu en juin dernier en cette Commission pour que des premières ressources soient allouées déjà en 2011. Un 2^{ème} train impactera 2012. Il est évident que l'impact de 2011 ne porte que sur 3 mois, puisque les ressources ont été demandées en juin et que les engagements ont eu lieu en octobre. Sans décision nouvelle, ces postes coûtent 4 fois plus cher en 2012, car ils sont payés sur 12 mois.

Ils partent de l'idée que le Parlement a pris une première décision en juin pour engager des gens pour développer la construction à Genève, qui l'ont bien entendu été pour plus de 6 mois. Ils sont maintenant engagés et le CE tient à ce que ces engagements récents soient tenus. Il conclut toutefois en disant que c'est une question éminemment politique, sur lequel le GC aura le dernier mot.

Un représentant du DSPE précise que 1.5 mios de ces augmentations concernent le transfert du STEB en nature 30, ce qui représente autant moins de charges dans la politique publique Aménagement et logement (G) ; il y a donc 3.1 mios d'augmentations réelles sur la nature 30 de la politique publique F.

Le Président appelle le programme F01 – Protection de l'environnement

Un commissaire socialiste propose un amendement sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -300 000 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par un commissaire socialiste sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -300 000 F, par :

Pour : 10 (2S, 3L, 2R, 1UDC, 2MCG)
 Contre: 5 (3V, 2PDC)
 Abstentions: --

Le Président appelle le programme F02 – Énergie

Un commissaire socialiste propose un amendement sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -200 000 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par un commissaire socialiste sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -200 000 F, par :

Pour : 10 (2S, 3L, 2R, 1UDC, 2MCG)
 Contre: 5 (3V, 2PDC)
 Abstentions: --

Le Président appelle le programme F03 – Gestion des eaux

Un commissaire socialiste propose un amendement sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -150 000 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par un commissaire socialiste sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -150 000 F, par :

Pour : 10 (2S, 3L, 2R, 1UDC, 2MCG)
 Contre: 5 (3V, 2PDC)
 Abstentions: --

Le Président appelle le programme F 04 – Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air

Un commissaire socialiste propose un amendement sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -300 000 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par un commissaire socialiste sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -300 000 F, par :

Pour : 10 (2S, 3L, 2R, 1UDC, 2MCG)
 Contre: 5 (3V, 2PDC)
 Abstentions: --

Le Président appelle le programme F05 – Politique agricole

Un commissaire socialiste propose un amendement sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -75 000 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par un commissaire socialiste sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -75 000 F, par :

Pour : 9 (2S, 2L, 2R, 1UDC, 2MCG)
 Contre: 5 (3V, 2PDC)
 Abstentions: 1 (1L)

Un commissaire radical propose un amendement supplémentaire de -975 000 F sur la ligne générale de la politique publique F, pour arriver à une diminution totale de 2 mios.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par un commissaire radical sur la nature 30 générale « Charges de personnel », d'un montant de -975 000 F, par :

Pour : 8 (2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : 7 (2S, 3V, 2PDC)
 Abstentions : --

Le Président reprend maintenant les différents programmes de cette politique publique, pour traiter des amendements du CE.

Le Président revient au programme F01 – Protection de l'environnement

Le Président évoque l'amendement du CE à la nature 43 « Recettes diverses », pour un montant de +100 000 F.

Un commissaire libéral constate que, selon ce qui est indiqué dans le document sur les amendements, cette somme est tirée de la poche des organisateurs de manifestations par des amendes.

Un commissaire socialiste, sur le bruit, remarque qu'un commissaire libéral a déjà exprimé à plusieurs reprises son inquiétude quant au manque de sanctions à l'égard des émetteurs de bruits exagérés. Il est vrai que le canton de Genève est actuellement particulièrement laxiste en la matière. Il estime que c'est donner un mauvais signal aux habitants que de ne pas tenter de sanctionner d'avantage les excès de bruits. Il croit que ce montant est raisonnable et pragmatique.

Un commissaire MCG dit qu'il avait assisté au débat dont fait mention Un commissaire socialiste. Il y avait des habitants qui avaient décidé d'aller vivre en zone agricole et qui se plaignaient du bruit occasionné pendant les vendanges. Il estime que le dispositif actuel est suffisant. Ils n'ont pas à budgéter des futures incivilités.

Il s'oppose à cet amendement, qui veut budgéter de futures infractions. La somme qu'il y a déjà dans le budget est suffisante, selon lui.

Le Président met l'amendement du CE aux voix.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le CE sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +100 000 F, par :

Pour : 6 (2S, 2V, 2PDC)
 Contre : 8 (2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Abstentions : --

Le Président évoque l'amendement du CE à la nature 43 « Recettes diverses », pour un montant de +150 000 F.

Un commissaire MCG rappelle que le MCG a toujours été opposé à l'augmentation des taxes et émoluments de manière générale. Il mentionne sa volonté de supprimer le double impôt sur les chiens. Le MCG s'opposera ainsi à cet amendement, qui va dans le sens d'une contrainte et d'une taxation toujours plus forte du citoyen.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le CE sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +150 000 F, par :

Pour : 6 (2S, 2V, 2PDC)
 Contre : 8 (2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Abstentions : --

Le Président évoque l'amendement du CE à la nature 31 « Dépenses générales », pour un montant de -295 000 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -295 000 F, par :

Pour : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

Le Président évoque l'amendement du CE à la nature 31 « Dépenses générales », pour un montant de -8 200 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -8 200 F, par :

Pour : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

Le Président revient au programme F02 – Énergie

Le Président évoque l'amendement du CE à la nature 31 « Dépenses générales », pour un montant de -700 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -700 F, par :

Pour : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

Le Président revient au programme F03 – Gestion des eaux

Le Président évoque l'amendement du CE à la nature 31 « Dépenses générales », pour un montant de -242 800 F.

Le Président propose de voter l'amendement du CE susmentionné.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -242 800 F, par :

Pour : 10 (2V, 2PDC, 1R, 2L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

Le Président appelle le programme F 04 – Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air

Le Président présente l'amendement du CE à la nature 31 « Dépenses générales », pour un montant de -108 700 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -108 700 F, par :

Pour : 11 (2V, 2PDC, 1R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

Le Président évoque l'amendement du CE à la nature 42 « Revenus des biens », pour un montant de +200 000 F, correspondant à une hausse à cette hauteur de la redevance du parking du Mont-Blanc.

Le Président fait voter cet amendement.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 42 « Revenus des biens », d'un montant de +200 000 F, à l'unanimité, par :

15 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)

Le Président appelle le programme F05 – Politique agricole

Le Président évoque l'amendement du CE à la nature 31 « Dépenses générales », pour un montant de -56 200 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -56 200 F, par :

Pour : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

Vote d'ensemble sur la politique publique F – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Les commissaires acceptent la politique publique F – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 12 (1S, 3V, 1PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 3 (1S, 1PDC, 1MCG)

Un commissaire libéral annonce qu'ils ont, pour cette politique publique, eu au départ des propositions d'économies à hauteur de 1.2 mios et que, grâce aux amendements que les commissaires ont faits, ils ont passé à environ 3.2 mios.

Il précise qu'ils traiteront de la mobilité de toute façon maintenant.

6 commissaires (2S, 2V, 2PDC) sont favorables à poursuivre et à terminer le 2^{ème} débat ce soir.

8 commissaires (1V, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG) sont favorables à cesser les travaux de la Commission, ce soir, après l'étude de la politique publique J, Mobilité, et de reprendre les travaux le mercredi suivant, à midi.

Le Président conclut qu'ils cloront la séance de ce jour après l'étude de la politique publique Mobilité (J).

Politique publique J – MOBILITÉ

Un commissaire MCG propose un amendement général sur les charges de cette politique publique de -62 100 597 F, ce qui laisserait 300 mios de charges à cette politique publique. Il s'agit d'une coupe linéaire.

Un commissaire socialiste propose un amendement sur les PSD, en suivant le même raisonnement que précédemment adopté pour la politique publique F. Il y a 5 postes d'agents spécialisés prévus en plus pour 2012, alors qu'il y a en a déjà 5. Il croit qu'il est nécessaire de garder les postes existants et même d'en ajouter 2 pour que les PSD puissent tout de même avancer, alors il suggère de supprimer 3 postes sur le programme J01, par rapport au PB 2012 amendé par le CE, à savoir 450 000 F sur la nature 30.

Après discussion, le commissaire MCG réduit ainsi son amendement à -50 mios,

Le Président met aux voix l'amendement d'un commissaire MCG sur la nature 3, d'un montant de -50 mios

Les commissaires refusent l'amendement présenté par un commissaire MCG sur la nature 3 « Charges », d'un montant de -50 mios, par :

Pour : 2 (2MCG)
Contre : 13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC)
Abstentions : --

Le Président appelle le programme J01 – Transports et mobilité

Le Président met aux voix l'amendement PLR portant sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -1 mio. Puisque l'amendement d'un commissaire socialiste n'est pas cumulé à celui du PLR, il ne fera voter ce dernier que si le premier est refusé.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -1 mio, par :

Pour : 8 (2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
Contre : 7 (2S, 3V, 2PDC)
Abstentions : --

Le Président dit que, puisque cet amendement est accepté, celui d'un commissaire socialiste devient caduc.

Il relève que, sur la nature 31 « Dépenses générales », le PLR propose un amendement d'un montant de -1 mio alors que, sur la même nature, le CE propose une augmentation de 255 300 F. Il va ainsi commencer par faire voter l'amendement du PLR.

Un commissaire MCG souhaite savoir ce que concerne l'amendement du CE.

Un représentant du DIM dit qu'il leur fait quelques minutes pour fournir une réponse.

Le Président suggère, en attendant, de poursuivre les votes et met ainsi aux voix l'amendement PLR.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -1 mio, par :

Pour : 8 (2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : 7 (2S, 3V, 2PDC)
 Abstentions : --

Le Président évoque l'amendement du CE à la nature 42 « Revenus des biens », d'un montant de +6 700 000 F.

Le Président suggère de passer au vote de l'amendement du CE.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le CE sur la nature 42 « Revenus des biens », d'un montant de +6 700 000 F, par :

Pour : 7 (2S, 3V, 2PDC)
 Contre : 8 (2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Abstentions : --

Le Président évoque l'amendement du CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de +255 300 F.

Un représentant du DIM répète que cette augmentation de charges est liée à l'augmentation de recettes précédemment évoquée et refusée.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de +255 300 F, par :

Pour : 4 (1S, 3V)
 Contre : 10 (2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Abstentions : 1 (1S)

Le Président appelle le programme J02 – Infrastructures routières et de transports publics

Le Président évoque l'amendement du CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -476 749 F.

Un représentant du DIM explique qu'il s'agit d'une valorisation différente des mêmes charges, liées à des personnes qui travaillent sur des investissements et qui sont dès lors valorisées en investissements.

Un commissaire MCG propose un amendement du double de celui proposé par le CE, soit de -1 mio pour arrondir.

Un commissaire libéral relève qu'il a déjà proposé un tel amendement.

Le Président dit qu'un commissaire libéral a proposé un amendement de -1 mio sur la nature 31 et non sur la nature 30, dont il est question ici.

Il met aux voix cet amendement d'un commissaire MCG

Les commissaires refusent l'amendement présenté par un commissaire MCG sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -1 mio, par :

Pour : 2 (2MCG)
 Contre : 7 (2S, 3V, 2PDC)
 Abstentions : 6 (2R, 3L, 1UDC)

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 30 « Charges du personnel », d'un montant de -476 749 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -476 749 F, par :

Pour : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

Le Président propose de voter l'amendement d'un commissaire libéral au nom du PLR, portant sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -1 mio.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -1 mio, par :

Pour : 8 (2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : 7 (2S, 3V, 2PDC)
 Abstentions : --

Le Président, sauf opposition, et puisque l'amendement d'un commissaire libéral a été accepté, part du principe que l'amendement du CE portant sur cette nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -350 000 F, est caduc.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -350 000 F, par :

Pour : 8 (2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : 7 (2S, 3V, 2PDC)
 Abstentions : --

Vote d'ensemble sur la politique publique J – MOBILITÉ

Les commissaires acceptent la politique publique J – MOBILITÉ dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 7 (2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre : 2 (1S, 1MCG)
 Abstentions : 6 (1S, 3V, 2PDC)

Le Président remarque que la politique publique J est ainsi terminée.

Travaux de la Commission des finances

Mercredi 30 novembre 2011

Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Le Président salue les représentants du DCTI.

Le Président appelle le programme G01 – Accès au logement

Un commissaire socialiste ne s'oppose pas à l'augmentation des recettes diverses, mais souhaiterait connaître plus exactement la population ciblée, étant donné le surcroît de difficultés que pourrait occasionner cette mesure auprès d'une population déjà fragilisée, pour ne récupérer finalement qu'une recette complémentaire de 130 et 70.000 francs.

Un représentant du DCTI explique, au sujet des émoluments pour examen de loyer (article 42 LGL) que le travail que cet examen occasionne est nettement supérieur aux émoluments perçus, d'où le souhait de le faire coïncider avec les dépenses, et *in fine* de le répercuter sur les loyers et les locataires.

Quant à la gestion des débiteurs et la facturation de frais divers, elle concerne la même population.

Un commissaire socialiste tente de visualiser l'impact pour chaque loyer de cette nouvelle recette en comparaison du nombre de logements sous gestion publique.

Un représentant du DCTI indique qu'il s'agit environ de 25'000 logements soumis à ce type de contrôle, dont la situation est examinée dans un intervalle régulier de 3 ou 4 ans, soit des contrôles portant sur 4 à 5.000 logements/an.

Un commissaire Vert souhaiterait un calcul plus précis.

Un représentant du DCTI indique qu'il s'agit ici d'augmenter à la fois le plancher et le plafond, ce qui rend assez difficile l'évaluation de la variation.

Pour ce qui concerne la gestion des débiteurs et la facturation de différents frais, il s'agit généralement de situations de surtaxes impayées mais également de certaines sommes d'allocations indûment perçues qui appellent le remboursement, ou encore des subventions HM.

L'amendement proposé par le CE sur la nature 43, d'un montant de 130'000 CHF (émoluments pour examen de loyer), est accepté par :

En faveur : 12 (3 V, 2 PDC, 1 MCG, 3 L, 2 R, 1 UDC)

Contre : --

Abstention : 2 (2 S)

L'amendement proposé par le CE sur la nature 43, d'un montant de 70'000 CHF (gestion des débiteurs et facturations des frais), est accepté par :

En faveur : 12 (3 V, 2 PDC, 1 MCG, 3 L, 2 R, 1 UDC)

Contre : --

Abstention : 2 (2 S)

Le Président appelle le programme G02 – Aménagement du territoire

L'amendement proposé par le CE sur la nature 30, d'un montant de -58'833 CHF (incorporation des frais indirects), est accepté par :

En faveur : 11 (2 V, 2 PDC, 2MCG, 3 L, 1 R, 1 UDC)
Contre : --
Abstention : 2 (2 S)

Un commissaire socialiste suggère un amendement à la nature 30 du programme G01 en ramenant le taux de travail des agents spécialisés à 50 %, soit -SFr 75'000.

Un représentant du DCTI tient à signaler à la connaissance des commissaires que ce type de modification touchera le projet PAV.

Un commissaire libéral propose alors un sous-amendement ; 2'033'589 (augmentation PB2012-B2011) - 58'833 (amendement du CE déjà voté)=1'974'756 F.

Un commissaire socialiste estime qu'il doit être possible de retirer 15 postes sur 20 par le biais d'une nouvelle réorganisation.

Il propose alors de diminuer de moitié, à -7,5 postes soit, 1'125'000 F.

Un représentant du DCTI signale simplement qu'il ne serait alors pas possible d'atteindre les objectifs.

L'amendement proposé par le groupe socialiste sur la nature 30, d'un montant de - 1'125'000 CHF (charges de personnel/agents spécialisés), est accepté par :

En faveur : 12 (2 S, 2 PDC, 2MCG, 3 L, 2 R, 1 UDC)
Contre : 3 (3 V)
Abstention : --

Un commissaire UDC propose un amendement sur la rubrique 31 (dépenses générales) du G02 visant la réduction des dépenses de pré-études de -3'000'000, en diminution de l'augmentation de près de 6'000'000.

Un commissaire PDC renchérit en proposant de reconduire la situation valable en 2011, soit de supprimer cette augmentation de 5'968'554.

Le Président ouvre donc le vote sur la proposition la plus éloignée, celle d'un commissaire PDC

L'amendement proposé par le groupe démocrate-chrétien sur la rubrique 31, d'un montant de -5'968'554 (dépenses générales/retour à la situation 2011), est accepté par :

En faveur : 7 (2 PDC, 1MCG, 2 L, 1 R, 1 UDC)
Contre : 6 (2 S, 2 V, 1 R, 1 L)
Abstention : --

L'amendement d'un commissaire UDC est par conséquent caduc.

Le Président appelle le programme G03 – Conformité des constructions et des chantiers

L'amendement proposé par le CE sur la nature 43, d'un montant de 100'000 CHF (révision de la perception des émoluments), est accepté par :

En faveur : 7 (2 V, 1 PDC, 2MCG, 1 L, 1 R)
 Contre : --
 Abstention : 3 (2 S, 1L)

Un représentant du DCTI resitue la raison de cet amendement. Il s'agit de facturer des frais pour la gestion des autorisations de construire qui sont ensuite refusées.

L'amendement proposé par le CE sur la nature 43, d'un montant de 20'000 CHF (facturation des frais), est accepté par :

En faveur : 7 (2 V, 1 PDC, 2MCG, 1 L, 1 R)
 Contre : --
 Abstention : 3 (2 S, 1L)

Le Président appelle le programme G04 – Géodonnées de référence et garantie des droits réels

L'amendement proposé par le CE sur la nature 43, d'un montant de 10'000 CHF (facturation des frais), est accepté par :

En faveur : 8 (2 V, 1 PDC, 2 L, 1 R, 2 MCG)
 Contre : --
 Abstention : 2 (2 S)

L'amendement proposé par le CE sur la nature 31, d'un montant de -18'600 CHF (facturation des frais), est accepté par :

En faveur : 7 (2 V, 1 PDC, 2 MCG, 2 L, 1 R)
 Contre : --
 Abstention : 2 (2 S)

Vote d'ensemble sur la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Les commissaires acceptent la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT dans son ensemble, par :

Pour : 8 (2 S, 1 PDC, 1 R, 2 L, 2 MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2 V)

Le Président suggère de passer à la politique publique P, étant donné que le DCTI est présent.

Politique publique P – ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATION DE MOYENLe Président appelle le programme P01 – Etats-majors et activités de support départementales

Les amendements proposés par le CE sur la nature 30, d'un montant de -8'000 CHF (mesures d'économie), et sur la nature 31, d'un montant de -12'600 CHF (mesures d'économie), sont acceptés par :

En faveur : 11 (3 V, 2 PDC, 2MCG, 2 L, 2 R)
 Contre : --
 Abstention : 2 (2 S)

Un commissaire socialiste s'attarde à la nature 31 (dépenses générales) sur le montant de 290'740 et relève un problème de méthodologie et un manque d'explication sur les amendements (« *recherche d'efficience* »), globalement peu expliqués, rendant le travail actuel d'amendement par la commission sans véritable sens.

M. Hiler explique qu'il ne faut probablement pas comprendre ici la notion de prestations au sens strict, ni se référer à la notion d'efficience au sens commun, mais plutôt d'un aspect de gestion intervenant sur le plan des RH et de l'informatique.

La terminologie utilisée dans le commentaire n'est pas exacte, mais s'explique probablement par le fait d'un recours constant au concept d'efficience depuis plusieurs années.

Un commissaire libéral souhaiterait pouvoir obtenir le recalcul de la demi-annuité d'ici à la pénultième, ainsi que le coût global pour l'ensemble des caisses de pension.

M. Hiler s'y engage (OPE) en fonction des décisions de la commission. Il précise que la caisse des magistrats du Pouvoir judiciaire représente un coût pour l'État de l'ordre de 85 %.

Les amendements proposés par le CE sur la nature 30, d'un montant de -154'477 CHF (recherche d'efficience), et sur la nature 43, d'un montant de -130 CHF, sont acceptés par :

En faveur : 9 (3 V, 2 PDC, 2MCG, 2 R)
 Contre : --
 Abstention : 4 (2 S, 2 L)

Les amendements proposés par le CE sur la nature 30, d'un montant de -52'981 CHF (réduction SG auxiliaires), et sur la nature 43, d'un montant de -45 CHF (réduction SG auxiliaires), sont acceptés par :

En faveur : 11 (3 V, 2 L, 2 PDC, 2MCG, 2 R)
 Contre : --
 Abstention : 2 (2 S)

L'amendement proposé par le CE sur la nature 30, d'un montant de -380'000 CHF (recommandations Cour des comptes/ICF), est accepté par :

En faveur : 11 (3 V, 2 L, 2 PDC, 2MCG, 2 R)
 Contre : --
 Abstention : 2 (2 S)

Les amendements proposés par le CE sur la nature 30, d'un montant de -2'000 CHF (diminution 0,67%), et sur la nature 31, d'un montant de -10'000 CHF (diminution 0,67%), sont acceptés par :

En faveur : 11 (3 V, 2 L, 2 PDC, 2MCG, 2 R)
Contre : --
Abstention : 2 (2 S)

L'amendement proposé par le CE sur la nature 30, d'un montant de -40'600 CHF (économies décidées CE), est accepté par :

En faveur : 11 (3 V, 2 L, 2 PDC, 2MCG, 2 R)
Contre : --
Abstention : 2 (2 S)

Les amendements proposés par le CE sur la nature 30, d'un montant de -54'242 CHF (mesures conjoncturelles), et sur la nature 31, d'un montant de -5'634 CHF (mesures conjoncturelles), sont acceptés par :

En faveur : 12 (3 V, 2 L, 2 PDC, 2MCG, 2 R, 1 UDC)
Contre : --
Abstention : 2 (2 S)

L'amendement proposé par le CE sur la nature 31, d'un montant de -290'740 CHF (mesures d'efficience de -1%), est accepté par :

En faveur : 12 (3 V, 2 L, 2 PDC, 2MCG, 2 R, 1 UDC)
Contre : --
Abstention : 2 (2 S)

Le Président appelle le programme P02 – Gestion financière transversale des ressources humaines

Les amendements proposés par le CE sur la nature 30, d'un montant de -867 CHF (demi-annuité), sur la nature 33, d'un montant de -2'375'185 CHF (demi annuité), et sur la nature 43, d'un montant de -12'393 CHF (demi annuité), sont acceptés par :

En faveur : 12 (3 V, 3 L, 2 PDC, 1MCG, 2 R, 1 UDC)
Contre : --
Abstention : 2 (2 S)

L'amendement proposé par le CE sur la nature 31, d'un montant de -50'400 CHF (mesures conjoncturelles -0,67%), est accepté par :

En faveur : 13 (3 V, 3 L, 2 PDC, 2MCG, 2 R, 1 UDC)
Contre : --
Abstention : 2 (2 S)

Les amendements proposés par le CE sur la nature 30, d'un montant de -177'684 CHF (mesures conjoncturelles), et sur la nature 31, d'un montant de -8950 CHF (mesures conjoncturelles), sont acceptés par :

En faveur : 13 (3 V, 3 L, 2 PDC, 2MCG, 2 R, 1 UDC)
Contre : --
Abstention : 2 (2 S)

Le Président appelle le programme P03 – Gestion financière transversale et achats

L'amendement proposé par le CE sur la nature 31, d'un montant de 200'000 CHF (réalisation des actifs BCGE /honoraires), est accepté par :

En faveur : 8 (3 V, 2 PDC, 2MCG, 1 R)

Contre : 4 (1 R, 2 Lib, 1 UDC)

Abstention : 2 (2 S)

Les amendements proposés par le CE sur la nature 30, d'un montant de -118'206 CHF (mesures conjoncturelles), et sur la nature 31, d'un montant de -15'975 CHF (mesures conjoncturelles), sont acceptés par :

En faveur : 13 (3 V, 3 L, 2 PDC, 2MCG, 2 R, 1 UDC)

Contre : --

Abstention : 2 (2 S)

Le Président appelle le programme P04 – Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Un commissaire MCG propose un amendement général devant en principe déboucher sur une motion de commission, qui :

- invite le Conseil d'État à effectuer une ponction d'un montant total de 250 millions de francs sur le compte et revenus et/ou réserves des SIG/AIG (clé de répartition selon le conseil d'État) par tous les moyens législatifs, afin de réduire le déficit budgétaire 2012
- invite le conseil d'État à augmenter les redevances des SIG et la part du bénéfice de l'AIG reversé à l'État pour plusieurs années
- invite le conseil d'État à présenter un budget 2013 équilibré, ou du moins sans déficit structurel.

Le Président ne pense pas que le moment de la présentation de cet amendement général soit opportun, et suggère de poursuivre la procédure de vote sur les amendements déjà déposés.

Un commissaire Vert imagine en plaisantant que le moment serait également opportun pour présenter un amendement de son groupe visant la suppression du bouclier fiscal.

Un commissaire radical s'attarde sur le programme P04, ligne 31, page 405, et une augmentation de 10,8 %, à 16'500'000. Le Conseil d'État propose une diminution d'environ 2'300'000, ramenant la somme à environ 14'300'000. Il souhaite connaître les éléments de cette augmentation.

Un représentant du DCTI explique que cette augmentation est due notamment aux nouvelles locations ainsi qu'aux frais d'entretien (p.ex. St-Georges Center).

Un commissaire radical propose une diminution de 5'000'000 CHF pour atteindre un montant de 165'680'714.

L'amendement proposé par le CE sur la nature 30, d'un montant de -770'913 CHF (charges indirectes de personnel), est accepté par :

En faveur : 11 (2 V, 2 L, 2 PDC, 2MCG, 2 R, 1 UDC)

Contre : --

Abstention : 2 (2 S)

L'amendement proposé par le CE sur la nature 42, d'un montant de 157'708 CHF (charges indirectes de personnel), est accepté par :

En faveur : 11 (2 V, 2 L, 2 PDC, 2MCG, 2 R, 1 UDC)
 Contre : --
 Abstention : 2 (2 S)

Les amendements proposés par le CE sur la nature 30, d'un montant de 350'000 CHF, sur la nature 31, d'un montant de -350'000 CHF, et sur la nature 43, d'un montant de 293 CHF (renégociation des contrats de services), sont refusés par :

En faveur : 4 (2 V, 1 PDC, 1 R)
 Contre : 6 (2 L, 1 R, 1 P, 2 MCG)
 Abstention : 2 (2 S)

L'amendement proposé par le CE sur la nature 42, d'un montant de -975'000 CHF, est accepté par :

En faveur : 7 (2 V, 2 PDC, 1 UDC, 2 MCG)
 Contre : --
 Abstention : 7 (2 S, 2 R, 3 L)

Un commissaire radical revient sur son amendement, désormais d'un montant de -4'700'000.

L'amendement proposé par le groupe radical sur la nature 31, d'un montant de -4'700'000, est accepté par :

En faveur : 7 (1 P, 3 L, 2 R, 1 UDC)
 Contre : 4 (2 S, 2 V)
 Abstention : 1 (1 P)

Le dernier amendement du CE est ainsi considéré caduc.

Un commissaire socialiste, au sujet de la subvention du stade de Genève, s'étonne d'un passage de 115'000 à 700'000 en 2011 puis 2012. Il souhaite connaître la raison de cette augmentation constante depuis 2010, et en savoir plus sur l'avenir de la Fondation du stade, qui ne doit pas être subventionnée sans absolue nécessité. Il propose de diminuer le montant de la subvention (-500'000).

L'amendement consistant à supprimer les trois lignes (363.10350/363.00151/363.10450) dédiées à cette subvention (pour un total de -1'385'000) est accepté par :

En faveur : 7 (2 S, 3 V, 2 PDC, 1 L, 1 UDC, 2 MCG)
 Contre : 2 (2 L)
 Abstention : 2 (2 R)

Le Président appelle le programme P05 – Développement et gestion des systèmes informatiques

L'amendement proposé par le CE sur la nature 30, d'un montant de -2'490'633 CHF (charges indirectes de personnel), est accepté par :

En faveur : 13 (3 V, 3 L, 2 PDC, 2MCG, 2 R, 1 UDC)
Contre : --
Abstention : 2 (2 S)

Un commissaire Vert propose alors de ne pas diminuer la nature 31 de CHF 450'000, mais de porter cette diminution à -2'000'000.

Un représentant du DCTI indique que le DCTI a déjà procédé à de considérables efforts sur les dépenses générales de 56 à 44 millions. Il rappelle que l'informatique est l'outil de production de toute l'administration.

L'amendement proposé par le groupe des Verts sur la rubrique 31 – P05, d'un montant de -2'000'000, est accepté par :

En faveur : 11 (3 V, 3 L, 2 R, 1 UDC, 2 MCG)
Contre : 2 (2 PDC)
Abstention : 2 (2 S)

Vote d'ensemble sur la politique publique P – ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN

Les commissaires acceptent la politique publique P – ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 8 (2 PDC, 1 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)
Contre : 1 (1 R)
Abstentions : 6 (2 S, 3 V, 1 MCG)

Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Le Président appelle le programme H01 – Population, droit de cité et migration

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 43 « Recettes diverses », pour un montant de +356 250 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +356 250 F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 2MCG)
Contre : --
Abstentions : 2 (2S)

Le Président propose de voter en bloc 3 amendements du CE sur la nature 30 « Charges de personnel », pour un montant de -99 498 F, sur la nature 31 « Dépenses générales », pour un montant de -25 500 F, et sur la nature 43 « Recettes diverses », pour un montant de -85 F.

Les commissaires acceptent les 3 amendements du CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -99 498 F, sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -25 500 F, et sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de -85 F par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 35 « Dédommagements à des tiers », pour un montant de -880 000 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 35 « Dédommagements à des tiers », d'un montant de -880 000 F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

Le Président appelle le programme H02 – Sécurité publique

Le Président annonce un amendement sur la nature 363.00118 « Fondation des parkings », pour un montant de +98 775 F.

Un commissaire MCG propose un amendement à -1 mio sur cette même nature, car il estime que la Fondation des parkings doit participer à l'effort. Il relève qu'elle fait vraiment tout et n'importe quoi et cite le fait qu'elle facture aux communes un montant d'un demi-million pour faire 4 passages. Il croit qu'il y a une unanimité au sein de ce Parlement à ne plus vouloir construire de parkings au centre-ville.

Le Président met aux voix l'amendement d'un commissaire MCG sur la nature 363.00118 « Fondation des parkings », pour un montant de -1 mio.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par Un commissaire MCG sur la nature 363.00118 « Fondation des Parkings », d'un montant de -1 mio, par :

Pour : 8 (1PDC, 2R, 3L, 2MCG)
 Contre : 5 (2S, 3V)
 Abstentions : --

Un commissaire socialiste comprend que cet amendement de -1 mio accepté fait l'objet d'un contrat de prestations. Cela réactualise le besoin de la note en lien avec le respect des contrats LIAF ; il estime que cela reste d'actualité.

M. Hiler dit qu'il faut surtout adapter les recettes car, si sa mémoire est bonne, la subvention porte exclusivement sur les contrôles ; les recettes reviennent à l'Etat. S'il y a moins de contrôles, il y a moins de recettes. Il faut que le Département fasse le calcul et que les commissaires sachent, avant le 3^{ème} débat, si la coupe d'un million représente une amélioration ou une détérioration du résultat. Il ne peut le dire sans avoir fait de calcul précis.

Un commissaire libéral pense que s'il y a moins de contrôles, il y aura forcément moins de recettes. Il convient de calculer l'élasticité.

M. Hiler dit qu'ils vont faire cela, afin que les commissaires puissent décider en connaissance de cause au 3^{ème} débat.

Le Président met aux voix l'amendement présenté par le CE sur la nature 363.00118 « Fondation des parkings », +98 775 F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le CE sur la nature 363.00118 « Fondation des Parkings », d'un montant de +98 775 F, par :

Pour : 5 (3V, 2PDC)
Contre : 7 (2R, 2L, 1UDC, 2MCG)
Abstentions : 3 (2S, 1L)

Un commissaire socialiste présente un amendement sur la nature 30 « Charges de personnel », pour un montant de -1 mio.

Il a lu avec beaucoup d'intérêt la réponse du CE à l'interpellation urgente 1208-A de Mme MAHRER concernant la mendicité. Il estime qu'il n'est pas possible de gaspiller de l'argent, lorsque l'Etat est inefficace et inefficace. C'est compte tenu des coûts induits sur la gendarmerie pour la répression de la mendicité, avec un résultat à peu près nul, et en référence à cette interpellation urgente qu'elle propose cet amendement.

Un commissaire MCG dit, à l'inverse, qu'il aimerait ajouter 1 mio sur cette nature, car s'il est un endroit où il faut augmenter, c'est bien là. Il ajoute qu'avec le nouveau Procureur général, les mendiants vont peut-être disparaître.

Le Président propose de voter maintenant l'amendement présenté par un commissaire socialiste.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par un commissaire socialiste sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -1 mio, par :

Pour : 2 (2S)
Contre : 12 (3V, 2PDC, 2R, 2L, 1UDC, 2MCG)
Abstentions: --

Le Président suggère maintenant de voter l'amendement d'un commissaire MCG.

Un commissaire libéral, puisque M. Hiler a dit qu'il était difficile de fixer le chiffre maintenant, pense qu'il faudrait laisser cela pour le 3^{ème} débat.

Le Président met aux voix l'amendement présenté par un commissaire MCG sur la nature 30 « Charges de personnel », pour un montant de +1 mio.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par un commissaire MCG sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de +1 mio, par :

Pour : 2 (2MCG)
Contre : 12(2S, 3V, 2PDC, 2R, 2L, 1UDC)
Abstentions : --

Le Président évoque l'amendement du CE sur la nature 30 « Charges de personnel », pour un montant de -50 000 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -50 000 F, par :

Pour : 9 (3V, 2PDC, 2R, 2L)
 Contre : --
 Abstentions : 5 (2S, 1UDC, 2MCG)

Le Président fait voter en bloc deux amendements du CE sur la nature 30 « Charges de personnel », pour un montant de -8 625 F, et sur la nature 43 « Recettes diverses », pour un montant de -7 F.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -8 625 F, et sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de -7 F, par :

Pour : 11 (3V, 2PDC, 2R, 1L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 3 (2S, 1L)

Le Président appelle le programme H03 – Sécurité civile

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 31 « Dépenses générales », pour un montant de -47 300 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -47 300 F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 2L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

Le Président appelle le programme H04 – Armée et obligation de servir

Le Président évoque deux amendements du CE aux natures 30 « Charges de personnel », pour un montant de -34 122 F, et 43 « Recettes diverses », pour un montant de -29 F.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -34 122 F, et sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de -29 F, à l'unanimité, par :

15 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)

Un commissaire socialiste a un amendement à proposer sur les abonnements de soutien aux revues militaires, dont il ne retrouve pas la ligne. 500 F étaient dépensés pour ces abonnements de soutien, qui ont été converti en abonnements multiples. Il pense qu'il y a beaucoup trop d'exemplaires de chacune de ces revues. Il propose de diminuer cette ligne de 450 F.

Le Président met aux voix l'amendement d'un commissaire socialiste.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par Un commissaire socialiste la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -450 F, par :

Pour : 9 (2S, 3V, 2PDC, 1R, 1L)
 Contre : 5 (2L, 1UDC, 2MCG)
 Abstentions : 1 (1R)

Le Président appelle le programme H05 – Admission à la circulation routière et à la navigation

Le Président évoque deux amendements du CE sur les natures 30 « Charges de personnel », pour un montant de +300 000 F et 43 « Recettes diverses », pour un montant de +563 309 F.

Un commissaire MCG demande à quoi correspondent ces amendements.

Un représentant du DSPE lit ce qui est écrit dans le document sur les amendements, dans la colonne « motifs ». Il y a deux postes en charges, pour 2 personnes supplémentaires à l'OCAN, et les revenus y relatifs car, grâce à elles, plus de contrôles périodiques pourront être réalisés chaque année sur les véhicules.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de +300 000 F, et sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +563 309 F, par :

Pour : 14 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 2L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 1 (1L)

Le Président présente 3 amendements du CE portant sur la nature 30 « Charges de personnel », pour un montant de -74 000 F, sur la nature 31 « Dépenses générales », pour un montant de -27 000 F, et sur la nature 43 « Recettes diverses », pour un montant de -64 F.

Un commissaire socialiste dit que toutes ces économies, qui doivent être réalisées par un gain d'efficacité, inquiètent si celles-ci peuvent avoir pour conséquence des réductions des horaires d'ouverture de certains guichets. Il veut être certain que ces mesures ne sont pas faites au détriment de prestations aux citoyens.

Un représentant du DSPE répond que s'il y avait des diminutions de prestations, le CE serait dans l'obligation de l'indiquer.

Un commissaire socialiste constate que, pour la même politique publique, il y a à la fois des engagements de gens mais également des diminutions.

Un représentant du DSPE dit que ces démarches n'ont pas lieu dans le même secteur d'activités.

Le Président met ces amendements aux voix.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -74 000 F, sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -27 000 F, et sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de -64 F, par :

Pour : 10 (3V, 1PDC, 1R, 2L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 3 (2S, 1L)

Le Président appelle le programme H06 – Exécution des poursuites et faillites

Le Président met aux voix les amendements du CE sur la nature 30 « Charges de personnel », pour un montant de -233 000 F, et sur la nature 31 « Dépenses générales », pour un montant de -48 7000 F.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -233 000 F, et sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -48 700 F, par :

Pour : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

Le Président appelle le programme H 07 – Privation de liberté et mesures d'encadrement

Le Président évoque deux amendement présentés par le CE aux natures 30 « Charges de personnel », pour un montant de +4 041 796 F, et 43 « Recettes diverses », pour un montant de +3 309 F.

Un commissaire UDC demande comment il est possible de justifier que l'Etat versait une prime pour heures de nuit et travaux spéciaux à des collaborateurs qui ne travaillaient pas la nuit. (Il se réfère à l'explication relative à un amendement du CE qui sera traité ultérieurement).

Un commissaire libéral explique qu'il existait dans les corps de police, et par analogie dans les corps de gardiens de prison, une prime pour absence de prime. Il y a 6 ans, la Commission des finances avait reçu 3 pages A3 qui listait l'ensemble des primes existant alors au Département de justice et police. Ils sont en train de faire le ménage dans ces primes, mais cela prend du temps car il faut identifier les primes, leurs montants et leurs bénéficiaires. Il relève que la question d'un commissaire UDC est excellente et que le problème est en voie de traitement.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de +4 041 796 F, et sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +3 309 F, par :

Pour : 10 (1S, 3V, 2PDC, 1R, 1L, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 5 (1S, 1R, 2L, 1UDC)

Un commissaire socialiste demande pour quelle raison cela vient en amendement, si tard.

M. Hiler explique qu'une erreur qui s'est produite durant le processus budgétaire. Au moment où les arbitrages ont été faits sur le nombre de postes supplémentaires, cette partie de l'augmentation avait disparu alors qu'elle couvre uniquement les augmentations de salaires, puisque les gens sont engagés avec des salaires de gardiens-stagiaire puis qu'ils deviennent gardiens et ont alors un salaire complet.

Un commissaire socialiste constate qu'il aurait pu voter en faveur de cet amendement.

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 35 « Dédommagements à des tiers », pour un montant de +467 749 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 35 « Dédommagements à des tiers », d'un montant de +467 749 F, par :

Pour : 9 (2S, 3V, 2PDC, 2MCG)
 Contre : 6 (2R, 3L, 1UDC)
 Abstentions : --

Le Président met aux voix les amendements du CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -175 577 F, et sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de -162 F.

Il dit que les commissaires ont traité précédemment de ces amendements, puisque la question d'un commissaire UDC sur les primes portait sur ceux-ci.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -175 577 F, et sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de -162 F, à l'unanimité des commissaires présents, par :

14 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)

Le Président présente l'amendement du CE à la nature 43 « Recettes diverses », pour un montant de +200 000 F.

Un représentant du DSPE explique qu'il s'agit d'un dispositif mis en place avec le TAPEM. La volonté du TAPEM de transformer les jours-amende en travaux va diminuer, en termes de rendus de décisions, et va générer une augmentation des amendes monétaires. Le responsable du service, qui est à l'origine de cette analyse avec le PJ, a annoncé que cette modification allait augmenter les recettes du SAPEM.

Un commissaire socialiste a compris que l'on voulait supprimer les jours-amendes alors qu'ici, il est question d'avoir plus d'amendes. Il ne comprend pas bien.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +200 000 F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
Contre : --
Abstentions : 2 (2S)

Le Président propose de voter en bloc 3 amendements du CE sur la nature 30 « Charges de personnel », pour un montant de -237 001 F, sur la nature 31 « Dépenses générales », pour un montant de -155 000 F, et sur la nature 43 « Recettes diverses », pour un montant de -48 F.

Les commissaires acceptent les 3 amendements présentés par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -237 001 F, sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -155 000 F, et sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de -48 F, par :

Pour : 11 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1MCG)
Contre : --
Abstentions : 2 (2S)

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 30 « Charges de personnel », pour un montant de -90 000 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -90 000 F, par :

Pour : 11 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1MCG)
Contre : --
Abstentions : 2 (2S)

Le Président appelle le programme H08 – Droits humains

Le Président évoque l'amendement du CE sur la nature 365.00152 « Association Face à Face », pour un montant de +150 000 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 365.00152 « Association Face à Face », d'un montant de +150 000 F, par :

Pour : 6 (2S, 3V, 1MCG)
Contre : 3 (1R, 2L)
Abstentions : 4 (2PDC, 1R, 1L)

Un commissaire libéral propose un amendement sur la nature 365.00303 « Comité International Croix-Rouge (CICR) », pour un montant de +1.5 mios.

Il indique que la subvention actuellement accordée au CICR, dans le PB 2012, est de 3 mios et rappelle que le budget du CICR, qui a été créé à Genève, est de 1.2 mias par an. Cette institution internationale est proche de Genève et Genève devrait lui être proche, raison pour laquelle il propose d'en modifier la subvention pour la monter à 4.5 mios.

Un commissaire libéral dit que, si cette proposition était adoptée, il aurait une proposition complémentaire.

Un commissaire PDC annonce qu'il ne prendra pas part au vote.

Un commissaire socialiste indique que les socialistes souscrivent à l'idée que le CICR doit être soutenu, voire mieux soutenu qu'il ne l'est actuellement, mais il est un peu gêné car les commissaires ont refusé la semaine dernière une aide supplémentaire pour les personnes handicapées alors qu'il y a des besoins dans ce domaine également. Il évoque la diminution de moitié de la subvention d'impotence, dont les conséquences auraient dû, selon le message du CF, être prises en charge par les cantons, ce que Genève n'a toutefois pas fait. Il constate que cela ne dérange pas le commissaire libéral, lequel propose des augmentations lorsqu'il s'agit de laisser une trace dans la postérité pour la présidence du GC en disant que grâce à lui la subvention au CICR a été augmentée, ce qui le gêne énormément.

Un commissaire libéral remarque que le commissaire socialiste est d'une mauvaise foi qu'il ne lui connaissait pas.

Un commissaire Vert souhaite savoir si cette proposition d'augmentation de subvention vise une action spécifique du CICR ou le fonds général. Il veut aussi savoir sur quel principe le commissaire libéral se base pour dire qu'un franc rapporte plus qu'un franc pour le CICR.

Il est convaincu qu'il faut soutenir la Genève Internationale, dont le CICR fait partie. Or, s'il y a bien une institution qui ne risque pas de quitter Genève et qui a un soutien massif de la part de l'Etat c'est bien le CICR. Il ne croit pas que ce soit la première institution qui ait besoin de soutien.

Un commissaire libéral dit que l'argument de 1 F qui en vaut plus qu'un revient à dire, assez diplomatiquement, que certains projets que la Commission soutient ne l'ont pas convaincus quant à l'efficacité du franc versé et qu'il a l'intime conviction que ceux menés par le CICR valent la peine.

Enfin, à suivre l'argument d'un commissaire Vert consistant à dire que le CICR ne quittera de toute façon pas Genève, autant supprimer la subvention.

Le Président met aux voix l'amendement proposé par un commissaire libéral sur la nature 365.00303 « Comité International Croix-Rouge (CICR) », pour un montant de +1.5 mios.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par Un commissaire libéral sur la nature 365.00303 « Comité International Croix-Rouge (CICR) », d'un montant de +1.5 mios, par :

Pour : 10 (1V, 1PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : 1 (1S)
 Abstentions : 3 (1S, 2V)

Un commissaire socialiste approuve les propos d'un commissaire Vert. Il propose un amendement visant à atteindre 0.7% du PIB pour la coopération. Il souhaiterait que le Département leur dise combien il faut ajouter pour atteindre ce chiffre.

Un représentant du DSPE dit qu'il ne peut fournir une réponse sur le champ.

Un commissaire PDC se réjouit que l'on renforce l'aide au CICR, qui est le fleuron absolu de Genève. Il pense qu'il est dommage de l'opposer à l'IHEID, un autre fleuron qui forme des personnes pour qu'elles continuent à développer la Genève internationale dans leurs pays d'origine et qui seront les premières à bien gérer la solidarité internationale. Ces deux institutions sont importantes et ont du sens pour Genève.

Au niveau du CICR, il y a une efficacité et une image ; au niveau de la FGC, il y a également un retour sur investissements. Il insiste pour dire que les personnes très bien formées à Genève peuvent se retrouver sur place pour très bien gérer les fonds qui peuvent leur être attribués.

Elle conclut en disant qu'il n'y a pas de raison d'enlever à l'une pour donner à l'autre, ces deux institutions ayant du sens pour Genève.

Un commissaire UDC voit surtout une grande disparité des forces : le canton a ses propres bonnes œuvres et la Ville de Genève a les siennes. Il note que le CICR a tout en mains pour œuvrer, mais manque juste de moyens. Il ne voit ainsi pas de malice à enlever cette somme à la FGC pour l'attribuer au CICR. Les projets de la FGC qui leur ont été montrés ne sont pas forcément bien menés et enthousiasmants et pourront certainement mieux l'être par le CICR.

Un commissaire socialiste n'est pas forcément opposé à l'augmentation de la subvention au CICR. Les commissaires auraient d'ailleurs pu la compenser avec la subvention à la Fondation du Stade de Genève, vu qu'ils étaient presque aux mêmes chiffres. Il n'était pas nécessaire de prendre une mesure de rétorsion mesquine à l'égard de la FGC.

La vision exprimée à l'instant par Un commissaire UDC est assez problématique. En effet, la FGC concerne entre autres des petites associations et ne représente pas une grosse machine comme le CICR ; il s'agit de projets qui ne concernent pas forcément l'aide d'urgence.

La question du CICR sur les prisons est certes importante, mais en même temps on ne peut nier que l'assistance aux populations locales, en dehors des emballements médiatiques, est indispensable. Il relève que les salaires ne sont souvent pas les mêmes dans les petites associations et que le ratio entre les frais administratifs et l'impact de leur action sur le terrain est souvent en faveur des petites associations.

Il est inquiet de la vision des choses qu'a le commissaire UDC. Il est incorrect d'opposer le CICR à la FGC. Il pourrait vouloir mettre plus de moyens au CICR sans pour autant nier le travail de proximité fait par FGC. C'est un très mauvais signal que de vouloir couper cette subvention.

Le Président suggère de passer au vote de l'amendement présenté par Un commissaire libéral.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par Un commissaire libéral la nature 365.00229 « Fédération Genevoise de Coopération (FGC) », d'un montant de -1.5 mios, par :

Pour : 7 (1R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : 7 (2S, 3V, 2PDC)
 Abstentions : 1 (1R)

Vote d'ensemble sur la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Les commissaires acceptent la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

Politique publique K – SANTÉ

Le Président appelle le programme K01 – Réseau de soins

Il évoque l'amendement du CE sur la nature 363.00117 « Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) », pour un montant de +1 560 000 F.

M. Unger explique qu'après 2 ans de négociations avec les aides-soignants (la forme masculine est employée pour les deux genres), qui ont été dotés d'un nouveau cahier des charges en novembre 2009, ils ont fait des études en 2010 pour voir ce que ce cahier des charges changeait et réalisé des comparaisons de salaires, dans les hôpitaux suisses universitaires et non universitaires. Ils ont observé que le cahier des charges présentait de nombreux changements. M. Hiller et lui-même, qui étaient les négociateurs, ont interprété certains d'entre eux comme étant dus à la vie qui change. Les durées de séjour se sont raccourcies et la densité des soins s'est alors accrue ; les gens sont plus demandeurs, notamment en renseignements, qu'ils ne l'étaient pas le passé ; les gens qui devraient donner les renseignements ne sont pas forcément là pour les donner ; cela correspond à tout ce que l'on entend dans tous les postes d'une administration exposée au public.

La différence la plus sensible est qu'en 15 ans, le travail des aides-soignants a passé de femme de ménage de luxe à un vrai travail auprès du malade. Ils doivent donc avoir des compétences sociales qui n'étaient préalablement pas requises. C'est un élément important, qui apparaîtra dans le nouveau système SCORE.

Les aides-soignants réclamaient 3 classes de progression et, après de longues négociations, ils ont finalement négocié un code, qui permet aux aides-soignants de passer à une classe salariale supérieure en restant dans leur classe d'origine pour ne pas perturber ce qui serait l'évaluation de SCORE. En effet, cela permet de ne pas donner de garantie quant à ce que sera SCORE, ce qui a été précisé tant aux aides-soignants qu'aux syndicats.

La proposition qui a été faite est que, lorsque la personne est en classe 7, on lui donne un code 2 qui lui permet de toucher un salaire de classe 8 tout en restant en classe 7, avec une progression horizontale, à savoir que l'annuité est la même dans la classe supérieure que celle connue avant. Pour les aides-soignants qui bénéficiaient de la prime de gériatrie, appelée désormais prime pour inconvénients de services, ils ont exigé que leur augmentation soit intégrée en déduction de la prime pour inconvénients de services, de sorte à ce qu'ils y gagnent un peu mais qu'ils n'aient plus l'intégralité de cette prime, qui représentait au yeux du CE une iniquité qu'il était toutefois difficile de faire disparaître.

L'assemblée générale des aides-soignants a accepté ces propositions et un accord a été signé avec le syndicat SIT. Le SSP-VPOD, qui travaille pourtant depuis 2 ans à la table des négociations avec le CE, n'a pas accepté de signer cet accord, raison pour laquelle le CE a décidé de présenter cet amendement au budget, lequel lui semble indispensable et juste ; il est indiscutablement une reconnaissance que les aides-soignants méritent, dans cet accroissement important de la technicité de l'hôpital qui les met au premier contact du malade de manière bien plus claire que cela n'était le cas il y a encore une dizaine d'années.

Il relève que le montant de 1.5 mios ne couvre que le 55% de la hausse, puisque la règle, validée par un arrêté du CE, prévoit que 55% des HUG sont financés par l'Etat, le reste provenant des ressources propres issues des HUG, notamment des assurances.

Un commissaire libéral demande ce que signifie une « revalorisation transitoire » de la rémunération.

M. Unger dit que cette revalorisation est transitoire car tous les codes sont transitoires, valables pendant la durée d'élaboration de SCORE uniquement.

Un commissaire libéral comprend que la rémunération sera plus élevée à l'issue du processus, lorsque SCORE sera adopté.

M. Unger explique que SCORE va diminuer le nombre de fonctions à l'Etat, qui passera de 1 000 à quelque 200, et évaluera de manière neutre les fonctions avec des échelles, les unes par rapport aux autres. Certaines rémunérations vont baisser et d'autres vont monter. Pour celles qui baisseront, elles ne baisseront pas pour les gens qui seront déjà en fonction car cela ne se fait jamais, mais les salaires d'entrée baisseront.

Toutes ces modifications sont indispensables, mais coûtent durant les premières années avant de s'équilibrer.

Il relève encore que M. Hiler a eu la sagesse de choisir SCORE, qui a déjà été fait dans d'autres cantons, mais qui n'est pas si heureux que l'on pourrait le penser pour tout le monde.

Un commissaire UDC comprend toutes ces explications et que les réflexions ont démarré bien avant qu'il n'y ait ces grèves. Il demande tout de même ce qui différencie la demande des aides-soignants des demandes actuelles des laborantins et des nettoyeurs. En d'autres termes, il veut savoir ce qui fait que le CE a répondu favorablement à la demande des aides-soignants et qu'il va pouvoir balayer celles des laborantins et des nettoyeurs.

M. Unger répond que, pour les aides-soignants, il y a eu un travail qui a précédé la demande introduite en 2009, sur la modification du cahier des charges, alors que le cahier des charges des nettoyeurs ou des laborantins n'a pas changé. Lorsque M. Hiler et lui ont rencontré les aides-soignants, fin 2009 ou début 2010, ils ont dit que ce cahier des charges était nouveau, certes, mais se sont demandés si cela avait vraiment changé leur profession. Une experte en économie du travail et des ressources humaines a été chargée de répondre à cette interrogation. Parallèlement, ils ont conduit l'étude de comparaison des salaires, qui lui a permis de répondre à la question d'un commissaire libéral.

Il relève que les autres viennent en retard, sans nouveau cahier des charges, avec un seul syndicat, dont le principal souci est d'agiter la République et probablement sans grande considération pour les gens qu'il agite.

Un commissaire MCG constate qu'un commissaire libéral a demandé le taux de personnel non résidant. Tous connaissent la position du MCG : il ne lui pose pas de problème d'aller chercher les compétences là où elles se trouvent lorsque Genève ne les a pas ; il pense ici notamment aux infirmières.

Cela induit une autre question. Il comprend qu'avec les infirmières, ils ont de manière sous-jacente importé le problème syndical français. Il relève que les nettoyeurs ne sont pas du personnel non résidant mais provenant des communautés étrangères qui habitent à Genève. Il souhaite savoir quel est le salaire minimum payé par les HUG à ces gens sans qualification, pour savoir s'ils sont à cataloguer dans les « working poors », auquel cas le MCG pourrait être amené à intervenir car il a lu dans la presse qu'une résolution allait être déposée par l'alternative.

M. Unger répond que le salaire des nettoyeurs le plus bas, aux HUG, est à 57 000 F ou 58 000 F en début de carrière.

Un commissaire MCG dit avoir reçu le chiffre de 47 000 F.

M. Unger dit que cela est certainement correct, sans la prime EPM.

Un commissaire MCG dit que 47 000 F bruts par an correspondent à quelque 3 800 F nets par mois.

M. Unger dit que cela est juste, pour le salaire seul. Il ajoute qu'il faut inclure la prime EPM, qui est donnée à toutes les personnes qui sont dans des classes inférieures à la classe 15.

Le Président propose de passer au vote de cet amendement du CE sur la nature 363.00117 « Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) », pour un montant de +1 560 000 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 363.00117 « Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) », d'un montant de +1 560 000 F, par :

Pour : 9 (2S, 3V, 2PDC, 1UDC, 1MCG)
 Contre : 5 (2R, 3L)
 Abstentions : --

Un commissaire socialiste dit que les socialistes veulent présenter un amendement sur la ligne 365.00170 « Hospitalisations secteur privé » pour un montant de -8 mios.

Il s'agit certes d'une obligation fédérale mais, pour le moment, il n'existe pas de convention signée avec les cliniques privées.

M. Unger précise que cette obligation légale de la Confédération figure dans l'article 59 nouveau LAMal, lequel stipule qu'il faut tenir compte de l'offre privée. Le CE a proposé d'amender de 3 mios après avoir, une fois de plus, négocié avec les gens. S'ils payaient tout à Genève, cela représenterait 150 mios. Il explique qu'à Zurich, ils augmentent de 8 centimes l'impôt, uniquement pour financer cette partie du budget, qui coûte plus de 300 mios car ils ont décidé de tout subventionner.

Les commissaires décident mais, une fois de plus, le CE aura discuté durant deux ans de la planification et il aura trouvé des accords au sujet desquels ces personnes n'étaient pas ravies mais trouvaient au moins qu'elles étaient respectées ; il pourra dire que le Parlement ne les respecte pas. Il ne peut contester le fait que l'acte budgétaire est un acte des parlementaires, certes, mais il relève tout de même qu'il est difficile pour le CE, à chaque fois qu'il y a une négociation, d'aller ensuite dire aux personnes concernées que les choses ne se sont pas passées comme prévu.

Il rappelle que, s'agissant du financement de la part privée de l'hospitalisation, il est prévu, dans la loi que les députés ont voté, que pour chaque malade privé pour lequel les cliniques privées profitent d'une subvention, elles vont devoir prendre un cas qui n'a qu'une assurance obligatoire de soins, ce qui déchargera notamment les hôpitaux dans les secteurs où il y a des files d'attente.

Il peut expliquer le fait de passer de 24 mios à 20 mios, mais il ne pourrait le faire si ce montant tombe à 15 mios ; les gens auront l'impression que l'on s'est moqué d'eux, ce qui n'est pas correct.

Un commissaire radical propose ainsi un amendement à -4 mios.

Le Président met aux voix l'amendement d'un commissaire radical sur la nature 363.00170 « Hospitalisations secteur privé », pour un montant de -4 mios.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par Un commissaire radical sur la nature 363.00170 « Hospitalisations secteur privé », d'un montant de -4 mios, par :

Pour : 9 (2S, 2PDC, 2R, 3L)
 Contre : 4 (3V, 1UDC)
 Abstentions : 1 (1MCG)

Le Président appelle le programme K02 – Régulation sanitaire

Le Président appelle le programme K03 – Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Le Président passe à l'amendement du CE sur la nature 361.00122 « Fondation sécurité des patients », pour un montant de +20 000 F.

M. Unger dit que cet amendement de 20 000 F correspond à une taxe payée par l'Etat à la Conférence des directeurs sanitaires, en fonction du nombre de patients et du nombre d'habitants du canton, pour la Fondation sécurité des patients, soit une fondation suisse financée par les cantons. Celle-ci analyse toutes les erreurs dans les hôpitaux de tous les cantons. C'est un outil précieux en termes de contrôle de qualité. Cette année, la facture a tout simplement été plus grande qu'initialement prévu.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 361.00122 « Fondation sécurité des patients », d'un montant de +20 000 F, à l'unanimité des commissaires présentes, par :

14 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)

Le Président évoque l'amendement du CE sur la nature 365.04311 « Rien de va plus – centre de prévention des problèmes du jeu excessif », pour un montant de +43 200 F.

M. Unger dit qu'il y avait eu une erreur de saisie dans le budget.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 365.04311 « Rien ne va plus – centre de prévention des problèmes du jeu excessif », d'un montant de +43 200 F, à l'unanimité des commissaires présents, par :

14 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)

Le Président évoque l'amendement du CE sur la nature 43 « Recettes diverses », pour un montant de +30 000 F.

M. Unger lit ce qui figure dans le document sur les amendements sur ce point.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +30 000 F, par :

Pour : 12 (2S, 3V, 2PDC, 1R, 2L, 1UDC, 1MCG)

Contre : --

Abstentions : 2 (1R, 1L)

Vote d'ensemble sur la politique publique K – SANTÉ

Les commissaires acceptent la politique publique K – SANTÉ dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)

Contre : --

Abstentions : 2 (2S)

Politique publique L – ÉCONOMIE

M. Unger dit que les amendements ne concernent que des recettes.

Le Président appelle le programme L01 – Développement et soutien à l'économie

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 42 « Revenus des biens », pour un montant de +1 000 000 F.

Un commissaire radical indique qu'il s'abstient, en raison de l'article 24 LRGC.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 42 « Revenus des biens », d'un montant de +1 000 000 F, à l'unanimité des commissaires présents, par :

13 (2S, 3V, 2PDC, 1R, 3L, 1UDC, 1MCG)

Le Président évoque l'amendement du CE sur la nature 43 « Recettes diverses », pour un montant de +356 000 F.

M. Unger explique que les taxes d'équipement sont désormais comptabilisées en fonctionnement, compte tenu du fait qu'elles sont relatives à des dépenses d'investissement amorties en totalité.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +356 000 F, par :

Pour : 13 (1S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)

Contre : --

Abstentions : 1 (1S)

Le Président évoque l'amendement du CE sur la nature 43 « Recettes diverses », pour un montant de +50 000 F.

M. Unger explique qu'il y a eu un dé plafonnement de l'émolument prévu par la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par les étrangers, qui était curieusement proportionnel et plafonné dans la loi cantonale d'application.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +50 000 F, à l'unanimité des commissaires présents, par :

14 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)

Le Président appelle le programme L02 – Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Le Président évoque l'amendement du CE sur la nature 43 « Recettes diverses », pour un montant de +590 000 F.

Le Président met l'amendement aux voix.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +590 000 F, par :

Pour : 7 (2S, 2V, 2PDC, 1MCG)
 Contre : 6 (2R, 3L, 1UDC)
 Abstentions :

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 43 « Recettes diverses », pour un montant de +50 000 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +50 000 F, par :

Pour : 8 (2S, 2V, 2PDC, 1UDC, 1MCG)
 Contre : 5 (2R, 3L)
 Abstentions : --

Le Président appelle le programme L03 – Régulation du commerce

Un commissaire socialiste a une remarque à faire sur les subventions. Actuellement, en Commission de l'économie, ils traitent de l'incubateur ; il existe un PL qui n'a pas encore été voté. Il y a une augmentation de 1.315 mios. Il ne va pas faire d'amendement maintenant mais précise que la position des socialistes ne les engage pas à une acceptation du PL pour le moment.

Vote d'ensemble sur la politique publique L – ÉCONOMIE

Les commissaires acceptent la politique publique L – ÉCONOMIE dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 6 (2V, 2PDC, 1R, 1MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 7 (2S, 1R, 3L, 1UDC)

Le Président remercie et libère M. Unger et ses collaborateurs.

Politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

Le Président salue le représentant de la Chancellerie.

Le Président appelle le programme O01 – Grand Conseil

Le Président appelle le programme O02 – Constituante

Le Président présente l'amendement du CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de +264 230 F.

Un commissaire MCG dit qu'il est hors de question d'augmenter le budget de la Constituante ; il est même favorable à le réduire et à couper les jetons de présence par deux.

M. Hilier relève que cela n'entre pas dans le champ de compétence du GC ou du CE.

Le Président met cet amendement aux voix.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de +264 230 F, par :

Pour : 8 (2S, 3V, 2PDC, 1R)
 Contre : 7 (1R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Abstentions : --

Le Président évoque l'amendement du CE sur la nature 31 « Dépenses générales », pour un montant de +412 418 F.

M. Hiler dit que cela concerne les mandats et pas le personnel. En gros, la Constituante est venue avec un budget, que le CE a coupé et, finalement, ils se sont mis d'accord sur un chiffre intermédiaire.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de +412 418 F, par :

Pour : 7 (2S, 3V, 2PDC)
 Contre : 8 (2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Abstentions : --

Un commissaire Vert dit que les verts prennent note que, lorsque l'on souhaite « outsourcer » à l'Etat, on se fait couper au budget, raison pour laquelle il vaut mieux avoir des fonctionnaires en interne.

Le Président appelle le programme O03 – Conseil d'Etat

Le Président évoque l'amendement du CE sur la nature 31 « Dépenses générales », pour un montant de -62 420 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -62 420 F, à l'unanimité, par :

15 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)

Un commissaire socialiste demande si le poste de chargé de mission en Chine est dans la rubrique 30 de ce programme.

M. Hiler dit qu'il se trouve à la Chancellerie.

Un commissaire socialiste veut enlever 280 000 F pour ce poste, à la nature 30 « Charges de personnel ».

Il tient à rappeler que les commissaires ont refusé d'accorder des moyens supplémentaires pour les handicapés notamment, au motif qu'il fallait faire des économies. Sachant cela, il trouverait un peu fort de mettre pareils moyens pour ce poste-ci.

Le Président met aux voix l'amendement d'un commissaire socialiste.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par un commissaire socialiste sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -280 000 F, par :

Pour : 9 (1S, 2V, 2R, 3L, 1UDC)
 Contre : --
 Abstentions : 6 (1S, 1V, 2PDC, 2MCG)

Le Président appelle le programme O04 – Services généraux
Il appelle les diverses prestations de ce programme

04.01 – Audits de la Cour des comptes

04.02 – Evaluations de politiques publiques

Le Président met aux voix 2 amendements du CE sur la nature 30 « Charges de personnel », pour un montant de -4 074 F, et sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -1 440 F.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -4 074 F, et sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -1 440 F, par :

Pour : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

04.03 – Mise à disposition d'informations statistiques publiques

Le Président met aux voix 2 amendements du CE sur la nature 30 « Charges de personnel », pour un montant de -33 555 F, et sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -4 450 F.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -33 555 F, et sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -4 450 F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

04.04 - Surveillance des fondations et institutions de prévoyance

04.05 – Contrôle de la conformité des décisions communales

Le Président met aux voix 2 amendements du CE sur la nature 30 « Charges de personnel », pour un montant de -4 900 F, et sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -200 F.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -4 900 F, et sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -200 F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

04.06 – Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Un commissaire radical propose une diminution de 700 000 F sur la nature 30 « Charges de personnel ».

Lors de l'audition de la préposées à la protection des données et à la transparence, la démonstration a été suffisante pour décider le PLR à réduire ce service à son strict minimum.

Le Président met aux voix l'amendement d'un commissaire radical portant sur la nature 30 « Charge de personnel », pour un montant de -700 000 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par Un commissaire radical sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -700 000 F, par :

Pour : 8 (2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
Contre : 5 (2S, 1V, 2PDC)
Abstentions : 2 (2V)

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -6 344 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -6 344 F, par :

Pour : 12 (2V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
Contre : --
Abstentions : 3 (2S, 1V)

04.07 – Archives d'Etat

04.08 – Audits et expertises de l'ICF

Le Président met aux voix 2 amendements du CE sur la nature 30 « Charges de personnel », pour un montant de -33 120 F, et sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -740 F.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -33 120 F, et sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -740 F, par :

Pour : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
Contre : --
Abstentions : 2 (2S)

Le Président appelle le programme O05 – Développement durable

Le Président appelle le programme O06 – Exercices des droits politiques

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -2 475 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -2 475 F, par :

Pour : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
Contre : --
Abstentions : 2 (2S)

Le Président appelle le programme O07 – Genève internationale

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -35 280 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -35 280 F, par :

Pour : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -1 226 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -1 226 F, par :

Pour : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 365.10212 « Club suisse de la presse NM », d'un montant de +22 629 F.

Un représentant de la Chancellerie dit que cette augmentation est en lien avec la fixation définitive du loyer des locaux utilisés par le CSP ; il s'agit d'une subvention non monétaire. Au moment de dépôt du PL, le montant de cette subvention n'était pas encore déterminé, d'où cet amendement.

Un commissaire PDC annonce qu'il ne prend pas part au vote.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 365.10212 « Club suisse de la presse NM », d'un montant de +22 629 F, par :

Pour : 12 (3V, 1PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

Un commissaire socialiste présente un amendement portant sur la subvention monétaire au CSP. Celle-ci augmente de 25 475 F entre le budget 2011 et le PB 2012 et il propose de rester au montant précédent. Il relève que, dans le premier PB 2012, le montant total était inférieur à 200 000 F, donc qu'elle n'entrait pas dans le cadre de la LIAF. Son amendement est de -25 475 F sur la nature 364.00212.

Le Président met cet amendement aux voix.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par un commissaire socialiste sur la nature 364.00212 « Club Suisse de la Presse », d'un montant de -25 475 F, par :

Pour : 2 (1S, 1UDC)
 Contre : 4 (3V, 1PDC)
 Abstentions : 8 (1S, 2R, 3L, 2MCG)

Un commissaire socialiste présente un amendement sur la nature 367.00116 « Mise à disposition d'un parking à l'OMC », d'un montant de -800 000 F. S'il se souvient bien, ce parking fait l'objet d'une convention de mise à disposition et les places n'y sont pas payantes. Il croit qu'ils peuvent demander aux fonctionnaires internationaux de contribuer au paiement du parking.

Un commissaire Vert rappelle qu'il y a un accord de siège avec l'OMC et que le contrat doit être respecté.

Le Président met aux voix cet amendement.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par un commissaire socialiste sur la nature 367.00116 31 « Mise à disposition d'un parking à l'OMC », d'un montant de - 800 000 F, par :

Pour : 4 (2S, 1V, 1UDC)
 Contre : 10 (2V, 2PDC, 1R, 3L, 2MCG)
 Abstentions : 1 (1R)

Le Président appelle le programme O08 – Régional et transfrontalier

22h25, départ d'un commissaire Vert

Vote d'ensemble sur la politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

Les commissaires acceptent la politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 12 (2V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

Politique publique I – JUSTICE

Le Président appelle le programme I01 – Pouvoir judiciaire

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -70 000 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -70 000 F, par :

Pour : 11 (2V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre : 1 (1MCG)
 Abstentions : 2 (2S)

Le Président met aux voix l'amendement des socialistes sur la nature 30 « Charges de personnel », pour un montant de +7 072 000 F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par les socialistes sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de +7 072 000 F, par :

Pour : 3 (2S, 1MCG)
 Contre : 11 (2V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Abstentions : --

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de +3 072 000 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de +3 072 000 F, à l'unanimité des commissaires présents, par :

14 (2S, 2V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)

Vote d'ensemble sur la politique publique I – JUSTICE

Les commissaires acceptent la politique publique I – JUSTICE dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 11 (2V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 3 (2S, 1MCG)

Politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS

Le Président appelle le programme M 01 - Impôts, taxes et droits

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 33 « Amortissements, provisions, irrécouvrables », d'un montant de -6 897 982 F.

M Hiler explique que c'est un amendement général. Les chiffres sont basés sur différentes informations nouvelles, à savoir la prise en compte des hypothèses macroéconomiques de fin septembre du Groupe de perspectives économiques et la prise en compte assez douloureuse du sondage des entreprises, qui confirme que les très grandes entreprises baissent leurs perspectives sur 2012 de quelque 25%. La fortune s'est légèrement abaissée du fait du mode de calcul, basé sur les statistiques BNS.

C'est une perte énorme. Ils devraient normalement réduire au moins de moitié les corrections qu'ils ont faites aux erreurs, qui sont de natures méthodologiques, alors qu'elles sont encore de 300 mios cette année.

Il ajoute qu'une bonne partie des entreprises a répondu au questionnaire avant la décision de la BNS, soit à un taux de 1.1%. Globalement, cela signifie qu'ils ont perdu plus de 210 mios en un été.

Un commissaire libéral comprend que, s'ils passaient de 1% à 0.5%, la conséquence en termes de diminutions sur les personnes physiques et les personnes morales serait de 40 mios.

M. Hiler dit qu'elle serait de 43 mios.

Le Président met cet amendement du CE aux voix.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 33 « Amortissements, provisions, irrécouvrables », d'un montant de -6 897 982 F, par :

Pour : 9 (2S, 2V, 2PDC, 1R, 1UDC, 1MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 4 (1R, 3L)

Un commissaire libéral annonce qu'il s'est abstenu en raison de l'incertitude des chiffres.

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 40 « Impôts », d'un montant de -104 200 000 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 40 « Impôts », d'un montant de -104 200 000 F, par :

Pour : 9 (2S, 2V, 2PDC, 1UDC, 2MCG)
Contre : --
Abstentions : 5 (2R, 3L)

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +3 310 000 F.

M. Hiler explique que c'est une dissociation de provisions, justifiées par l'évolution des irrécouvrables.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 43 « Recettes diverses », d'un montant de +3 310 000 F, à l'unanimité des commissaires présents, par :

14 (2S, 2V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 44 « Parts à des recettes sans affectation », d'un montant de +8 300 000 F.

M. Hiler dit qu'il s'agit de l'IFD, pour l'essentiel.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 44 « Parts à des recettes sans affectation », d'un montant de +8 300 000 F, à l'unanimité des commissaires présents, par :

14 (2S, 2V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 45 « Dédommagements de collectivités publiques », d'un montant de -16 000 000 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 45 « Dédommagements de collectivités publiques », d'un montant de -16 000 000 F, à l'unanimité des commissaires présents, par :

14 (2S, 2V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 40 « Impôts », d'un montant de +3 000 000 F.

M. Hiler dit que c'est l'impôt sur les véhicules et bateaux. Il donne l'explication qui figure dans le document du CE sur les amendements.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 40 « Impôts », d'un montant de +3 000 000 F, à l'unanimité des commissaires présents, par :

14 (2S, 2V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 40 « Impôts », d'un montant de -2 200 000 F.

M. Hiler dit que cet amendement concerne les casinos. Il s'agit d'une adaptation en fonction du résultat de 2011, tel qu'il est projeté aujourd'hui. Actuellement, les casinos rapportent un peu moins qu'espéré, d'où cette adaptation.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 40 « Impôts », d'un montant de +2 200 000 F, à l'unanimité des commissaires présents, par :

14 (2S, 2V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)

Le Président appelle le programme M02 - Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 43 « Revenus des biens », d'un montant de +1 000 000 F.

M. Hiler note qu'ils ont déjà parlé de cet amendement. Il évoque les 200 000 F de charges pour la FondVal couverts par une recette d'un million. Cet amendement concerne précisément ce million.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 42 « Revenus des biens », d'un montant de +1 000 000 F, à l'unanimité des commissaires présents, par :

14 (2S, 2V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 42 « Revenus des biens », d'un montant de +876 000 F.

M. Hiler explique qu'il a posé la question au CA des Rentes Genevoises, dont l'Etat garantit les versements, en disant qu'il y avait 2 options, à savoir qu'elles sortent du système des garanties ou que l'Etat facture quelque chose de bas, à savoir au taux utilisé pour les dépôts de la BCGe et non au taux utilisé pour garantir un prêt. L'Etat ne peut, en effet, rester avec un risque sur les bras sans avoir une rétribution de ce risque, car il y a bien un risque. Formellement, c'est dans la loi budgétaire que les députés décideront de cela, car c'est dans celle-ci que sont inscrites toutes les rémunérations de garanties, ligne par ligne. Il précise que c'était le dernier endroit où était octroyée une garantie sans rémunération. Il note encore que cela concerne des avoirs qui se montent à 2 mias.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 42 « Revenus des biens », d'un montant de +876 000 F, à l'unanimité des commissaires présents, par :

14 (2S, 2V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)

Le Président met aux voix les amendements du CE sur la nature 32 « Intérêts passifs et frais d'emprunts », d'un montant de +15 542 000 F, et sur la nature 42 « Revenus des biens », d'un montant de +48 438 000 F.

M. Hiler explique qu'ils doivent fixer un taux créancier et débiteur pour les intérêts fiscaux compris entre 1 et 4% ; c'est une décision du CE. Les taux ont passé de 1.5% à 1% dans le budget jusqu'au moment où ils se sont rendu compte, il y a un mois déjà, qu'il y avait tout de même un risque que l'Etat ait quelques soucis à emprunter l'an prochain puisque toutes les banques, pour atteindre leur taux de couverture, ne sont pas du tout en train d'augmenter leurs fonds propres mais de baisser le volume de leur bilan. Le CE a donc pris cette décision et a bien fait car, 2 semaine plus tard, il y a eu l'épisode allemand : les taux y sont bas, ils cherchaient 5 mias mais n'en ont eu que 2. Le CE identifie une possibilité de problèmes de

crédits pour l'an prochain ; il ajoute qu'il faut avoir ces crédits en janvier ou février pour que l'Etat soit sûr de pouvoir se couvrir. Mettre à 2% le taux intérêt permet de mettre l'escompte à 1.25%, ce qui peut rendre service à un certain nombre de gens qui auraient aujourd'hui de la peine à obtenir un taux de 1.25% sur des liquidités. Cela évite à l'Etat de devoir piocher pour aller chercher du court terme.

Il conclut en disant qu'en accord avec Un représentant du DF, ils ont mis un taux de 2%. Marginalement, cela rapporte de l'argent à l'Etat, mais l'idée principale était de pouvoir rémunérer des apports au mois de janvier de contribuables qui ne trouveraient par eux-mêmes pas mieux qu'un taux de 1.25% sur une année et qui peuvent ainsi les déposer à l'Etat, ce qui évite à ce dernier d'aller sur le marché au plus mauvais moment.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE la nature 32 « Intérêts passifs et frais d'emprunts », d'un montant de +15 542 000 F, et sur la nature 42 « Revenus des biens », d'un montant de +48 438 000 F, par :

Pour : 11 (2S, 2V, 2PDC, 1R, 1L, 1UDC, 2MCG)

Contre : --

Abstentions : 3 (1R, 2L)

Le Président appelle le programme M03 – Péréquation financière intercantonale

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 34 « Parts et contributions sans affectation », d'un montant de -203 148 F.

M. Hiler dit que cet amendement est lié aux résultats définitifs transmis par la Confédération.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE la nature 34 « Parts et contributions sans affectation », d'un montant de -203 148 F, à l'unanimité des commissaires présents, par :

14 (2S, 2V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)

Le Président appelle le programme M04 – Production et perception des impôts

Le Président met aux voix les amendements du CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -495 813 F, et sur la nature 31 « Dépenses diverses », d'un montant de -37 250 F.

M. Hiler dit qu'il s'agit d'une suppression de 5 postes avec les frais liés.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -495 813 F, et sur la nature 31 « Dépenses diverses », d'un montant de -37 250 F, par :

Pour : 12 (2V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)

Contre : --

Abstentions : 2 (2S)

Vote d'ensemble sur la politique publique M – FINANCE ET IMPOTS

Les commissaires acceptent la politique publique M – FINANCE ET IMPOTS dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 10 (2V, 2PDC, 2R, 1L, 1UDC, 2MCG)

Contre : --

Abstentions : 4 (2S, 2L)

Travaux de la Commission des finances

Mercredi 7 décembre 2011

PL 10866 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2012 (LBU-2012) (D 3 70)

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

M. Muller dit que, chaque année, un certain nombre de projets d'investissement inscrits au budget ne peuvent pas être réalisés pour différentes raisons, notamment des oppositions, des recours, des problèmes techniques, des problématiques de marchés publics, etc.. Ils ne réalisent en général pas l'entier des investissements inscrits au budget. En effet, le principal motif de non-réalisation des projets est constitué des procédures judiciaires de recours.

Il cite le projet de La Plage, qui fait l'objet d'un recours du VWWF, lequel n'est pas tranché à ce jour. Ils ne savent jusqu'où les recourants vont aller pour retarder au maximum ce projet.

Il n'y aura pas de nouvelles propositions d'amendement du CE sur les investissements. Les investissements font l'objet de lois votées par le GC ; lorsque ces projets sont prêts à être démarrés, le CE considère qu'ils doivent l'être pour respecter cette volonté du GC. Il évoque le projet CMU6, à savoir un projet pour lequel il ne serait pas bon d'attendre car le but est justement d'enchaîner les projets CMU5 et CMU6 ; il serait en effet peu sensé de ranger le chantier pour le rouvrir peu après.

S'agissant de la requalification éventuelle de certaines dépenses, il annonce qu'il n'y a pas de décision politique consistant à transférer des dépenses de fonctionnement en investissement ou l'inverse. Le CE applique des normes IPSAS, qui imposent parfois des requalifications. De plus, en fonction de remarques faites par l'ICF, le CE procède également à des ajustements.

Un collaborateur du DCTI dit qu'il y a 2 ans, sur les quelques 7 000 articles figurant au catalogue de la Centrale commune d'achat, ils ont fait l'exercice d'affecter soit des rubriques d'investissement soit des rubriques de fonctionnement, pour qu'il n'y ait pas de changements sans cesse. Ceci est ainsi automatisé, sécurisé et clair.

Il explique que les livres étaient, par le passé, considérés comme étant du consommable, donc du fonctionnement. Désormais, entrent dans le fonctionnement ceux qui sont donnés aux élèves, car ils ont une durée de vie courte. En revanche, les fonds documentaires qui sont dans les bibliothèques sont des investissements, car ils sont durables. Lorsque l'on équipe une école, on prévoit généralement la bibliothèque et, dès lors, il n'y a pas de raison de ne pas renouveler le fonds de bibliothèque de la même manière.

Un commissaire socialiste dit qu'elle reviendra sur ce point avec des arguments plus concrets car, visiblement, sur le terrain, cela n'est pas sans poser des problèmes

Un commissaire Vert souhaite savoir si les commissaires vont traiter les investissements par politiques publiques ou s'il convient qu'ils posent leurs questions maintenant.

Le Président répond que les investissements seront traités par politiques publiques.

M. Muller dit que la très grande majorité des amendements présentés par le CE sont techniques. Globalement, cela représente une augmentation de 146 650 F.

Un collaborateur du SGGC précise que les amendements techniques sur les investissements ont déjà été votés lors de la séance du 23 novembre 2011, comme cela ressort de la page 26 du procès-verbal y relatif.

Politique publique A – FORMATION

Le Président évoque les amendements du CE sur le projet n°1912001 « Centre de simulation », pour des montants de +1 200 000 F pour l'équipement et +100 000 F pour l'informatique.

M. Muller indique que ces amendements portent sur un centre de simulation dans le domaine de la santé. Ce centre est un projet qui s'inscrit dans la volonté du CE de développer la filière de formation pour le personnel soignant, notamment les infirmières. Il y a une pénurie en ce domaine et c'est pour favoriser cette formation que ce centre de simulation est envisagé.

Le Président met ces amendements aux voix.

Les commissaires acceptent les amendements du CE sur le projet n°1912001 « Centre de simulation », pour des montants de +1 200 000 F pour l'équipement et de +100 000 F pour l'informatique, par :

Pour : 11 (2S, 1V, 2PDC, 2R, 2L, 2MCG)
 Contre: --
 Abstentions: 2 (1L, 1UDC)

Vote d'ensemble sur la politique publique A – FORMATION

Les commissaires acceptent la politique publique A – FORMATION dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 10 (2S, 1V, 2PDC, 2R, 1L, 2MCG)
 Contre: --
 Abstentions: 3 (2L, 1UDC)

Politique publique B – EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

Le Président relève qu'il n'y a pas d'amendement budgétaire du CE sur cette politique publique.

Vote d'ensemble sur la politique publique B – EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

Les commissaires acceptent la politique publique B – EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 11 (2S, 2V, 2PDC, 2R, 1L, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 3 (2L, 1UDC)

Politique publique C – ACTION SOCIALE

Le Président relève qu'il n'y a pas d'amendement budgétaire du CE sur cette politique publique.

Vote d'ensemble sur la politique publique C – ACTION SOCIALE

Les commissaires acceptent la politique publique C – ACTION SOCIALE dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 10 (2S, 2V, 2PDC, 2R, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 3 (2L, 1UDC)

Politique publique D – PERSONNES AGEES

Le Président relève qu'il n'y a pas d'amendement budgétaire du CE sur cette politique publique.

Vote d'ensemble sur la politique publique D – PERSONNES ÂGÉES

Les commissaires acceptent la politique publique D – PERSONNES ÂGÉES dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 12 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 1L, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (1L, 1UDC)

Politique publique E – HANDICAP

Le Président relève qu'il n'y a pas d'amendement budgétaire du CE sur cette politique publique.

Vote d'ensemble sur la politique publique E – HANDICAP

Les commissaires acceptent la politique publique E – HANDICAP dans son ensemble, tel qu'amendée, par :

Pour : 11 (2S, 3V, 1PDC, 2R, 1L, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (1L, 1UDC)

Politique publique F – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Le Président évoque un amendement du CE sur le projet n°4800011 « Prêts investissements et désendettement », d'un montant de -4 600 000 F.

M. Muller explique que le montant du prêt est réduit car, entre-temps, le GC a voté une loi d'investissement sur le même objet; ce prêt peut ainsi être réduit du montant de l'investissement.

Le Président met aux voix cet amendement.

Les commissaires acceptent l'amendement du CE sur le projet n°4800011 « Prêts investissements et désendettement », d'un montant de -4 600 000 F, par :

Pour : 13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 2L, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (1L, 1UDC)

Vote d'ensemble sur la politique publique F – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Les commissaires acceptent la politique publique F – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 10 (2S, 3V, 2PDC, 1R, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 5 (1R, 3L, 1UDC)

Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Le Président relève qu'il n'y a pas d'amendement budgétaire du CE sur cette politique publique.

Vote d'ensemble sur la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Les commissaires acceptent la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 12 (1S, 3V, 2PDC, 2R, 2L, 2MCG)
Contre : --
Abstentions : 2 (1S, 1UDC)

Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Le Président relève qu'il n'y a pas d'amendement budgétaire du CE sur cette politique publique.

Vote d'ensemble sur la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Les commissaires acceptent la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 2L, 2MCG)
Contre : --
Abstentions : 1 (1UDC)

Politique publique I – JUSTICE

Le Président relève qu'il n'y a pas d'amendement budgétaire du CE sur cette politique publique.

Vote d'ensemble sur la politique publique I – JUSTICE

Les commissaires acceptent la politique publique I – JUSTICE dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 12 (2S, 2V, 2PDC, 2R, 2L, 2MCG)
Contre : --
Abstentions : 2 (1V, 1UDC)

Politique publique J – MOBILITÉ

Le Président relève qu'il n'y a pas d'amendement budgétaire du CE sur cette politique publique.

Vote d'ensemble sur la politique publique J – MOBILITÉ

Les commissaires acceptent la politique publique J – MOBILITÉ dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 8 (2S, 3V, 1PDC, 2MCG)
Contre : --
Abstentions : 5 (2R, 2L, 1UDC)

Politique publique K – SANTÉ

Le Président évoque les amendements du CE sur le projet n°2010865 « Crédit de programme 2012-2015 HUG », pour un montant de +496 250 F, et sur le projet n°1010865 « Crédit d'ouvrage HUG – Nouvelle modalité d'imagerie IRM-PET », pour un montant de +2 000 000 F.

Un collaborateur du DCTI explique que la nouvelle loi sur les établissements publics médicaux, acceptée par la Confédération, oblige Genève à revoir ses lois au titre des subventions accordées au fonctionnement et à l'investissement aux HUG. Dès 2012, une nouvelle loi va entrer en vigueur pour un crédit et un contrat de prestations sur le fonctionnement et une partie investissement, laquelle inclut le crédit de programme des HUG pour 2012-2015 ; le DARES a demandé une mise à jour de la tranche 2012, d'où cet amendement de +496 250 F. Il ajoute qu'il y a une demande qui concerne des crédits d'ouvrages ; en 2012, il y a une acquisition d'un nouvel IRM, pour le montant de 2 mios, ce qui explique cet amendement.

Le Président met ces amendements aux voix.

Les commissaires acceptent les amendements du CE sur le projet n°2010865 « Crédit de programme 2012-2015 HUG », pour un montant de +496 250 F, et sur le projet n°1010865 « Crédit d'ouvrage HUG – Nouvelle modalité d'imagerie IRM-PET », pour un montant de +2 000 000 F, par :

Pour : 10 (2S, 3V, 2PDC, 1R, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 5 (1R, 3L, 1UDC)

Vote d'ensemble sur la politique publique K – SANTÉ

Les commissaires acceptent la politique publique K – SANTÉ dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 10 (2S, 3V, 2PDC, 1L, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 5 (2R, 2L, 1UDC)

Politique publique L – ÉCONOMIE

Le Président annonce un amendement du CE sur le projet n°1010854 « CGN rénovation du bateau Vevey – subvention accordée », pour un montant de +3 685 400 F.

M. Muller dit que c'est une dépense d'investissement, qui s'inscrit dans le cadre du PL déposé devant le GC pour venir en aide à la CGN. Une partie dudit PL consiste en cette subvention d'investissement à la CGN, d'où la demande d'adaptation du projet de budget pour en tenir compte.

Le Président met cet amendement aux voix.

Les commissaires acceptent l'amendement du CE sur le projet n°1010854 « CGN rénovation du bateau Vevey – subvention accordée », pour un montant de +3 685 400 F, par :

Pour : 13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 2L, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (1L, 1UDC)

Le Président annonce un amendement du CE sur le projet n°19xxxx « FAE – FONGIT – OPI – nouvel incubateur Cleantech et regroupement des locaux », pour un montant de +950 000 F.

M. Muller dit qu'il s'agit du PL 10827 sur l'incubateur Cleantech et le regroupement d'un certain nombre d'entités de promotion des industries de Genève dans un bâtiment unique. Cet amendement correspond à l'investissement prévu dans ce PL, qui a été déposé mais pas encore voté.

Un commissaire radical annonce qu'il ne prend pas part au vote, car il fait partie du conseil d'une des structures.

Le Président met cet amendement aux voix.

Les commissaires acceptent l'amendement du CE sur le projet n°19xxxx « FAE – FONGIT – OPI – nouvel incubateur Cleantech et regroupement des locaux, pour un montant de +950 000 F, par :

Pour : 9 (1S, 3V, 2PDC, 1R, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions: 5 (1S, 3L, 1UDC)

Vote d'ensemble sur la politique publique L – ÉCONOMIE

Les commissaires acceptent la politique publique L – ÉCONOMIE dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 2L, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (1L, 1UDC)

Politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS

Le Président relève qu'il n'y a pas d'amendement budgétaire du CE sur cette politique publique.

Vote d'ensemble sur la politique publique M – FINANCE ET IMPOTS

Les commissaires acceptent la politique publique M – FINANCE ET IMPOTS dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 11 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 4 (3L, 1UDC)

Politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS

Le Président relève qu'il n'y a pas d'amendement budgétaire du CE sur cette politique publique.

Un commissaire libéral arrondi en prenant 3% de 12.8 mios, ce qui fait environ 360 000 F. Il ajoute qu'une fois que ce sera construit, il y aura des amortissements à 2.5% par an, donc il arrive à quelque 600 000 F. A cela s'ajoutent encore les charges de fonctionnement, par exemple les garçons de plage, les maître nageurs, etc.. Il arrondi le coût total de fonctionnement à un million. Il y a ainsi également une augmentation de la dette

Il est favorable à cette Plage et la votera le jour où il n'y aura plus de recours, tout comme le projet En Chardon.

Un commissaire libéral maintient son amendement au projet n° 1010533 « Nautique – Parc, Plage » portant sur deux montants, respectivement -4 300 000 F et -8 210 000 F.

Le Président met cet amendement aux voix.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le commissaire libéral au projet n° 1010533 « Nautique – Parc, Plage » portant sur deux montants, respectivement de -4 300 000 F et de -8 210 000 F, par :

Pour : 10 (2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : 5 (2S, 3V)
 Abstentions : --

Un commissaire radical présente un amendement portant sur le projet n°1010829 « Interventions artistiques sur le tracé du TCOB », pour un montant de -5 900 000 F, ce chiffre se décomposant en deux montants de respectivement -4 900 000 F sur les dépenses et -1 000 000 F sur les recettes. Il suggère effectivement le report d'un tel investissement. Il estime que l'on peut se permettre ce genre de fantaisie lorsque la dette est basse et le budget équilibré, ce qui n'est pas le cas de Genève pour le moment.

Le Président propose de mettre aux voix l'amendement du commissaire radical.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le commissaire radical sur le projet n°1010829 « Interventions artistiques sur le tracé du TCOB », respectivement d'un montant de -4 900 000 F sur les dépenses et d'un montant de -1 000 000 F sur les recettes, par :

Pour : 8 (2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : 7 (2S, 3V, 2PDC)
 Abstentions : --

Vote d'ensemble sur la politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS

Les commissaires acceptent la politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 6 (1R, 3L, 2MCG)
 Contre : 2 (2S)
 Abstentions : 6 (3V, 2PDC, 1UDC)

Un commissaire PDC espère que le commissaire UDC aura pris note de sa réponse et du fait qu'il ne proposait pas de couper n'importe comment, mais que son amendement correspondait à quelque chose de précis.

Politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

Le Président relève qu'il n'y a pas d'amendement budgétaire du CE sur cette politique publique.

Vote d'ensemble sur la politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

Les commissaires acceptent la politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 10 (1S, 3V, 2PDC, 2R, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 5 (1S, 3L, 1UDC)

Politique publique P – ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATION DE MOYEN

Le Président relève qu'il n'y a pas d'amendement budgétaire du CE sur cette politique publique.

Vote d'ensemble sur la politique publique P – ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Les commissaires acceptent la politique publique P – ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 10 (1S, 3V, 2PDC, 2R, 2MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 5 (1S, 3L, 1UDC)

Le Président annonce qu'ils sont arrivés au bout du vote sur les investissements.

Vote du PL 10866 en 2^{ème} débat

Un commissaire MCG remarque que le CE a fait certains efforts, notamment dans la proposition de PL modifiant la fiscalité, pour la ristourne qui est faite sur la ponction des impôts à la source, puisque le minimum fédéral est établi à 2% et que Genève était à 3%. Il s'agissait jadis d'un PL du MCG, qui avait été balayé en séance plénière. Aujourd'hui, c'est le CE qui revient avec cette proposition, qui amènera une économie de 10 mios sur les ristournes, étant entendu que les petites PME ne verront pas la différence tellement le montant est petit alors que des grosses entreprises la sentiront puisque cela représentera un million de différence à la fin de l'année. Le MCG salue cet effort. Il dit toutefois qu'il a pris l'habitude d'attendre que les PL soient votés avant de s'en réjouir trop tôt. Or, il apprend avec une certaine irritation que ce PL ne sera voté qu'en janvier, soit après le vote du budget alors que le CE avait largement le temps de présenter ce PL en même temps que le budget. Ainsi, le MCG n'en tiendra pas compte dans sa prise de position sur le vote du budget, puisque le vote de ce PL reste à confirmer dans la séance du GC de janvier ou de février.

Sur les propositions faites la semaine dernière, respectivement par lui-même et par le commissaire libéral, avec des chiffres précis, portant sur la manière dont il était possible de ponctionner les SIG, ils verront ce que le CE aura à leur présenter en 3^{ème} débat. Il dit que le MCG a toutefois déposé un amendement général sous la forme d'une motion, puisque les commissaires ne peuvent pas présenter un PL à la Commission des finances, pour faire une ponction initiale de 250 mios aux SIG.

Pour le reste, le MCG estime, à l'issue de ce 2^{ème} débat, que la situation n'est pas encore satisfaisante. Il n'y a pas assez de moyens prévus pour le Ministère public, tout comme pour la police et le logement, c'est-à-dire sur les enjeux capitaux pour le canton. En matière d'emploi,

l'action de l'Etat est un peu limitée, puisqu'il y a peu d'actions ou interactions avec le secteur privé.

En l'état, le MCG refuse toujours le PB 2012 et attend de voir les modifications et les signes de bonne volonté du CE lors du 3^{ème} débat.

Un collaborateur du SGGC signale que les amendements du CE ne portent que sur les articles 7 et 8 de ce PL 10866 ; il s'agit simplement d'une adaptation des montants aux amendements votés au fil de l'examen des brochures du budget. Les autres articles restant inchangés.

Le Président met aux voix l'article 1 « Perception des impôts ».

Pas d'opposition, l'article 1 est adopté.

Le Président met aux voix l'article 2 « Perception des centimes additionnels ».

Pas d'opposition, l'article 2 est adopté.

Le Président met aux voix l'article 3 « Personnes physiques ».

Pas d'opposition, l'article 3 est adopté.

Le Président met aux voix l'article 4 « Personnes morales ».

Pas d'opposition, l'article 4 est adopté.

Le Président met aux voix l'article 5 « Successions et enregistrements ».

Pas d'opposition, l'article 5 est adopté.

Le Président met aux voix l'article 6 « Budget administratif ».

Pas d'opposition, l'article 6 est adopté.

Le Président donne lecture de l'article 7 « Fonctionnement », tel qu'amendé par les commissaires de par leurs votes des différents amendements présentés par le CE ou par eux-mêmes, dont la teneur est la suivante :

« ¹ Les charges s'élèvent à 7 876 674 916 F et les revenus à 7 551 450 073 F hors imputations internes et subventions redistribuées.

² L'excédent de charges s'élève à 325 224 843 F et l'excédent de charges à 367 516 600 F avant dotations et dissolutions de provisions »

Un commissaire radical dit que, pour savoir s'il va voter ou non cet article, il aurait aimé connaître les propositions que le CE allait leur faire au 3^{ème} débat.

Le Président dit qu'ils sont au 2^{ème} débat et que les commissaires se prononcent ici en faveur ou défaveur du travail qu'ils ont réalisé jusqu'à maintenant. Ils verront au 3^{ème} débat ce que le CE leur proposera.

Les commissaires refusent l'article 7 « Fonctionnement », tel qu'amendé, par :

Pour : 5 (2R, 2L, 1MCG)
Contre : 7 (2S, 3V, 1UDC, 1MCG)
Abstentions : 3 (2PDC, 1L)

Le Président annonce que cet article 7, tel qu'amendé, est refusé.

Un commissaire radical remarque que ce vote signifie que tous les amendements discutés et votés jusqu'à ce jour tombent, y compris les amendements techniques du CE.

Un commissaire libéral relève que c'est pour cette raison que la question du commissaire radical, préalable au vote, avait tout son sens ; il va falloir ainsi tout recommencer et tout revoter, y compris les amendements techniques du CE.

Le Président dit que cela ne concerne pas les amendements techniques.

Un commissaire UDC comprend que les commissaires reprennent ainsi le budget tel qu'il leur avait été présenté au départ de leurs travaux.

Le Président relève qu'ils reprennent de toute manière tout le budget, en 3^{ème} débat.

Un commissaire UDC dit que tel n'est pas le cas. Si cet article avait été accepté, ils auraient travaillé sur le budget amendé, en 3^{ème} débat. En revanche, puisque cet article 7 a été refusé, tous les amendements sont caducs.

Un commissaire radical confirme cela.

Un commissaire libéral dit qu'il aurait été bien que M. Hiler puisse donner son appréciation au sujet de la question posée.

Un commissaire socialiste propose de continuer les votes et de ne pas procéder maintenant à des discussions prolongées au milieu d'un vote.

Le Président rétorque qu'ils ne sont pas au milieu d'un vote : l'article 7 a été voté.

Un commissaire socialiste dit qu'ils n'ont pas fini de voter ce PL 10866.

Le Président poursuit. Il fait voter l'article 8 « Investissements », tel qu'amendé par les commissaires de par leurs votes des différents amendements présentés par le CE ou par eux-mêmes, dont la teneur est la suivante :

- « ¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 968 773 940 F et les recettes à 174 557 907 F.
² Les investissements nets s'élèvent à 794 216 033 F avec les locations financement et à 889 324 644 F hors locations financement »

Les commissaires acceptent l'article 8 « Investissements », tel qu'amendé, par :

Pour : 8 (2PDC, 2R, 3L, 1MCG)
 Contre : 4 (2S, 1UDC, 1MCG)
 Abstentions : 3 (3V)

Le Président met aux voix l'article 9 « Cas d'urgence pour une dépense nouvelle ».

Pas d'opposition, l'article 9 est adopté.

Le Président met aux voix l'article 10 « Emprunts ».

Pas d'opposition, l'article 10 est adopté.

Le Président donne lecture de l'article 11 « Facturation ».

Un commissaire libéral annonce qu'il s'abstient car chacun connaît sa position sur la rétribution des engagements en pied de bilan.

Un commissaire MCG a entendu le Président rapidement citer la BCGe. Il croit que les commissaires auraient pu dénoncer la convention.

M. Hiler ne pense pas que le taux soit lié à la convention, puisque le taux figure dans une loi.

Un commissaire MCG estime que le CE aurait pu faire un PL pour modifier la rétribution. Il présente un amendement à l'alinéa 2 de cet article 11, s'agissant du taux relatif à la BCGe, pour faire passer le taux de rémunération de 0.081% à 0.125%.

Les commissaires refusent l'article 11 « Facturation », tel qu'amendé par le commissaire MCG, par :

Pour : 6 (3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : 7 (2S, 3V, 2PDC)
 Abstentions : 2 (2R)

Le Président met aux voix l'article 11 « Facturation ».

Les commissaires acceptent l'article 11 « Facturation », par :

Pour : 8 (2S, 3V, 2PDC, 1MCG)
 Contre : 7 (2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Abstentions : --

Le Président met aux voix l'article 12 « Référendum ».

Les commissaires acceptent l'article 12 « Référendum », par :

Pour : 8 (2S, 3V, 2PDC, 1MCG)
 Contre : 7 (2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Abstentions : --

Un commissaire libéral, maintenant que M. Hiler est à nouveau présent, annonce que l'article 7 amendé a été refusé par les commissaires, ce qui signifie que l'effet des amendements a été annulé.

M. Hiler n'est pas certain que les commissaires aient le droit de faire cela.

Un commissaire libéral dit que c'est précisément la question qu'il voulait lui poser, mais qu'il était absent et que le Président n'a pas tout de suite trouvé la réponse qu'il avait certainement en tête. Il comprend que les commissaires ont fait un vote qui n'a aucun sens.

M. Hiler confirme cela. Il annonce que le total doit correspondre aux décisions qui ont été prises par les commissaires. Ce n'est qu'en 3^{ème} débat qu'ils peuvent revenir sur leurs décisions antérieures.

Il rappelle le cas peu glorieux, lorsqu'ils avaient trouvé une solution concernant les enseignants du secondaire, qu'ils avaient un budget qui ne correspondait pas et qu'ils ont dû trouver une économie. Il estime qu'il faut éviter cela, même en Commission.

Ceux qui ont voté les amendements doivent voter le résultat de ceux-ci en 2^{ème} débat, dans ces articles 7 et 8 ; ils ne peuvent apporter des changements qu'en 3^{ème} débat, sinon les commissaires se paralysent eux-mêmes.

Un commissaire libéral relève que c'est exactement le résultat auquel ils sont arrivés. Il croit qu'ils peuvent prolonger d'une semaine les délibérations sur le budget, compte tenu de ce vote.

Le Président dit que cela est exclu.

Il signale que les commissaires peuvent refuser le budget maintenant et le reprendre en 3^{ème} débat.

M. Hiler dit que cela n'est pas possible. Il rappelle la procédure. Si les commissaires refusent le budget en 2^{ème} débat, il n'y a pas de possibilité de 3^{ème} débat. Si les commissaires acceptent le budget, ils acceptent un budget faux puisque ne correspond pas à ce qu'ils ont fait. Les commissaires ont fait un vote un peu compliqué ; il leur faut accepter le budget et le reprendre au 3^{ème} débat, en sachant qu'il sera alors différent. Ceux qui y sont opposés doivent s'abstenir, pour qu'il y ait un 3^{ème} débat, et les autres doivent assumer l'erreur commise.

Un commissaire UDC ne saisit ainsi pas pour quelle raison les commissaires votent, puisqu'ils ne peuvent de toute façon pas refuser le budget tel qu'il est présenté. Il croit que les commissaires peuvent très bien refuser ce budget en 2^{ème} débat.

M. Hiler note que s'ils font cela, le débat s'arrête. Il explique que ce que les commissaires ont fait ici est d'annuler les amendements qu'ils avaient votés. Ils sont revenus à la version du CE, ce qui n'est pas ce qu'ils voulaient faire, à l'évidence.

Un commissaire libéral dit que, dans la joyeuse organisation qui préside à leurs travaux, il y a différents articles sur lesquels les commissaires ont voté plusieurs fois. Il propose une solution, à la lumière de l'explication donnée maintenant par M. Hiler, qu'il n'avait pas donnée avant le vote. Il suggère de revoter sur l'article 7, vu que les commissaires n'ont eu une explication formelle qu'après le vote et qu'ils ont voté dans une situation de compréhension incomplète.

Un commissaire radical dit que, pour la bonne forme, il faut que les commissaires votent la proposition du commissaire libéral avant de savoir s'ils peuvent revoter sur l'article 7, sinon il y aura un vice de forme qui n'est pas acceptable.

Un commissaire Vert pense qu'il est compliqué de faire des amendements avec des gens qui ont décidé de ne pas voter le budget. Les gens qui ont dit qu'ils ne pouvaient pas voter le budget et qui étaient opposés aux amendements du PLR finissent par ne pas les voter. Il voit que le commissaire UDC a voté des amendements en disant, dès le début, qu'il voulait refuser le budget. Ils connaissent la position du commissaire UDC et relève qu'à jouer au plus malin, on finit droit dans le mur.

Il faut maintenant voter la fin du PL. Les verts vont s'abstenir, car ils disent que le budget, tel que présenté, ne leur convient pas. En 3^{ème} débat, ils feront ce qu'ils auraient dû commencer à faire déjà il y a deux semaines, à savoir enfin voter un budget. Cela se fera assez rapidement et simplement.

Un commissaire radical pense qu'il faut voter sur le principe de la proposition du commissaire libéral, consistant à revoter.

Un commissaire MCG constate qu'il a été le seul à faire une déclaration politique au 2^{ème} débat. Il dit qu'une chose votée n'est plus à revoter. Le MCG s'oppose à revoter sur l'article 7. La loi doit être appliquée et est très claire. Soit ils votent un budget qui sera faux, soit il n'y a plus de budget et le CE reviendra en janvier avec une copie revue et corrigée. Il choisit cette dernière option.

Un commissaire libéral dit que c'est une affaire mal emmanchée depuis le début. Le seul moyen de s'en sortir est de procéder par le biais d'un amendement général sur ce PL, selon lui.

Un commissaire libéral, à l'attention notamment de ses collègues gouvernementaux, dit que le PLR va voter non en vote final de 2^{ème} débat, car l'article 7 a été refusé. Il n'y aura pas de débat et ils s'arrêteront là, raison pour laquelle il a proposé de revoter l'article 7, afin de pouvoir voter oui.

Le Président propose une suspension de séance, le temps que les groupes discutent entre eux et qu'ils vérifient la légalité de cette proposition.

Un commissaire radical relève que l'article 7 amendé a été voté et refusé mais que l'article 7, tel que présenté initialement dans le PL, n'a pas été voté. Il propose donc un amendement à l'article 7, consistant en l'ajout de 1F à chacun des 4 chiffres figurant à cet article amendé.

Un commissaire MCG n'est pas certain que les commissaires aient bien entendu ce que le Président a dit, dans la confusion, à savoir « article 7 : pas d'opposition ». Il demande à ce que les commissaires écoutent l'enregistrement. Il relève que nul n'est censé prendre la parole durant la procédure de vote.

Le Président indique qu'il n'a pas fait voter l'article 7 tel qu'initialement présenté dans le PL. Il met aux voix le fait d'écouter l'enregistrement pour savoir ce qui s'est dit.

Les commissaires refusent d'écouter l'enregistrement, par :

Pour :	4 (1S, 1R, 1UDC, 1MCG)
Contre :	9 (1S, 3V, 2PDC, 2L, 1MCG)
Abstentions :	2 (1R, 1L)

Le Président dit que l'écoute de l'enregistrement est refusée.

Un commissaire MCG s'oppose formellement à cette manière de faire. Il estime que l'attitude de cette Commission et l'entente des partis gouvernementaux sont inadmissibles. Il dit qu'ils n'assument pas leurs votes et rappelle que les lois doivent être respectées, alors qu'ils sont en train de les contourner. Il sera fait état de cela en séance plénière et il précise qu'il réserve ses droits. C'est du grand n'importe quoi et cela fait 3 semaines qu'il en va ainsi.

Un commissaire libéral dit que le commissaire MCG a raison lorsque dit que c'est du grand n'importe quoi, mais il relève que le premier responsable de ce grand n'importe quoi est la manière dont le Président préside ces débats.

Si le commissaire MCG entend venir en séance avec une mise en accusation de la manière dont les commissaires se prononcent, notamment ceux qui ont refusé d'accepter l'article 7, il viendra sur la manière dont le Président a présidé les débats.

Un commissaire socialiste a de la peine à laisser passer les propos du commissaire libéral : la situation est compliquée à gérer et le Président fait au mieux. Il mentionne la manière de procéder du PLR, avec des amendements à la louche, et relève que le processus de budget n'est pas fait sérieusement depuis le départ. La conséquence directe est qu'au vote final, portant essentiellement sur les amendements du PLR, ce dernier est même capable de les refuser. Les commissaires PLR n'assument pas les conséquences de leurs votes et ne sont pas cohérents avec eux-mêmes.

Un commissaire radical pense qu'il faut réécouter cette bande et qu'ils seront ainsi au clair.

Un commissaire radical, au vu de ce que le commissaire MCG a dit, car il pense qu'ils auront une procédure juridique, croit qu'il vaut mieux écouter cette bande.

Un commissaire libéral précise, à l'attention de Un commissaire socialiste, que les libéraux ont voté en faveur de l'article 7 et qu'ils assumaient en conséquent leurs amendements, contrairement à d'autres.

Le Président veut faire voter sur le principe de revoter l'article 7.

Un commissaire MCG se demande si la loi prévoit de revoter.

Le Président dit que rien n'interdit cela dans la loi.

Un commissaire libéral croit que cette proposition constitue la voie de la sagesse. Il propose, dans la même optique, de retirer son intervention précédente au sujet du Président.

Le Président remercie le commissaire libéral.

Les commissaires acceptent de voter à nouveau l'article 7, voté précédemment dans sa version amendée, par :

Pour : 13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1MCG)
 Contre : 2 (1UDC, 1MCG)
 Abstentions : --

Un commissaire radical annonce qu'il suspend son amendement sur l'article 7, pour le moment.

Le Président, puisque le principe de voter à nouveau l'article 7 est accepté, remet aux voix l'article 7 « Fonctionnement », tel qu'amendé et dont le contenu est ici rappelé :

« ¹ Les charges s'élèvent à 7 876 674 916 F et les revenus à 7 551 450 073 F hors imputations internes et subventions redistribuées.
² L'excédent de charges s'élève à 325 224 843 F et l'excédent de charges à 367 516 600 F avant dotations et dissolutions de provisions »

Les commissaires acceptent l'article 7 « Fonctionnement », tel qu'amendé, par :

Pour : 8 (2PDC, 2R, 3L, 1MCG)
 Contre : 4 (2S, 1UDC, 1MCG)
 Abstentions : 3 (3V)

Un commissaire MCG dit que la manière dont la Commission a procédé n'est pas conforme à la loi ; il réserve d'ores et déjà les droits du groupe MCG.

Un commissaire radical remarque qu'ils verront, dans le procès-verbal basé sur l'enregistrement, ce qui s'est réellement dit.

Discussion relative au 3^{ème} Débat (=2^e lecture des brochures)

Le Président relève qu'il y a des amendements du CE, qu'il souhaiterait que M. Hiler présente, avant qu'ils ne passent au 3^{ème} débat.

M. Hiler explique que le 1^{er} document que les commissaires vont recevoir concerne un amendement général du CE, qui revient sur l'ensemble des amendements votés par cette Commission, présentés par les commissaires aux finances.

Un 2^{ème} paquet concerne les amendements complémentaires qu'ils avaient évoqués, car le CE a compris des 2 séances précédentes que les commissaires pensaient que l'effort du CE sur cette première année n'était pas suffisant. Il avait dit, en fin de séance dernière, qu'en dehors

des 40 mios des SIG, il conviendrait que les 2% d'économies sur les charges, déjà décidés, se fassent à raison de 1% en 2012 et 1% en 2013, au lieu des 0.67% et 1.33% initialement prévus, afin d'assurer les commissaires de la véritable intention du CE de procéder à ces économies.

Le CE a adopté un PL sur les SIG. Il a compris qu'il y avait un consensus dans cette Commission pour dire qu'au vu des résultats extraordinairement élevés des SIG, sans toucher aux tarifs, les SIG pouvaient verser à leur principal propriétaire une somme plus élevée qu'ils ne le faisaient actuellement. Le CE avait proposé un montant de 20 mios en 2013. Le CE a adopté ce matin le PL portant sur les exercices 2012, 2013 et 2014, qui sera suivi d'un 2^{ème} PL un peu plus compliqué, qui fixe des modalités plus souples pour la possibilité de prendre le bénéfice excédentaire lorsqu'il y en a, sans conséquence sur les tarifs. Il mentionne tout de même un inconvénient à cette solution, que le CE a considéré comme étant mineur, à savoir que sur une société dont l'Etat possède le 55%, ils sont en train de faire un drain assez fort et que les communes, qui possèdent le reste, vont considérer que ce n'est pas une bonne idée. L'argument du CE est que l'idée est d'avoir une loi un peu plus générale, qui se substituera à cela et qui donnera des flux plus équilibrés. Aussitôt que les députés auront vu ce PL, il y aura une grande agitation au niveau des maires et adjoints, qui diront que l'Etat se comporte de manière inadmissible à leur égard. Le CE n'est pas impressionné dans l'immédiat, mais dit qu'il faudra forcément voter un 2^{ème} PL qui annulera celui-ci et qui fixera les montants des uns et des autres, sous forme de prélèvement de bénéfice ou de redevances. Il rappelle qu'il n'était pas possible de créer ce projet de loi en deux semaines.

Il évoque le paquet d'amendements, qui ne sont pas tous linéaires. Il signale qu'un amendement aggravant le déficit a aussi été déposé, correspondant aux heures supplémentaires de la police, fixées à deux millions. Il indique que la somme est de 384,9 millions de déficit avec annuités et de 269 millions sans annuités. Il fait savoir que le Conseil d'Etat a souhaité mettre la dissolution du fonds du droit des pauvres en 2012. Il explique qu'il ne s'agit pas techniquement d'une recette, mais d'une évolution du budget de fonction sous forme d'un transfert de bilan. Il indique qu'il ne faudra pas passer par les recettes de fonctionnement. Il précise qu'il ne souhaite pas, d'un commun accord avec MM. Muller et LONGCHAMP, se lancer dans des histoires contestables. Il ajoute que ceci n'aura pas de conséquences sur le plan financier.

M. Hiler informe qu'une ou deux pistes n'ont pas été examinées par le Conseil d'Etat car il ne lui était pas possible de prendre une décision sérieuse dans ce délai. Il signale que 384 millions de déficit avec une demi-annuité est le meilleur résultat atteignable. Il conclut que les Commissaires seront confrontés à ces choix, et qu'ils peuvent, le cas échéant, réintroduire certains amendements sur les dépenses et les recettes.

M. Hiler rappelle que les 430 millions ont été atteints en corrigeant les recettes à la baisse. Il observe que ce montant est remonté à 540 millions avec 110 millions de pertes sur les recettes fiscales. Il signale que différentes corrections ont permis de revenir à 499 millions. Il explique que les différentes mesures prises (mesures budgétaires, du Conseil d'Etat et les 40 millions des SIG) ramènent la somme à 384 millions, avec toutes les variations ayant eu lieu entre le 15 août et ce jour. Il indique que l'exécutif cantonal arrive au bout de ce qu'il peut faire sans changer des lois. Il informe que le Groupe de perspectives économiques n'a pas encore fourni ses estimations.

M. Hiler fait savoir que le premier document distribué, en noir et blanc, contient l'annulation de l'ensemble des décisions émanant des Commissaires. Il ajoute que l'autre document, en couleurs, incorpore toutes les diminutions de subventions et tous les amendements nouveaux datant des dix derniers jours, résultat de tractations entre l'administration et le Conseil d'Etat. Il précise que cette seconde liste a été approuvée aujourd'hui à 12h15. Il explique que les amendements en jaune constituent un retour en arrière, et ceux en bleu correspondent aux décisions prises par le Conseil d'Etat depuis une semaine suite aux travaux, en réduisant au maximum des prestations diverses. Les amendements en noir sur blanc sont ceux initialement présentés par le CE et déjà votés par la Commission ; ils sont mentionnés pour rappel.

M. Hiler observe que la Commission décidera des 40 millions pour les années 2012 et 2013, en insistant sur le maintien de ces deux années.

M. Hiler n'entend par ailleurs pas aller au-delà d'une augmentation de 6 millions pour l'aéroport. Il relève que l'idée est de changer le chiffre, mais pas de le supprimer. Il souligne qu'il existe par ailleurs de nombreuses incertitudes dans ce domaine.

Un commissaire MCG demande si les variations proposées sont celles du Conseil d'État, ou celle du Conseil d'État et de la Commission des finances.

M. Hiler répond qu'il s'agit uniquement des modifications du Conseil d'État. Il indique que celles-ci intègrent un certain nombre de consensus issus de la Commission, comme celui des 40 millions pour les SIG, du paiement des 0,67% et de la demi-annuité. Il pense que le vote sera très serré au Grand Conseil et indique que le Conseil d'État prendra acte de la décision du parlement en ayant donné sa position. Il signale que le Conseil d'État propose de revenir en arrière sur tous les amendements qui ont été votés par la Commission en deuxième débat, afin de ne pas avoir des amendements qui se surajoutent. Il suggère de commencer par l'ancienne liste.

M. Hiler attire l'attention sur le fait de regarder au-delà de chaque vote et rappelle que le peuple a voulu que 51 voix soient nécessaires pour adopter un acte de déficit. Il souligne que chaque décision doit être prise dans la perspective que 51 députés devront la voter ensuite. Il rappelle aussi que l'économie n'est pas énorme en cas de fonctionnement selon les douzièmes provisoires et que les annuités ne sont pas payées sous ce régime. Il relève qu'il s'agit de conditions difficiles pour le Conseil d'État et pour le Grand Conseil. Il signale que des économies réelles ont été faites dans l'administration.

Un commissaire MCG demande si le retour en arrière consiste à faire comme si la Commission n'avait rien fait pendant deux semaines.

M. Hiler répond qu'il ne s'agit pas de faire comme si rien n'a été fait. Il relève que le retour en arrière peut se faire de deux manières. Il explique que 40 des 112 millions votés sur la ligne 36 ne sont pas réalistes. Il explique qu'une diminution de 2% des subventions a été prévue, mais pas en une année, car ceci occasionnerait des dégâts chez certains subventionnés, tout comme la diminution à 3%. Il signale que l'avantage de revenir en arrière est d'éviter de voter en plénière sur certaines problématiques, comme l'hôpital et la FSASD notamment. Il ne considère pas que le Conseil d'État adopte une attitude dictatoriale. Il indique que le jeu des recettes/dépenses n'assure pas une amélioration du résultat en restant fidèle à certains principes.

Un commissaire libéral remercie M. Hiler pour ses explications. Il observe que ceci prouve qu'une réunion informelle des commissaires issus des partis gouvernementaux permet d'améliorer la situation. Il confirme que les libéraux accepteront la proposition faite par le Conseil d'État, sans introduire d'amendements qui porteraient atteinte en particulier au plan stratégique de développement et aux décisions concernant la mobilité. Il évoque la proposition à l'étude du Conseil d'État.

M. Hiler indique que le Conseil d'État ne pourra pas amener cette proposition aujourd'hui, mais seulement en plénière du Grand Conseil.

Un commissaire libéral répond que le budget ne pourra par conséquent pas être voté aujourd'hui.

Un commissaire socialiste relève que tous les amendements réintroduits sont en jaune. Il rappelle que les Socialistes avaient demandé qu'il soit expliqué ce qui a été fait, car tous les chiffres n'ont pas été expliqués. Il souhaite aussi passer en revue tous les amendements en bleu car ils sont nouveaux.

Un commissaire socialiste souhaite savoir quel déficit est à utiliser comme base de travail lors du dépôt d'amendements.

M. Hiler répond que le total du Conseil d'État et des amendements est de 429 millions selon les interprétations, et que ces montants constituent la base de travail.

Un commissaire socialiste relève qu'il faut savoir si des amendements engendrant des dépenses supplémentaires devront être compensés ou pas.

Un commissaire libéral souhaite qu'un budget soit adopté, mais il signale que l'ensemble de la démarche lui semble institutionnellement bizarre. Il note qu'il s'agit du troisième mercredi où les Commissaires passent une douzaine d'heures à siéger. Il considère que la position du Conseil d'État, qui est d'ignorer tout ce que les députés ont fait et de passer en force, soulève de nombreux doutes, tout comme le mode de fonctionnement de la Commission des finances qui est étrange. Il considère que ce fonctionnement est proche de manières auxquelles la Suisse n'est pas habituée. Il indique qu'il reviendra avec un amendement plus tard.

Le Président relève également que la Commission travaille depuis quinze jours. Il observe que le Conseil d'État arrive jusqu'au dernier moment avec des amendements. Il considère que les amendements votés par la Commission ont été votés en pleine réflexion et trouve la position du Conseil d'État peu crédible.

Un commissaire Vert partage l'avis du commissaire libéral sur la qualité du travail de la Commission des finances depuis deux semaines. Il note que le travail des deux dernières semaines n'a pas été non plus respectueux du travail préalable des commissaires et des sous-commissions. Il souligne que la question est de savoir si l'on veut un budget ou non. Il relève que les partis gouvernementaux veulent trouver un consensus et une majorité afin d'avoir un budget pour 2012. Il remarque que le parti du Président est un parti d'opposition, qui souhaite semer le doute. Il signale qu'il est 16h30 et que la Commission commence seulement maintenant à voter le budget de l'État de Genève.

Un commissaire socialiste relève les velléités d'accord entre les Verts et le PLR, qui sont des partis gouvernementaux par excellence, avec le PDC. Il regrette le fait d'être mis devant le fait accompli, car il envisageait de travailler autrement. Il considère que le commissaire libéral doit s'adresser avant tout aux membres de son parti qui sont à la base de cette problématique.

Un commissaire UDC fait savoir qu'il a suivi le PLR dans sa démarche pour arriver à un budget équilibré. Il rappelle que le PLR avait annoncé un horizon de coupes à 250 millions, et précise ne pas être certain que toutes ces coupes soient frappées du sceau de l'intelligence. Il note que ce parti a toutefois revu sa position et qu'il va également revoir la sienne. Il explique qu'il va accepter toutes les propositions du Conseil d'État, et qu'il refusera par contre l'enveloppe globale du budget du Conseil d'État qu'il trouve trop déficitaire.

Un commissaire libéral se réserve un argument massue, qu'il n'a pas encore utilisé, pour la séance en plénière. S'agissant des amendements et de la procédure, il rejoint les propos de un commissaire Vert et propose d'aller de l'avant.

Un commissaire MCG se réjouit de recevoir l'argument du commissaire libéral. Il fait savoir que le MCG va accepter tous les amendements du Conseil d'État, et qu'il déposera des amendements pour ajouter 50 millions aux HUG et pour supprimer le DIM. Il ajoute que le MCG n'est pas un parti gouvernemental, et qu'il est contre la politique gouvernementale dans bien des domaines. Il considère que tant que les revendications légitimes du MCG ne seront pas écoutées, et tant que celui-ci ne sera pas au Conseil d'État, le MCG acceptera les amendements du Conseil d'État et en proposera de nouveaux. Il fait savoir que le MCG s'opposera toutefois au budget à la fin.

Un commissaire socialiste invite à la prudence quant à l'acceptation des amendements du Conseil d'État, car il remarque que certains réintroduisent des dépenses, notamment pour les PSD.

Un commissaire PDC indique que le PDC se réjouit des amendements proposés par le Conseil d'État. Il indique qu'il votera ceux-ci et refusera tout nouvel amendement, et qu'il reviendra avec la proposition de la suppression de la demi-annuité uniquement pour 2012.

M. Hiler rappelle que la somme est légèrement dans le noir sur l'exercice 2011 à ce jour. Il signale que l'État dispose d'un milliard de réserve conjoncturelle, dépassant largement les 200 millions. Il indique que le Conseil d'État a voulu sauvegarder la possibilité d'apporter des modifications sur des politiques publiques sensibles et importantes. Il relève qu'il s'agit de faire rouler les trams, d'augmenter les effectifs de la police et de donner les moyens à la réforme du CO. Il rappelle que le fonctionnement en douzièmes ne donne pas de moyens supplémentaires. Il signale qu'il a été travaillé autour de ces trois axes, avec une explosion des dépenses sociales actuellement.

M. Hiler fait savoir que le Conseil d'État est surpris. Il comprend la position du commissaire UDC, mais il lui semble qu'il s'agit aujourd'hui d'une crise d'une extrême gravité. Il remarque que certaines classes en France accueillent trente élèves. Il signale que la réforme des caisses de pension à l'étranger est d'une très grande dureté, notamment en Italie. Il observe qu'il existe le risque que la dette de la moitié des états européens soit rétrogradée du triple A. Il explique que Genève a la chance de pouvoir continuer à améliorer des choses. Il relève que le Conseil d'État propose une démarche paisible et qu'il ne tend pas à la création de dysfonctionnements supplémentaires. Il observe que la moitié des séances de la Commission ont débattu sur la forme et pas sur le fond. Il relève que le but est d'avoir un budget.

M. Hiler souligne que le Conseil d'État ne demande pas de blanc-seing et qu'il s'agit de risques mesurés. Il rappelle qu'il s'agit aujourd'hui d'une crise d'une extrême gravité. Il remarque que certaines classes en France accueillent trente élèves. Il signale que la réforme des caisses de pension à l'étranger est d'une très grande dureté, notamment en Italie. Il observe qu'il existe le risque que la dette de la moitié des états européens soit rétrogradée du triple A. Il explique que Genève a la chance de pouvoir continuer à améliorer des choses. Il relève que le Conseil d'État propose une démarche paisible et qu'il ne tend pas à la création de dysfonctionnements supplémentaires. Il observe que la moitié des séances de la Commission ont débattu sur la forme et pas sur le fond. Il relève que le but est d'avoir un budget.

Un commissaire MCG est énervé par ce discours, car il a l'impression qu'il s'agit de tout ou de rien. Il n'a pas l'impression qu'un refus du budget rendra les élèves analphabètes. Il souhaite pouvoir amender le budget. Il ne comprend pas pourquoi le DIM emploie 300 fonctionnaires. Il rappelle que le MCG est un parti d'opposition qui fera des amendements, même si les débats seront très longs en plénière. Il relève que ce que veulent les Genevois constitue la priorité de son parti.

Il remarque enfin que la fin du deuxième débat n'a pas été votée.

Le Président répond qu'il n'y a pas de vote final du deuxième débat.

Il rappelle que les Commissaires ont reçu l'amendement du Conseil d'État. Il explique que cette liste repart du budget reçu en septembre, avec des amendements du Conseil d'État.

Un commissaire radical propose de voter en bloc cette liste d'amendements du Conseil d'État afin de gagner du temps, même si certains éléments vont être modifiés ensuite.

Un commissaire libéral considère que le montant du déficit de -384 millions constitue un indicateur pour certains amendements.

Le Président fait voter la Commission sur le principe global de la liste, qui ramène la base de la discussion au budget initial amendé par le Conseil d'État.

<p>Pour : 13 (1S ; 3V ; 2PDC ; 2R ; 3L ; 1UDC ; 1MCG) Contre : 1 (1MCG) Abstentions : 1 (1S)</p>
--

Le Président propose d'entendre le DSPE pour les 40 millions des SIG.

Présentation préliminaire du Conseil d'Etat sur le projet de loi modifiant la Loi sur l'organisation des Services industriels de Genève

La proposition de projet de loi modifiant la Loi sur les Services industriels de Genève est distribuée, tout comme la liste des participations des SIG.

Mme Rochat explique que le choix de la redevance pour le domaine public a été fait pour les SIG. Il relève que deux choix étaient dès lors possibles : soit la redevance, soit la rémunération du capital de dotation. Il fait savoir que la deuxième solution heurte la Constitution, qui prévoit un seul taux de rémunération, et que c'est donc la première solution qui a été choisie. Il relève que ce projet de loi prévoit 40 millions sur trois ans, à savoir 40 millions en 2012, en 2013 et en 2014.

Un commissaire MCG est reconnaissant d'avoir obtenu la liste des sociétés dont les SIG participent au capital-actions. Il explique que pour tous ces cas de figure, la politique des SIG a été d'investir dans des sociétés au moyen d'actionnariats privés, avec une volonté de rentabilité, étrangère à la mission première des SIG qui est de fournir de l'eau, de l'électricité et du gaz. Il observe que le schéma du barrage de la Grande Dixence est en train de se répéter. Il fait savoir que le MCG va mener une campagne d'information sur le fonctionnement des SIG, car ceux-ci confondent leur mission publique et les affaires. Il rappelle que le Président des SIG a été invité par EDF France où celui-ci a participé à des repas festifs. Il considère dès lors que les 40 millions demandés ne sont pas suffisants. Il rappelle que le MCG acceptait un déficit entre 220 et 240 millions. Il suggère au SIG de procéder à des emprunts, car ceux-ci disposent de 2,5 milliards en fonds propres. Il considère qu'une politique catastrophique est menée depuis des années par les SIG. Il indique que le MCG demande 250 millions, et qu'il est prêt à entendre une contre-proposition entre 40 et 250 millions.

Mme Rochat rappelle qu'il s'agit de dispositions transitoires, et que l'État n'est pas le seul propriétaire des SIG, car la Ville de Genève détient une part de 30% et les communes 15%. Il procède à la lecture de l'art. 1 al. 6 de la Loi sur l'organisation des Services industriels de Genève (LSIG – L 2 35). Il rappelle que la loi permet cette mesure et que le cadre légal est acceptable.

Un commissaire libéral accueille avec faveur ce projet de loi. Il indique se réserver la possibilité de déposer un amendement pour augmenter la part des SIG si le Conseil d'État n'arrivait pas à proposer par un autre moyen l'objectif de déficit maximum fixé. Il ajoute que ceci étant possible, il peut imaginer voter en faveur du projet de budget, car cet élément constitue l'une des voies possibles pour trouver un consensus.

Mme Rochat rappelle qu'il s'agit d'une redevance au domaine public et, s'agissant de dispositions transitoires, que le taux d'effort est à considérer.

Un commissaire libéral pense qu'il existe une limite à cette ponction, et il n'entend pas dépasser les 100%. Il explique que dans les faits, ce montant amènerait à passer de 29% à 40%, car une vingtaine de millions sont recherchés. Il relève que ceci permettrait de voter le budget.

Un commissaire radical va plus loin et explique qu'un amendement sera formalisé aujourd'hui. Il considère que si le Conseil d'État vient avec des amendements supplémentaires, le montant pourra être réduit. Il ajoute que cet amendement ne peut pas être voté aujourd'hui, car la Commission n'en est pas saisie officiellement.

Un commissaire UDC se méfie des propositions à la louche et demande sur quoi repose le choix du Conseil d'État lorsqu'il passe à 40 millions. Il s'interroge sur le montant du seuil confiscatoire.

Mme Rochat répond qu'il ne faut pas mettre en péril une institution. Il estime que le seuil confiscatoire ne peut pas être déterminé maintenant.

Un commissaire UDC demande s'il serait dommageable pour les SIG d'accepter la proposition du MCG.

Mme Rochat rappelle que le Grand Conseil a voté des objectifs énergétiques et qu'il faut permettre à cette société d'effectuer sa mission.

Un commissaire UDC demande si 80 millions seraient acceptables.

M. BÉGUET explique que la possibilité est de 60 millions sur le cash-flow libre des SIG. Il rappelle que les SIG ont passablement d'investissements pour l'avenir. Concernant la proposition du commissaire MCG, il rappelle qu'une transaction doit avoir un avantage économique, sous peine de devenir confiscatoire. Il considère que l'avantage de relever la redevance pendant une durée limitée enlève l'aspect confiscatoire.

Un commissaire UDC en conclut que la proposition de 80 millions n'est donc pas excessive.

Mme Rochat précise qu'il s'agit de 76 millions.

Un commissaire socialiste relève qu'il faudra voir à quelle commission ce projet de loi sera renvoyé. Il pense qu'il s'agira peut-être de la Commission de l'Énergie. Il observe qu'il est important d'entendre les SIG sur les conséquences de cet élément notamment sur leur capacité d'investissement, vu l'ampleur de cette entreprise. Il souligne qu'il faut bien mesurer les conséquences à long terme d'une mesure qui serait arrangeante à court terme.

Un commissaire MCG constate que des économies supplémentaires sont à faire pour les SIG. Il observe que le capital de SIG France se monte à 100'000 Euros, et qu'il faut le rapatrier. Il ajoute qu'il existe beaucoup de sociétés de ce type au sein des SIG. Il demande formellement de savoir quelle sont les participations de chacune de ces sociétés, car beaucoup de ces propriétés sont des propriétés en cascades.

Mme Rochat note cette demande.

Un collaborateur des SIG répond que le budget 2012 des SIG prévoit un bénéfice de 92 millions. Il explique que les SIG ne sont pas en mesure d'emprunter 250 millions. Il indique que le Conseil d'État doit donner l'autorisation de s'endetter, et que les SIG devront ensuite convaincre les établissements bancaires. Il lui semble difficile de trancher aujourd'hui quel est le montant maximum.

Un commissaire libéral fait savoir que le PLR exclut de porter atteintes aux réserves et aux fonds propres des SIG. Il ajoute que ceci ne doit pas être discuté ici, mais au sein du Conseil d'Administration des SIG et à la Commission de l'énergie. Il suggère de séparer les choses et de respecter les compétences de chacun. Il relève qu'il s'agit maintenant de trouver une solution pour réduire le déficit et définir un montant acceptable. Il propose de porter de 29 à 40% le pourcentage de prélèvement sur la taxe pour l'utilisation du domaine public pour 2012 et 25% pour 2013 et 2014, car il faut trouver 20 millions supplémentaires. Il remarque que si le Conseil d'État vient avec une nouvelle proposition vendredi prochain, il reste possible de revenir sur cette proposition.

Un commissaire libéral demande si l'acte de solidarité des SIG ne se répercutera pas sur ses clients captifs.

Mme Rochat répond que cette ponction aura un effet sur la redevance sur le domaine public et pas sur les coûts de l'énergie.

Un commissaire libéral souhaite être certain que cette ponction n'aura pas d'effet à ce niveau.

Un collaborateur des SIG explique que les 40 millions du projet de loi ne seront pas affectés aux unités d'affaire et aux tarifs. Il relève que globalement, l'augmentation de l'endettement des SIG entraîne des frais financiers qui viendront péjorer les résultats de l'entreprise. Il confirme formellement que ces 40 millions ne se répercuteront pas sur les factures des usagers. Il ajoute que cette affectation sera soumise à différents régulateurs, notamment la Cour des comptes.

Un commissaire MCG demande si cette garantie est aussi possible pour un montant de 60 ou 80 millions.

Un collaborateur des SIG répond que c'est possible si c'est la volonté du législateur.

Un commissaire MCG ne comprend pas pourquoi ces 40 millions posent problème car ils devront de toute façon être empruntés. Il ne comprend pas non plus comment un transfert d'actif de 400 millions a pu être absorbé il y a deux ans.

Un collaborateur des SIG répond que des investissements sont prévus pour 2012, à hauteur de 300 millions, alors que les bénéfices et les amortissements se chiffrent à 200 millions. Il explique qu'il a été prévu de s'endetter de 100 millions, ou de 140 millions en l'état actuel des débats.

Un collaborateur des SIG ajoute qu'un transfert d'actifs a eu lieu en 2008, avec un endettement de 300 millions environ. Il relève qu'un cash-flow libre de 328 millions en 2008 a financé le transfert d'actifs, en recourant à des emprunts sur 25 et 30 ans. Il fait savoir que les SIG ont reçus 118 millions de dividendes ordinaires et extraordinaires d'ALPIQ en 2009, attribués au programme Éco21 à hauteur de 92 millions, et à des investissements dans les énergies renouvelables pour 22 millions de francs. Il observe que ces investissements courent sur plusieurs années, et que les recettes de trésorerie ont permis de continuer le désendettement. Il informe que le cash-flow libre de 2009 se chiffrait à 160 millions, ce qui a permis de réduire l'endettement de ce montant.

Un collaborateur des SIG souligne qu'il faut distinguer deux choses. Il relève que les 4,5 milliards d'actifs sont financés par des fonds étrangers et des fonds propres. Il indique qu'une augmentation des investissements correspond à une augmentation des actifs, qui doit être financée par les recettes annuelles ou par de l'endettement. Il explique que le plan d'affaire à cinq ans prévoit des investissements de l'ordre de 300 millions, portant l'endettement des SIG aux alentours des 900 millions et un milliard de francs. Il relève que si les conditions économiques sont défavorables, les investissements seront réduits ou l'endettement augmenté.

Un commissaire MCG demande si le budget 2012 prévoit des dividendes d'ALPIQ.

Un collaborateur des SIG répond que des dividendes d'ALPIQ ne sont pas prévus, mais que des dividendes d'EOSH le sont, afin de garantir la baisse des tarifs validée pour 1^{er} janvier 2012.

Un commissaire Vert donne la position des Verts, qui sont prêts à voter le projet de loi tel que proposé par le Conseil d'État, mais pas les propositions du PLR. Il rappelle que l'objectif des 350 millions est un objectif du PLR qui ne lie pas les Verts. Il considère qu'il ne faut pas jouer avec les chiffres à ce stade.

Un commissaire socialiste demande si c'est de la volonté du législateur ou des propriétaires des SIG qui dicte le report ou non sur les consommateurs. Il rappelle que les communes pourraient ne pas être d'accord avec cette mesure et qu'il s'agit d'être certain que les SIG ne pourront pas augmenter les tarifs sur les consommateurs.

Mme Rochat répond qu'elle doit consulter un article de la LApEL.

Un collaborateur des SIG précise qu'une non-affectation au consommateur posera problème à la Cour des comptes mais pas à la LApEL. Il rappelle que la Cour des comptes a examiné les comptes des SIG en 2009, et qu'elle a demandé qu'il n'y ait pas de subventionnements croisés. Il relève que les SIG devront financer ces 40 millions d'une manière ou d'une autre à terme, avec soit une diminution des investissements, soit une augmentation de l'endettement ou une adaptation des tarifs.

Un commissaire PDC fait savoir que le PDC se rallie à la proposition des 40 millions. Il indique que si le montant devait être supérieur, le groupe PDC souhaiterait avoir la certitude que ceci n'aura pas d'influence sur les consommateurs.

Le Président rappelle que la proposition faite ce soir est une proposition du Conseil d'État et que la loi n'a pas été votée. Il ajoute que la proposition du passage à 40% devra être faite lors de l'adoption de la loi.

Un commissaire libéral répond que cette proposition sera faite lors de l'examen de la page 18, avec un montant de 60 millions pour l'année 2012.

Le Président propose de revenir au PL 10866 à proprement parler.

Retour au PL 10866 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2012 (LBU-2012) (D 3 70)

Le Président passe à l'examen de l'amendement transversal pour la nature 36, page 347 « Diminution globale sur les subventions ».

Un commissaire radical demande si cet amendement porte sur le principe d'enlever la demi-annuité aux organismes subventionnés.

M. Hiler répond par l'affirmative.

Un commissaire radical demande si le passage à une annuité pour les subventionnés demanderait de doubler cet amendement.

M. Hiler répond à nouveau par l'affirmative. Il explique que c'est le projet de loi sur l'annuité qui s'applique à l'ensemble des subventionnés et que c'est la loi qui déterminera le montant exact. Il suggère de sauter le vote de cet amendement et de voter la loi pour avoir une correspondance entre la loi et l'amendement.

Un commissaire UDC relève que ceci touche aussi le personnel des EMS, mais pas le personnel des petites associations dont les salaires sont calqués sur l'État.

M. Hiler répond qu'il faut être précis, car un certain nombre d'institutions appliquent l'ensemble des grilles salariales et des mécanismes de par la loi. Il précise que d'autres associations se calquent partiellement sur ces grilles de salaires et les mécanismes liés. Il relève que celles-ci auront un choix à prendre: faire comme l'État ou réduire leurs prestations. Il explique qu'elles courront ainsi le risque de payer leurs employés plus que l'État, ce qui aura des répercussions sur les subventions plus tard. Il différencie le mécanisme et la volonté de ces associations. Il estime qu'une partie de ces associations doivent participer à l'effort commun. Il rappelle que les associations s'inspirent généralement de la grille de l'État pour faire leurs engagements. Il ajoute qu'il est rare qu'elles garantissent leurs statuts internes vu leur fragilité. Il précise que ceci ne concerne pas les TPG, ni les SIG et l'AIG qui n'ont pas spécifiquement de référence à ce système dans ce domaine.

Un commissaire UDC demande si l'aide de l'État va être diminuée pour les EMS avec un mécanisme inverse.

M. Hiler répond que les EMS suivent la logique qui prévaut dans les contrats de prestations. Il indique que ces contrats sont formulés hors indexation et hors mécanismes salariaux.

Un commissaire socialiste souhaiterait avoir un tableau avec le bilan actuel des comptes au fur et à mesure des modifications effectuées.

M. Un collaborateur du DF explique que le point de départ est de 437 millions de francs, avant le vote des amendements supplémentaires du Conseil d'État. Il remarque que la Commission vient d'amender pour 12 millions et qu'il s'agit donc actuellement de 425 millions lorsque le vote du PL 10892 sera concrétisé par les amendements à venir immédiatement.

Le Président passe à l'amendement transversal de la page 4 de la liste (page 347 du Tome 1 du PB2012). Il procède au vote en bloc des amendements de la charge du personnel (nature 30, pour un montant de -6'600'500 francs aux charges), les subventions accordées (nature 36, pour un montant de -13'363'996 francs aux charges, ce qui inclut pour moitié la proposition du Conseil d'Etat) et les recettes diverses (nature 43, pour un montant de -4'975 francs aux revenus).

<p>Pour : 9 (2PDC ; 2R ; 3L ; 1UDC ; 1MCG) Contre : 6 (2S ; 3V ; 1MCG) Abstentions : -</p>
--

Ces amendements sont acceptés par la majorité.

POLITIQUE PUBLIQUE A - FORMATION

Le Président passe à la politique publique A - Formation (page 349, page 6 des amendements dans la liste de couleur) « réduction de 1% des indemnités et aides financières ».

M. Hiler explique que chaque département avait pour mission de trouver 1% par rapport à sa politique publique. Il indique que les chefs de département ont fait des arbitrages, validés par le Conseil d'État.

Un commissaire Vert suggère de déjà voter tout ce qui est linéaire pour accélérer les choses.

Le Président met aux voix les amendements pour la « réduction de 1% des indemnités et des aides financières » (natures 365.03301 pour un montant de -328 francs , 365.06801 pour un montant de -1'095 francs et 365.09902 pour un montant de -1'000 francs).

<p>Pour : 12 (3V ; 2PDC ; 2R ; 3L ; 1UDC ; 1MCG) Contre : 2 (2S) Abstentions : 1 (1MCG)</p>

Ces amendements sont acceptés par la majorité.

Un commissaire socialiste propose un amendement des charges de personnel de l'école primaire, à la ligne 30. Il propose d'augmenter ces charges de personnel de quatre millions pour la rentrée scolaire 2012-2013, pour les classes de plus de 20 élèves.

Le Président met aux voix cet amendement.

Pour : 3 (2S ; 1MCG) Contre : 11 (3V ; 2PDC ; 2R ; 3L ; 1UDC) Abstentions : 1 (1MCG)

Cet amendement est refusé par la majorité.

Un commissaire MCG propose d'ajouter quatre millions pour l'intégration des élèves en difficulté avec la langue française. Il relève que la langue constitue un facteur prépondérant d'intégration.

Le Président met aux voix cet amendement.

Pour : 4 (2S ; 2MCG) Contre : 11 (3V ; 2PDC ; 2R ; 3L ; 1UDC) Abstentions : -
--

Cet amendement est refusé par la majorité.

Le Président met aux voix les amendements pour la « réduction de 1% des indemnités et des aides financières » (natures 365.02801 pour un montant de -400 francs et 365.02801 pour un montant de -100 francs).

Pour : 11 (3V ; 2PDC ; 2R ; 3L ; 1UDC) Contre : 2 (2S) Abstentions : 2 (2MCG)
--

Ces amendements sont acceptés par la majorité.

Le Président passe à la nouvelle proposition d'amendement concernant la « recherche d'efficacité sur les états-majors du DIP en ETP », en bleu.

Un commissaire MCG demande de détailler et s'interroge en quoi consiste la recherche d'efficacité.

Un commissaire socialiste relève que cette ligne apparaît plusieurs fois à différents postes.

Un commissaire MCG relève qu'il s'agit de 2,7 millions à la page 6 et 1,5 millions à la page 7.

M. Hiler relève que pour l'école obligatoire, les fonctionnaires sont dans la rubrique P et que la direction générale de l'école primaire occupe des gens qui sont en A01. Il explique que la direction générale de l'enseignement postobligatoire est en A02.

Un commissaire MCG demande s'il s'agit de personnel enseignement ou logistique.

M. Hiler répond que le Département s'est laissé la possibilité de choisir en fonction de la rentrée. Il rappelle que les choses se feront à la rentrée prochaine pour le DIP. Il indique que les effectifs ont été particulièrement bas à la rentrée 2011. Il ajoute que le DIP va jouer sur les classes ou sur le personnel logistique en fonction de la rentrée 2012. Il observe que la logistique est composée de tout ce qui ne fait pas partie du corps enseignant, comme les secrétaires et les éducateurs.

Un commissaire libéral fait remarquer que le résultat du vote sur les SIG a été transmis à M. DECALLET, qui vient de le communiquer sur Léman Bleu.

Le Président met aux voix l'amendement « Recherche d'efficience sur les état-majors du DIP en ETP. » et « Recherche d'efficience sur les charges de personnel de l'ensemble des unités du DIP. » (A01 - nature 30) pour des montants de respectivement -97'738 et -2'542'280 francs.

Pour : 11 (3V ; 2PDC ; 2R ; 2L ; 1UDC ; 1MCG)
Contre : 2 (2S)
Abstentions : 1 (1MCG)

Ces amendements sont acceptés par la majorité.

Le Président met aux voix les amendements de la diminution des revenus de -82 et -2'125 francs (A01 - nature 43).

Pour : 12 (3V ; 2PDC ; 2R ; 3L ; 1UDC ; 1MCG)
Contre : 2 (2S)
Abstentions : 1 (1MCG)

Ces amendements sont acceptés par la majorité.

Le Président met aux voix l'amendement « Recherche d'efficience sur les débours de l'ensemble des unités du DIP. » (A01 - nature 31), diminution de -58'863 francs des charges.

Pour : 12 (3V ; 2PDC ; 2R ; 3L ; 1UDC ; 1MCG)
Contre : 2 (2S)
Abstentions : 1 (1MCG)

Cet amendement est accepté par la majorité.

Le Président met aux voix en bloc les amendements « Réduction de 1% des indemnités et des aides financières » des pages 6 et 7, positions jaunes (A02 natures 365.06401 pour un montant de -697 francs, 365.06801 pour un montant de -1'095 francs, 365.09902 pour un montant de -1'000 francs, 361.02201 pour un montant de -3'110 francs, 365.03501 pour un montant de -210 francs, 365.03901 pour un montant de -10'540 francs, 365.05501 pour un montant de -1'450 francs, 365.08501 pour un montant de -23'185 francs, 365.48501 pour un montant de -3'730 francs, 365.08701 pour un montant de -9'330 francs, 365.08801 pour un montant de -7'420 francs, 365.08901 pour un montant de -40'660 francs, 365.09001 pour un montant de -4'970 francs, 365.09101 pour un montant de -7'435 francs).

Pour : 13 (3V ; 2PDC ; 2R ; 3L ; 1UDC ; 2MCG)
Contre : 2 (2S)
Abstentions : -

Ces amendements sont acceptés par la majorité.

Le Président met aux voix en bloc les amendements en bleu de la page 7 (A02 natures 30 pour un montant de -97'741 francs, 43 pour un montant de -82 francs, 30 pour un montant de -1'445'644 francs, 43 pour un montant de -1'208 francs, et 31 pour un montant de -100'876 francs).

Pour : 13 (3V ; 2PDC ; 2R ; 3L ; 1UDC ; 2MCG)
Contre : 2 (2S)
Abstentions : -

Ces amendements sont acceptés par la majorité.

Le Président passe aux amendements de la page 9, A03.

Un commissaire socialiste propose un amendement pour le GIAP (ligne 362.00601) et de donner un million de plus à cette institution qui est débordée actuellement.

Un commissaire MCG propose d'y attribuer trois millions supplémentaires.

Le Président met aux voix la proposition d'augmentation de 3 millions.

Pour : 4 (2S ; 2MCG) Contre : 11 (3V ; 2PDC ; 2R ; 3L ; 1UDC) Abstentions : -
--

Cet amendement est refusé par la majorité.

Le Président procède au vote sur la proposition d'augmentation d'un million.

Pour : 4 (2S ; 2MCG) Contre : 11 (3V ; 2PDC ; 2R ; 3L ; 1UDC) Abstentions : -
--

Cet amendement est refusé par la majorité.

Un commissaire MCG propose d'ajouter 500'000 francs pour l'AJETA (ligne 365.07501).

Le Président met aux voix cette proposition.

Pour : 2 (1S ; 2MCG) Contre : 11 (3V ; 2PDC ; 2R ; 3L ; 1UDC) Abstentions : 1 (1S)

Cet amendement est refusé par la majorité.

Mme EMERY TORRACINTA demande des informations sur la troisième ligne (nature 365.04201).

Un collaborateur du DIP répond qu'il s'agit des frais de placement hors canton, et que le solde des écarts est comptabilisé dans cette rubrique.

Le Président met aux voix en bloc les amendements en jaune de la page 9 (A03 – natures 364.03401 pour un montant de -1'700 francs, 362.00601 pour un montant de -34'600 francs, 365.04201 pour un montant de -850 francs, 365.05601 pour un montant de -300 francs, 363.07101 pour un montant de -292'174 francs, 364.03101 pour un montant de -227'005 francs, 365.03101 pour un montant de -3'164 francs, 365.04401 pour un montant de -1'300 francs, 365.04701 pour un montant de -14'340 francs, 365.04801 pour un montant de -900 francs, 365.05001 pour un montant de -3'483 francs, 365.05301 pour un montant de -1'344 francs, 365.05801 pour un montant de -4'819 francs, 365.07501 pour un montant de -10'946 francs, 365.07601 pour un montant de -61'306 francs, 365.07701 pour un montant de -14'495 francs, 365.07901 pour un montant de -3'609 francs, 365.08001 pour un montant de -68'068 francs).

Pour : 10 (3V ; 2PDC ; 2R ; 2L ; 1UDC) Contre : 4 (2S ; 2 MCG) Abstentions : -

Ces amendements sont acceptés par la majorité.

Le Président met aux voix en bloc les amendements en bleu de la page 9 (A03 natures 30 pour un montant de -97744 francs, 43 pour un montant de -82 francs, 30 pour un montant de -31'290 francs, 43 pour un montant de -26 francs et 31 pour un montant de -104'755 francs).

Pour : 12 (3V ; 2PDC ; 2R ; 2L ; 1UDC ; 2MCG)
Contre : 2 (2S)
Abstentions : -

Ces amendements sont acceptés par la majorité.

Le Président met aux voix les amendements en jaune de la page 10 sauf les natures 363.00102 et 363.40102 (A04 – natures 365.03601 pour un montant de -400 francs, 365.03702 pour un montant de -147'750 francs, 361.07701 pour un montant de -449'620 francs, 361.07801 pour un montant de -220'640 francs, 361.07802 pour un montant de -192'250 francs, 363.07701 pour un montant de -43'800 francs, 363.07801 pour un montant de -91'648 francs et 363.07802 pour un montant de -19'040 francs).

Pour : 13 (3V ; 2PDC ; 2R ; 3L ; 1UDC ; 2MCG)
Contre : 2 (2S)
Abstentions : -

Ces amendements sont acceptés par la majorité.

Un commissaire socialiste propose un amendement pour la nature 363.00102 (Université de Genève) et d'ajouter 500'000 francs par rapport à ce qui a été demandé.

Un commissaire libéral demande en quoi consistent les montants restituables de la nature 363.40102.

Un collaborateur du DIP répond que ces montants sont prévus par la convention d'objectifs et qu'il s'agit d'une estimation du montant que l'Université est sensée restituer à l'État.

Un commissaire libéral considère qu'il n'y a aucun sens à la diminuer.

Le Président met aux voix l'amendement A04 362.00102 et la diminution de -3'287'123 francs aux charges.

Pour : 13 (3V ; 2PDC ; 2R ; 3L ; 1UDC ; 2MCG)
Contre : 2 (2S)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté par la majorité.

Le Président considère que l'amendement du commissaire socialiste est par conséquent caduc.

Le Président met aux voix l'amendement A04 362.40102 et la diminution de 63'440 francs aux charges.

Pour : 12 (3V ; 2PDC ; 2R ; 2L ; 1UDC ; 2MCG)
Contre : 3 (2S ; 1L)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté par la majorité.

Le Président met aux voix en bloc les amendements A04 363.17701 pour un montant de -450'000 francs, 363.17801 pour un montant de -300'000 francs et 363.17802 pour un montant de -225'000 francs.

Pour : 13 (3V ; 2PDC ; 2R ; 3L ; 1UDC ; 2MCG)
Contre : 2 (2S)
Abstentions : -

Ces amendements sont acceptés par la majorité.

Le Président met aux voix la politique publique A – Formation dans son ensemble avec les amendements du Conseil d'État.

Pour : 12 (3V ; 2PDC ; 2R ; 3L ; 1UDC ; 1MCG)
Contre : 3 (2S ; 1MCG)
Abstentions : -

Cette politique publique est acceptée par la majorité.

POLITIQUE PUBLIQUE B – EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

Le Président passe à l'examen de la politique B – Emploi, marché du travail. Il salue la présence de M. LONGCHAMP.

Un commissaire MCG demande des informations sur la nature 35.

M. Longchamp répond qu'il s'agit d'une hausse des prestations suite à la votation populaire d'il y a huit jours, et qu'il s'agit de mesures prévues d'augmentation de la prise en charge des loyers pour les gens à l'aide sociale. Il explique que ceci n'a pas d'incidence sur la politique B.

Le Président met aux voix le passage de la nature 35 (B01) vers la nature 366.00105 (C03) avec -1,4 millions de francs aux charges.

Pour : 11 (3V ; 2PDC ; 2R ; 2L ; 1UDC ; 1MCG)
Contre : -
Abstentions : 2 (2S)

Cet amendement est accepté par la majorité.

Un commissaire socialiste fait suite à sa proposition lors du deuxième débat et propose un amendement pour augmenter de 50'00 francs (de 50'000 francs à 100'000 francs) le montant attribué aux intermittents du spectacle, nature 365.00219.

Le Président met aux voix cette proposition.

Pour : 2 (2S)
Contre : 8 (2PDC ; 2R ; 2L ; 1UDC ; 1MCG)
Abstentions : 3 (3V)

Cet amendement est refusé par la majorité.

Le Président met aux voix la politique publique B – Emploi, marché du travail dans son ensemble avec l'amendement voté.

Pour : 10 (3V ; 2PDC ; 2R ; 2L ; 1UDC ; 1MCG)
 Contre : 1 (1S)
 Abstentions : 1 (1S)

Cette politique est acceptée par la majorité.

POLITIQUE PUBLIQUE C – ACTION SOCIALE

Le Président passe à l'examen de la politique publique C – Action sociale.

Un commissaire socialiste propose un amendement à la rubrique C05 pour donner 100'000 francs supplémentaires à ELISA (nature 365.05104)

Le Président met aux voix cette proposition.

Pour : 2 (2S)
 Contre : 7 (1PDC ; 2R ; 2L ; 1UDC ; 1MCG)
 Abstentions : 5 (3V ; 1L ; 1MCG)

Cet amendement est refusé par la majorité.

Un commissaire socialiste propose un amendement à la rubrique C03, nature 361.00.312, et il suggère d'enlever 2'800 francs à la page 430 et de rester au même montant que l'année passée.

M. Longchamp explique qu'il s'agit d'une conférence intercantonale, ce qui pose problème. Il estime que cette économie vaudra six mois de correspondance avec tous les autres cantons. Il considère que cela ne mérite pas 2'800 francs.

Un commissaire socialiste retire alors son amendement et il espère que les autres cantons ne prendront pas des mesures similaires.

Le Président met aux voix la politique publique C – Action sociale dans son ensemble.

Pour : 13 (3V ; 2PDC ; 2R ; 3L ; 1UDC ; 2MCG)
 Contre : 1 (1S)
 Abstentions : 1 (1S)

Cette politique publique est acceptée par la majorité.

Le Président appelle la politique publique D – PERSONNES AGEES

Le Président appelle le programme D01 – Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Les commissaires acceptent l'amendement proposé par le CE sur la nature 365 « Institutions privées », d'un montant de - 5 213 760 F, par :

Pour : 11 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)
 Contre : 3 (2 S, 1 MCG)
 Abstention : --

Un commissaire socialiste demande, suite à la lettre adressée aux députés et au Département par la Fegems, quelle est la position du Conseil d'Etat par rapport à la question du salaire des aides-soignants dans les EMS et ailleurs.

M. Longchamp répond que, dans la négociation, les syndicats eux-mêmes ont reconnu que la situation était différente entre les EMS et les HUG. La négociation pour les EMS aura lieu en 2012. Toutefois, l'estimation de la Fédération genevoise des EMS et celle du Conseil d'Etat diffèrent dans un rapport de 1 à 4 (environ 6 millions pour la Fegems, environ 1.5 million pour le CE).

Un commissaire socialiste propose un amendement d'augmentation de 1.5 million pour la mise en place du même mécanisme salarial pour les EMS qu'aux HUG. Il présente aussi un amendement de + 10 000 000 pour l'application de l'IN 125 (engagement de personnel supplémentaire).

Le Président met aux voix les amendements du commissaire socialiste.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire socialiste de + 1 500 000 F pour la mise en place du même mécanisme salarial pour les EMS qu'aux HUG par :

Pour : 3 (2 S, 1 MCG)
Contre : 10 (2 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)
Abstention : 1 MCG

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire socialiste de + 10 000 000 F pour la mise en œuvre de l'IN 125 par :

Pour : 4 (2 S, 2 MCG)
Contre : 10 (2 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)
Abstention : --

Un commissaire MCG propose le même amendement avec un montant deux fois moins élevé, c'est-à-dire une augmentation de 5 millions (correspondant au montant économisé au programme D01). Il rapporte qu'il existe un manque flagrant de personnel dans les EMS, notamment en termes de civiliste et en particulier le week-end.

M. Longchamp rappelle que s'il est vrai que si la commission a économisé 5 000 000 F, elle doit tenir compte de l'augmentation de 3 700 000 prévue au programme D02.

Un commissaire MCG modifie alors son amendement et propose une augmentation de 1.5 million (+1 500 000 F), amendement que le Président met aux voix :

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire MCG +1 500 000 F pour la mise en œuvre de l'IN 125 par :

Pour : 4 (2 S, 2 MCG)
Contre : 10 (2 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)
Abstention : --

Le Président appelle le programme D02 – Soutien financier individuel aux personnes âgées.

M. Longchamp explique l'amendement à la nature 366.00123 « Prestations complémentaires fédérales » + 3 700 000 F est la contrepartie de la diminution de 5 millions votée au programme D01.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 366.00123 « Prestations complémentaires fédérales -AVS », d'un montant de + 3 700 000 F, par :

Pour : 11 (2 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)
Contre : --
Abstention : 3 (2S, 1MCG)

Le Président aborde le thème des natures 366.00123 « Prestations complémentaires fédérales » et 366.00126 « Prestations complémentaires cantonales ».

M. Longchamp explique que le Conseil d'Etat propose une diminution de 1 166 240 F, qui découle d'un nouveau calcul des loyers de EMS d'une part. D'autre part une réduction de 433 760 F, découlant d'une révision des prestations complémentaires.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur la nature 366.00123 « Prestations complémentaires fédérales » -1 166 240 F et sur la nature 366.00126 « Prestations complémentaires cantonales » - 433 760 F, par :

Pour : 11 (2 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC 1 MCG)
Contre : --
Abstention : 3 (2 S, 1 MCG)

Vote d'ensemble sur la politique publique D – PERSONNES AGEES

Les commissaires acceptent la politique publique D – PERSONNES AGEES dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 11 (2 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC 1 MCG)
Contre : 2 S
Abstention : 1 MCG

Le Président appelle la politique publique E – HANDICAP

Le Président appelle le programme E02 – Soutien financier individuel aux personnes handicapées.

M. Longchamp explique qu'il s'agit des mêmes mesures que celles votées à l'instant pour les personnes âgées, appliquées aux personnes handicapées (montants beaucoup moins élevés).

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur les natures 366.00128 « Prestations complémentaires fédérales » et 366.00131 « Prestations complémentaires cantonales », pour un montant de respectivement – 120 318 F et – 44 682 F, par :

Pour : 11 (2 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)
Contre : --
Abstention : 3 (2 S, 1 MCG)

Vote d'ensemble sur la politique publique E – HANDICAP

Les commissaires acceptent la politique publique E – HANDICAP dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 11 (2 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)
 Contre : --
 Abstention : 3 (2 S, 1 MCG)

Information du Conseil d'Etat sur le projet de modification de la part du bénéfice de l'Aéroport international de Genève reversée à l'Etat

M. Longchamp rappelle qu'actuellement, les statuts de l'aéroport stipulent qu'au moins la moitié du bénéfice de cette institution revient à l'Etat. Dans la pratique cependant, l'aéroport a gardé ces dernières années une part relativement faible de son bénéfice, environ 25 %, ce qui encourageait peu l'institution à essayer de faire croître son bénéfice. En conséquence, le Conseil d'Etat propose un système plus incitatif : l'Etat garderait un pourcentage de 50% mais une somme d'au moins 30 millions (30 millions jusqu'à 60 millions de bénéfice, puis 50 % du bénéfice). Par la loi actuelle, la décision appartient uniquement au Conseil d'Etat. La direction de l'aéroport, même si elle préférerait le statu quo, a exprimé sa préférence pour ce système plutôt qu'une augmentation du pourcentage revenant à l'Etat.

Un commissaire MCG considère la proposition comme intéressante, au vu de la somme parfois très petite revenant à l'Etat. Il estime que le système actuel n'incitait pas assez l'aéroport à faire un bénéfice conséquent. Il rappelle qu'il existe de nombreux moyens, parfois même salutaire, de réduire le bénéfice d'une entreprise.

PL 10866 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2012 (LBu-2012) (D 3 70) (suite)Le Président appelle la politique publique F – ENVIRONNEMENT ET ENERGIELe Président appelle le programme F01 – Protection de l'environnement.

Les commissaires acceptent les quatre amendements présentés par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales » - 4 200 F, nature 20 « Charges de personnel » d'un montant de - 24 680 F, nature 31 « Dépenses générales » d'un montant de - 426 181 F et la nature 364.00117 « Soutien aux activités d'information, de sensibilisation et de formation à la SADEC » d'un montant - 500 F par :

Pour : 11 (3 V, 2 PDC, 2 R, 2 L, 2 MCG)
 Contre : 2 S
 Abstention : --

Un commissaire socialiste annonce plusieurs amendements sur les différents programmes de la politique publique F, qui sont en fait la reprise de ceux qu'il avait proposé la semaine dernière, tout en ayant adapté les montants conformément aux remarques du commissaire Vert.

Les commissaires refusent en bloc les amendements du commissaire socialiste, sur le programme F01 d'un montant de – 300 000 F, sur le programme F02 d'un montant de – 150 000 F, sur le programme F03 d'un montant de – 150 000 F, sur le programme F04 d'un montant de – 225 000 F et sur le programme F05 d'un montant de – 65 000, par :

Pour : 2 S
 Contre : 8 (3 V, 2 PDC, 1 R, 2 L)
 Abstentions : 3 (1 R, 2 MCG)

Le Président appelle le programme F02 – Énergie

Un commissaire libéral propose un amendement au programme F02 – Energie, nature 42 « Revenus des biens » : passer de 40 à 60 millions, précisant que son intention est de ne procéder uniquement que pour 2012. En 2013 et 2014, le montant serait à chaque fois de 30 millions, pour un total sur 3 ans équivalent à trois fois 40 millions, soit 120 millions. Un commissaire libéral annonce que le groupe PLR retirerait cet amendement en séance plénière au cas où le CE proposerait une modification du budget, peu importe l'endroit, d'un montant équivalent.

Les commissaires acceptent l'amendement du commissaire libéral à la nature nature 42 « Revenus des biens » de + 60 000 000 F (comprenant les +40 000 000 proposés par le CE), par :

Pour : 12 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 2 MCG)
 Contre : 2 S
 Abstention : --

Les commissaires acceptent en bloc les amendements présentés par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales » - 300 F, nature 30 « Charge de personnel – 7 456 F, nature 31 « Dépenses générales » - 3 620 F, sur la nature 362.00113 « Fonds énergie des collectivités publiques : subventions accordées aux communes » - 860 F et sur la nature 364.00314 « Subventions pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie » - 20 000 F, par :

Pour : 11 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)
 Contre : 2 S
 Abstention : 1 MCG

Le Président appelle le programme F03 – Gestion des eaux

Les commissaires acceptent en bloc les amendements présentés par le CE sur la nature 367.07010 « Fonds cantonal de renaturation : participation dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers » - 8 700 F, nature 31 « Dépenses générales » - 70 300 F et nature 367.07010 « Participation dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers » - 4 100 F, par :

Pour : 11 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)
 Contre : 2 S
 Abstention : 1 MCG

Le Président appelle le programme F04 - Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein-air

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur la nature 362.07014 « Fonds forestier : subventions aux communes » - 6 000 F et sur la nature 365.07018 « Fonds forestier : subventions diverses » - 25 000 F, par :

Pour : 11 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)
Contre : 2 S
Abstention : --

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur les natures 31 « Dépenses générales » - 53 500 F et 362.07014 « Subventions aux communes (liées aux subventions fédérales) » - 2 700 F, par :

Pour : 11 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)
Contre : 2 S
Abstention : --

Les commissaires acceptent les deux amendements présentés par le CE sur les natures 365.00208 « Promotion de l'agriculture » - 17 300 F et 365.02220 « Améliorations structurelles » - 16 700 F, par :

Pour : 11 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)
Contre : 2 S
Abstention : --

Les commissaires acceptent les 3 amendements présentés par le CE sur les natures 31 « Dépenses générales » - 16 100 F, 365.00208 « Promotion de l'agriculture » - 7 900 F et 365.02220 « Améliorations structurelles » - 7 800 F, par :

Pour : 11 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)
Contre : 2 S
Abstention : --

Vote d'ensemble sur la politique publique F – ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

Les commissaires acceptent la politique publique F – ENVIRONNEMENT ET ENERGIE dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 11 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)
Contre : 2 S
Abstention : --

Le Président appelle la politique publique G – AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Le Président appelle le programme G01 – Accès au logement

Un commissaire socialiste aimerait savoir comment le montant de 50 000 F a été calculé concernant l'amendement de diminution des subventions en faveur des habitations mixtes. Il estime que réduire le poste du logement subventionné est une mauvaise idée, car cela pénalise des personnes aux moyens modestes. Un commissaire socialiste propose un amendement pour augmenter ce poste de 100 000 F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire socialiste de + 100 000 F sur la nature 366.08150 « Subvention en faveur des habitations mixtes », par :

Pour : 2 S
 Pour : 11 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)
 Abstention : --

Le Président met aux voix l'amendement présenté par le CE d'une diminution de 50 000 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 366.08150 « Subvention en faveur des habitations mixtes » - 50 000 F, par :

Pour : 11 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)
 Contre : 2 S
 Abstention : --

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales » de - 20 000 F, par :

Pour : 11 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)
 Contre : 2 S
 Abstention : --

Le Président appelle le programme G02 – Aménagement du territoire.

Un commissaire socialiste propose un amendement sur la nature 30 « Charges de personnel » d'un montant de - 1 225 000 F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire socialiste sur la nature 30 « Charges de personnel » d'un montant de - 1 225 000 F, par :

Pour : 3 (2 S 1 MCG)
 Contre : 10 (3 V, 2 PDC, 1 R, 3 L, 1 MCG)
 Abstention : 1 R

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales » de - 170 000 F, par :

Pour : 11 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)
 Contre : 2 S
 Abstention : --

Le Président appelle le programme G04 – Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Les commissaires acceptent les deux amendements présentés par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales » pour des montants de - 9 100 F et de - 15 000 F, par :

Pour : 11 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)
 Contre : 2 S
 Abstention : 1 MCG

Vote d'ensemble sur la politique publique G – AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Les commissaires acceptent la politique publique G – AMENAGEMENT ET LOGEMENT dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 11 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)
 Contre : 2 S
 Abstention : 1 MCG

Le Président appelle la politique publique H – SECURITE ET POPULATION.

Le Président accueille Mme Isabelle Rochat, Conseillère d'Etat, Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE) et M. Marc BRUNAZZI, Directeur administratif et financier (DSPE).

Un commissaire MCG demande si les « Charges de personnel » s'appliquent également au personnel de la police, ce que lui confirme le Département.

Un commissaire MCG rappelle qu'il existe un problème dans le domaine de la sécurité et que Mme Rochat a besoin des moyens nécessaires à sa politique. Un commissaire MCG propose un amendement de + 10 000 000 F. En cas de refus, il annonce d'ores et déjà un amendement d'une augmentation moins importante de + 5 000 000 F.

Le Président indique que, comme cela concerne le programme H02, cela sera traité après le programme H01.

Le Président appelle le programme H01 - Population, droit de cité et migration.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 363.00215 « Fondation romande de détention », d'un montant de - 50 000 F, par :

Pour : 12 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 2 MCG)
 Contre : --
 Abstention : 2 S

Un commissaire MCG demande pourquoi on évoque une diminution de 1.7 million, dont 1 million pour des réductions linéaires.

Un collaborateur du DSPE répond que pour arriver à la réduction globale de 1% demandé par le CE, soit 0.33% de plus que 0.67% initial, il a fallu couper à hauteur de 700 000 F pour des

coupes ponctuelles dans le département et à hauteur de 1 million de façon linéaire sur l'ensemble du département.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur les natures 30 « Charges de personnel » d'un montant de - 46 206 F et 31 « Dépenses générales » d'un montant de - 3 029 F, par :

Pour : 11 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)
 Contre : 4 (2 S, 2 MCG)
 Abstention : --

Le Président appelle le programme H02 – Sécurité publique.

La commission en vient à l'amendement proposant une augmentation de 2 000 000 F en prévision des frais occasionnés par le règlement des heures supplémentaires des corps de police.

Un commissaire MCG demande comment ce montant a été calculé et s'il est suffisant.

Un collaborateur du DSPE affirme qu'un état des lieux sera dressé à la fin 2012 et qu'il est difficile de prévoir avec certitude à quelle hauteur ce montera ces coûts.

Un commissaire MCG demande tout de même si on ne peut pas calculer au plus juste et redemander d'où vient ce montant. On lui répond que ce chiffre est arbitraire et qu'il provient, en fait, de la commission.

Un commissaire socialiste rappelle que le montant de 2 millions ne vient pas de la commission, mais qu'il est arbitraire et qu'il provient du Département. Il estime en outre qu'il ne faut pas augmenter les heures supplémentaires des policiers mais qu'il est plus intelligent d'engager de nouveaux policiers.

Un commissaire libéral, en tant que auditeur du département, fait remarquer qu'il était important qu'un montant figure au budget, même s'il devait être modifié par la suite.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire MCG de + 3 000 000 F au poste « Charges de personnel » pour les heures supplémentaires de la police, par :

Pour : 2 MCG
 Contre : 13 (2 S, 3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)
 Abstention : --

Un commissaire MCG, au sujet de l'amendement sur la Fondation des parkings, estime qu'il s'agit du poste où une augmentation est la moins justifiée. Il propose un amendement de - 2 500 000 F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire MCG de - 2 500 000 F à la nature 363.00118 « Fondation des parkings », par :

Pour : 2 MCG
 Contre : 12 (1 S, 3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)
 Abstention : 1 S

Un commissaire MCG propose un deuxième amendement, moins ambitieux, à hauteur de -500 000 F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire MCG de - 500 000 F à la nature 363.00118 « Fondation des parkings », par :

Pour : 2 MCG
 Contre : 13 (2 S, 3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)
 Abstention : --

Un commissaire MCG propose finalement l'annulation de l'augmentation proposée par le CE, soit une diminution de 98 775 F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire MCG de - 98 775 F à la nature 363.00118 « Fondation des parkings », par :

Pour : 2 MCG
 Contre : 13 (2 S, 3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)
 Abstention : --

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 363.00118 « Fondation des parkings », d'un montant de + 98 775 F, par :

Pour : 6 (3 V, 2 PDC, 1 UDC)
 Contre : 2 MCG
 Abstention : 7 (2 S, 2 R, 3 L)

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur les natures 30 « Charges de personnel » d'un montant de - 539 512 F et 31 « Dépenses générales » d'un montant de - 154 142 F, par :

Pour : 11 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)
 Contre : 2 MCG
 Abstentions : 2 S

Un commissaire MCG propose désormais son/ses amendement(s) annoncés quelques minutes auparavant (+ 10 millions, + 5 millions). Les augmentations de charges seraient utilisées pour engager du personnel de police et pénitenciers.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire MCG sur la nature 30 « Charges de personnel » d'un montant de de + 10 000 000 F, par :

Pour : 2 MCG
 Contre : 13 (2 S, 3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)
 Abstention : --

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire MCG sur la nature 30 « Charges de personnel » d'un montant de de + 5 000 000 F, par :

Pour : 2 MCG
 Contre : 13 (2 S, 3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)
 Abstention : --

Le Président appelle le programme H03 – Sécurité civile.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 362.07011 « Instruction » d'un montant de – 3 200 F, par :

Pour : 11 (3 V 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)
 Contre : --
 Abstentions : 4 (2 S, 2 MCG)

Les commissaires acceptent en bloc les amendements présentés par le CE sur les natures 31 « Dépenses générales » et 362.07011 « Instruction » d'un montant de respectivement – 23 200 F et de - 1 600 F, par :

Pour : 12 (3 V 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 3 (2 S, 1 MCG)

Le Président appelle le programme H04 – Armée et obligation de servir.

Un commissaire socialiste s'interroge sur le fait que les musiques cantonales se trouvent dans le programme armée et obligation de servir, surtout que le budget est désormais organisé par politique publique et plus par département.

Un commissaire libéral répond cela s'explique pour des raisons historiques. La plupart de ces ensembles de musique sont en effet d'anciens corps d'armée et leurs instruments sont gardés à l'arsenal.

Les commissaires acceptent en bloc 4 amendements présentés par le CE sur les natures 30 « Charges de personnel » d'un montant de – 8 083 F, 31 « Dépenses générales » d'un montant de – 431 F, 363.00105 « Habillement et équipement des musiques cantonales » d'un montant de – 200 F et 363.00203 « Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales » d'un montant de - 400 F, par :

Pour : 15 (2 S, 3 V 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)
 Contre : --
 Abstention : --

Un commissaire socialiste propose un amendement pour réduire à 2 le nombre d'abonnements pour les revues militaires.

Les commissaires acceptent l'amendement du commissaire socialiste sur la nature 31 « Dépenses générales » d'un montant de – 450 F, par

Pour : 8 (2 S, 3 V, 2 PDC, 1 R)
 Contre : 6 (3 L, 1 UDC 2 MCG)
 Abstention : --

Le Président appelle le programme H05 – Admission à la circulation routière et à la navigation.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur les natures 30 « Charges de personnel » d'un montant de – 25 592 F et 31 « Dépenses générales » d'un montant de – 3 600 F, par :

Pour : 13 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)
 Contre : --
 Abstention : 2 S

Le Président appelle le programme H06 – Exécution des poursuites et faillites

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur les natures 30 « Charges de personnel » d'un montant de – 114 651 F et 31 « Dépenses générales » d'un montant de – 23 986 F, par :

Pour : 13 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)
 Contre : --
 Abstention : 2 S

Un commissaire socialiste s'inquiète d'une diminution possible d'environ 25% du budget alloué à la réinsertion (366.00117 « Reclassement des détenus libérés » - 50 000 F). Pour lui, il ne faut pas réduire cette charge car les détenus ont déjà suffisamment de peine à ne pas récidiver.

Un commissaire libéral regrette de devoir admettre qu'il est d'accord avec le commissaire socialiste. Il déclare que la réinsertion est déjà l'enfant pauvre du Département. Selon lui, il faudrait plutôt augmenter ce poste.

Mme Rochat déclare qu'elle est consciente du manque de moyens alloués à la réinsertion. Elle s'étonne un peu de cette prévision de coupe, qu'elle considère comme pas judicieuse.

Les commissaires refusent l'amendement présentés par le CE sur la nature 366.00117 « Reclassement des détenus libérés » d'un montant de – 50 000 F, par :

Pour : 6 (1 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC)
 Contre : 9 (2 S, 3 V, 1 PDC, 1 L 2 MCG)
 Abstention : --

Un commissaire MCG propose alors un amendement pour augmenter cette dépense de 50 000 F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire MCG sur la nature 366.00117 « Reclassement des détenus libérés » d'un montant de + 50 000 F, par :

Pour : 2 MCG
 Contre : 12 (1 S, 3 V, 2 PDC, 1 R, 3 L, 1 UDC)
 Abstention : 1 S

Un commissaire libéral, suite au refus par la commission de l'amendement du CE sur la nature 366.00117, annonce qu'il proposera un amendement d'un montant de 50 000 F sur un poste qui ne fait pas débat afin de ne pas diminuer les propositions d'économies du CE.

Un commissaire socialiste s'étonne de la prise de position du commissaire libéral, car la commission a déjà pris plusieurs mesures d'économies plus importantes que celles proposées par le CE.

Un commissaire libéral répond que sa position est conforme à la discussion menée entre les groupes la veille.

La commissaire socialiste déclare ne pas y avoir assisté.

Un commissaire libéral renvoie la députée au membre du groupe socialiste qui y était présent.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le CE sur les natures 30 « Charges de personnel » d'un montant de – 143 007 F et 31 « Dépenses générales » d'un montant de – 165 901 F, par :

Pour : 11 (3 V, 2 PDC, 1 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)
Contre : --
Abstentions : 4 (2 S, 1 R, 1 MCG)

Le Président indique que l'amendement de -50'000 F à la rubrique 366.00117 figurant en fin de liste pour le programme H07 est une répétition de celui voté il y a quelques minutes ; il est donc retiré par le Département.

Le Président appelle le programme H08 – Droits humains.

Un commissaire MCG rappelle que les personnes désignées par le poste « Financement du dispositif d'intégration des permis F et B Réfugiés » ne sont pas des personnes frappées de non-entrée en matière. Selon lui, l'Etat doit tout faire pour les intégrer. Il appelle donc ces collègues à refuser cet amendement.

Un collaborateur du DSPE précise qu'il s'agit en fait d'une augmentation, que l'amendement représente une baisse de l'augmentation de cette rubrique (augmentation de 750 000 F par rapport à 2011).

Le Président annonce qu'il mettra aux voix les amendements un par un.

Concernant l'aide au développement, un commissaire socialiste rappelle sa question de la semaine précédente. Il demande à combien devrait se monter le montant de l'aide au développement afin de respecter le taux de 0.7% du PIB.

Mme Rochat répond qu'il faut considérer les dépenses publiques sur le canton dans leur ensemble. En effet, si le canton est à 0.22 %, le taux passe à environ 0.5 % si l'on prend en compte les budgets du canton et des communes ensemble (56% des dépenses totales en Suisse).

Un commissaire socialiste estime, au vu de cette réponse, qu'il n'y a pas lieu de diminuer ce poste, car l'objectif de 0.7 % n'est pas atteint.

Le Président met aux voix les amendements un par un.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 367.00112 « Aide aux pays en voie de développement » d'un montant de - 170 000 F, par :

Pour : 13 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)
 Contre : 2 S
 Abstention : --

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 365.00151 « Financement du dispositif d'intégration des permis F et B Réfugiés » d'un montant de - 750 000 F, par :

Pour : 8 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)
 Contre : 4 (2 S, 2 MCG)
 Abstention : 3 V

Un commissaire MCG propose de diminuer la nature « Aide aux pays en voie de développement » d'un montant de 1 million, afin de faire un chiffre rond.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire MCG sur la nature 367.00112 « Aide aux pays en voie de développement » d'un montant de - 1 000 000 F, par :

Pour : 2 MCG :
 Contre : 13 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)
 Abstention : --

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 367.00112 « Aide aux pays en voie de développement » d'un montant de - 580 000 F, par :

Pour : 9 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)
 Contre : 2 S
 Abstention : 4 (3 V, 1 MCG)

Un commissaire libéral réitère un amendement sur la nature 365.00303, qu'il avait présenté la semaine précédente. Il propose de donner 1'500'000 supplémentaire au CICR. Il reste persuadé que cet argent est nécessaire et utile.

Un commissaire socialiste demande si l'argument du commissaire libéral d'un peu avant consiste à dire que si on rajoutait des dépenses supplémentaires au Conseil d'Etat, cela en ferait baisser d'autres.

Le Président met aux voix l'amendement du commissaire libéral pour le CICR, d'un montant de +1'500'000 F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le commissaire libéral pour le CICR, d'un montant de 1'500'000 F, par :

Pour : 6 (1V, 1PDC, 2L, 2MCG)
 Contre : 1 (1S)
 Abstentions : 7 (1S, 2V, 1PDC, 2R, 1L)

Le Président continue avec les trois derniers amendements du programme H08 « Droits humains ».

Un commissaire libéral propose un amendement sur le n° 04.38M2, nature 30, « Charges de personnelles ». Il propose de compenser l'amendement postérieur du commissaire socialiste en diminuant à 56°135°F au lieu de 6°135°F.

M. Unger explique que la masse salariale concerné par cet amendement est à la limite, ce qui veut dire qu'il n'y aura pas le budget pour assurer les charges salariales de l'ensemble de l'Office des Droits Humains.

Un commissaire libéral signale qu'il retire son amendement, et qu'il le fera sous une autre rubrique.

Le Président met aux voix les amendements en bloc du CE sur n° 04.38M2, sur la nature 30 « Charges de personnelles » d'un montant de -6°135°F, sur la nature 31 « Dépenses générales » d'un montant de -1°193°F, et sur la nature 367.00112 « Aide aux pays en voie de développement (dont af pour Mandat Int.) d'un montant de -40°000°F.

Les commissaires acceptent en bloc les amendements présentés par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -6°135°F, sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -1°193°F, et sur la nature 367.00112 « Aide aux pays en voie de développement (dont af pour Mandat Int.), d'un montant de -40°000°F, par :

Pour : 11 (3V, 2PDC, 2R, 2L, 2MCG)
Contre : 2 (2S)
Abstentions : --

Vote d'ensemble sur la politique publique H – SECURITE ET POPULATION

Le Président met aux voix la politique publique H – SECURITE ET POPULATION dans son ensemble.

Les commissaires acceptent la politique publique H – SECURITE ET POPULATION dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 11 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1MCG)
Contre : 3 (2S, 1MCG)
Abstentions : --

Le Président appelle la politique publique I – JUSTICE

Le Président explique qu'il n'y a pas d'amendement proposé par le Conseil d'Etat, et donc que cette politique publique ne sera pas votée.

Un commissaire socialiste intervient en redéposant un amendement sur le programme I01 « Pouvoir judiciaire ». Il propose, par son amendement, 25 postes supplémentaires. Il explique que ces 25 postes sont l'estimation qui a été faite des postes qui sont nécessaires, et qu'il n'est donc pas question des 109 postes demandés par le pouvoir judiciaire. Cela ferait donc un total de 7°072°000°F, soit le quart de ce qui était demandé par le pouvoir judiciaire.

Un commissaire MCG signale qu'il est d'accord avec ce qu'a dit le commissaire socialiste. Il explique que le procureur général avait demandé 94 postes lors de son audition dans la Commission. Le MCG propose 40 postes supplémentaires, ce qui ferait un total non pas de 7°000°000°F mais de 13°000°000°F pour ces 40 postes.

Un commissaire Vert s'étonne de la position du parti socialiste. Il explique qu'il y a eu une présentation du Conseil d'Etat, qui a exposé, qu'en l'état, le budget du pouvoir judiciaire avait déjà augmenté de 65%. Il ajoute que si les commissaires votaient ce que demande le pouvoir judiciaire, cela signifierait une augmentation de 85%. S'il y avait un vote, continue-t-elle, il serait fait sans savoir exactement où les postes sont nécessaires, et ce qui est nécessaire. Il propose qu'une étude de comparaison soit faite avec ce qui est fait dans d'autres cantons, et ajoute que la Cour de Comptes fera un rapport en mai. Il trouve que le parti socialiste brûle les étapes. Il explique qu'il ne faut pas changer le pouvoir judiciaire abstraitement, et, qu'en plus, il y a un changement de procureur. Il conclut en proposant de laisser le procureur entrer en fonction, le faire venir ensuite avec ses demandes, et ne pas anticiper ces dernières.

Un commissaire socialiste signale que le parti socialiste n'a pas l'habitude de prendre des décisions par comparaisons, et dans l'abstrait entre plusieurs politiques publiques. Il explique que le parti socialiste a posé des questions aux membres du parti socialiste qui sont au pouvoir judiciaire, afin d'essayer d'évaluer la pertinence de ces besoins. Les demandes formulées par le procureur, qui est venu nous les expliquer, étaient pour une centaine de postes supplémentaires, essentiellement pour de greffiers et des juristes. Cela a semblé beaucoup, mais il faut savoir si l'on peut dire que tout cela est dû à une mauvaise gestion du « procureur ZAPPELLI », ou bien s'il n'y a pas des raisons objectives de dire qu'en ayant nommé de nouveaux Magistrats, ces derniers ne peuvent pas accomplir leur travail correctement avec des greffiers et juristes supplémentaires. Il ajoute qu'aujourd'hui ceci est le cas, car des Magistrats en classe 32 collent des timbres sur des enveloppes pour aller les mettre à la poste, et que cela est surréaliste. Il explique qu'un quart de ces postes sont nécessaires, car des greffiers de justice sont nécessaires pour accompagner les Magistrats du Ministère public, et donc que ces 25 postes sont nécessaires. Mais il ajoute que tout cela n'empêche pas d'avoir des éléments complémentaires de la Cour des Comptes du Conseil d'Etat plus tard. Il conclue en précisant que le parti socialiste a des chiffres car il a posé des questions et obtenu des réponses.

Un commissaire libéral partage totalement l'opinion du commissaire Vert, et explique qu'il faut attendre que le nouveau procureur prenne la situation, qu'il vienne dire ce qui est nécessaire, et qu'avec cette évaluation la Commission décide ce qui semble opportun. Mais il ajoute qu'il ne faut pas aller au-devant des demandes.

Un commissaire libéral signale qu'un ancien député socialiste a fait recours contre l'élection du procureur général. Il ajoute qu'il faut effectivement plus de postes, mais qu'il faut patienter jusqu'à l'établissement du nouveau procureur.

Un commissaire socialiste ne voit pas le rapport entre ce qu'a fait un membre du parti socialiste et les députés de cette Commission.

Un commissaire socialiste ajoute qu'un amendement a été proposé en 2^{ème} débat, que cet amendement a été proposé fonction des besoins dont le parti socialiste a eu connaissance, car il a posé des questions et qu'il maintient son amendement.

Le Président met aux voix l'amendement du commissaire MCG pour une augmentation du budget de I – JUSTICE « Charges de personnel », d'un montant de +13°000°000°F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire MCG pour une augmentation du budget de I -. JUSTICE « Charges de personnel », d'un montant de +13°000°000°F, par :

Pour : 2 (2MCG)
 Contre : 12 (2S, 3V, 1PDC, 2R, 3L, 1UDC)
 Abstentions : --

Le Président met aux voix l'amendement du commissaire socialiste pour une augmentation du budget de I – JUSTICE « Charges de personnel », d'un montant de +7°072°000°F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire socialiste pour une augmentation du budget de I - JUSTICE « Charges de personnel », d'un montant de +7°072°000°F, par :

Pour : 4 (2S, 2MCG)
 Contre : 10 (3V, 1PDC, 2R, 3L, 1UDC)
 Abstentions : --

Vote d'ensemble sur la politique publique I - JUSTICE

Le Président met aux voix la politique publique I – JUSTICE dans son ensemble.

Les commissaires acceptent la politique publique I – JUSTICE dans son ensemble, telle que présentée, par :

Pour : 11 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC)
 Contre : 2 (1S, 1MCG)
 Abstentions : 2 (1S, 1MCG)

Le Président appelle la politique publique J – MOBILITE

Un commissaire MCG demande quel est le déficit sur l'exploitation des P+R. Il explique qu'il est mentionné que la charge pour le « GLCT : participation au déficit des lignes transfrontalières + fonctionnement » est de 2°700°000°F. Il propose de réduire le budget de 2°700°000°F, puisqu'il signale qu'une perte de 2°700°000°F est déjà prévue, alors il demande pourquoi, la collectivité genevoise devrait financer les pertes déjà prévues pour les frontaliers. Il propose donc une diminution non pas de 230°000°F mais de 7°787°676°F.

Un commissaire MCG demande à nouveau quel sera le déficit sur l'exploitation des P+R, afin qu'il puisse amender la même chose, ce qui obligera le Conseil d'Etat à facturer le prix réel aux frontaliers. Il explique qu'il n'y a pas de raison que les genevois payent et que les frontaliers soient subventionnés, notamment sur les lignes de transports.

Le Président répond que savoir le déficit ne va pas influencer le vote.

Un commissaire MCG fait deux propositions : premièrement il veut supprimer les « indemnités à la SNCF pour les trains régionaux », ce qui revient à une baisse de 793°139°F, et deuxièmement faire de même avec le «°GLCT : participation au déficit des lignes transfrontalières + fonctionnement°», soit une baisse de 2°787°676°F.

Le Président met aux voix l'amendement du commissaire MCG sur la nature 367.00114 «°Indemnités à la SNCF pour les trains régionaux°» d'un montant de -793°139°F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire MCG sur la nature 367.00114 «°Indemnités à la SNCF pour les trains régionaux°», d'un montant de -793°139°F, par :

Pour : 2 (2MCG)
 Contre : 13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC)
 Abstentions : --

Le Président met aux voix l'amendement du commissaire MCG sur la nature 367.00402 «°GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières + fonctionnement°» d'un montant de -2°787°676°F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire MCG sur la nature 367.00402 «°GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières + fonctionnement°», d'un montant de -2°787°676°F, par :

Pour : 2 (2MCG)
Contre : 13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC)
Abstentions : --

Le Président met aux voix en bloc les amendements du CE sur n° 06.08, sur la nature 363.00113 « Transports Publics Genevois (TPG) », d'un montant de -1°100°000°F, sur la nature 367.00114 «°Indemnités à la SNCF pour les trains régionaux°» d'un montant de -151°000°F, et sur la nature 367.00402 «°GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières + fonctionnement°» d'un montant de -230°000°F.

Les commissaires acceptent en bloc les amendements présentés par le CE sur la nature 363.00113 « Transports Publics Genevois (TPG) », d'un montant de -1°100°000°F, sur la nature 367.00114 «°Indemnités à la SNCF pour les trains régionaux°», d'un montant de -151°000°F, et sur la nature 367.00402 «°GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières + fonctionnement°», d'un montant de -230°000°F, par :

Pour : 10 (3V, 2PDC, 2R, 2L, 1UDC)
Contre : 2 (2S)
Abstentions 2 (2MCG)

Un commissaire MCG propose °: premièrement de diminuer les « indemnités à la SNCF pour les trains régionaux » de 642°139°F, et deuxièmement de diminuer le «°GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières + fonctionnement°» de 2°557°676°F.

Le Président met aux voix en bloc les amendements d'un commissaire MCG sur la nature 367.00114 «°Indemnités à la SNCF pour les trains régionaux°» d'un montant de -642°139°F, et sur la nature 367.00402 «°GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières + fonctionnement°» d'un montant de -2°557°676°F.

Les commissaires refusent en bloc les amendements présentés par le commissaire MCG sur la nature 367.00114 «°Indemnités à la SNCF pour les trains régionaux°», d'un montant de -642°139°F et sur la nature 367.00402 «°GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières + fonctionnement°», d'un montant de -2°557°676°F, par :

Pour : 2 (2MCG)
Contre : 12 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 2L, 1UDC)
Abstentions : --

Un commissaire socialiste propose un amendement sur la nature 30 « Charges de personnel » d'une diminution de 50% des cinq nouveaux postes prévus par les plans stratégiques de développement d'un montant de -375°000°F, soit deux postes et demi en moins.

Le Président met aux voix l'amendement du commissaire socialiste sur la nature 30 « Charges de personnel » d'un montant de -375°000°F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire socialiste sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -375 000 F, par :

Pour : 2 (2S)
 Contre : 11 (3V, 2PDC, 1R, 2L, 1UDC, 2MCG)
 Abstentions : 1 (1R)

Le Président met aux voix en bloc les amendements du CE sur n° 06.20M2, sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -66°300°F, sur la nature 363.00113 « Transports Publics Genevois (TPG) » d'un montant de -472°000°F, sur la nature 367.00114 « Indemnités à la SNCF pour les trains régionaux » d'un montant de -48°900°F, et sur la nature 367.00402 « GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières + fonctionnement » d'un montant de -70°000°F.

Les commissaires acceptent en bloc les amendements présentés par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -66°300°F, sur la nature 363.00113 « Transports Publics Genevois (TPG) », d'un montant de -472°000°F, sur la nature 367.00114 « Indemnités à la SNCF pour les trains régionaux », d'un montant de -48°900°F, et sur la nature 367.00402 « GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières + fonctionnement », d'un montant de -70°000°F, par :

Pour : 11 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : 2 (2S)
 Abstentions : --

Un commissaire MCG propose un amendement sur la nature 30 « Charges de personnel ». Il expose ce que le groupe MCG avait réitéré lors des différents débats, à savoir 6°000°000°F, qui était l'augmentation de cette année par rapport à l'année précédente au DIM. Le MCG propose donc de remettre ces amendements, c'est-à-dire -6°000°000°F dans le programme J01 sur la nature 30 « Charges de personnel ».

Les commissaires signalent au commissaire MCG que le programme J01 a déjà été voté et que les charges de personnel sont dans le budget et non dans les amendements.

Un commissaire MCG maintient son amendement sous le programme J02.

Le Président met aux voix l'amendement du commissaire MCG sur les charges de personnel du programme J02 « Infrastructures routières et de transports publics », d'un montant de -6°000°000°F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire MCG sur la nature 30 « Charges de personnel » du programme J02 « Infrastructures routières et de transports publics », d'un montant de -6°000°000°F, par :

Pour : 2 (2MCG)
 Contre : 13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC)
 Abstentions : --

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -350°000°F, par :

Pour : 11 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : 2 (2S)
 Abstentions : --

Un commissaire MCG propose un amendement général sur la mobilité linéaire. Il propose une diminution de -5°000'000°F pour la politique publique J – Mobilité.

Un commissaire radical n'est pas d'accord avec le commissaire MCG.

Le Président met aux voix l'amendement général du commissaire MCG sur la nature 30 « Charges de personnel » d'un montant de -5°000'000°F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire MCG sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -5°000'000°F, par :

Pour : 2 (2MCG)
Contre : 13 (2S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC)
Abstentions : --

Vote d'ensemble sur la politique publique J - MOBILITE

Le Président met aux voix la politique publique J – MOBILITE dans son ensemble.

Les commissaires acceptent la politique publique J – MOBILITE dans son ensemble, ainsi amendée, par :

Pour : 11 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC)
Contre : 2 (1S, 1MCG)
Abstentions : 2 (1S, 1MCG)

Le Président appelle la politique publique K – SANTE

Le Président présente les sept premiers amendements (en jaune) de la politique publique K – Santé.

Un commissaire socialiste propose un amendement sur la nature 365.00170 « Hospitalisations secteur privé ». Il est étonné de s'apercevoir qu'il y a une diminution de 3°000'000°F, alors qu'il avait déposé un amendement à -8°000'000°F qui, pour finir, avait abouti à -4°000'000°F, point sur lequel le Conseiller d'Etat avait dit que c'était faisable. Il re propose donc un amendement à -4°000'000°F.

M. Unger accepte ce nouvel amendement. Il explique que si c'est une diminution de 3°000'000°F qui a été présentée, cela est dû au fait que le Département a réalisé un travail pour arriver à passer de 0.67% à 1% d'économie.

Le Président met aux voix l'amendement du commissaire socialiste sur la nature 365.00170 « Hospitalisations secteur privé » d'un montant de -4°000'000°F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire socialiste sur la nature 365.00170 « Hospitalisations secteur privé », d'un montant de -4°000'000°F, par :

Pour : 3 (2S, 1MCG)
Contre : 3 (1L, 1UDC, 1MCG)
Abstentions : 9 (3V, 2PDC, 2R, 2L)

Un commissaire socialiste demande de voter séparément les sept premiers objets qui avaient été présentés par le Président.

Le Président met aux voix l'amendement du CE du n° 08.05 sur la nature 365.00306 « Actions ponctuelles d'aide à domicile » d'un montant de -200'000'F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 365.00306 « Actions ponctuelles d'aide à domicile », d'un montant de -200'000'F, par :

Pour : 13 (1S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 1 (1S)

Le Président met aux voix l'amendement du CE du n° 08.10 sur la nature 363.00117 « Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) » d'un montant de -2'500'000'F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 363.00117 « Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) », d'un montant de -2'500'000'F, par :

Pour : 13 (1S, 3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 1 (1S)

Le Président met aux voix l'amendement du CE du n° 08.13 sur la nature 365.00204 « Maintien, aide et soins à domicile, Autres institutions » d'un montant de -108'200'F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 365.00204 « Maintien, aide et soins à domicile, Autres institutions », d'un montant de -108'200'F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre : 2 (2S)
 Abstentions : --

Le Président met aux voix l'amendement du CE du n° 08.14 sur la nature 365.00170 « Hospitalisations secteur privé » d'un montant de -3'000'000'F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 365.00170 « Hospitalisations secteur privé », d'un montant de -3'000'000'F, par :

Pour : 11 (1S, 3V, 2PDC, 1R, 2L, 1UDC, 1MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 3 (1S, 1R, 1L)

Le Président met aux voix l'amendement du CE du n° 08.15 sur la nature 363.00117 « Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) » d'un montant de -1'520'000'F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 363.00117 « Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) », d'un montant de -1'520'000'F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
 Contre : 2 (2S)
 Abstentions : --

Le Président met aux voix l'amendement du CE du n° 08.15 sur la nature 363.00209 « Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) » d'un montant de -254°000°F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 363.00209 « Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) », d'un montant de -254°000°F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
Contre : 2 (2S)
Abstentions : --

Un commissaire socialiste demande ce qu'est la « Mission d'intérêt général HUG » sur la nature 363.00222 du n° 08.15. Il demande quelques exemples.

M. Unger lui donne entre autres ces exemples-ci : consultations, mammographies, dépistages, HIV, tests de dépistages de la tuberculose, autopsies cliniques, ...

Le Président met aux voix l'amendement du CE du n° 08.15 sur la nature 363.00222 « Mission d'intérêt général (HUG) » d'un montant de -251°000°F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 363.00222 « Mission d'intérêt général (HUG) », d'un montant de -251°000°F, par :

Pour : 11 (3V, 2PDC, 2R, 2L, 1UDC, 1MCG)
Contre : 2 (2S)
Abstentions : --

Un commissaire libéral, concernant le n° 08.19, signale que la diminution de 1°560°000°F n'est pas soumise à un amendement. Il a appris qu'à l'Hôpital de gériatrie l'accord signé avec le syndicat SIT avait pour conséquence que l'Hôpital de gériatrie, l'Hôpital de Loëx et l'ancien CESCO avaient une annuité de plus, mais que d'un autre côté la prime de gériatrie était supprimée.

M. Unger explique que la prime n'a pas été supprimée, mais qu'elle a été réduite de manière à ce que les nouveaux salaires ne baissent pas en-dessous des anciens salaires, puisque la prime de gériatrie, qui était une prime d'inconvénients de service, est une prime qui était supérieure à une annuité.

Un commissaire libéral demande s'il n'y a pas une inégalité de traitement avec les aides-soignants des HUG.

L'inégalité de traitement réside dans le fait qu'il y avait une prime de gériatrie dans un certain nombre de lieux pour des malades qui ne sont pas plus âgés que ceux des HUG où la moyenne d'âge est de 82 ans au lieu de 84, et où il n'y avait pas de prime de gériatrie du tout. M. Unger explique que c'est le rapprochement de deux systèmes dont l'éclosion sera faite en même temps que la diminution de la disparition de toutes ces primes qui sont insensées.

Le Président met aux voix en bloc l'amendement du CE sur la nature 30 « Charges de personnel » d'un montant de -15°961°F, sur la nature 363.00117 « Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) » d'un montant de -900°000°F, sur la nature 363.00209 « Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) » d'un montant de -150°000°F, sur la nature 363.00222 « Mission d'intérêt général HUG » d'un montant de -150°000°F, sur la nature 365.00117 « Fondation des services d'aide et de soin à domicile (FSASD) » d'un montant de -700°000°F, sur la nature 365.00204 d'un montant de -500°000°F, sur la nature 365.00419 « Unité d'accueil temporaire (UAT) » d'un montant de -419°000°F, sur

la nature 30 « Charges de personnel » d'un montant de -15'961°F, sur la nature 30 « Charges de personnel » d'un montant de -33'468°F.

Les commissaires acceptent en bloc les amendements présentés par le CE sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -15'961°F, sur la nature 363.00117 « Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) », d'un montant de -900'000°F, sur la nature 363.00209 « Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) », d'un montant de -150'000°F, sur la nature 363.00222 « Mission d'intérêt général HUG », d'un montant de -150'000°F, sur la nature 365.00117 « Fondation des services d'aide et de soin à domicile (FSASD) », d'un montant de -700'000°F, sur la nature 365.00204 d'un montant de -500'000°F, sur la nature 365.00419 « Unité d'accueil temporaire (UAT) », d'un montant de -419'000°F, sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -15'961°F, sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -33'468°F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
Contre : 2 (2S)
Abstentions : --

Le Président met aux voix l'amendement du CE sur la nature 365.03100 « Fondation Health on the net » d'un montant de -30'000°F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le CE sur la nature 365.03100 « Fondation Health on the net », d'un montant de -30'000°F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
Contre : 2 (2S)
Abstentions : --

Un commissaire libéral propose de voter désormais les politiques publiques avec leurs amendements, directement en entier. Il ajoute que cela n'empêche ni les questions, ni les nouveaux amendements.

Le Président met aux voix le principe de pouvoir voter les politiques publiques en bloc avec leurs amendements.

Les commissaires acceptent le vote des politiques publiques en bloc avec leurs amendements, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
Contre : 2 (2S)
Abstentions : --

Le Président met aux voix l'amendement sur la nature 30 « Charges de personnel » d'un montant de -15'963°F.

Les commissaires acceptent l'amendement sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -15'963°F, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1MCG)
Contre : 2 (2S)
Abstentions : --

Vote d'ensemble sur la politique publique K - SANTE

Le Président met aux voix la politique publique K – SANTE dans son ensemble.

Les commissaires acceptent la politique publique K – SANTE dans son ensemble, ainsi amendée, par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1 MCG)
 Contre : 2 (2S)
 Abstentions : --

Le Président appelle la politique publique L – ECONOMIE

Un commissaire socialiste propose un amendement sur le programme L03 « Régulation du commerce » afin de supprimer les recettes supplémentaires sur les taxes d'autorisations d'établissements publics et les appareils automatiques, donc de revenir au montant initial.

Le Président met aux voix l'amendement du commissaire socialiste sur le programme L03 qui vise à supprimer les recettes supplémentaires sur les taxes d'autorisation d'établissement public et les appareils automatiques.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire socialiste sur le programme L03 qui vise à supprimer les recettes supplémentaires sur les taxes d'autorisation d'établissement public et les appareils automatiques, par :

Pour : 2 (2S)
 Contre : 11 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC)
 Abstentions : 1 (1MCG)

Le Président met aux voix la politique publique L – ECONOMIE dans son ensemble.

Les commissaires acceptent la politique publique L – ECONOMIE dans son ensemble, telle qu'amendée par le CE (ce qui inclut, pour L01 à la ligne 365.00315, -485'000 F, à la ligne 365.01014, -18'000 F, à la nature 30, -23'240 F, à la nature 31, -32'000 F et -16'600 F, à la ligne 365.01014, -8'250 F, et pour L03, à la nature 30, -4'760, et à la nature 30, -20'000 F et -3'400 F), par :

Pour : 12 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 1 MCG)
 Contre : 2 (2S)
 Abstentions : --

Le Président appelle la politique publique M – FINANCES ET IMPOTS

Un commissaire socialiste propose un amendement sur les impôts des personnes physiques. Il propose de rajouter 50'000'000 F supplémentaires parce qu'ils ont proposé de contribuer aux conséquences de la crise, et le Grand Conseil a accepté. Il ajoute qu'ils ont déposé un projet de loi qui vise à abolir le bouclier fiscal dont la recette est d'environ 40'000'000 F par année. Le projet de loi parle aussi de deux tranches d'imposition pour des très hauts revenus qui sont supplémentaires. Il ajoute que le montant attendu peut bien être de 50'000'000 F. Il explique que cela peut aussi être un message politique pour l'équité, d'une part des efforts de la fonction publique qui subventionne, et d'autre part des riches contribuables.

Un commissaire Vert dit que les Verts ne soutiendront pas cet amendement. Ils ne voteront pas non plus un projet de loi du budget qui n'est ni passé devant le Parlement ni devant le peuple et il ajoute qu'il n'est pas possible de mettre dans le budget un projet hypothétique.

Un commissaire socialiste dit qu'elle aimerait un engagement clair de tous les partis sur les propositions du Conseil d'Etat concernant les recettes. Il dit que le parti socialiste est prêt à entrer en matière, et qu'il est également prêt à revoir les propositions du Conseil d'Etat, si tous les partis reviennent à leurs positions et prennent des engagements fermes.

Un commissaire libéral signale au commissaire socialiste qu'il y a eu une réunion informelle le jour d'avant, où les verts ont demandé au PLR de prendre une position de neutralité et d'abstention, mais où le PLR a répondu qu'il ne s'abstiendrait pas car il lutte contre les hausses d'impôts, sauf si un parti mettait une hausse d'impôts du même montant sur la taxe personnelle du titre de citoyenneté.

Un commissaire socialiste signale qu'elle était au courant de la réunion et qu'elle est contente que le commissaire libéral dise officiellement qu'il serait prêt à accepter une baisse des charges ou des baisses de prestations, mais qu'il n'accepterait en tout cas pas une baisse d'impôts sur les hauts revenus.

Un commissaire libéral déclare qu'il a justement dit le contraire.

Un commissaire socialiste explique qu'il est important que les positions soient claires et officielles. Il précise ensuite son amendement en expliquant qu'il veut une hausse de 50'000'000'F sur les recettes fiscales des personnes physiques.

M. Hiler ne pense pas que l'on peut régler les problèmes par des interdictions, mais par la déontologie. A la suite des événements de 2004-2005, ni le Conseil d'Etat ni le Parlement ne s'amuseraient à jouer sur les recettes car cela serait vain. Le premier projet approuvé ce matin sera approuvé par le Parlement, puis par le peuple : ce sont eux qui décident. Le Conseil d'Etat, lui, ne peut que proposer, il a donc un pouvoir limité. Il continue en expliquant qu'à ce stade, il fera à nouveau les calculs pour la plénière, afin de démontrer qu'il n'y a pas quelque chose de patent entre les nouvelles recettes et les économies, et il rajoute que c'est équilibré. Il signale qu'il comprend que les socialistes ne votent pas lorsque les autres partis ne se sont pas engagés. Cependant, il comprend moins l'amendement proposé par le commissaire socialiste, car si l'on met en pratique cet amendement, on est vite dans une attaque du cadre institutionnel. Pour terminer, il rappelle qu'il est très important de garder une règle en tête, à savoir ne pas mettre d'impôts qui n'auraient pas de bases légales.

Un commissaire socialiste redit son amendement, à savoir une hausse de 50'000'000'F sur les recettes fiscales des personnes physiques.

Un commissaire libéral dit que le vote sur l'amendement du commissaire socialiste est formellement impossible.

Le Président explique qu'un tel vote est effectivement problématique, qu'il n'y a pas de fondement suffisant et qu'il y a également le problème de la non-existence de base légale.

Un commissaire socialiste veut une abolition du bouclier fiscal ainsi qu'un engagement connaissant les nouvelles recettes fiscales, et il maintient son amendement.

M. Hiler propose de voter.

Le Président résume que le commissaire socialiste veut lever le bouclier fiscal avec une hausse de 50'000'000'F.

Le Président met aux voix l'amendement du commissaire socialiste pour une hausse sur les recettes fiscales des personnes physiques d'un montant de +50'000'000'F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire socialiste pour une hausse sur les recettes fiscales des personnes physiques d'un montant de +50°000°000°F, par :

Pour : 2 (2S)
 Contre : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Abstentions : --

Vote d'ensemble sur la politique publique M – FINANCE ET IMPOTS

Le Président met aux voix la politique publique M – FINANCE ET IMPOTS dans son ensemble.

Les commissaires acceptent la politique publique M – FINANCE ET IMPOTS dans son ensemble, telle qu'amendée par le CE (ce qui inclut, pour M04, à la nature 30, -249°378 F, et à la nature 31, -18°365 F), par :

Pour : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2 MCG)
 Contre : 2 (2S)
 Abstentions : --

Le Président appelle la politique publique N – CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Un commissaire socialiste propose le même amendement qu'en 2^{ème} débat pour le programme N01 culture n° 03.21. Il ne veut pas une baisse des rubriques mais une augmentation de celles-ci.

Le Président met aux voix en bloc l'amendement du commissaire socialiste sur la nature 365.00106 « Conservatoire de musique de Genève » d'un montant de +214°354°F, sur la nature 365.00205 « Institut Jaques-Dalcroze » d'un montant de +90°166°F, sur la nature 365.00301 « Conservatoire populaire de musique » d'un montant de +284°966°F, sur la nature 365.02201 « Confédération des écoles de musique » d'un montant de +6°000°F, sur la nature 365.02401 « Ecoles de musique, théâtre et danse accréditée » d'un montant de +59°982°F.

Les commissaires refusent en bloc les amendements présentés par le commissaire socialiste sur la nature 365.00106 « Conservatoire de musique de Genève », d'un montant de +214°354°F, sur la nature 365.00205 « Institut Jaques-Dalcroze », d'un montant de +90°166°F, sur la nature 365.00301 « Conservatoire populaire de musique », d'un montant de +284°966°F, sur la nature 365.02201 « Confédération des écoles de musique », d'un montant de +6°000°F, sur la nature 365.02401 « Ecoles de musique, théâtre et danse accréditée », d'un montant de +59°982°F, par :

Pour : 2 (2S)
 Contre : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Abstentions : --

Le Président met aux voix en bloc les amendements du CE sur la nature 365.00106 « Conservatoire de musique de Genève » d'un montant de -107°177°F, sur la nature 365.00205 « Institut Jaques-Dalcroze » d'un montant de -45°083°F, sur la nature 365.00301 « Conservatoire populaire de musique » d'un montant de -142°483°F, sur la nature 365.02201 « Confédération des écoles de musique » d'un montant de -3°000°F, sur la nature 365.02401 « Ecoles de musique, théâtre et danse accréditée » d'un montant de -29°991°F.

Les commissaires acceptent en bloc les amendements présentés par CE sur la nature 365.00106 « Conservatoire de musique de Genève », d'un montant de -107'177F, sur la nature 365.00205 « Institut Jaques-Dalcroze », d'un montant de -45'083F, sur la nature 365.00301 « Conservatoire populaire de musique », d'un montant de -142'483F, sur la nature 365.02201 « Confédération des écoles de musique », d'un montant de -3'000F, sur la nature 365.02401 « Ecoles de musique, théâtre et danse accréditée », d'un montant de -29'991F, par :

Pour : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : 2 (2S)
 Abstentions : --

Un commissaire socialiste propose un amendement pour le programme N02 sport et loisirs. Il aimerait diminuer de 700'000F « Sport-soutien aux mouvements juniors (Genève Futur Hockey) » car il trouve qu'aucune prestation n'est réalisée, et il aimerait augmenter de 700'000F le Sport-encadrement des jeunes (7-9 ans).

Le Président met aux voix en bloc les amendements du commissaire socialiste sur la nature 365.05201 « Sport-soutien aux mouvements juniors (Genève Future Hockey) » d'un montant de -700'000F, sur la nature 365.05401 « Sport-encadrement des jeunes (7-9 ans) » d'un montant de +700'000F.

Les commissaires refusent en bloc les amendements présentés par le commissaire socialiste sur la nature 365.05201 « Sport-soutien aux mouvements juniors (Genève Future Hockey) », d'un montant de -700'000F, sur la nature 365.05401 « Sport-encadrement des jeunes (7-9 ans) », d'un montant de +700'000F, par :

Pour : 4 (1S, 3V)
 Contre : 8 (1PDC, 2R, 3L, 2MCG)
 Abstentions : 3 (1S, 1PDC, 1UDC)

Le Président met aux voix en bloc les amendements du CE sur la nature 365.05201 « Sport-soutien aux mouvements juniors (Genève Future Hockey) » d'un montant de -7'000F, sur la nature 365.05401 « Sport-encadrement des jeunes (7-9 ans) » d'un montant de -1'900F, sur la nature 31 « Dépenses générales » d'un montant de -23'060F.

Les commissaires acceptent en bloc les amendements présentés par CE sur la nature 365.05201 « Sport-soutien aux mouvements juniors (Genève Future Hockey) », d'un montant de -7'000F, sur la nature 365.05401 « Sport-encadrement des jeunes (7-9 ans) », d'un montant de -1'900F, sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -23'060F, par :

Pour : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : 2 (2S)
 Abstentions : --

Le Président met aux voix le programme N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois du CE sur la nature 31 « Dépenses générales » d'un montant de -25'000F.

Les commissaires acceptent l'amendement au programme N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois du CE sur la nature 31 « Dépenses générales », d'un montant de -25°000°F, par :

Pour : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Contre : 2 (2S)
 Abstentions : --

Un commissaire UDC trouve amusant que le Conseil d'Etat donne une subvention de 700°000°F au Genève Future Hockey alors que la Ville donne également 500°000°F.

Vote d'ensemble sur la politique publique N – CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Le Président met aux voix la politique publique N – CULTURE, SPORTS ET LOISIRS dans son ensemble.

Les commissaires acceptent la politique publique N – CULTURE, SPORTS ET LOISIRS dans son ensemble, ainsi amendée, par :

Pour : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2 MCG)
 Contre : 2 (2S)
 Abstentions : --

Le Président appelle la politique publique O – AUTORITE ET GOUVERNANCE

Un commissaire libéral explique que le PLR a pris connaissance du courrier concernant les préposées à la protection des données. Il continue en expliquant qu'actuellement ces personnes ont été élues pour quatre ans et qu'il est difficile de supprimer ces postes dès lors que les salaires sont inscrits dans la loi. Il faudrait donc supprimer les salaires non protégés par la loi. Il précise que le montant total de ce service est de 1°500°000°F.

Il propose un amendement sur la surveillance de la bonne application de la LIPAD, sur la nature 30 « Charges de personnel » d'un montant de -300°000°F. Il propose un second amendement concernant le Conseil d'Etat, sur la nature 30 « Charges de personnel » d'un montant de -280°000°F.

Le Président met aux voix l'amendement du commissaire libéral sur le Conseil d'Etat sur la nature 30 « Charges de personnel » (O04.06) d'un montant de -280°000°F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le commissaire libéral sur le Conseil d'Etat sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -280°000°F, par :

Pour : 8 (2V, 1PDC, 2R, 3L)
 Contre : --
 Abstentions : 6 (1S, 1V, 1PDC, 1UDC, 2MCG)

Le Président met aux voix l'amendement du commissaire libéral sur la surveillance de la bonne application de la LIPAD (O04.06) sur la nature 30 « Charges de personnel » d'un montant de -300°000°F.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le commissaire libéral sur la surveillance de la bonne application de la LIPAD sur la nature 30 « Charges de personnel », d'un montant de -300'000 F, par :

Pour : 7 (1V, 1PDC, 2R, 3L)
 Contre : 5 (2S, 2V, 1PDC)
 Abstentions : 3 (1UDC, 2MCG)

Un commissaire socialiste propose un amendement concernant le programme O07 Genève Internationale sur la nature 364.10212 « Club suisse de la presse NM » d'un montant de -25'000 F.

Le Président met aux voix l'amendement du commissaire socialiste sur le programme O07 Genève Internationale sur la nature 364.10212 « Club suisse de la presse NM » d'un montant de -25'000 F.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire socialiste sur le programme O07 Genève Internationale sur la nature 364.10212 « Club suisse de la presse NM », d'un montant de -25'000 F, par :

Pour : 1 (1S)
 Contre : 12 (3V, 1PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2MCG)
 Abstentions : 1 (1S)

Vote d'ensemble sur la politique publique O – AUTORITE ET GOUVERNANCE

Le Président met aux voix la politique publique O – AUTORITE ET GOUVERNANCE dans son ensemble.

Les commissaires acceptent la politique publique O – AUTORITE ET GOUVERNANCE dans son ensemble, ainsi amendée, y compris les amendements du CE (ce qui inclut, pour O04.02, à la nature 30, -2'008 F, et à la nature 31, -705 F, pour O04.03, à la nature 30, -16'511 F, et à la nature 31, -2'190 F, pour O04.05, à la nature 30, -2'450 F, et à la nature 31, -200 F, pour O04.07, à la nature 30, -3'820 F, et à la nature 31, -665 F, pour O04.08, à la nature 30, -16'296 F, et à la nature 31, -358 F, pour O06, à la ligne 365.08013, -40'000 F, pour O07, à la ligne 367.00116, -15'296 F, à la nature 30, -726 F, et à la nature 31, -3'946 F, et pour O08, à la ligne 365.09601, -27'500 F), par :

Pour : 13 (3V, 2PDC, 2R, 3L, 1UDC, 2 MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2S)

Le Président appelle la politique publique P – SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le commissaire libéral sur la nature 30 « Charges de personnel » (P05), d'un montant de - 980 000 F supplémentaires, par :

Pour : 12 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 2 MCG)
 Contre : 0
 Abstentions : 3 (1 UDC, 2 S)

Subvention de 375 000 F à la Fondation du Stade de Genève 363.00.151 (droit de superficie de l'Etat aux CFF)

Un commissaire socialiste estime que cette subvention directe n'a plus lieu d'être suite aux explications reçues et au contrat conclu entre la Fondation et le Servette FC. Il propose un amendement à la P04.

Un commissaire libéral comprend que cette convention lie l'Etat aux CFF et que l'Etat ne peut se dessaisir, de son propre chef, de cette obligation. Il pourrait négocier avec la Fondation qu'elle reprenne cette obligation.

Un commissaire socialiste ne comprend pas cela comme ça car ce montant apparaît dans les subventions à la Fondation du Stade de Genève. Il pourrait payer directement avec ses recettes propres.

Le département des finances précise que l'Etat est lié contractuellement avec cette obligation.

Un commissaire socialiste est toutefois perplexe et estime que l'on pourrait renoncer à cette subvention.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le commissaire socialiste sur la ligne 363.00151, d'un montant de – 375 000 F, par :

Pour : 1 (1S)
Contre : 11 (2PDC, 2R, 2L, 3V, 2MCG)
Abstentions : 2 (1UDC, 1S)

Un commissaire radical propose d'enlever 2 millions à la ligne 31 P05 Développement et gestion des connexions informatiques.

Un collaborateur du DCTI propose plutôt de la mettre sur la ligne 30, étant entendu que ce deuxième amendement soit réduit d'autant car toutes les diminutions demandées, soit passé 1,3 mios, posera un problème sur le cœur des opérations. Cela risque de finir en dépassement de crédit.

Un commissaire radical décide de réduire de moitié sa proposition d'amendement en la ramenant à 1 million, soit une majoration de 550 000 F à la précédente demande de diminution de 450 000 F.

Les commissaires refusent la demande d'amendement du commissaire radical de diminuer la d'un montant de 550 000 F la nature 31 « P05 »:

Pour : 6 (2R, 3L, 1MCG)
Contre : 9 (2S, 3V, 2PDC, 1 UDC, 1 MCG)
Abstentions : --

Un commissaire libéral souhaite, avant de passer au vote d'ensemble, connaître le montant total des amendements. S'ils n'atteignent pas 350 millions, quelques que soient les objections du département des finances, le groupe libéral proposera encore des réductions. C'est la condition du vote du budget par le groupe libéral.

M. Un collaborateur du DF précise que le résultat du compte de fonctionnement se situe actuellement à 352 millions environ.

P – ACTIVITE DE SUPPORTS ET PRESTATIONS DE MOYENS

Les commissaires acceptent la politique publique P – ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN dans son ensemble, telle qu'amendée (ce qui inclut les amendements du CE, soit pour P01, à la ligne 365.09801, -2'294 F, à la nature 30, -7'624 F, -18'439 F, -419'773 F, -117'298 F et -142 F, à la nature 31, -4'210 F, -1'677 F, -6'200 F, -350'000 F, -12'446 F, -70'000 F, et pour la nature 43, -351 F et -98 F, pour P02, à la nature 30, -96'158 F et -24'900 F, et à la nature 31, -2'841 F, pour P03, à la nature 30, -65'128 F, et à la nature 31, -5'972 F et -10'000 F, pour P04, à la nature 31, -290'000 F, et pour P05, à la nature 31, -250'000 F), par :

Pour : 12 (3 V, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1UDC, 2 MCG)
 Contre : --
 Abstentions : 2 (2 S, 1 L)

Listes des subventions

Le Président passe ensuite aux deux listes de subventions amendées.

Les commissaires acceptent en bloc les deux listes de subventions, telles qu'amendées, par :

Pour : 12 (3 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)
 Contre : 2 (2 S)
 Abstentions : 2 (1 UDC, 1 MCG)

Un commissaire libéral, en s'adressant à M. HILER, part du principe, lors du vote du budget au Grand Conseil, que les subventions seront votées en bloc, comme cela s'est fait ces dernières années.

M. Hiler remarque qu'il s'agit de la procédure du Grand Conseil. Il ne peut par conséquent pas répondre à cette question. Cela étant, il rencontrera le Président du Grand Conseil, ainsi que le Sautier vendredi matin.

Un commissaire libéral constate que l'objectif fixé, soit 350 millions, se situe encore à quelque 2 millions. Ce soir, le parti socialiste a proposé un amendement d'un million, qui avait fait l'objet de la part du chef du département de l'économie et de la santé d'une approche non négative. Il imagine que cet amendement sera à nouveau présenté en plénière. Reste encore un million à trouver pour atteindre l'objectif mentionné. Il suggère en conséquence au département de faire preuve d'imagination d'ici vendredi prochain.

Un commissaire MCG informe le commissaire libéral que le vote en commission est une chose et que le vote en plénière en est une autre, en particulier sur les annuités. Le MCG entend contre la diminution des annuités, charge au Conseiller d'Etat de trouver les millions manquants.

Un commissaire MCG ajoute que l'objectif du MCG était bien plus raisonnable que celui du commissaire libéral, puisqu'il ne voulait pas d'un budget excédent les 240 millions. Le MCG reviendra en séance plénière de manière extrêmement virulente sur les SIG et leur politique.

Un commissaire socialiste rappelle au commissaire libéral avoir proposé des amendements sur le PSD, qui représentaient un montant total de 2 390 000 F

Un commissaire libéral rappelle à son tour au commissaire socialiste que son groupe accepterait en plénière les propositions du Conseil d'Etat concernant le PSD.

Budget d'investissement

Le Président rappelle la procédure. En 3^e débat, les chapitres sont appelés, mais seuls ceux faisant l'objet d'un amendement sont mis aux voix.

Politique publique A Formation

Pas d'intervention, pas d'opposition, acceptée.

Politique publique B Emploi, marché du travail

Pas d'intervention, pas d'opposition, acceptée.

Politique publique C Action sociale

Pas d'intervention, pas d'opposition, acceptée.

Politique publique D Personnes âgées

Pas d'intervention, pas d'opposition, acceptée.

Politique publique E Handicap

Pas d'intervention, pas d'opposition, acceptée.

Politique publique F Environnement et énergie

Pas d'intervention, pas d'opposition, acceptée.

Politique publique G Aménagement et logement

Pas d'intervention, pas d'opposition, acceptée.

Politique publique H Sécurité et population

Pas d'intervention, pas d'opposition, acceptée.

Politique publique I Justice

Pas d'intervention, pas d'opposition, acceptée.

Politique publique J Mobilité

Un commissaire MCG s'enquiert du montant d'investissements concernant le CEVA. Il souhaite par ailleurs connaître le montant prévu, s'agissant de l'aménagement des routes et des carrefours, pour l'année 2012.

Un collaborateur du DCTI indique, s'agissant de l'aménagement des routes, le crédit de programme du génie civil comporte un montant pour l'entretien des routes. S'y ajoutent par ailleurs les projets spécifiques.

Un commissaire MCG souhaite faire un acte politique en déposant un amendement concernant l'aménagement des routes et des carrefours.

Un collaborateur du DCTI explique qu'il est prévu, concernant la crédit de programme du génie civil, 42 710 000 F pour l'année 2012.

Un commissaire MCG propose un amendement de – 20 millions.

Un collaborateur du DCTI précise par ailleurs, concernant le CEVA, qu'il est prévu un 112 millions pour l'année 2012.

Un commissaire MCG propose un amendement de – 112 millions.

Le Président met aux voix la proposition de – 20 millions concernant le crédit de programme du génie civil (projet 2010725):

Pour :	2 (2 MCG)
Contre :	12 (2 S, 2 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)
Abstention :	---

Le Président met ensuite aux voix la proposition de – 112 millions d'investissement concernant le CEVA (projet 4010444) :

Pour :	2 (2 MCG)
Contre :	12 (2 S, 2 V, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)
Abstention :	---

Un commissaire socialiste propose un amendement relatif aux pistes cyclables, qui diminuent de 320 000 F. Il propose d'augmenter ce montant de 500 000 F, eu égard notamment à une initiative acceptée par le peuple.

Un commissaire socialiste se réfère ensuite à la page 79 du chapitre des investissements et plus précisément à la passerelle des Sports à la Praille. Cette passerelle est réalisée, mais l'explication figurant à la page mentionnée le laisse songeur. Il est indiqué que les 400 000 F prévu dans le budget 2012 ont pour but de « finaliser l'expertise pour le tablier de la passerelle qui, en l'état, n'est pas conforme aux exigences spécifiées dans la convention d'utilisation ».

Un collaborateur du DCTI constate que la formulation de l'office responsable, en l'occurrence le génie civil, n'est pas très adéquate. Selon lui, sur la base de l'expertise, il s'agit en fait de faire des adaptations pour la mise en conformité.

Un commissaire socialiste se demande si la non-conformité ne peut pas être prise en compte par la garantie du constructeur. Il souhaite recevoir une réponse à cette question d'ici la semaine prochaine.

Le Président met aux voix la proposition de +500 000 F pour les pistes cyclables (projet 1008050) :

Pour :	4 (2 S, 2 V)
Contre :	10 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)
Abstention :	---

Le Président met ensuite aux voix la politique J (Mobilité) :

Pour :	7 (2 V, 2 PDC, 2 R, 1 UDC)
Contre :	4 (2 S, 2 MCG)
Abstentions :	3 (3 L)

Politique publique K Santé

Pas d'intervention, pas d'opposition, acceptée.

Politique publique L Economie

Pas d'intervention, pas d'opposition, acceptée.

Politique publique M Finance et impôts

Pas d'intervention, pas d'opposition, acceptée.

Politique publique N Culture, sports et loisirs

Un commissaire socialiste propose de remettre 12 510 000 F pour la plage. Si les recours sont levés, les travaux pourront ainsi commencer.

Un commissaire libéral indique, dans le sens d'une politique financière qui doit faire preuve d'un minimum de rigueur dans les investissements, qu'un lieu de divertissement n'est pas prioritaire à ses yeux.

Le Président met aux voix la proposition de réintroduction des 12 510 000 F (projet 1010533) :

Pour :	4 (2 S, 2 V)
Contre :	10 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)
Abstention :	---

Un commissaire socialiste revient sur les œuvres artistiques prévues le long du tracé du TCOB et propose de réintroduire ce qui a été enlevé ce matin, soit 3 900 000 F.

Le Président met aux voix la proposition de réintroduction des 3 900 000 F (4 900 000 F en dépenses et 1 000 000 F en recettes/projet 1010829) :

Pour :	7 (2 S, 2 V, 2 PDC, 1 MCG)
Contre :	6 (1 R, 3 L, 1 UDC)
Abstention :	1 (MCG)

Le Président met aux voix la politique N (culture, sports et loisirs) :

Pour :	7 (1 S, 2 V, 2 PDC, 2 MCG)
Contre :	7 (1 S, 2 R, 3 L, 1 UDC)
Abstention :	---

La politique publique N en investissement est donc refusée.

Politique publique O Autorité et gouvernance

Pas d'intervention, pas d'opposition, acceptée.

Politique publique P Activités de support et prestations de moyens

Pas d'intervention, pas d'opposition, acceptée.

Date de dépôt : 9 décembre 2011

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M. Eric Stauffer

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis six ans que je siége au Parlement de la République et canton de Genève jamais je n'ai assisté à un tel cirque pour l'établissement du budget de fonctionnement de l'État. Le Conseil d'Etat a présenté un premier budget qui comportait un déficit d'environ 350 millions de francs incluant un déficit structurel d'environ 150 millions. C'est sur cette base que les commissaires de la Commission des finances ont commencé leur travail de bénédictin. Moins de 10 jours après le dépôt du projet de loi 10866 par le Conseil d'Etat, les évaluations fiscales ont été revus à la baisse et laissaient apparaître un déficit de plus de 500 millions de francs ! Inacceptable pour la Commission des finances ! Plusieurs commissaires ont proposé de suspendre les travaux de la Commission des finances en attendant que le Conseil d'Etat revienne avec un nouveau projet de budget afin de ne pas laisser travailler les députés sur un budget qui ne serait pas celui que nous devrions voter.

Rien n'y a fait ! Nous avons dû continuer nos travaux sur des chiffres qui ne correspondaient à rien . Pire encore, le Conseil d'Etat par deux fois est arrivé avec environ 80 amendements à 8:00 du matin en demandant à ce que les députés de la Commission des finances les votent dans la journée ! Aucune étude sérieuse n'a pu être faite sur les coupes budgétaires.

Le groupe MCG dénonce la politique gouvernementale qui n'a aucune vision à moyen et long terme. Des conseillers et conseillères plus occupés à défendre leur petit lobby, qu'à œuvrer dans l'intérêt général de la République et canton de Genève ! Les priorités ont été écartées et/ou ignorées, telles que le logement, la sécurité, le pouvoir judiciaire, l'emploi. Aujourd'hui les verts sont entrés dans le fruit ! Et nous nous retrouvons avec un département, le DIM, qui compte environ 300 fonctionnaires ! Tout ça pour nous mettre des discothèques ambulantes à chaque carrefour (pour info, l'aménagement d'un carrefour coûte environ 4 millions de francs). Juste sur la commune d'Onex, sur la route cantonale de Chancy, vous pourrez en dénombrier 5... ! À créer

des embouteillages ! Et surtout ne rien faire pour diminuer les 275 000 mouvements véhicule/jour de l'arrivée des frontaliers qui ont envahi nos routes de campagne et péjorent la qualité de vie de nos concitoyens sur l'ensemble du canton. Mais évidemment, toucher au trafic des frontaliers serait discriminatoire alors qu'il est si simple de taper sur la tête des Genevois qui n'en peuvent plus. Le pire pour le groupe MCG doit certainement résider dans le fait que le Conseil d'Etat a décidé dans son budget de participer à la perte d'exploitation, c'est-à-dire du défi si des lignes de transports publiques transfrontalières à hauteur de 2,7 millions de francs est en outre décidé de verser une indemnité à la région d'Etat française la « SN CF » à hauteur de 793 000 fr. c'est magique n'est-il pas ? D'un côté nous renversons 200 millions de francs au département de l'Ain et de la Haute-Savoie.... Et de l'autre nous subventionnons les pertes car les frontaliers ne veulent pas des transports publics, ils sont individualistes et préfèrent le confort de leur voiture. Mais Genève est docile et a décidé d'investir 1 800 000 000 dans la création du CEVA afin d'inciter les travailleurs frontaliers à poser leur voiture et prendre les transports publics. Première mesure prise par les autorités françaises : supprimer le parking à la gare d'Annemasse pour en faire un complexe de bureaux. Merci Mesdames et Messieurs les élus d'Annemasse d'être solidaire des Genevois qui sont décidément trop bons.... Mais ne dit-on pas que bons et... Finissent par les mêmes lettres ?

Pour rester encore sur le terrain des frontaliers, il vous faut savoir, Mesdames et Messieurs les députés, que votre politique de l'autruche à des conséquences en matière d'emploi et un acte les finances du canton. Vous n'êtes pas sans savoir que selon une convention signée en 1973 entre la confédération suisse et la République française, le canton de Genève doit reverser 3 % des salaires bruts encaissés par les frontaliers aux collectivités locales de l'Ain et de la Haute-Savoie ce qui représente environ 200 millions de francs. De plus, dans le cas de la pérennité de la coopération intercantonale, la Berne fédérale en prévision de la modification des accords de fiscalité entre la Suisse et la France a décidé de manière unilatérale de tronquer le calcul comme suit : masse salariale globale du canton de Genève y inclus les frontaliers divisés par le nombre d'employés en excluant les frontaliers ! Ceci ajoute un surcoût pour le canton de Genève d'environ 150 millions ! Rien que ces deux éléments qui, cumulé, dépassent les 350 millions de francs démontrent à l'envi que la politique d'ouverture inconsciente prônée par la majorité de ce parlement, et par un gouvernement qui ne voit pas plus loin que le bout de son nez, péjore gravement la situation économique de Genève. Évidemment, le corollaire de cette exagération de la main-d'œuvre frontalière a donné comme résultante que le taux de chômage genevois est parmi les

records de Suisse ; faisant exploser du même coup les aides sociales genevoises !

Et quelques mois, le groupe MCG avait déposé un projet de loi afin de réduire la prime d'engagement aux frontaliers qui est octroyée par l'administration fiscale aux entreprises employant cette main-d'œuvre étrangère. Explication : lors qu'un employé est au bénéfice de l'impôt à la source, l'employeur qui retient la quote-part des impôts se voit récompensé par une prime de 3 % de l'impôt retenu. Ceci découle d'une disposition dans la loi fédérale, mais qui impose un taux de 2 %. La Genève généreuse offre une prime à l'engagement des frontaliers de 1 % supplémentaire au minimum fédéral. Ceci représente 10 millions de francs. Le projet de loi du MCG demandait de réduire au minimum fédéral c'est-à-dire à 2 % de commission. La majorité de ce parlement a balayé le projet de loi du MCG criant une fois encore à la discrimination contre les frontaliers. Il est piquant de noter que dans les mesures proposées par le Conseil d'Etat figure un projet de loi en copier-coller de celui du MCG demandant de réduire cette prime d'engagement aux frontaliers au minimum fédéral, c'est-à-dire à 2 % avec une économie de 10 millions pour Genève... Qui va crier à la discrimination des frontaliers aujourd'hui ?

À Genève nous manquons de policiers, ceci par manque d'effectifs ce qui génère des heures supplémentaires. Les policiers ne sont pas autorisés à les encaisser de manière monétaire et les pauvres ne peuvent pas reprendre leurs heures dues en raison du manque d'effectifs ! Que fait le gouvernement dans sa nouvelle version du budget, alors que les moyens sont déjà insuffisants et que nous sommes en dessous de la moyenne suisse en rapport nombre d'habitants/nombre de policiers. Il coupe 1,7 millions de francs dans le département du DSPE ! Voici dévoilé toute la compétence de ce gouvernement qui visiblement n'est pas à la hauteur de la mission que leur a confiée le peuple genevois.

Le groupe MCG a déposé successivement deux amendements en demandant 10 millions supplémentaires pour l'engagement de policiers et de personnel administratif, refusé. Et pour les mêmes motifs 5 millions, refusé.

En ce qui concerne le ministère public, le gouvernement et les partis gouvernementaux sont pris la main dans le sac et doivent trouver des excuses pour justifier leur échec Il faut faire sauter des fusibles, tout cela pour cacher le manque d'anticipation du pouvoir exécutif qui n'a pas vu ou pas su donner les moyens à cette réforme majeure du nouveau code de procédure pénale entrée en vigueur le 1er janvier 2011. Tout cela a été fait à la bonne franquette, on verra demain ! Sauf que demain est arrivé plus vite que prévu, créant une situation chaotique au sein du pouvoir judiciaire ! L'actuel

procureur général a essayé il y a plus d'un an de tirer les sonnettes d'alarme (rappelons-nous du scandale qui est arrivé lorsque mon rapport de commission s'est retrouvé dans la presse attestant du manque de dialogue entre le pouvoir judiciaire et le Conseil d'Etat). Il était donc facile de faire porter le chapeau au procureur général mettant en doute ses capacités de management. Évidemment si vous avez besoin de 10 000 fr. pour gérer un office et que l'on vous en octroie que 5000 fr., vous n'arriverez pas à accomplir ou à atteindre vos objectifs et il sera dès lors très facile de dire que vous êtes un incompetent. Blanc bonnet et bonnet blanc !

Lors d'une récente audition devant la Commission des finances, le procureur général était venu requérir 94 postes supplémentaires (procureur, juristes, personnel administratif). Le groupe MCG a déposé un amendement pour 40 postes supplémentaires en prévision de l'arrivée du nouveau procureur général afin qu'il puisse avoir les moyens d'accomplir la mission qui désormais sera la sienne. Amendement refusé ! Tout va bien, on reprend les mêmes et on continue.

Le groupe MCG refuse catégoriquement que les fonctionnaires fassent une fois de plus les frais de l'incompétence affichée du gouvernement. En effet, le Conseil d'Etat a décidé de supprimer les annuités sur les mécanismes salariaux. Le plus cynique est qu'il existe une discrimination ahurissante dans les différents départements et ou entités de l'État. Les Services industriels par exemple où chaque employé a un 13 salaire depuis bien longtemps, où chaque année il a obtenu 100 % des annuités sur les mécanismes salariaux et renchérissements du coût de la vie lors que celui-ci était avéré. Pire encore, chaque employé des SIG obtient un bonus équivalent à un 14ème salaire. De plus, cette régie publique affiche des fonds propres pour 2,5 milliards de francs avec un cash-flow de plus de 100 millions ! Voilà encore une belle démonstration du manque de vision du gouvernement qui veut privatiser à tout-va rendre autonomes des régies d'État qui détiennent un monopole. Et continuer à taper sur les pauvres fonctionnaires en leur disant « il faut faire des économies » !

Le groupe MCG lors de la séance de la Commission des finances du 30 novembre 2011 a proposé, en premier, une modification de la loi sur les Services industriels autorisant l'État à faire une ponction de 200 millions de francs et ensuite de manière récurrente contraindre les Services industriels à reverser une part conséquente des bénéfices réalisés à l'État. L'idée du MCG a fait son chemin et, aujourd'hui, le Conseil d'Etat a décidé de modifier la loi sur les Services industriels et de faire une ponction sur trois ans de 40 millions par année. Le groupe PLR trouvant l'idée du MCG séduisante et la proposition du Conseil d'Etat insuffisante a décidé d'amender de 20 millions

supplémentaires, soit 60 millions par année sur trois ans, ce qui nous amène à peu près à la proposition du MCG. Sauf que le MCG voulait une ponction immédiate de 200 millions de francs, ce qui m'aurait donné un budget 2012 avec un déficit acceptable.

Outre cet amendement sur les Services industriels proposé par le MCG, nous avons déposé plusieurs autres amendements pour réduire le déficit, comme par exemple dans le département du DIM et plus précisément sur la DGM, direction générale de la mobilité. Amendements refusés. Car le parlement préfère investir à réduire les voies de circulation et faire de nouvelles pistes cyclables partout plutôt qu'à mettre l'accent sur la sécurité laissant ainsi galoper la criminalité qui devient intolérable sur le canton ! Pauvre Genève, nos ancêtres doivent se retourner dans leur tombe en voyant que l'héritage qu'ils nous ont laissé est en passe d'être dilapidé.

En conclusion, il sied encore de préciser que dans le chaos des travaux que les commissaires ont dû subir lors de l'étude de l'exercice budgétaire 2012 en Commission des finances, nous devons rendre nos différents rapports (comme le présent rapport de première minorité) en moins de 24 heures ! Vous comprendrez aisément que ce rapport soit aussi court. Mais rassurez-vous, tous les amendements déposés par le groupe MCG en Commission des finances seront redéposés en séance plénière !

Dans un souci de transparence, le groupe MCG a décidé de publier le procès-verbal de la dernière séance de la Commission des finances en caviardant les noms des députés...

Bonne lecture

Pour le groupe MCG

Eric Stauffer

Membre de la Commission des finances de la République et canton de Genève

Note du SGGC : Ce procès-verbal est déjà annexé au rapport de majorité (page 149 et suivantes)

Date de dépôt : 10 décembre 2011

RAPPORT DE LA DEUXIÈME MINORITÉ

Rapport de M^{me} Anne Emery-Torracinta

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 22 septembre dernier, le Conseil d'Etat présentait un projet de budget pour 2012 présentant un déficit de 429 millions de francs. Le gouvernement nous expliquait alors que l'ampleur de ce déficit s'expliquait tout à la fois par des éléments conjoncturels et par des éléments structurels, ces derniers représentant environ 1/3 du déficit (150 millions).

A propos des éléments conjoncturels, le Conseil d'Etat mentionnait, par exemple, l'effet décalé de la crise de 2008-2009 : arrivée à l'aide sociale de chômeurs en fin de droits et baisse des rentrées fiscales à cause des pertes considérables subies par les banques suisses. De surcroît, le gouvernement s'inquiétait de l'impact du franc fort sur les recettes fiscales à venir.

De fait – et malgré l'ampleur du déficit – la croissance des charges était liée essentiellement à des obligations légales, fédérale ou cantonales (notamment des lois votées par les parlements, voire par le peuple, comme en ce qui concerne la réforme du CO).

Les politiques publiques connaissant une forte croissance des charges indépendamment de ces obligations légales concernent essentiellement le DSPE, le DCTI et le DIM. Ainsi, la sécurité publique augmente car il est prévu de créer 66 nouveaux postes (dont 25 gendarmes, 10 inspecteurs de police judiciaire et 25 assistants de sécurité publique). Au DCTI, on peut mentionner les postes liés aux PSD, les projets stratégiques de développement, dont le but est de renforcer le pilotage et l'accompagnement des projets de développement en vue de la création de logements. Dans la mesure où il s'agit d'une démarche transversale à plusieurs politiques publiques, de nouveaux postes liés à ces PSD sont également créés au DIM.

En ce qui concerne les subventionnés, l'augmentation des indemnités et aides financières est – elle aussi – essentiellement liée aux obligations légales. Dans ce que l'on appelle communément le monde associatif, les subventions restent stables, quand bien même nombre d'entre elles ont vu

leurs charges augmenter, souvent en lien avec une augmentation de leurs prestations. Plusieurs députés socialistes ont d'ailleurs été contactés par certaines d'entre elles qui s'étaient vu refuser toute augmentation dans le cadre du projet de budget 2012.

Reste que malgré cette politique plutôt prudente du gouvernement, le déficit annoncé en septembre était important, la situation empirant même par la suite. En effet, malgré l'intervention de la Banque nationale suisse visant à maintenir un cours plancher de 1,20 franc pour 1 euro, la situation ne s'est pas améliorée amenant le gouvernement à estimer par la suite que le déficit serait encore plus important qu'annoncé sans un certain nombre de mesures.

C'est pourquoi, le 23 novembre (jour où la commission des finances était censée terminer son travail sur le projet de budget 2012), le gouvernement présentait un nouveau plan financier quadriennal 2012-2015, ainsi qu'un projet de budget 2012 très largement amendé (37 pages de propositions d'amendements)! Ainsi, la commission des Finances a dû quasiment reprendre son travail à zéro et travailler dans des conditions qui n'ont guère à voir avec le sérieux que l'examen d'un budget nécessiterait pourtant.

Deux semaines plus tard, néanmoins, tout était à recommencer. En effet, les coupes proposées « à la hache » pendant deux séances par les députés de l'Entente, du MCG et de l'UDC, coupes souvent illégales et impossibles à réaliser, poussaient le Conseil d'Etat à revenir devant la commission avec une version nouvellement amendée et plus « drastique ». Le 7 décembre, entre midi et minuit, les députés ont donc dû travailler sur les 50 pages d'amendements qu'on leur proposait...

Au-delà de cet aspect formel sur lequel nous reviendrons ultérieurement, pour les socialistes, des remises de fond peuvent déjà être faites en lien avec le projet de budget 2012 présenté par le Conseil d'Etat et ce quelle qu'en soit la version (septembre ou telle qu'amendée en novembre) :

- En juin 2009, le Grand Conseil acceptait une refonte totale de l'imposition des personnes physiques dont la conséquence annoncée et assumée par celles et ceux qui l'ont alors votée (tous les groupes parlementaires sauf les socialistes) était une baisse des rentrées fiscales estimée à 411 millions pour l'année 2012 pour le canton ! Lors des débats parlementaires, les socialistes avaient été bien seuls pour s'inquiéter des difficultés financières que cela ne manquerait pas de poser ultérieurement au canton...
- A ce niveau, la tactique de l'Entente et de l'UDC est claire. Dans un premier temps, on défend une baisse des impôts (qui, bien sûr, favorise d'abord les plus aisés). Puis, quand le budget devient déficitaire, on crie

au loup en dénonçant un État trop dispendieux, ce qui permet de s'attaquer tant aux prestations, qu'aux charges de personnel et à la rémunération de la fonction publique !

- Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler, à ce propos, que ceux qui se font les pourfendeurs d'un État qui serait mal géré (notamment les représentants du PLR) sont aussi les premiers défenseurs d'un système économique dont on constate, lorsqu'il n'est pas régulé les errements et les échecs tous les jours.
- La croissance des charges est également imputable à des décisions prises sur le plan fédéral et dont les conséquences financières pour les cantons sont importantes (reports de charges). Cet aspect est d'autant plus intéressant à examiner que les par tis qui dénoncent un déficit jugé scandaleux par son ampleur sont non-seulement ceux qui se sont faits les chantres de la baisse fiscale de 2009, mais aussi ceux qui régulièrement prennent à Berne des décisions coûteuses pour les cantons et acceptent des désengagements de la Confédération (Entente, UDC).
- Le Conseil d'Etat s'attend à un manque de rentrées fiscales de la part des personnes morales en lien avec le franc fort. Cet aspect devrait nous amener à réfléchir au tissu économique genevois, fortement tourné vers la finance et le négoce, deux secteurs fortement dépendants du cours du franc. De fait, il existe ainsi une certaine volatilité de notre économie qui peut engendrer des variations brutales des recettes fiscales, vers le haut, comme vers le bas. En ce sens, les socialistes ont raison de militer en faveur du développement à Genève d'une économie durable et diversifiée, moins dépendante des fluctuations des marchés financiers.

Au-delà de ces différents points et afin de comprendre pourquoi les socialistes refusent le projet de budget issu des travaux de commission, il est nécessaire de développer les aspects suivants.

1. Les apprentis-sorciers de 2009

Depuis le milieu des années 2000, la réflexion portait à Genève sur la nécessité de fusionner les cinq lois d'imposition sur les personnes physiques et de les adapter au droit fédéral. Si tout le monde s'accordait sur ce principe, les divergences de fond portaient, bien évidemment, sur l'impact que devaient avoir – ou non – ces modifications en termes de revenus fiscaux pour l'État.

Ainsi, les partis de l'Entente (L, R, PDC) n'avaient pas hésité à déposer en janvier 2008 le PL 10199 qui, s'il avait été accepté tel quel, aurait signifié une baisse de rentrées fiscales de l'ordre de 1 milliard de francs par année

pour le canton !!! De surcroît, ces baisses d'impôts auraient essentiellement profité aux plus privilégiés. En effet, les bonis aux riches contribuables avaient été estimés à 561 millions de francs, alors que la baisse d'impôts pour les familles n'aurait représenté que 79 millions de francs¹ !

Face à un projet de loi aussi irresponsable, le Conseil d'Etat avait alors déposé le PL 10385, beaucoup plus raisonnable et issu de réflexions abouties sur la taxation des familles, des rentiers et de la classe moyenne. L'impact de projet, pour l'État, aurait été de l'ordre de 151 millions.

Toutefois, ce n'est pas sur le projet du Conseil d'Etat, mais bien sur celui de l'Entente qu'avait travaillé la commission des Affaires fiscales, pour aboutir, au final, à l'adoption du PL 10199-A en commission, puis en plénière, par l'ensemble des groupes (L, R, PDC, UDC, MCG, V), sauf les socialistes (voir annexe I pour le détail des votes en plénière).

L'estimation de la baisse des recettes fiscales découlant du projet de loi issu des travaux de commission avait été calculée par le Département des Finances et était donc connue de l'ensemble des députés au moment du vote (voir le document, figurant en annexe II, qui se trouvait dans le rapport sur le PL 10199). L'impact prévu sur les recettes fiscales était important puisqu'il était estimé à un manque de 321 millions de francs en 2010, 387 millions en 2011 et 411 millions en 2012 ! Sans compter, d'ailleurs, une baisse pour les communes de l'ordre d'une centaine de millions de francs...

En 2009, les socialistes auraient pu accepter une baisse d'impôts raisonnable et réellement ciblée sur les familles et les classes moyennes. Mais, le PL 10199-A allait beaucoup trop loin en faveur des plus aisés. Parmi les différentes mesures introduites par ce PL, deux exemples peuvent illustrer notre propos :

- le bouclier fiscal², favorisant les contribuables très fortunés, dont l'impact sur les finances de l'État était estimé à un manque d'environ 38 millions en 2012 ;
- les déductions sur le revenu des primes d'assurance-maladie et d'assurances-accidents, à concurrence du montant équivalent au double de

¹ De plus, les déductions liées à la prévoyance professionnelle et à la santé étaient estimées à 222 millions, les répercussions sur l'impôt à la source à 194 millions de francs. Tous ces chiffres – communiqués par le Département des finances lors de l'étude du projet – figurent dans le rapport sur le PL 10599 (notamment dans le rapport de minorité de Mme Lydia Schneider Hausser, à la page 395) : <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/PL10199A.pdf>

² Il permet aux contribuables très fortunés de plafonner leur impôt sur la fortune et sur le revenu à 60% du revenu net imposable.

la moyenne cantonale ; de fait, ces déductions sont intéressantes pour les contribuables qui ont les moyens de s'offrir des assurances complémentaires (hospitalisation en privé, par exemple) ; sur le plan financier, si la déduction avait été limitée au montant de la prime moyenne cantonale, l'impact sur les finances cantonales en 2012 serait de + 11 millions de francs sur les recettes.

Il est d'ailleurs à noter que parmi les pistes d'augmentation de recettes fiscales, proposées le 23 novembre dernier par le Conseil d'Etat dans son nouveau plan financier quadriennal, figurent justement la suppression ou la suspension de ces deux niches fiscales en faveur de contribuables aisés, voire fortunés...

De surcroît, comme l'écrivait M^{me} Lydia Schneider Hausser, rapporteure de minorité socialiste sur le PL 10199-A, « *en plus de son aspect totalement antisocial* », cette loi présentait « *un risque majeur en terme de gestion des finances de l'État* »³. Nous en mesurons le résultat aujourd'hui et c'est en ce sens que celles et ceux qui ont défendu ce projet de loi devant le parlement en 2009 ont joué les apprentis-sorciers.

A commencer par le rapporteur (libéral) de la majorité, M. Alain Meylan dont les écrits prêteraient à rire s'il n'en allait pas de la situation financière de l'État et du bien-être de nos concitoyens : « *La majorité de la commission vous invite donc à plébisciter ce projet de loi tel qu'il est ressorti des travaux de la commission afin que le pouvoir d'achat supplémentaire qu'il dégage pour les contribuables genevois puisse, dès 2010, soutenir efficacement la consommation et la conjoncture et ainsi contribuer à la relance économique que nous souhaitons tous. Enfin, grâce à cette loi, nos concitoyens trouveront un mieux-être financier et l'assurance d'une plus grande équité fiscale. La réforme proposée prend une résonance particulière alors que l'économie de notre canton traverse une période de forte turbulence. On peut sans réserve la considérer comme un instrument indissociable de la relance et, ne serait-ce qu'à ce titre, n'ayons pas peur de dire qu'elle est exemplaire.* »⁴

2. Décisions fédérales et transferts de charges

Comme nous l'avons relevé précédemment, le projet de budget 2012 est péjoré par des décisions qui ont été prises sur le plan fédéral.

Outre l'augmentation de 32 millions de la péréquation financière inter-cantonale (RPT), on peut mentionner, notamment, les points suivants, fort

³ Voir <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/PL10199A.pdf>, p.401.

⁴ Idem, p. 308

coûteux pour le canton :

- La réforme de la LACI (loi fédérale) en matière de chômage acceptée par le peuple suisse (mais refusée à Genève) signifie un transfert de charges estimé à 28 millions vers les prestations d'assistance et d'assurance maladie. Voulu par la droite, rappelons que cette réforme était soutenue à Genève par les partis de l'Entente (libéral, radical, PDC), ainsi que par l'UDC⁵ ...ceux-là même qui sont les premiers à s'offusquer du déficit !
- La nouvelle loi sur le financement des hôpitaux⁶, avec des mandats de prestations à des cliniques privées impactait le projet de budget tel que déposé en septembre pour 24 millions. Estimant que cette contrainte fédérale devait être limitée au strict minimum, les socialistes ont proposé un amendement afin de la diminuer de 8 millions. Après discussion, l'amendement accepté en 2^{ème} débat était de 4 millions. La dernière version amendée par le Conseil d'Etat proposait 3 millions et, en 3^{ème} débat, la commission a refusé la proposition socialiste d'en rester à 4 millions⁷...
- Dans le même ordre d'idée, on peut mentionner l'explosion du budget du pouvoir judiciaire : + 66,9% pour les charges de personnel et + 72,3% pour les dépenses générales entre 2006 et le projet de budget initialement déposé par le Conseil d'Etat ! Pour l'essentiel, cette explosion des coûts est liée à la réforme « Justice 2011 ». Or, dans ce cas également, ces réformes de notre système judiciaire ont été décidées sur le plan fédéral, sans peut-être que l'on en saisisse toutes les conséquences financières. Ainsi, l'uniformisation des procédures a abouti au choix d'un modèle pour la justice pénale qui se rapprochait de ce qui se faisait à Zurich, par exemple, mais était éloigné du modèle genevois. De fait, la nouvelle organisation du Ministère public (disparition des juges d'instruction, etc.) se révèle plus coûteuse que ce que nous connaissions auparavant... et il est quasi-certain que le budget proposé pour le pouvoir judiciaire se révélera insuffisant⁸.

⁵ Voir : http://www.ge.ch/votations/20100926/doc/Prise_pos.pdf

⁶ Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier prochain.

⁷ Pour : 2S, 1MCG ; contre : 1L, 1UDC, 1MCG ; abstentions : 3V, 2L, 2R, 2PDC).

⁸ Le pouvoir judiciaire avait, d'ailleurs proposé une version plus élevée de son budget, mais non retenue par le Conseil d'Etat. Les socialistes ont proposé de mieux doter en greffiers-juristes le Ministère public, mais cette proposition a été refusée, la majorité de la commission estimant qu'il fallait attendre le rapport de la Cour des Comptes pour évaluer les besoins réels.

Ces exemples ne sont pas isolés. En effet, depuis quelques années, on assiste à un désengagement financier certain de la Confédération. Et de nombreuses décisions prises sur le plan fédéral ont des conséquences financières préjudiciables pour notre canton. Lors de l'audition du DSE, nous avons eu l'occasion, par exemple, d'aborder la question de l'allocation pour impotence versée aux personnes handicapées. En effet, le 1^{er} janvier 2012, entrera en vigueur le premier volet de la 6^{ème} révision de l'assurance invalidité acceptée au parlement fédéral par les partis de l'Entente et l'UDC (les socialistes et les Verts y étaient opposés). Or, il faut savoir que cette révision prévoit d'encourager le maintien à domicile des personnes handicapées par le biais d'une contribution d'assistance. Toutefois afin que cette prestation nouvelle soit neutre en termes de coûts pour l'assurance invalidité, il a été décidé, pour la financer, de diminuer de moitié l'allocation pour impotence versée aux personnes handicapées adultes résidant en institution. En d'autres termes, on prend à certaines personnes handicapées ce que l'on veut donner à d'autres ! Dans son message concernant cette révision, le Conseil fédéral explique que « *la réduction de l'allocation pour impotence sera compensée par les cantons* ». Néanmoins, dans la mesure où le budget cantonal ne semble pas prévoir les moyens nécessaires, une IUE a été déposée à ce propos⁹.

3. Le nouveau plan financier quadriennal 2012-2015 et le projet de budget amendé par le Conseil d'Etat

Le 23 novembre, le Conseil d'Etat a donc proposé un certain nombre de mesures en vue d'un retour à l'équilibre au budget 2014. Ces mesures doivent se décliner en deux temps : certaines sont à mettre en œuvre immédiatement (pour autant qu'elles soient acceptées par le parlement, voire par le peuple) et indépendamment de l'évolution conjoncturelle ; d'autres sont conditionnelles et ne devraient être mises en œuvre que si la situation économique devait se péjorer.

Certaines de ces mesures devant impacter le projet de budget 2012, il est important de rappeler ici quelles sont les grandes lignes de ce plan en ce qui concerne les mesures non-conditionnelles¹⁰. Le gouvernement prévoit d'agir tant sur les charges que sur les recettes (fiscales et non fiscales).

⁹ L'IUE 1287 : <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/IUE01287.pdf>

¹⁰ Voir tous les détails sous : <http://ge.ch/finances/plan-financier-2012-2015>

En ce qui concerne les dépenses :

- Diminution moyenne de 2% sur la globalité des charges de personnel, des dépenses générales et des subventions, à raison de 0,67% en 2012 et 1,33% en 2013. La seconde version du projet de budget amendé (7/12) prévoit une répartition de 1% sur chacune des deux années. Cette mesure ne pourra pas se réaliser uniquement à travers des gains d'efficacité, mais nécessitera des arbitrages au niveau des prestations fournies. Il faut noter que cette diminution moyenne n'a pas les mêmes conséquences dans les tous départements, selon les différentes politiques publiques. En effet, au DIP, compte tenu du calendrier scolaire (de septembre à août), la marge de manœuvre est faible. De fait, on ne va pas fermer des classes en cours d'année ! Par conséquent, ce sont les s ubventionnés de ce département qui sont fortement touchés.
- Plusieurs adaptations dans le domaine des prestations complémentaires versées aux rentiers AVS-AI (suppression de certains effets de seuil et modification de certains plafonds), avec –toutefois – un impact budgétaire assez faible.
- Suspension de l'indexation des salaires ...lorsque le coût de la vie augmentera (le budget 2012 n'est donc pas concerné).
- Limitation des mécanismes salariaux pour la fonction publique à une demi-annuité en 2012 et 2013.

En ce qui concerne les recettes fiscales, le gouvernement propose de supprimer certaines niches fiscales qui ne profitent qu'à certains contribuables et sont, soient non compatibles avec le droit fédéral, soit des originalités genevoises ; ces niches avaient été discutées (et acceptées par la majorité) lors des débats de 2009 sur laLIPP :

- Suppression de la déduction sociale sur la fortune jusqu'à 500 000 francs accordée aux contribuables en situation indépendante ;
- Suppression de l'exonération des collections artistiques et scientifiques.
- Augmentation linéaire de 20% de la valeur fiscale des immeubles.
- Modification de la limite pour déduction des primes d'assurances maladie et accidents, pour la fixer au montant de la prime moyenne cantonale.
- Suspension du bouclier fiscal.
- Instauration d'une taxe sur l'électricité.

En ce qui concerne les recettes non-fiscales :

- Diminution de la commission de perception de l'impôt à la source.
- Indexation au coût de la vie des tarifs de stationnement.

- Augmentation des revenus issus des établissements publics autonomes (SIG et AIG).

4. La position des socialistes face à ces propositions

Dès la présentation du nouveau PF Q et des amendements au budget, la position des socialistes a été extrêmement claire :

- La limitation des mécanismes salariaux doit être discutée avec les représentants de la fonction publique. De plus, cette mesure n'est pas particulièrement équitable, puisqu'elle touche indistinctement les bas salaires et les hauts revenus et qu'elle n'est préjudiciable qu'aux fonctionnaires qui n'ont pas atteint le maximum de leurs annuités, soit majoritairement les plus jeunes et ceux qui ont des charges de famille.
- Néanmoins, il ne doit pas y avoir de tabou en politique et le groupe socialiste est prêt à examiner attentivement toutes les propositions du Conseil d'Etat, y compris celles qui limitent les dépenses (limitation des mécanismes salariaux et baisse de prestations).
- Toutefois, dans la mesure où le groupe socialiste s'était opposé à la baisse d'impôts de 2009 qu'il jugeait excessive et risquant de mettre en péril les finances de l'État, il n'entend pas accepter les limitations des dépenses proposées sans discussion sérieuse ni contrepartie. En d'autres termes, un accord doit être trouvé avec les partis gouvernementaux sur l'augmentation des recettes, notamment fiscales.

5. Le travail en commission des finances sur les amendements du Conseil d'Etat

Le moins que l'on puisse dire est que ce travail n'a pas été sérieux...

Dans un premier temps (séance des 23 et 30 novembre), on a surtout assisté à des coupes absurdes proposées et/ou soutenues par l'Entente, l'UDC et le MCG.

Ainsi, sans aucune réflexion et en oubliant les obligations légales dans ce domaine, le PLR a proposé un amendement de -111'718'228 F sur l'ensemble des subventions accordées par l'État afin de ramener cette somme au total de ce qu'elle était en 2011. Résultat du vote : l'amendement est accepté par 8 oui (3L, 2R, 1UDC, 2MCG) et 6 non (1S, 3V, 2PDC) !

Très rapidement également, la majorité de la commission (PDC, L, R, UDC) a accepté la suppression de l'entier de l'annuité pour la fonction publique.

De surcroît, il s'est très vite avéré que la majorité souhaitait sabrer dans les dépenses, mais n'entendait pas augmenter les recettes. A insi, l'amendement proposé sur l'indexation du tarif des parkings et qui aurait dû rapporter 6 700 000 francs en 2012 a été refusé (L, R, UDC, MCG), seuls les socialistes, les verts et le PDC le soutenant.

Les socialistes, néanmoins, se sont efforcés d'être constructifs en suggérant également des pistes d'économies. Comme celle mentionnée plus haut sur le subventionnement aux cliniques privées. Ou celle qui consistait à diminuer le nombre de postes dévolus en 2012 aux PSD, les projets stratégiques de développement. En effet, la difficulté à construire des logements à Genève ne dépend pas prioritairement de postes supplémentaires : il faudrait d'abord que les riverains cessent, par des recours comme aux communaux d'Ambilly, de s'opposer aux nouveaux projets ! Si ces propositions d'économie ont pu trouver des majorités lors du 2^{ème} débat, nos amendements visant à ne pas diminuer certaines subventions, voire à les augmenter, (notamment dans le domaine de l'enseignement, de la culture ou du handicap) n'ont pas trouvé grâce aux yeux de la majorité.

Compte tenu du tour pris par les événements, le Conseil d'Etat est revenu le 7 décembre avec une nouvelle version du budget amendé en vue du 3^{ème} débat. Dans un premier temps, les députés ont dû d'abord supprimer la plupart des amendements acceptés lors du 2^{ème} débat, puis examiner les propositions du gouvernement (50 pages) !

Dans la mesure où il était clair que la majorité de la commission n'entendait pas augmenter les recettes fiscales, les socialistes ont refusé pratiquement toutes les propositions d'économies du Conseil d'Etat.

De surcroît, le temps consacré aux divers amendements était très court, parfois même inexistant. En cours de soirée, ils étaient même votés en bloc. En d'autres termes, les députés se sont prononcés bien souvent sans réaliser exactement ce que leur vote allait signifier sur le terrain.

A ce propos, l'exemple du GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire) est plutôt inquiétant. Alors que le Grand Conseil a traité récemment d'une pétition¹¹, qui s'inquiétait – face à une demande toujours plus importante – du manque de personnel pour l'encadrement des enfants, la majorité de la commission a accepté une baisse linéaire de 1% de la subvention accordée par le canton (- 34'600 francs). Seuls les socialistes s'y sont opposés et ont même proposé une augmentation, refusée bien évidemment.

¹¹ Voir : <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/P01714A.pdf>

La majorité des com missaires qui ont accepté systématiquement les coupes dans les subventi ons réalisent-ils bien qu'ils ont supprimé, par exemple, plus de 3 m illions de francs à l'Université ? Ou que le montant alloué aux missions d'intérêt général des HUG a été diminué de près de 400'000 francs ? Il a d'ailleurs fallu une question d'un député socialiste pour apprendre qu'il s'agissait de m ammographies, dépistages HIV, tests de dépistages de la tuberculose, autopsies cliniques, etc.

Un autre exemple est particulièrement révélateur de la façon dont ce budget a été discuté. Dans le cadre de la politique publique H (sécurité), un député socialiste s'est inquiété d'un amendement du Conseil d'Etat diminuant d'environ 25% le budget alloué à la réinsertion des détenus (reclassement des détenus libérés). Un député libéral, connaissant bien la problématique, a expliqué que la réinsertion était l'enfant pauvre du département et qu'il faudrait plutôt augmenter ce poste ! Interrogée à ce propos, la conseillère d'Etat a déclaré être consciente du manque de moyens alloués à la réinsertion et s'étonner un peu de cette prévision de coupe, qu'elle considérait comme pas judicieuse ! Résultat : par 9 voix (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 1 L, 2 MCG) contre 6 (1 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC) cet amendement du gouvernement a été refusé ! Si même la conseillère d'Etat concernée n'était pas convaincue du bien-fondé d'un amendement proposé par le gouvernement, il y a tout de même de quoi s'inquiéter !

6. Conclusion

Les précédents exercices budgétaires ayant été positifs, le canton a pu se doter d'une réserve conjoncturelle de plus de 1 milliard de francs. Légalement, le gouvernement pouvait donc proposer un budget déficitaire. Accepter un tel budget, même avec un déficit de l'ordre de 450 millions de francs, n'était donc pas dramatique en soi, mais à condition – bien évidemment – de se donner les moyens de revenir au plus vite à l'équilibre.

Néanmoins, les socialistes étaient prêts à discuter de toutes les propositions permettant de diminuer ce déficit. Mais à notre sens, il était indispensable que la réflexion concernant les dépenses comme les recettes ait lieu parallèlement.

D'un côté, la commission des finances aurait dû prendre le temps d'examiner sérieusement les amendements sur les dépenses proposés par le Conseil d'Etat et non à la va-vite comme cela a été imposé par la majorité.

D'un autre côté, le parlement aurait dû commencer à travailler sur les propositions d'augmentation des recettes fiscales.

Dans l'intervalle, il n'aurait pas été dramatique de reculer quelque peu la date d'adoption du budget, quitte à fonctionner selon le principe des « douzièmes » pendant quelques semaines.

Les socialistes attendaient des autres partis gouvernementaux, notamment de ceux de l'Entente, un engagement ferme sur les recettes fiscales (leur acceptation en plénière et leur soutien devant le peuple) avant de pouvoir accepter des baisses de prestations et la diminution des mécanismes salariaux.

Or, il n'en a rien été. Les représentants du PLR ont, à plusieurs reprises, réaffirmé qu'ils lutteraient contre toute hausse d'impôts (c'est dans leurs gènes ont-ils affirmé !) et qu'ils n'étaient prêts à accepter que la hausse de la taxe personnelle¹². Ils ont même été plus loin que le Conseil d'Etat, par exemple en ce qui concerne la suspension totale de l'annuité en 2013 pour la fonction publique. Jusqu'au dernier moment, ils ont joué « la menace » expliquant qu'il faudrait encore trouver plus de 2 millions d'économies lors du débat en plénière afin de ne pas dépasser 350 millions de déficit au final...

De surcroît, alors que les quelques hausses de subventions demandées par les socialistes étaient systématiquement refusées, il est piquant de constater que le CICR obtiendra 1,5 million de plus. Il faut dire que c'est un député libéral qui l'a proposé... ceci expliquant sans doute cela...

Si, au final, il s'est trouvé une majorité pour accepter ce budget, c'est sans doute que les partis de l'Entente (tout particulièrement le PLR) ont réalisé que des départements comme le DSPE et le DCTI obtenaient des moyens supplémentaires, alors que les coupes sur les subventionnés concernent essentiellement le DIP...

Au bout du compte, les socialistes ne peuvent que regretter la façon dont les travaux de la commission des finances se sont déroulés ces dernières semaines et s'étonner de voir des partis gouvernementaux plus « raisonnables », comme les Verts ou le PDC, accepter cette façon de faire et prendre le risque qu'aucune augmentation des recettes fiscales ne passe la rampe ces prochains mois.

En l'état, accepter le budget serait faire le jeu des partis dont l'objectif final n'est autre que celui d'une baisse drastique des prestations publiques, voire d'un démantèlement de l'État. Les socialistes ne peuvent donc que s'y opposer.

¹² Actuellement de 25 francs, c'est ce que versent les personnes ne payant pas d'impôts. Le PLR était prêt à la monter à 365 francs, soit 1 franc par jour...

ANNEXE I

Résultats du vote du PL 10599-A lors de la session du Grand Conseil du 12 juin 2009

Le PL 10599-A a été adopté par 72 oui, 15 non et 2 abstentions. Seul le groupe socialiste s'y était opposé¹³ :

	L	S	V	R	PDC	UDC	MCG	IND
Oui	22	0	12	11	11	8	6	2
Non	0	15	0	0	0	0	0	0
Abst.	0	0	2	0		0	0	0
Total	22	15	14	11	11	8	6	2

¹³ Voir les résultats (y compris les votes non nominaux) sous : <http://www.ge.ch/grandconseil/data/courriers/AN-PL10199A4.pdf>

Estimation de la baisse des recettes fiscales découlant du PL 10199 en 3ème débat ¹
en millions de francs

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Estimation de la baisse des recettes fiscales								
Impôt sur le revenu IBO	-225	-238	-238	-265	-248	-247	-289	-281
Impact de la diminution du nombre de bénéficiaires des aides/taux réduits LFP	-	1	4	6	8	10	11	13
Impôt sur la fortune IBO	-42	-43	-45	-37	-34	-34	-35	-38
Impôt sur les prestations en capital (PIC) IBO	-4	-4	-5	-5	-5	-5	-5	-5
Impôt des coprojets de certains fonctionnaires internationaux	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3
Sous-total PPI IBO	-274	-277	-286	-304	-289	-280	-301	-314
Impôt à la source (ISA), y compris PIC et coprojets des fonctionnaires internationaux	-57	-53	-78	-79	-74	-75	-87	-97
Total	-331	-350	-384	-382	-353	-355	-387	-411

Entrée en vigueur de la loi en 2010 pour le revenu et en 2011 pour la fortune

-321 -387 -411

¹ Les projections de dépenses des finances dont les impacts ont été intégrés dans ce tableau sont les suivants:
a. Déduction totale sur la forme uniforme et la générale de 5000
b. Nouvelle proposition de déduction pour les hauts revenus de 2000 € dès 2011
c. Nouvelle proposition de déduction pour les hauts salaires de la simulation n° 157_608

Estimation de la baisse des recettes fiscales découlant du PL 10199 amendé en 3ème débat comprenant les propositions du département des finances

Les propositions du département des finances dont les impacts ont été intégrés dans ce tableau sont les suivantes :

- Suppression de la déduction pour charges de famille de 9000 F en 2010 et de 10000 F dès 2011
- Déduction pour charges de famille de 9000 F en 2010 et de 10000 F dès 2011
- Nouvelle proposition de déduction pour rentiers selon tableau de la simulation n° 137_6ds

Cette estimation des impacts

Les simulations ont été réalisées sur la base des données de la nomenclature fiscale 2006 en utilisant le barème 2006 de la LPP actuelle et le barème 2006 du PL 10199 amendé en 2ème débat. Elles mesurent l'incidence sur les recettes fiscales du PL 10199 amendé au stade du deuxième débat de la Commission fiscale, tenant compte des propositions du DF indiquées ci-dessous, comme si les changements étaient intervenus en 2006.

Prévision de l'impact sur les années 2007 - 2012
 L'impact des propositions de modification des recettes fiscales dans le cadre du plan financier quadriennal sont appliqués aux montants des impacts évalués pour l'année 2006. Ce calcul repose sur l'hypothèse selon laquelle l'évolution des impacts suit le même rythme que les recettes fiscales.

Impact sur le revenu (simulation n° 137_6ds)

Les éléments modifiés pour la simulation sur le revenu sont les suivants : barème selon art. 42 PL 10199 voté en 2ème débat, splitting intégré à la 2. tranche à zéro impôt jusqu'à 16865 F (finée 2006), déduction pour le travail du conjoint de 900 F, déduction pour charges de famille de 9000 F en 2010 et de 10000 F dès 2011, déduction pour les dépenses de santé de 1000 F dès 2011, déduction pour les dépenses de logement de 1000 F dès 2011, déduction pour les dépenses de garde d'enfant des 0-6 ans médicaux et des dons. Nouvelle proposition de déduction pour rentiers selon tableau de la simulation n° 137_6ds en tenant compte des bilans de bat 40 ds PL 10199 voté en 2ème débat. Le calcul du taux d'effort de la valeur locative est modifié selon bat. 24 a1, 2 du PL 10199 voté en 2ème débat. L'impact est de 250 millions de francs.

Impact de la diminution du nombre de bénéficiaires des anciennes notes LPP

L'estimation de l'impact de la diminution du nombre de bénéficiaires des anciennes notes LPP est fondée sur l'évolution historique de la population en question selon les statistiques de survie par âge publiées par l'INSEE National de la statistique.

Taux d'effort

L'incidence de la modification de l'art. 24 a1, 2 du PL 10199 voté en 2ème débat est marginale (moins de 0,5 million). Les contribuables qui ne paient pas d'impôts, passe le n° ne portent de revenus imposables autres que la valeur locative viennent cette dernière réduite à zéro.

Impact sur la fortune (simulation n° 130bs)

Il s'agit de l'impact total sur l'impôt sur la fortune compte tenu de l'ensemble des modifications du PL 10199 amendé, auxquelles s'ajoute la proposition du département des finances concernant la déduction sociale sur la fortune uniformisée augmentée de 6%. Le bouchon a été calculé en dernier lieu en intégrant l'ensemble des modifications, y compris celles relatives à l'impôt sur le revenu. L'impact est de 43 millions de francs.

Impact sur les prestations au capital

L'impact sur les prestations au capital (art. 46 PL 10199) est calculé en tenant compte du splitting et de la tranche à zéro impôt jusqu'à 16865 F ainsi que du cumul des prestations en capital des conjoints. La simulation sur le barème ordinaire présente un impact de 4 millions. L'effet sur l'IS est évalué à 1 million de francs.

Impact des conjoints de certains fonctionnaires imposables

Les conjoints de certains fonctionnaires imposables sont imposables selon le barème B avec les déductions en plein sans prise en compte des revenus exonérés de compt (suppression de l'art. 43 PL 10199 initial). L'impact sur les PRBO et l'IS est de 3 et 2 millions respectivement.

Impact à la source

Les données détaillées par contribuables n'étant pas disponibles, l'impact sur l'IS a été évalué en partant des salaires imposés selon le barème ordinaire en tenant compte de la déduction pour charges de famille de 9000 F en 2010 et de 10000 F dès 2011.

Date de dépôt : 10 décembre 2011

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Eric Bertinat

Mesdames et
Messieurs les députés,

Préambule

Avec une période de crise qui s'annonce longue et difficile (certains économistes pensent qu'elle durera une dizaine d'années), le dépôt d'un budget revêt un caractère encore plus solennel que par le passé. Un passé particulièrement faste pour notre canton qui a pu compter sur des recettes fiscales en constante hausse pour assurer un train financier extrêmement confortable. Le retour à la réalité est nécessaire mais s'avère bien difficile : l'Exécutif genevois n'a pas pris la mesure de l'environnement économique mondial, la faillite des Etats européens et l'échec de l'euro. Avec la croissance des dépenses de l'aide sociale (+7%), de la mobilité (+6%), de la justice (+4%) et de la sécurité (+3,7%), la libre circulation et les Accords de Schengen-Dublin se paient lourdement et le déficit budgétaire s'envole.

1. Un accouchement tardif et bien difficile

Le budget 2012 du Conseil d'Etat, présenté en septembre, annonçait **un déficit de 429 millions de francs**. Fin octobre, alors que toutes les communes genevoises connaissent le montant exact de la nouvelle estimation fiscale chiffrée par le Groupe de perspective économique (GPE), le Conseil d'Etat ne transmettait aucune information aux députés. Pourtant, les recettes fiscales cantonales étaient revues à la baisse de 110 millions et venaient par conséquent augmenter d'autant le déficit budgétaire. Il passait à -539 millions. Ignorant ces chiffres, durant les mois d'octobre et de novembre, la Commission des finances n'en continuait pas moins son travail budgétaire. Comme si de rien n'était.

Mercredi 23 novembre, la Commission des finances connaissait enfin les nouvelles évaluations fiscales et recevait du Conseil d'Etat une avalanche d'amendements totalisant un montant de 102 millions dont le moindre d'entre

eux s'élevait à la somme vertigineuse de 7 francs (sic). La commission découvrait à cette occasion que le déficit, malgré les efforts de l'Exécutif, augmentait et se situait à 437 millions. La Commission des finances s'est longuement interrogée sur la pertinence de poursuivre l'examen du budget dans ces conditions. L'UDC était d'avis qu'il fallait suspendre les travaux, étudier ce nouveau budget mitraillé par les dizaines d'amendements du Conseil d'Etat et demander l'avis de son groupe. La commission en a décidé autrement et a entamé ses travaux vers 15h. Le mercredi suivant fut également entièrement occupé à étudier ces amendements. En tout, ce sont plus de 40 heures qui furent consacrées, en deuxième débat, à l'étude du budget 2012.

Le mercredi 7 décembre, après avoir copieusement sabré dans les dépenses, et pas toujours de manière intelligente, la Commission des finances vote enfin le deuxième débat du projet de loi 10866. L'article 7 indique un déficit de 325 millions. Après qu'une majorité des commissaires eut refusé cet article et eut abondamment commenté ce vote qui selon certains renvoyait le budget au Conseil d'Etat et selon d'autres revenait à travailler sur le budget déposé en septembre, il fut décidé de voter à nouveau ce fameux article. Il est finalement accepté et la Commission des finances entame enfin le troisième débat. C'est alors qu'intervint le Conseil d'Etat pour proposer l'annulation de tous les amendements acceptés jusqu'alors et travailler sur un nouveau paquet d'amendements, prenant en compte une partie des amendements votés par la Commission des finances durant les deux séances précédentes. Par cette nouvelle proposition, le Conseil d'Etat indiquait comprendre le message de la Commission des finances : l'effort de l'exécutif sur 2012 n'était pas suffisant. Aussi, en dehors des 40 millions de francs pris aux SIG, il proposait que les 2% d'économies sur les charges, déjà décidés, se fassent à raison de 1% en 2012 et 1% en 2013, au lieu des 0.67% et 1.33% initialement prévus. A noter qu'un seul nouvel amendement a aggravé le déficit (hormis le montant de 1,5 million accordé en deuxième débat à la politique K – Santé pour régler le conflit des aides-soignants) : les heures supplémentaires de la police, fixées à deux millions. Les différentes mesures prises (demi-annuité, mesures budgétaires du Conseil d'Etat et 40 millions des SIG) ramènent le déficit à 384 millions en tenant compte de toutes les variations qui ont eu lieu entre le 15 août et ce jour. L'exécutif cantonal estime ainsi arriver au bout de ce qu'il peut faire sans changer des lois.

Le Conseil d'Etat a compris qu'il y avait un consensus dans la commission pour dire que, au vu des résultats extraordinairement élevés des SIG, et sans toucher aux tarifs, les SIG pouvaient verser à leur principal propriétaire une somme plus élevée qu'ils ne le faisaient actuellement et la

portant finalement à 60 millions. L'UDC ne refusera pas cet apport financier imprévu. Mais elle souligne que si cette acrobatie réduit évidemment le déficit, elle ne réduit pas le montant des dépenses contenues dans le budget 2012. C'est une décision politique qui annonce clairement la ligne politique à venir du Conseil d'Etat : ne pas revenir à la baisse des dépenses publiques, particulièrement celles concernant la masse salariale (plus de 2,2 milliards) et compenser celles-ci par une augmentation des recettes, par une hausse des diverses taxes (hausse de la redevance du parking du Mont-Blanc, hausse des tarifs des horodateurs avec un bénéfice de 6,7 millions, etc.) et par une hausse de divers impôts.

Cette nouvelle série d'amendements m'a amené à rappeler qu'après avoir suivi le PLR dans sa démarche tendant vers un budget dont le déficit devait approcher les 250 millions, je ne pouvais que constater que ce même parti se contentait à présent d'un déficit de l'ordre de 350 millions. C'est encore beaucoup trop élevé pour l'UDC. Autant accepter toutes les propositions du Conseil d'Etat, qui ont l'avantage d'être réfléchies, et refuser le budget du Conseil d'Etat parce que toujours trop déficitaire.

2. Une situation économique mondiale catastrophique

La période de grâce résultant du décalage entre l'entrée en crise économique (avec une récession possible dès 2012 selon le scénario pessimiste du PFQ) et ses effets en termes d'impôts perçus est terminée. On peut se demander si les responsables politiques ont vraiment conscience de cette situation et de l'importance de la crise qui se développe sous nos yeux, jour après jour. Une crise qui ne doit prendre personne par surprise, tant elle était annoncée depuis celle des *subprimes* (2008) et sont connus les montants astronomiques des dettes souveraines européennes. C'est pourquoi l'UDC pense important de prendre le temps de détailler la situation actuelle de crise économique.

D'après l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), Genève doit s'attendre à un ralentissement économique à partir de l'automne 2011. « Satisfaisante, voire bonne, jusqu'en juillet 2011, la situation des affaires dans l'industrie genevoise montre des signes de faiblesse en août 2011. Stable sur le marché intérieur, la position concurrentielle des entreprises s'est dégradée sur les marchés étrangers en proie à d'importantes difficultés conjoncturelles et structurelles. Ces problèmes se sont traduits, en juillet et en août 2011, par des paniques boursières à répétition et une envolée du franc

suisse, jouant le rôle de valeur refuge : l'étonnante vigueur des branches exportatrices de biens ou de services commence ainsi à s'épuiser. »¹⁴

La situation des affaires dans le canton de Genève, pour le mois d'octobre 2011, se dégrade sensiblement. Le taux de chômage progresse pour le seul mois d'octobre de 0,3 points à 5,6%. Toutes les branches d'activités, à l'exception des branches de services, ressentent les effets de la crise économique et voient le marché des affaires devenir insatisfaisant. L'OCSTAT constate notamment pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration que le pessimisme l'emporte, même à long terme. L'industrie voit par exemple son degré d'utilisation de la capacité technique de production poursuivre son repli. Enfin, les commerçants sont très pessimistes quant à la situation de leurs affaires à six mois. »¹⁵ Une enquête conjoncturelle menée par la fondation Genève Place Financière auprès de répondants représentant près de 11'900 emplois bancaires sur les 20'300 du canton laisse présager que l'année 2012 sera difficile. Pour les banques de 200 emplois et plus, 54,5% envisagent de réduire leurs effectifs jusqu'à 5% et 18,2% de ces banques pensent réduire leurs effectifs au-delà de 5%. Quant aux bénéficiaires des banques avec plus de 200 collaborateurs, il devrait diminuer entre 15 et 24% pour 18,2% d'entre elles et entre 14 et 3% pour 54,6% d'entre elles¹⁶. Il ne subsiste par conséquent aucun doute que les impôts prélevés auprès des personnes physiques et morales pour les prochaines années continueront à diminuer.

La tendance morose enregistrée à Genève s'inscrit dans un contexte tout aussi sombre au niveau national. Faut-il encore rappeler que les prévisions de croissance pour notre pays ne sont pas bonnes. D'après l'institut de macroéconomie appliquée (Créa) de l'Université de Lausanne, la Suisse connaîtra une contraction de l'ordre de 0,4% de son PIB pour 2012. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (KOF) estime de son côté que notre PIB connaîtra une croissance de 0,9% pour le premier et de 1,3% pour le deuxième. Quant à l'UBS, qui prévoyait encore 0,9% de croissance il y a un mois, ces prévisions de croissance pour la Suisse ont été ramenées à 0,4% pour 2012. La crise économique aura un impact sur les particuliers, qui seront plus touchés par le chômage. En effet, selon le Créa, le taux de chômage suisse, de 2,9% en octobre 2011, devrait progresser et atteindre les 3,5%.

¹⁴ OCSTAT, Communiqué de presse du 13 septembre 2011.

¹⁵ OCSTAT, Economie nationale et conjoncture, n°56 novembre 2011.

¹⁶ Genève Place financière, enquête conjoncturelle de la Place financière de Genève, résultats 2011-2012.

Aucun indicateur ne laisse supposer que Genève, lanterne rouge en matière de chômage, pourrait échapper à la tendance haussière du taux de chômage.

La crise de la dette dans l'Union européenne résultant d'une piètre gestion des deniers publics comme de la dette privée frappe indirectement l'économie suisse puisque près de 60 % de nos exportations (le moteur de notre croissance) se font vers des pays de l'UE. Dans la zone euro, la crise a commencé par la crise grecque de 2010, suivie par la crise irlandaise. Pour 2012, l'agence de notation Standard & Poor's prévoit, dans son rapport « Perspective économique européenne : le retour de la récession », une récession au premier semestre 2012. Selon cette agence de notation, il y a une probabilité de 60% pour que leur prévision de récession puisse être qualifiée de « légère », contre une probabilité de 40% pour que la récession puisse être qualifiée de « sévère ». D'après l'économiste en chef de cette entreprise « la récession imminente qui menace l'Europe a d'abord trouvé un terrain en Espagne, au Portugal et en Grèce, mais les difficultés économiques se propagent désormais au cœur de la zone euro, en France et en Espagne ». Quant aux prévisions de croissance des principaux pays de la zone euro, l'agence les a abaissés une nouvelle fois. La France devrait connaître une progression de 0,3% du PIB en 2012 alors que l'agence prévoyait 0,8% auparavant. Pour l'Allemagne, Standard & Poor's prévoit 0,8% contre 1% et pour l'Italie 0,1% contre 0,2%. Le ministre du développement économique de ce pays, estime que l'Italie risque d'entrer en récession, alors que les statistiques de l'OCDE tablent sur une diminution de 0,5% du PIB de l'Italie.

D'après l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « la crise dans la zone euro reste la principale menace pesant sur l'économie mondiale, indiquent les Perspectives. L'inquiétude grandit quant à la viabilité des dettes souveraines dans l'union monétaire. Si rien n'est fait pour y remédier, la contagion récente de pays dont les finances publiques étaient réputées relativement saines pourrait considérablement aggraver les perturbations économiques. »¹⁷ Avec la crise de la dette souveraine, les agences de notation envisagent de surveiller de près des pays et de rétrograder si nécessaire leur note, avec pour conséquence un renchérissement du service de leur dette. Or, selon le directeur de la gestion des actifs et crédit chez Edmond de Rothschild Investment Managers (Edrim), « les emprunts d'Etat des grands pays développés ont cessé d'être des actifs sans risque avec la crise de la dette souveraine ». D'après cette personne, la France perdrait son triple A fin 2012 et l'Allemagne, principal partenaire économique de la Suisse, « a un potentiel assez élevé de perdre son triple A

¹⁷ OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE n° 90, novembre 2011.

parce que son problème de démographie est fortement pesant et que , dans une économie européenne atone, voire plutôt déprimée, l'Allemagne ne fera pas réellement mieux ».

La Commission européenne n'est guère plus optimiste pour l'avenir. Elle indique dans ses prévisions d'automne 2011-2013 que « la reprise économique est au point mort et que les faibles niveaux de confiance ont des répercussions sur les investissements et la consommation. Ce manque de confiance est à mettre sur le compte de la corrélation négative entre la crise de la dette souveraine et la situation dans le secteur financier, auquel il convient d'ajouter un ralentissement de l'économie mondiale. L'impact est particulièrement fort dans la zone euro. En conséquence, le PIB devrait stagner l'année prochaine et la croissance globale dans l'UE ne devrait pas dépasser 0,6% en 2012. Le taux de chômage restera vraisemblablement élevé et devrait se situer autour de 10% en 2012 et au début de 2013, ce qui aggravera les retombées sociales de la crise »¹⁸

Les Etats-Unis, où se dirigent tout de même 10,2% des exportations suisses, connaîtront d'après le FMI une modeste croissance économique de 1,8% pour 2012.

A l'échelle mondiale, les Nations Unies ont considérablement révisé à la baisse leurs prévisions économiques par rapport à ce qu'elles étaient il y a six mois et prévoient désormais que, dans le meilleur des cas, l'économie mondiale devrait « faire au mieux » avec une croissance du produit mondial brut (PMB) de 2,6% dans les prévisions de base pour 2012¹⁹. Le ralentissement économique, poursuivent-elles, affectera tant les pays développés que les pays en voie de développement.

A ce stade, la question peut être posée de savoir quand la crise économique mondiale prendra fin. Selon He Fan, directeur adjoint de l'Institut d'études économiques et politiques mondiales de l'Académie des Sciences sociales de Chine, « le monde partage l'idée que l'économie mondiale est en train de s'enfoncer dans un marasme qui durera assez longtemps. Vu à court terme, il sera difficile de régler le problème de la dette que ce soit en Europe ou bien aux Etats-Unis »²⁰. **Il prévoit qu'il faut trois à cinq ans, voire même dix ans pour que l'économie mondiale puisse se redresser.** D'autres économistes, se basant sur la durée des cycles économiques et l'absence de progrès de l'économie réelle, estiment même

¹⁸ Commission européenne, Communication de la commission, Examen annuel de la croissance 2012.

¹⁹ Nations unies, World Economic Situation and Prospects 2012, pre-release.

²⁰ http://french.china.org.cn/business/txt/2011-11/23/content_23989134.htm

qu'un relèvement de l'économie mondiale ne pourrait intervenir avant 10 ans.

Tous les indicateurs attestent que nous sommes à l'aube d'une crise économique grave dont la durée s'annonce longue. Il ne subsiste aucun doute que notre canton connaîtra une diminution des recettes fiscales perçues auprès des personnes physiques et morales, l'obligeant à repenser son mode de fonctionnement. Enfin, une fois la crise terminée, il faudra encore patienter quelque peu avant que la très espérée reprise déploie ses effets sur les comptes de l'Etat.

3. Un plan financier quadriennal trop optimiste

Le principe d'un plan financier quadriennal, dont la paternité revient à l'UDC, permet au Conseil d'Etat de présenter ses efforts prioritaires. Il lui permet aussi de retravailler ce document en fonction d'un budget déficitaire et de proposer ses solutions sur les quatre prochaines années pour parvenir à l'équilibre. Le PFQ 2012-2015, présenté à la Commission des finances le 23 novembre 2011, fait figurer trois scénarios (optimiste, modéré, récession). Pour 2012, la différence entre ces trois scénarios présente un déficit de 200 millions pour 2012 pour arriver à 420 millions en 2015. En se basant sur les chiffres du scénario « modéré », le Conseil d'Etat n'évite pas une succession de budgets déficitaires jusqu'en 2015 (entre 500 et 620 millions). Pour stopper cette hémorragie, l'Etat nous présente une série de mesures dites « conditionnelles » et « non-conditionnelles » destinée à rétablir l'équilibre budgétaire dès 2014. Cet arsenal dépend de nombreux facteurs dont les deux principaux sont évidemment des estimations fiscales qui se révèlent exactes (ce qui n'a pas été le cas ces dernières années fiscalement festives) et la suppression de niches fiscales qui resteront à faire accepter soit par le Parlement, soit par le peuple. L'UDC constate que le Conseil d'Etat tente de conserver une fonction publique forte en effectif (un millier de fonctionnaires seront engagés entre 2011 et 2012) et en salaire, en appliquant une politique de « décélération du rythme d'augmentation ». Cela impliquera principalement le recours à une série de mesures destinées à augmenter les recettes fiscales. Ce qui n'est, pour l'heure, pas envisageable pour l'UDC. Le peuple genevois sera mis devant le fait accompli ! Finalement, le budget 2012 est un pari. Si la crise économique, qui n'en est qu'à ses débuts, s'amplifie, elle pénalisera le volume des recettes fiscales alors que le volume des dépenses de la fonction publique, lui, restera sensiblement le même que toutes ces dernières années. L'UDC, qui espère sincèrement se tromper, pense que c'est dans une situation plus difficile que celle envisagée par le Conseil d'Etat que nous allons nous trouver rapidement. Nous attendons avec

impatience les évaluations fiscales de s derniers mois de l'année 2011 qui montreront que le déficit pré vu dans ce budget sera déjà plus important que les 352 millions acceptés par une majorité de la Commission des finances.

Même remarque pour les investissements prévus qui s'élèveront à 4,3 milliards jusqu'en 2012. C'est beaucoup trop lourd pour les finances de notre canton et c'est surt out accepter une augmentation importante des charges et des amortissements pour ces prochaines années qui s'annoncent très difficiles.

Mais la meilleure image de la mauvaise politique suivie par l'exécutif reste celle de la dette cantonale. Elle passera de 11,4 milliards à 12,4 milliards (avec des intérêts bas). L'Etat se refinance chaque année, en moyenne, à haute ur de 1 milliard (cash disponible en re financement permanent) et la charge de la dette prévue pour les investissements de 2012 s'élève à 800 millions de francs pour les investissem ents qui vont être empruntés avec un taux de 2,2%, ce qui représente 17,6 millions de francs. Actuellement, les taux d'intérêts restent bas m ais la crise économique démontre qu'en Europe les taux d'intérêts sont en hausses. L'Allemagne l'a récemment apprise à ses dépens en ne parvenant à ne trouver que la moitié d'un emprunt – soit environ 3 milliards sur les 6 demandés – et avec un taux d'intérêt plus important que celui espéré...

4. Comparaison avec d'autres cantons

Avec son projet de budget 2012, le canton de Genève se distingue encore une fois des autres cantons suisses, ainsi que dit en pré ambule. En effet, partant d'un déficit de 429 millions de francs, soit 7,6 milliards de revenus et 8'092 millions de francs de fonctionnement, le Conseil d'Etat genevois est parvenu à allé ger ses charges et a ainsi ram ené le déficit de son proje t de budget 2012 à 352 millions de francs. Or, même avec cet effort du Conseil d'Etat, le projet de budget 2012 demeure vertigineusement supérieur à celui des autres cantons.

En effet, si l'on prend le budget 2012 du canton de Neuchâtel tel que voté par le G rand Conseil ne uchâtelois, celui-ci présente des revenus de fonctionnement de 1'932 millions de francs et des charges de fonctionnement de 1'950 millions de francs, soit un déficit de 17,4 m illions de francs. La version du Conseil d'Etat neuchâtelois présentait toutefois un déficit de 20,9 millions de francs. Grâce à des mesures d'économies durables de 40 millions de francs principalement dans le domaine du social et de la santé, ainsi qu'au respect du frein à l'invest issement et à une contri bution de solidarité exceptionnelle des communes de 9,5 millions de francs dans le cadre de la

péréquation financière intercantonale (RTP), le canton de Neuchâtel ne s'en sort pas trop mal.

S'agissant du canton de Vaud, cel ui-ci, avec des revenus de fonctionnement de 8'104 millions de francs et des charges de fonctionnement de 8'086 millions de francs (comparable aux revenus et charges du canton de Genève), obtient la palme en prése ntant un excédent de reve nus de 15 millions de francs au budget 2012. Ceci non sans a voir consenti à des efforts notamment par une diminution de 122 m illions de francs de la contribution vaudoise à la péréquation financière intercantonale, ainsi que par le respect du frein à l'investissement.

Quant au canton de Berne, dont le projet de budget 2012 présentait des revenus de fonctionnement de 10'465 millions des francs et cha rges de fonctionnement de 10'620 millions de francs, soit un dé ficit de 155 millions de francs (presque trois fois inférieur à celui du canton de Genève), ce dernier est parvenu à alléger son budget de 277 m illions de francs, avec pour résultat un budget présentant un excédent de revenus de 1 m illions de francs. Pour parvenir à ce résultat, 585 postes au sein du personnel cantonal et du corps enseignant ont été supprimés et 107 millions de francs ont été retirés dans les domaines de la santé publique et de la prévoyance sociale, ainsi que 65 millions de francs dans le domaine de l'instruction publique. En outre, la croissance de la masse salariale a également été réduite. Finalement, dans le cadre de la péréquation financière intercantonale, le transfert de charges entre le canton et les com munes a permis au canton de bénéficier de 86,3 millions de francs.

A l'inverse des mesures engagées par les cantons cités à titre d'exem ple, le canton de Genève est le seul à avoir renoncé au frein à l'inve stissement puisque le projet de budget 2012 prévoit 24 m illions de fra ncs d'investissements supplémentaires. De plus , ce budget pré voit des augmentations de charges de personnel et un accroissem ent des mécanismes salariaux à hauteur de 32 millions francs ainsi que 6 millions de francs destinés aux communes frontalières.

S'agissant finalement par exemple des cont raintes de droit fédé ral invoquées par le Conseil d'Etat genevo is, on constate à nouveau qu'à l'inverse des autres cantons, le canton de Genève se voit attribuer, en vertu de la péréquation financière intercantonale, la charge 32 de millions de francs.

En conclusion, l'UDC trouve ce bu dget catastrophique ! Genève est à nouveau le mauvais élève romand en matière des finances publiques ainsi qu'expliqué plus haut dans le texte. De plus, le chiffre du déficit annoncé de 352 millions n'est pas correct : il est en réalité de 412 millions, si l'on

retranche la ponction de dernière minute faite sur le dos des SIG (60 millions). Compte tenu l'incertitude propre aux estimations fiscales (incertitude accentuée par la crise économique) et la forte probabilité d'une hausse des taux d'intérêts (crise économique oblige), le Parlement, en acceptant ce budget, prend un risque sérieux : celui d'un déficit comptable beaucoup plus important encore. Le Conseil d'Etat joue avec l'avenir de notre canton, se retranchant derrière un plan financier quadriennal très optimiste qui, si la situation économique empire, obligera les Genevois à accepter, le couteau sous la gorge, une hausse des impôts. Ce budget, l'UDC n'en veut pas et elle vous invite à le renvoyer au Conseil d'Etat afin qu'il présente au Parlement un budget équilibré.